



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3 vols
complete



Baron Northwick.

W. Allen



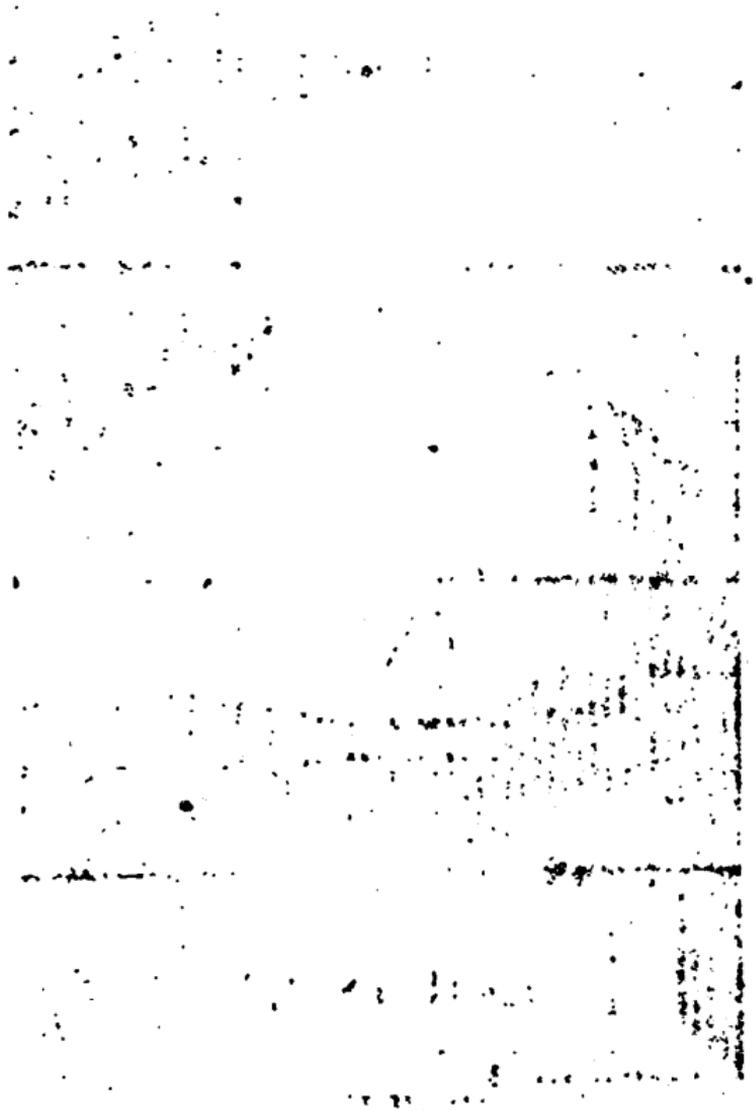
1811













Fritzsch del.
D'après la figure de marbre élevée sur son
tombeau à Notre Dame de Cléri.

HISTOIRE

DE

LOUIS XI.

Par MR. DUCLOS,

De l'Académie Royale des Belles-Lettres.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE,
MDCCLVI

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



A

MONSEIGNEUR
LE COMTE
DE MAUREPAS,
MINISTRE,
Secrétaire d'Etat, & Commandeur
des Ordres du Roi.

MONSEIGNEUR,

*La protection que vous pouvez
accorder à Ouvrage, est le moind-
re motif qui m'ait engagé à vous
offrir celui-ci. C'est par vos ordres
que je l'ai entrepris, c'est à vous
que j'en dois l'hommage. Heureux
d'avoir une occasion de vous mar-
quer*

E P I T R E.

*quer publiquement que je suis avec
plus de respect encore pour votre
Personne, que pour votre Place,*

MONSEIGNEUR,

Votre très humble.
obéissant Service
DUCLOS.



P R E F A C E.

JE n'entreprendrai point de prouver l'utilité de l'Histoire: c'est une vérité trop généralement reconnue pour avoir besoin de preuves. Les Sciences & les Arts ont différens objets d'utilité, & font la gloire d'une Nation: il n'appartient qu'à l'Histoire de former les Hommes d'Etat: c'est-là qu'ils doivent trouver les règles de leur conduite.

On ne voit sur le Théâtre du Monde qu'un certain nombre de Scènes qui se succèdent & se répètent sans cesse: quand on appergoit les mêmes fautes suivies régulièrement des mêmes malheurs, on doit raisonnablement penser que si l'on eût connu les premières, on auroit évité d'y retomber. Le passé doit nous éclairer sur l'avenir: la connoissance de l'Histoire est une expérience anticipée.

Sur ce principe, les Histoires particulières l'emportent sur les générales.

P R E F A C E.

Celles-ci peuvent être curieuses ; plusieurs ne méritent qu'on s'en instruisse, que parce qu'il est honteux de les ignorer : on doit les lire, mais il faut étudier les Histoires particulières.

• Si l'on ne vouloit connoître que les principaux évènements, une longue suite de siècles offrirait peu de variétés : des Guerres cruelles & souvent injustes, des Provinces désolées, des Peuples opprimés, des Traités jurés & violés. Voilà l'Histoire.

Parmi tant de faits pareils, la différence ne se fait sentir que dans les ressorts qui les produisent ; c'est aux Historiens particuliers à nous en instruire. Celles qui concernent notre Nation, sont les plus intéressantes & les plus utiles pour nous. C'est-là que nous pouvons connoître la constitution fondamentale de la Monarchie, les principes du Droit public & particulier, & les véritables causes des révolutions. Une des principales est celle qu'on attribue à Louis XI. ; révolution d'autant plus singulière, qu'elle s'est faite sans ébranler l'Etat, & par degrés insensibles. On a dit que ce Prince *mit les Rois hors de page* ; mais ce fut sans an-
non-

P R E F A C E.

noncer ses entreprises avec un éclat, qui ne peut qu'en empêcher ou en retarder le succès. Il fut préparer & saisir les circonstances, s'écarter à propos des formalités, les rétablir dans le besoin, paroître s'y assujettir, pour les faire respecter; parce qu'elles sont elles-mêmes un des remparts de l'Autorité. Par une conduite également souple & ferme, il jetta les fondemens de la puissance où sont parvenus ses Successeurs; desorte que malgré la faiblesse de quelques-uns d'entre eux, l'Autorité Royale s'est toujours élevée depuis, par ce mouvement que Louis XI. lui avoit imprimé, ou qu'il avoit si considérablement augmenté, qu'il en est regardé comme l'auteur.

Je ne puis cependant m'empêcher d'observer, qu'en écrivant les évènements d'un Règne, on doit distinguer les actions d'un Roi & ses desseins propres, d'avec les révolutions dont les causes sont plus étendues: souvent le Règne des Princes n'est que l'époque de ces révolutions; ils en sont quelquefois les ressorts, rarement les auteurs. Celui qui règle le sort des Empires, dont le souffle renverse les rô-

P R E T A C E.

nes, qui tient le cœur des Rois dans sa main, prépare leur élévation & leur chute par des voies impénétrables : le Conquérant, le Politique, le Tyran, le Prince foible, ne sont que des instrumens entre les mains de Dieu. Ne croyons pas avoir fondé ses decrets, & pénétré les premiers principes des événemens, quand nous avons aperçu quelques causes secondes.

Ne bornons pas nos vues à la France, jettons les yeux sur les autres Etats, nous verrons dans un même tems une influence générale se répandre sur l'Europe, y produire une espèce de fermentation, & en changer la face.

Dans le Nord, la tyrannie des Rois de Danemarck annonçoit la liberté de la Suède : ce Royaume, moins opprimé, eût été plus longtems esclave.

L'Angleterre étoit le théâtre de toutes les horreurs des factions de Lancastre & d'Yorc : la force y réglant les droits, le sceptre appartenoit à quiconque osoit s'en saisir. Le génie Anglois ne s'est jamais plus développé que dans ce tems-là : l'inquiétude & la fierté de cette Nation ne servoient qu'à faire connoître, que c'est par l'audace des entre-
pri-

P R E T A C E.

prises qu'on fait à un Peuple libre, & qu'on parvient à l'asservir.

L'Espagne si longtems alliée & amie de la France en devient la rivale, aussitôt qu'elle voit augmenter sa propre puissance par la réunion des Couronnes de Castille & d'Arragon sur la tête de Ferdinand le Catholique. Le règne de ce Prince reçoit un nouvel éclat de la découverte du nouveau Monde, source de biens & de maux, qui a enrichi & dépeuplé l'Europe.

La Maison d'Autriche, d'abord plus illustrée que puissante, tombe tout-à-coup par la foiblesse de ses Princes dans un état de langueur, qui ne répond ni à ses commencemens, ni à ce degré de puissance où elle est parvenue depuis. Elle se relève par le mariage de Marie de Bourgogne, & s'étend plus par ses alliances, sa politique, ou plutôt ses intrigues, que les autres Princes par des conquêtes & des vertus.

Les Suisses, las d'être les victimes de l'orgueil & de la tyrannie, secouant le joug, deviennent recommandables par leur valeur, sages dans leur gouvernement, respectables par leurs mœurs,

P R E F A C E.

Incœurs, redoutables à leurs Ennemis, fidèles à leurs Alliés.

En Italie, Jaques Sforce, un Avaturier, se fait un nom dans les armes; son fils en augmente la gloire, s'empare du Milanois en Usurpateur, le gouverne en Prince.

Les Médicis, par leurs richesses & par leur crédit, se rendent maîtres de Florence. C'est en gagnant le cœur de leurs concitoyens, c'est par l'éclat de leurs vertus, c'est en servant leur Patrie, qu'ils trouvent les moyens de l'assujettir. Ils usurpent la Souveraineté par les seules voies qui rendent les Princes dignes de la conserver.

Autrefois la puissance illimitée des Papes les dispensoit de se plier à un plan de Gouvernement, & d'avoir les égards dûs aux Rois. Ils parloient, on s'empressoit; ils commandoient, on obéissoit. L'abus du pouvoir en est toujours l'écueil. On commença à distinguer le Prince du Pontife; on le respectoit; mais on le redoutoit moins. Dès le tems de Louis XI. la Cour de Rome n'osoit plus hazarder témérairement ses entreprises. Elle employoit des mesures, concertoit ses desseins;

&

P R E F A C E.

& la diminution de sa puissance donna naissance à sa politique.

Telles sont les circonstances qui accompagnèrent ou suivirent de près le règne de Louis XI. & qui précédèrent de quelques années la plus grande & la plus subite des révolutions; je veux dire celle qui arriva dans la Religion au commencement du Seizième Siècle, & qui changea totalement les intérêts des Princes & le système politique de l'Europe. On voit par ce tableau, que le règne de Louis XI. est un de ceux qu'il importe le plus de connoître.

Le discours ordinaire de ceux qui n'ont qu'une connoissance médiocre de notre Histoire, est de demander ce qu'on peut dire après Philippe de Comminés? Beaucoup de choses qu'il a ignorées ou omises, qui sont très importantes, & dont on a les preuves. On ne peut trop donner d'éloges à cet excellent Ecrivain: les vues saines, le sens droit & profond, le jugement solide qui règne dans son Ouvrage, lui ont acquis à juste titre la réputation dont il jouit, & qu'il conservera toujours.

Cependant, ceux qui font de l'Histoire

P R E F A C E.

toire leur étude particulière, conviendrait qu'il n'a écrit que des Mémoires, & non pas une Histoire. Indépendamment des fautes qui sont relevées dans les notes marginales de la dernière édition, il lui en est échappé plusieurs autres. Je les marquerai hardiment, parce que c'est un de mes devoirs *. Toutes les fois que je ne me suis pas trouvé d'accord avec lui, mon sentiment m'est devenu suspect, & je n'y ai persisté qu'après les recherches les plus exactes. Ses fautes ne sont pas ordinairement importantes, mais on peut toujours relever celles des grands Hommes: peut être sont-ils les seuls qui en soient dignes, & dont la critique soit utile.

II

* Commynes ne donne à Louis XI. que onze ans lors de la Praguerie, quoiqu'il en eût dix-sept. Il fit encore Liv. I. chap. 12. que les Villes sur la Somme étoient rachetées depuis trois mois, & dans le chap. 14. depuis neuf mois: il y avoit deux ans par les quittances. Il dit que le Comte de Charollois fit demander en mariage la Sœur d'Édouard IV. dans un tems où le Comte n'étoit pas veuf. Il prétend Liv. V. chap. 12. que lorsque le Duc de Bourg fut tué en 1477. toute la Maison d'Anjou étoit éteinte. Cependant le Roi René n'est mort qu'au mois de Juillet 1480, & Charles fils du Comte du Maine au mois de Décembre 1481.

P R E F A C E.

Il est encore important d'observer que Commines ne passa en France qu'en 1472, la douzième année du règne de Louis XI. Il ne pouvoit savoir que par des récits, ce qui étoit arrivé dans le Royaume jusqu'à ce jour-là. Ses Mémoires ne commencent qu'à la Guerre du Bien Public. Louis XI. avoit alors quarante-deux ans. On conjecture par les Mémoires de Commines, qu'il les composa vers l'an 1491, huit ans après la mort du Roi, & vingt-sept depuis les premiers évènements qu'il rapporte. Comme il n'écrivoit que des Mémoires, il ne s'est pas toujours rappelés les faits exactement.

Oserois-je avancer une proposition, qui pour avoir l'air d'un paradoxe, n'en est pas peut-être moins vraie ? Ce ne sont pas les Auteurs contemporains qui sont le plus en état d'écrire l'Histoire. Ils ne peuvent donner que des Mémoires, dont la Postérité fait usage. Ils sont souvent opposés les uns autres. C'est du sein même de cette contrariété que nous tirons la vérité.

D'ailleurs, ils ignorent les ressorts cachés des faits qu'ils rapportent, au lieu

P R E F A C E.

lieu que les Actes les plus secrets du Ministère devenant publics après une longue suite d'années, lorsqu'ils sont sans conséquence, nous entrons dans un sanctuaire qui étoit impénétrable à nos aïeux. L'Homme de la Cour le plus instruit, ne peut l'être aussi parfaitement qu'un Historien à qui l'on remettroit les Actes, les Lettres, les Traités, les Comptes, & généralement tout ce qui sert de fondement à l'Histoire. Voilà précisément quelle est la collection des Pièces qui sont en dépôt à la Bibliothèque du Roi, & sur lesquelles j'ai composé cette Histoire.

Feu Mr. l'Abbé le Grand, l'homme le plus laborieux, a passé trente ans à former ce Recueil, sur lequel il avoit composé des Annales plutôt qu'une Histoire. Son travail m'a été extrêmement utile, & m'en a épargné beaucoup. C'est une reconnoissance que je lui dois, & que je ne saurois trop publier. Cependant je n'ai point suivi son plan; j'ai encore moins adopté ses vues. Comme il avoit toujours eu Louis XI. pour objet de ses études, il s'étoit accoutumé à regarder ces

Prin-

P R E F A C E.

Prince comme le plus grand Roi de la Monarchie. On croit par un sentiment secret, inconnu peut-être à celui qui l'éprouve, participer à la gloire de ceux dont on s'occupe. Il jugeoit dignes d'attention les moindres évènements de ce règne; tous lui paroissoient d'une égale importance.

Malgré toutes les recherches de Mr. l'Abbé le Grand, malgré les soins qu'il s'est donné, j'ai éprouvé que les Collections qui abondent en superflu, manquent quelquefois du nécessaire; & que les Compilations les plus étendues, sont celles qui exigent le plus de critique & de discussion. J'ai vérifié les Pièces importantes avec ceux dont la profession est d'en juger. Tous les Dépôts m'ont été ouverts par les ordres de Mr. le Comte de Maurepas, à qui le Roi a confié le Département des Lettres, des Sciences & des Arts, comme s'il eût consulté ceux qui les cultivent.

Je ne me suis pas contenté de lire les Imprimés & les Manuscrits, j'ai eu recours aux Personnes les mieux instruites de notre Histoire. J'ai tiré un très grand avantage des conseils de

P R E F A C E.

Mr. Berthier Conseiller honoraire au Parlement, & de MM. de Foncemagne & Secousse de l'Académie des Belles-Lettres. Je les prie de me pardonner, si je déclare publiquement les obligations que je leur ai. J'ai cru que la reconnoissance pouvoit me dispenser de leur en demander la permission, que leur modestie m'auroit refusée.

Je ne me suis point attaché à rapporter tous ces petits faits qu'on lit sans les retenir, qui font languir l'attention, qui n'ont jamais eu d'autre mérite que l'intérêt actuel, & qui doivent, comme tous les foibles objets, disparaître dans l'éloignement.

Des Communautés ou des Familles ne trouveront point ici des particularités qui pourroient les intéresser, mais qui seroient de la dernière indifférence pour le Public, à moins qu'elles ne soient importantes, & qu'elles ne servent à faire connoître le Prince dont j'écris la vie. On ne doit pas admettre dans une Histoire tout ce qui peut entrer dans un Journal ou des Annales. L'Historien doit chercher à s'instruire des moindres détails, parce qu'ils

P R E F A C E.

qu'ils peuvent servir à l'éclairer, & qu'il doit examiner tout ce qui a rapport à son sujet; mais il doit les épargner au Lecteur. Ce sont des instrumens nécessaires à celui qui construit l'édifice, inutiles à celui qui l'habite. L'Historien doit tout lire, & ne doit écrire que ce qui mérite d'être lu.

Je n'ai omis aucun des faits qui sont dignes de quelque attention; je me suis particulièrement arrêté sur ceux qui concernent les Loix, le Gouvernement, & dont les suites se font encore sentir aujourd'hui. Je n'ai pas eu moins d'attention à peindre les mœurs, parce qu'elles sont ordinairement le principe ou la suite des révolutions.

On verra combien les vertus & les vices des hommes dépendent des mœurs de leur siècle; qu'ils n'ont presque jamais de principes surs, & n'agissent que par imitation; que les siècles les moins polis sont les plus vicieux, & que la vertu s'épure à mesure que l'esprit s'éclaire: nous sentons alors que nos véritables intérêts dépendent d'être unis à l'intérêt commun. Ce que j'avance au sujet d'une Nation, peut s'appliquer aux Particuliers. Les hommes

*** 2 ***

P R E F A C E.

mes privés de lumières sont toujours dans l'occasion du crime ; au-lieu qu'un homme d'esprit , n'eût-il que des vues d'intérêt , sent qu'il n'a point de meilleur parti à prendre que d'être honnête-homme. On est bien près de suivre la vertu , quand on est obligé de rougir du vice.

Dans des tems peu éclairés on conservoit une réputation de probité , en faisant des actions qui deshonoreroient aujourd'hui. J'en pourrois rapporter plusieurs exemples ; mais je crois qu'on doit respecter jusqu'aux fantômes de vertu que le tems a consacrés , & qui peuvent être même des objets d'émulation à la faveur de l'obscurité qui en couvre les défauts.

Pour mieux développer le caractère de Louis XI. j'ai tâché de faire connoître le génie de son siècle. Je n'ai eu aucun égard aux idées populaires. Plusieurs personnes seront peut-être étonnées de ne pas trouver tous mes jugemens d'accord avec ceux qu'elles ont pu se former d'avance & sans examen. Je ne crains point de heurter les préjugés , c'est le premier pas vers la vérité. Je n'ai admis que les faits consacrés

P R E F A C E.

facrés par des Pièces authentiques & des Auteurs contemporains. J'ai eu grand soin de conserver les traits particuliers qui caractérisent l'homme, & qui l'exposent à nos yeux dépouillé de tous les dehors imposans du Trône : mais j'ai méprisé les traditions populaires ; content de les supprimer, je n'ai pas cru qu'elles méritassent d'être réfutées , à moins qu'il n'en résultât quelque éclaircissement utile. Je n'en ai pas moins relevé & condamné les fautes de Louis XI. sans m'appuyer sur des fables qui ne doivent leur naissance qu'à des bruits populaires. Le commun des hommes ne connoissant guères l'Histoire que par une tradition vague , il n'est pas étonnant que cette tradition se ressent de l'ignorance & de la grossièreté du Peuple qui en est dépositaire.

Je ne donne point de Pièces justificatives , parce que j'aurois fait trop de volumes , à ne choisir que les plus importantes. Ceux qui voudront les consulter , les trouveront à la Bibliothèque du Roi.

A l'égard de l'ordre que j'ai suivi , il est à propos d'observer que du tems

P R E F A C E.

de Louis XI. l'année commençoit à Pâques. Ce n'est qu'en 1564. que le commencement en a été fixé au 1. de Janvier. J'ai suivi le nouveau Stile; mais j'ai marqué au commencement de chaque année la date du jour de Pâques, afin qu'on fût en état de comparer les deux Stiles. Quand il s'est trouvé des faits qui concouroient ensemble & se croisoient, j'ai préféré l'ordre de la matière à celui des dates: une plus grande exactitude seroit elle-même une source de confusion.

Voilà mes engagements : le Lecteur jugera si je les ai remplis.



TABLE







T A B L E

Contenant l'Avènement de Louis XI. à la Couronne,
ses Femmes, ses Enfans, les Princes contempo-
rains, & les Rois d'Espagne sous son règne.

1461. <i>Avènement à la Couronne.</i>	E N F A N S,	<i>Princes contemporains.</i>
<p>LOUIS XI. né le 3. Juillet 1423. parvint à la Couronne le 22. Juillet 1461. âgé de 39. ans, & mourut le 30. Août 1483. âgé de 60. ans. Il eut deux Fem- mes. La première fut <i>Marguerite d'Ecosse</i>, fille de <i>Jaques I. Roi d'Ecosse</i>, marié en 1436, morte en 1444. avant que <i>Louis</i> fût Roi. La seconde fut <i>Charlotte de Savoie</i>, fille de <i>Louis II. Duc de Savoie</i>, & <i>Anna de Chypre</i>, mariée en 1451, morte en 1483. <i>Louis n'eut point d'enfans</i> de sa première femme. Il en eut six de la seconde.</p>	<p><i>Joachim</i>, mort en bas- âge. CHARLES VIII. <i>François</i>, Duc de Ber- ri, mort en bas-âge. <i>Louise</i>, morte en bas- âge. <i>Anne</i>, mariée à <i>Pierre</i> de Bourbon, Sire de Beaujeu, morte en 1522. <i>Jeanne</i>, mariée à <i>Louis</i> d'Orléans, depuis <i>Louis XII.</i>, qui la ré- pudia en 1504.</p> <p style="text-align: center;"><i>Enfans naturels</i></p> <p><i>De Marguerite de Sasse-</i> <i>nage</i>, veuve d'<i>Amblar</i> <i>de Beaumont</i>. <i>Guyette</i>, mariée à <i>Char-</i> <i>les de Sillons</i>, Secré- taire de <i>Louis XI.</i> <i>Isabeau</i>, mariée à <i>Louis</i> de St Priest. <i>Marie</i>, mariée à <i>Aimar</i> de Poitiers.</p> <p style="text-align: center;"><i>De Pbelise Regnard.</i></p> <p><i>Jeanne</i>, légitimée en 1466. mariée à <i>Louis</i> <i>Bâtard de Bourbon</i>.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Papes.</i></p> <p><i>Pie II.</i> mort en 1464. <i>Paul II.</i> mort en 1471. <i>Sixte IV.</i> mort en 1484.</p> <p style="text-align: center;"><i>Maison Osbomane.</i></p> <p><i>Mahomet II.</i> mort en 1481. <i>Bajazet II.</i> abdiqué en 1512.</p> <p style="text-align: center;"><i>Empereur.</i></p> <p><i>Frédéric III.</i> de la Mai- son d'Autriche, mort en 1494.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rois de Portugal.</i></p> <p><i>Alphonse V.</i> mort en 1481. <i>Jean II.</i> mort en 1495.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rois d'Angleterre.</i></p> <p><i>Henri IV.</i> mort en 1471. <i>Edouard VI.</i> mort en 1483.</p> <p style="text-align: center;"><i>Roi d'Ecosse.</i></p> <p><i>Jaques III.</i> mort en 1488.</p> <p style="text-align: center;"><i>Roi de Danemarck.</i></p> <p><i>Charles Knuteson</i>, mort en 1471. Interrègne jusqu'en 1483.</p> <p style="text-align: center;"><i>Rois de Suède.</i></p> <p><i>Christiern</i>, mort en 1481. <i>Jean</i>, mort en 1513.</p> <p style="text-align: center;"><i>Roi de Pologne.</i></p> <p><i>Casimir IV.</i> mort en 1492.</p> <p style="text-align: center;"><i>Czar.</i></p> <p><i>Iwan Basilowitz</i>, mort en 1505.</p> <p style="text-align: right;">ROIS</p>

CASTILLE.	ARRAGON.	NAVARRÉ
<p>HENRI IV. dit l'Impuissant, mort en 1474.</p>	<p>JEAN succéda à son frère aîné Alphonse V. en 1458. étant déjà Roi de Navarre par sa femme Blanche d'Evreux. Il mourut en 1479, laissant de sa seconde femme Jeanne Henriquesz, pour héritier de l'Arragon, son fils</p>	<p>JEAN d'Arragon, Duc de Pennasuel, fut Roi de Navarre par sa femme Blanche d'Evreux, avec laquelle il fut couronné à Pampelune en 1469.</p>
<p>ISABELLE, sœur de Henri IV. lui succéda, & épousa Ferdinand d'Arragon. Ce fut par ce mariage que les deux Royaumes de Castille & d'Arragon furent unis. Isabelle mourut en 1504.</p>	<p>FERDINAND, qui fut aussi Roi de Castille par sa femme Isabelle. Il mourut en 1516.</p>	<p>Blanche étant morte en 1442 Jean retint le Royaume de Navarre jusqu'à sa mort arrivée en 1479. au préjudice de son fils Charles de Navarre Prince de Viane, qui aiant demandé inutilement l'héritage de sa Mère, mourut en 1461. sans enfans légitimes.</p>
		<p>ELÉONORE, Reine de Navarre, sœur de Charles, succéda au Royaume de Navarre après la mort de Jean Roi d'Arragon son Père; mais elle ne régna qu'environ un mois, étant morte le 12. Février 1479. Elle avoit épousé Gaston IV. Comte de Foix, dont elle eut GASTON, Prince de Viane, mort en 1470. marié avec Madelaine de France, fille de Charles VII. dont naquit</p>
		<p>FRANÇOIS PHOEBUS, Roi de Navarre, mort sans être marié, en 1483. laissant pour héritière du Royaume de Navarre, sa sœur</p>
		<p>CATHERINE, qui épousa Jean d'Albret.</p>
		<p>JEAN, Roi de Navarre, mort en 1516, eut pour successeur son fils</p>
		<p>HENRI, Roi de Navarre, qui mourut en 1555, laissant pour héritière sa fille</p>
		<p>JEANNE, mariée en 1548. avec ANTOINE de Bourbon, qui par ce mariage devint Roi de Navarre, & mourut en 1562, laissant pour successeur son fils HENRI, qui devint Roi de France, IV. du nom, en 1589. & qui a transmis la Navarre à ses successeurs.</p>

The first part of the report deals with the general situation in the country. It is noted that the economy is still in a state of depression, and that the government is facing a serious financial crisis. The report also mentions the need for a comprehensive reform of the tax system, and the importance of maintaining law and order.

In the second part, the author discusses the social conditions. It is pointed out that the majority of the population is still living in poverty, and that there is a widespread feeling of hopelessness. The report also mentions the need for social reforms, and the importance of improving the living standards of the people.

The third part of the report deals with the political situation. It is noted that the government is still in a state of instability, and that there is a need for a more stable and effective administration. The report also mentions the need for a more democratic system, and the importance of involving the people in the decision-making process.

Finally, the report concludes with some recommendations. It is suggested that the government should take immediate steps to address the financial crisis, and that it should implement a comprehensive reform of the tax system. It is also recommended that the government should focus on social reforms, and that it should improve the living standards of the people.



HISTOIRE

DE

LOUIS XI.



LIVRE PREMIER.

LA MONARCHIE Françoise n'a jamais été plus près de sa ruine que sous le règne de Charles VII. Les malheurs qui accabloient la France, tiroient leur source de plus loin. La funeste Journée de Poitiers, où la valeur Françoise céda au désespoir des Anglois, fit naître les premiers troubles qui ébranlèrent l'Etat. La prison du Roi Jean remplit le Royaume de brigues, de factions, & de tous les désordres qui suivent l'anarchie. Ceux qui se crurent assez puissans pour trahir impunément leur devoir, voulurent partager l'autorité, ou du moins s'en affranchir : mais le Dauphin, fidèle à son Père, à son Roi & à l'Etat, con-

tint les mécontents, châtia les rebelles, fit tête à l'ennemi; & la sagesse de son gouvernement, lorsqu'il fut monté sur le trône, auroit rendu à la France son ancien éclat, si son règne eût été plus long.

Les Peuples commençoient à peine à respirer, lorsqu'ils se virent exposés à de nouveaux malheurs par la mort de Charles V. La minorité de Charles VI. la démence où il tomba dans la suite, & les divisions qu'elle fit naître parmi ceux qui aspiroient au gouvernement, ne firent que trop connoître qu'un Roi incapable de gouverner, est encore plus pernicieux à un Etat, qu'un Prince malheureux, ou qui fait des fautes. Ce règne fut une guerre civile continuelle; on y vit toutes les horreurs qui peuvent naître de la foiblesse d'un Roi, de l'ambition des Grands, & de la licence des Peuples. Chaque homme en particulier s'instruit par ses disgrâces; mais il semble qu'un Peuple entier ne puisse tirer aucun fruit de l'expérience.

Les malheurs où la France avoit été plongée par ses divisions; n'y rétablirent pas l'union; nos ennemis profitèrent encore de nos discordes. Le courage de la Nation suppléa quelque tems à la prudence; mais les fautes que nous fîmes à la Bataille d'Azincourt, nous rendirent cette journée aussi fatale que celle de Poitiers. Les Anglois réduits à l'extrémité, nous demandoient la paix; nous les

les forçâmes de combattre, & nous profitâmes si mal de nos avantages, qu'ils ne dûtrent la victoire qu'à notre imprudence, & à la nécessité de se défendre. L'élite de nos troupes resta sur la place, & quatre Princes du Sang furent faits prisonniers.

Au milieu de la consternation générale, les factions de Bourgogne & d'Orléans se signaloient par l'avarice, le meurtre & le poison. Le Peuple qui n'avoit point de Roi, avoit une infinité de Tyrans. Les Princes divisés par l'ambition, ne se réunissoient que pour abuser de l'état malheureux de Charles VI. On étoit persuadé qu'ils avoient fait périr par le poison les deux premiers Dauphins Louis & Jean, qui moururent à quelques mois l'un de l'autre. Charles devenu Dauphin par la mort de ses deux aînés, voulut s'emparer du gouvernement; mais le plus grand obstacle qu'il trouva, vint de la part de la Reine sa Mère, Isabeau de Bavière. Cette Princesse entroit dans toutes les factions opposées au Dauphin, sans autre vue politique que d'usurper une autorité qu'elle aimoit mieux partager avec les rebelles, que de la tenir de son fils. Injuste, dénaturée, avide du pouvoir, incapable d'en soutenir le poids, & ce qu'il y a de plus dangereux pour un Etat, s'y regardant comme étrangère: ses vices mêmes n'avoient rien d'héroïque, & son ambition marquoit moins la grandeur de son

21. Mai
1420. ame que la foiblesse de son caractère. Par un Traité inouï, elle donna sa fille Catherine en mariage à Henri V. Roi d'Angleterre, & déclara ce Prince héritier de la couronne de France, au préjudice du Dauphin, qu'elle n'avoit jamais traité comme son fils, mais qui devoit être son maître. En effet, Charles VI. étant mort quelque tems après, le Dauphin, sous le nom de Charles VII. se fit couronner à Poitiers, parce que les Anglois étoient maîtres de Reims, de Paris, & de la plus grande partie du Royaume.

22. Oct.
1422.

On auroit dû s'attendre que Charles, persécuté presque en naissant, toujours fugitif & les armes à la main, & éprouvé par toutes sortes de malheurs, auroit été un Prince uniquement fait pour la guerre. Il est vrai qu'il reconquit son Royaume sur les Anglois: mais ces succès, qui lui acquirent le titre de victorieux, furent principalement l'ouvrage de ses Généraux: il leur dut presque toutes ses victoires, & fit rarement la guerre en personne. Charles étoit doux, facile, généreux, sincère, bon père, bon maître, digne d'être aimé, & capable d'amitié. Il avoit toutes les qualités d'un particulier estimable, peut-être étoit-il trop foible pour un Roi. Uniquement livré aux plaisirs, il étoit moins sensible à l'éclat du trône, qu'importuné des devoirs qu'il impose. Il redoutoit les fatigues de la guerre, quoiqu'il fût intrépi-

de

de dans le péril. Avec toute la valeur des Héros, il manquoit de ce courage d'esprit si nécessaire dans les grandes entreprises, & supérieur à tous les évènements, parce qu'il donne cette fermeté d'ame, qui faisant envisager les malheurs de sang-froid, en fait appercevoir les ressources. Ce Prince ne prenoit presque jamais de parti de lui-même, & n'avoit d'autres sentimens que ceux que lui inspiroient ses Favoris & ses Maîtresses. La valeur & la conduite de ses Généraux suppléèrent à son indolence naturelle. Il fut assez heureux pour les trouver, & assez sage pour s'en servir. Le Bâtard d'Orléans, autrement dit le Comte de Dunois, fut celui qui lui rendit les plus grands services, & Agnès Sorel en partagea la gloire. Ce fut la Maîtresse pour qui Charles eut la plus forte passion, & qui fut la plus digne de son attachement : sa beauté singulière la fit nommer *la belle Agnès*, on la nomma ensuite *Dame de Beauté* *. Rare exemple pour celles qui jouissent de la même faveur. Elle aima Charles uniquement pour lui-même, & n'eut jamais d'autre objet dans sa conduite, que la gloire de son Amant & le bonheur de l'Etat. Agnès Sorel se distinguoit par des qualités

* Charles VII. donna à Agnès Sorel les châteaux de Plaisance & de Beauté près de Vincennes, *afin, disoit-il, qu'elle fût de nom & d'effet Dame de Plaisance & de Beauté.*

lités préférables à celles qu'on exige de son sexe. C'est ainsi que François I. en jugeoit dans les vers qu'il écrivit au bas du portrait de cette Femme illustre *. Elle concerta avec le Bâtard d'Orléans les moyens de tirer le Roi de la léthargie où il étoit enléveli, & réveilla le courage de ce Prince, en lui rappelant ses devoirs. Ce fut par un artifice politique que Jeanne d'Arcq, appelée communément la *Pucelle d'Orléans*, fut présentée au Roi. Elle parut devant lui comme envoyée de Dieu, & suscitée par le Ciel pour délivrer la France de l'oppression de ses ennemis. Le Roi en fut touché, les plus éclairés feignirent de le croire; le soldat persuadé que le Ciel se déclaroit pour lui, marcha avec confiance; il se crut invincible, & c'est le premier pas vers la victoire. La valeur, la prudence & la vertu de cette généreuse Fille, répondirent à l'idée qu'on s'en étoit formée, & le Roi lui dut ses premiers succès.

Charles qui triomphoit de ses ennemis, ne pouvoit dissiper les cabales qui divisoient sa Cour: son goût pour les plaisirs lui rendoit les Favis nécessaires; sa facilité les laissoit abusés de leur faveur, & le plus souvent ils d'emplo-

yoient

* Gentille, Agnès, plus d'honneur tu mérites,
 La cause étant de France recouvrer,
 Que le que peut dedans un Cloître servir
 Close Nonain, ou bien dévot Hermitte.

voient à se détruire les uns les autres. Le Connétable Artus de Bretagne Comte de Richemont, Giac, le Camus de Beaulieu, la Tremouille, le Comte du Maine, gouvernèrent successivement l'esprit du Roi. Le Comte du Maine *, outre sa qualité de Prince du Sang & de Beau-frère du Roi, étoit un Courtisan habile, qui se ménagea toujours la bienveillance d'Agnes Sorel, & de la Demoiselle de Villequier; & s'empara des affaires, en feignant de ne prendre part qu'aux plaisirs de son Maître. Il n'eut de rival dangereux qu'Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, qui prétendoit que tout étoit dû à sa valeur & à ses services. Ces deux concurrents remplirent tellement la Cour de cabales, que Charles trouva moins d'obstacles à soumettre ses ennemis, qu'à rétablir la paix dans sa maison.

- Les troubles qui régnoient à la Cour, étoient l'image des désordres qui affligeoient les Provinces. Tous les Ordres de l'Etat étoient pervertis. Il n'y avoit ni mœurs, ni discipline parmi les Ecclesiastiques. L'étude & la règle étoient ban-

* Charles d'Anjou, Comte du Maine, étoit fils de Louis II. d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, & frère puîné de Louis & de René d'Anjou, qui portèrent successivement le titre de Roi de Naples. Leurs sœurs étoient Marie d'Anjou, femme de Charles VII. morte en 1463. & Yolande d'Anjou mariée à François Duc de Bretagne, morte en 1406.

bannies des Monastères, la débauché y régnoit avec scandale; ils méprisoient ou ignoroient leurs devoirs. Le Peuple, malgré sa misère, fournissoit à leurs excès, & conservoit pour leur état un respect aveugle & stupide, qui l'empêchoit d'être frappé de leur dérèglement. La Noblesse ne se piquoit que d'une galanterie romanesque, & d'une valeur féroce: le Soldat mal payé ne vivoit que de brigandage, & regardoit comme un gain légitime tout ce qu'il emportoit par violence. Des troupes de Brigands connus sous les noms de *Tondeurs*, *Retondeurs*, & *Ecorcheurs*, couroient & ravageoient les Provinces. Le Payfan abandonnoit le labourage; on n'entendoit parler que de vols & d'assassinats. On ne peut lire sans horreur les Lettres de rémission qui se sont données dans ces tems-là; à peine y avoit-il un homme de guerre qui n'eût besoin d'une abolition; & c'est par les rémissions que nous sommes instruits des crimes.

J'ai cru devoir donner une idée de l'état de la France sous Charles VII. & de la Cour de ce Prince, pour faire mieux entendre ce qui regarde son Successeur. On verra que Louis XI. né & élevé au milieu de ces désordres, en sentit les funestes effets. Indépendamment de son caractère propre, les réflexions qu'il fit sur les premiers objets dont il fut frappé, contribuèrent beaucoup à la conduite que nous lui verrons tenir. A peine

ne commença-t-il à se connoître, qu'il osa condamner la conduite de son Père; en voulant remédier à tout, il pensa tout perdre. Il ne comprit pas assez que sa qualité de fils ne lui donnoit que le droit de représenter, & non pas de se révolter: mais si quelque chose pouvoit diminuer le blâme de ses premières démarches, c'est qu'il sentit trop vivement que le Royaume avoit besoin d'un Maître, & qu'il étoit né pour l'être.

La vie de Louis XI. que j'entreprends d'écrire, commence presque avec le règne de Charles VII. Cependant je ne parlerai du Père, qu'autant que le fils aura eu part aux événemens de son règne.

Louis XI. fils de Charles VII. & de Marie d'Anjou, naquit à Bourges dans le Palais Archiépiscopal, le samedi 3. de Juillet 1423. Il fut baptisé le lendemain dans l'Eglise de Saint Etienne par Guillaume de Champeaux, Evêque de Laon, & eut pour Parrain Jean, Duc d'Alençon, Prince du Sang. Dès qu'il fut né, on fit son horoscope, suivant la superstition de ces tems-là; & l'on prédit, suivant l'usage, beaucoup de choses vagues & flatteuses pour le Prince régnant. Le Dauphin fut élevé sous les yeux de la Reine sa Mère, & n'avoit point d'autres Officiers que ceux de cette Princesse. Les assignations qu'on donnoit pour leur entretien, étoient même si mal payées à cause de la misère de l'Etat, que le Roi fut obligé en 1433. de leur abandonner

les revenus du Dauphiné, que la Reine recevoit sur ses quitances. Lorsqu'on fit la Maison du Dauphin, on lui donna pour Confesseur Jean Majoris, Chanoine de Reims, qui étoit déjà son Précepteur; pour Gouverneurs Amauri d'Estisfac & Bernard d'Armagnac Comte de la Marche; & pour premier Ecuyer Joachim Rouault, qui fut depuis Maréchal de France.

Le Dauphin n'avoit que cinq ans lorsqu'on le maria à Marguerite, fille de Jacques I. Roi d'Ecosse. Le contrat fut signé à Perth le 19. de Juillet, & ratifié à Chinon le 30. d'Octobre 1428. Le douaire de la Dauphine n'étoit que de douze mille livres* par le contrat; Charles VII. l'augmen-

* Comme j'aurai souvent occasion de parler des Monnoies, il est à propos de marquer ici le rapport de la monnoie de compte à l'espèce réelle. La livre, qui étoit originairement une livre de poids, étant devenue dès le commencement de la seconde race une livre de compte, a souvent eu différentes valeurs: on ne peut donc les connoître qu'en la réduisant au marc.

Depuis 1466. jusqu'en 1467. année de la mort de Charles VII. le marc d'or valut cent livres, & le marc d'argent huit livres quinze sols. Depuis 1467. première année du règne de Louis XI. jusqu'à sa mort en 1483. le marc d'or monta à cent dix-huit livres dix sols., & le marc d'argent à dix livres; il y avoit 70 ou 70½ écus d'or au marc, & ils avoient cours pour trente sols trois deniers, c'est-à-dire sur la fin du règne, mais ils ne valoient au commencement que 27 sols 6 deniers. Le titre des espèces d'or étoit à 23 Karats 3 de fin. L'espèce d'argent étoit à 21 deniers 12 grains.

Payementa de trois mille livres par la ratification.

Pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis la signature du contrat jusqu'au tems que la Princesse d'Ecosse passa en France, les Anglois firent tous leurs efforts pour rompre ce mariage : ils offrirent au Roi d'Ecosse de jurer une paix éternelle avec lui, & de lui céder Rosbourg, Barwic, & plusieurs autres places. Jaques fit assembler à ce sujet les Etats de son Royaume. Le Clergé fut partagé, mais la Noblesse rejetta les propositions des Anglois : le Roi suivit ce sentiment, & fit embarquer Marguerite à Dunbarton avec les Ambassadeurs de Charles VII. Les Anglois mirent plusieurs vaisseaux en mer pour enlever la Princesse ; mais pendant qu'ils s'amusaient à poursuivre un vaisseau chargé de vin, qui revenoit de Bordeaux, la Princesse passa heureusement, & aborda à la Rochelle. Elle fit son entrée à Tours le 24. Juin 1496. Le lendemain le Roi alla prendre la Princesse chez elle, & la mena à l'Eglise. Elle avoit alors treize ans ; mais comme le Dauphin n'en avoit pas encore quatorze, l'Archevêque de Tours lui donna une dispense ; Regnault de Chartres, Archevêque de Reims & Chancelier de France, fit la cérémonie du mariage.

Le Dauphin, depuis son mariage, suivit le Roi dans ses voyages & dans ses guerres, & commença dès lors la vie

laborieuse qu'il a toujours menée depuis. Il assista cette même année aux États de Dauphiné, assemblés à Romans, qui lui accordèrent pour sa première entrée dans la Province dix mille florins. A son retour, il se trouva au siège de Montereau, où le Roi, à sa prière, fit grâce aux Anglois qui furent forcés dans la place. Il assista ensuite à l'Assemblée qui se tint à Bourges, où fut dressée la Pragmatique Sanction, dont je parlerai lorsqu'il s'agira de son abolition.

Le Dauphin commença à se faire connoître dans le Poitou. Pons, la Tremouille, Amboise, Jean & Gui de la Rochefoucault, Jean de Signyville, Lieutenant du Maréchal de Retz, étoient autant de tyrans qui désoloient le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le peu d'attention que la Cour faisoit aux plaintes des Peuples, donnoit lieu de croire que le Roi permettoit ces vexations. Le Dauphin fit d'abord arrêter les plus mutins, punit les malversations qui s'étoient commises depuis vingt ans, & fit rentrer dans leur devoir tous ceux qui s'en étoient écartés. Il sembloit que Louis, âgé de quatorze ans, fût l'unique ressource de la France. Le Roi même, fatigué des remontrances des États de Languedoc, répondit que le Dauphin arriveroit bientôt, & remédieroit à tout. Il vint en effet à Toulouse suivi de plusieurs Prélats, du Sire d'Estillac, & du Vicomte de Carmaign. La Sénéchaussée
de

de Toulouse lui fit présent de six mille livres, qu'il distribua à ceux de son Conseil.

Louis parcourut tout le Languedoc; on le vit presque dans le même tems à Albi, à Lavaur, à Toulouse, à Castres, à Béziers, & par-tout où sa présence étoit nécessaire. La famine & la peste ravageoient le Royaume; le soldat effréné étoit plutôt le fléau que le défenseur de l'Etat. Le Dauphin voyant qu'il n'y avoit de ressource que dans la bienveillance des Peuples, s'appliquoit à les gagner. Aiant appris que le Comte d'Hudington, Général Anglois, se préparoit à entrer en Languedoc, il manda la Noblesse, & convoqua les Etats de la Province, qui lui donnèrent un subside de quarante-fix mille livres.

Pendant que le Dauphin étoit occupé en Languedoc, le Roi veilloit à ce qui se passoit sur les rivières de Seine & de Loire. La Garnison Angloise qui étoit à Meaux, interrompoit absolument le commerce de la Marne, si nécessaire à la subsistance de Paris. Il étoit donc de la dernière importance de s'emparer de Meaux. Le Connétable Artus de Bretagne en fit le siège; & quoiqu'il manquât de beaucoup de choses, la valeur & l'activité supléant à tout, il se rendit maître de la ville. Cet heureux succès donna lieu à une Assemblée de Princes, de Prélats & de Gens notables, qui se tint à Orléans, afin d'examiner si l'on devoit

1439

1439. rechercher la paix, ou continuer la guerre. Après de longs débats, les voix se réunirent pour la paix.

Dans une de ces conférences Jacques Juvénal des Ursins soutint que le Roi n'étant qu'Usufruitier de la Couronne, ne pouvoit aliéner aucune partie du domaine.

En conséquence de l'Assemblée tenue à Orléans, les Etats-Généraux furent convoqués à Bourges. Les Députés des Provinces y attendirent inutilement le Roi pendant six mois, & la plupart furent pillés par ceux qui devoient les escorter. Tant de négligence de la part du Roi, redoubla les clameurs. Les Ducs d'Alençon & de Bourbon, le Comte de Vendôme, le Bâtard d'Orléans, Chaumont, la Tremouille, Pryé, Jean le Sanglier & Boucicaut, les uns par un véritable zèle pour l'Etat, les autres faisant servir l'intérêt public de prétexte à leurs intérêts personnels, se liguerent pour obliger le Roi à se défaire des principaux de son Conseil, & séduisirent le Dauphin pour fortifier leur parti.

Louis, naturellement présomptueux, & enivré par des éloges d'autant plus dangereux qu'il les méritoit en partie, se crut en droit & capable de s'opposer à son Père, & se retira à Niort.

1440. La retraite du Dauphin remplit la Cour de divisions; chacun se détermina suivant ses espérances ou ses craintes; la bonté

natu-

naturelle du Roi ne suffisoit pas pour ~~retenir~~ ¹⁴⁴⁰ ses Sujets dans le devoir. Le caractère altier du Dauphin, & la crainte de lui déplaire, lui faisoient, sinon des amis, du moins des partisans. Le Bâtard de Bourbon & Antoine de Chabannes se joignirent aux rebelles. Les horreurs qui s'étoient commises à Prague par les Hussites, firent craindre de pareilles suites de la guerre civile qu'on voyoit s'allumer en France, & la firent nommer *la Praguerie*.

Charles ressentit plus en Père qu'en Roi la desobéissance du Dauphin; il envoya le Connétable & Raoul de Gaucour, Gouverneur du Dauphiné, sommer les Princes de lui rendre son fils. Les rebelles devenus plus insolens par la bonté du Roi, auroient violé le Droit des Gens en la personne de ces Députés, si le Comte de Dunois ne les en eût détournés. Le Roi jugeant qu'il ne pouvoit les ramener par la douceur, résolut de les châtier, & s'avança jusqu'à Poitiers. Il aprit qu'un nommé Jaquet les avoit introduits dans le château de St. Maixant; que l'Abbé & les Religieux s'étoient retranchés dans l'Abbaie, & qu'avec le secours de quelques habitans ils défendoient encore la porte de la Croix. Il marcha aussitôt à leur secours. A son aproche, le Duc d'Alençon s'enfuit à Niort, & le Roi entra dans St. Maixant sans trouver de résistance. Il récompensa les Religieux, en
accor-

1440.

accordant à l'Abbate les plus grands privilèges. Les habitans qui lui étoient restés fidèles, éprouvèrent aussi ses bontés, mais il fit pendre ou noyer les rebelles qui tombèrent entre ses mains *. Jaquet aiant été pris quelque tems après à Niort, y fut écartelé.

Le Comte de Dunois fut le premier à rentrer dans son devoir, & son exemple ramena plusieurs rebelles à l'obéissance; desorte que le Dauphin voyant son parti s'affoiblir, fut obligé de s'enfuir en Bourbonnois avec le Duc d'Alençon & Chabannes. Le Roi poursuivant les rebelles avec huit cens lances † & deux mille hommes de trait, fit savoir au Conseil Delphinal la rebellion de son fils, avec défense de le recevoir. Cette déclaration fit que le Dauphiné ne prit aucune part à la révolte.

Le

* Suiyant l'usage de ce tems-là, les peines capitales étoient arbitraires.

† Nos Historiens en parlant des Compagnies d'ordonnance, qui devoient leur établissement à Charles VII. se servent indifféremment des termes de lances ou d'hommes d'armes. Lance étoit un terme collectif, qui comprenoit également l'Homme d'armes combattant avec la lance, le Coutillier, le Page, le Valet & les Archers, tant à pied qu'à cheval. Une lance étoit souvent composée de dix Cavaliers, sans compter les gens de pied, desorte qu'une Compagnie de cent lances étoit alors un Corps de plus de mille hommes. Louis XI. réduisit, par une Ordonnance de 1474. chaque lance à six chevaux, l'Homme d'armes, le Page, le Coutillier, le Valet & deux Archers montés, qui tous étoient Gentilshommes, en censés tels.

Le Roi fit assiéger Chambon & Crevan. L'exemple de ces deux places qui furent prises d'assaut, intimida Aigueperse, Escurolle, & plusieurs autres villes qui ouvrirent leurs portes. Les rebelles fuyant toujours devant l'Armée Royale, voulurent passer en Bourgogne; mais le Duc Philippe leur en défendit l'entrée. Les Etats d'Auvergne, assemblés à Clermont, achevèrent de ruiner les espérances du Dauphin, en se déclarant contre lui. Les Ducs d'Alençon & de Bourbon commencèrent à parler d'accommodement; mais après quelques conférences avec le Comte d'Eu & les autres Députés du Roi, ils manquèrent à la parole qu'ils avoient donnée d'amener le Dauphin. Le Roi n'écoutant plus que son indignation, passa l'Allier, & parut devant Vichi, qui se rendit d'abord; Varenne & St. Art furent forcés; Charlieu, Perreux & Rouanne se soumi-
rent.

1442.

La terreur & la défiance s'emparèrent alors des rebelles. Le Duc d'Alençon fit son accord, & se retira chez lui. Chacun craignit que les derniers qui resteroient dans le parti du Dauphin ne servissent d'exemple, & ne fussent les victimes du ressentiment du Roi. Tous s'empressèrent d'implorer sa clémence. Le Roi voyant avec douleur que les Anglois profitoient de la guerre civile pour assiéger Harfleur en Normandie, & Tartas en Gascogne, fit grace aux rebelles;

&

1440.

& s'avança à Cuffet , où le Dauphin & le Duc de Bourbon vinrent le trouver. Lorsqu'ils eurent passé les premières gardes , on leur dit que le Roi les attendoit ; mais qu'il défendoit à la Tremouille , à Chaumont & à Pryé , qui étoient avec eux , & qu'il regardoit comme les premiers auteurs de la rebellion , de paroître devant lui. Le Dauphin étonné dit alors au Duc de Bourbon : *Beau compère , vous n'aviez le talent de dire comme la chose étoit faite , & que le Roi n'est point pardonné à ceux de mon hôtel. Il vouloit même s'en retourner ; mais le Duc lui fit sentir qu'il n'étoit plus temps , & les trois autres se retirèrent.*

Le Dauphin & le Duc en approchant du Roi , mirent trois fois le genou en terre , & lui demandèrent pardon. Le Roi dit à son fils : *Louis , vous êtes le bienvenu , vous avez beaucoup demeuré ; allez vous reposer , on parlera demain à vous ;* puis s'adressant au Duc de Bourbon , il lui reprocha d'avoir trahi son devoir en cinq occasions différentes , qu'il lui spécifia ; & finit par l'assurer qu'il ne devoit plus attendre de grâce , s'il manquoit jamais à la fidélité qu'il lui devoit.

La facilité avec laquelle le Dauphin obtint son pardon , lui inspirant plus de présomption que de reconnoissance , il prit la bonté de son Père pour une faiblesse. Il s'étoit d'abord trouvé trop heureux de rentrer en grâce ; il s'imagina qu'il étoit de son honneur d'obte-

nir

nir celle de ses complices, qu'il appelloit ses partisans ; il la demanda avec confiance, & sur le refus que le Roi fit de la lui accorder, il crut l'intimider, en lui disant: *Il faudra donc, Monsieur, que je m'en retourne, car je leur ai promis.* Le Roi lui marquant plus de mépris que de colère, repliqua froidement: *Allez-vous-en, Louis, si vous voulez, les portes vous sont ouvertes, & si elles ne sont assez larges, je ferai abattre vingt toises de la muraille pour vous laisser passer. Je trouve fort étrange que vous ayez engagé votre parole sans avoir la mienne ; mais il n'importe, la Maison de France n'est pas si dépourvue de Princes, qu'elle n'en ait qui auront plus d'affection que vous à maintenir sa grandeur & son bonheur.*

1440:

Le Dauphin humilié de cette réponse eut recours à la soumission, & le Roi en fut si touché, qu'il fit publier à son trompe que le Dauphin & le Duc de Bourbon aiant obtenu leur pardon par leur humilité & obéissance, il accordoit une amnistie générale.

24. Juill.

Cependant le Roi, pour ne pas laisser le Dauphin exposé aux mauvais conseils qu'on pouvoit lui donner, changea tous les Officiers de sa Maison, excepté son Confesseur & son Cuisinier ; & pour faire voir que ces précautions mêmes étoient un effet de sa tendresse pour son fils, il lui céda le Dauphiné par un Acte domé à Charleu ; à condition que le Sceau de cette Province demeureroit entre

28. Juill.

entre les mains du Chancelier de France, & que les anciens Officiers seroient conservés. Le Dauphin envoya aussitôt Rouault & Gabriel de Bernes présenter les Lettres de cession au Conseil Delphinal. Jean de Xaincoins reçut ordre de payer huit cens livres par mois au Maître de la Chambre aux deniers du Dauphin, qui en 1437. après son mariage, n'avoit que dix écus d'or par mois pour ses menus plaisirs. Il en avoit eu vingt l'année suivante; mais aussitôt que les

21. Août. Lettres de cession furent enrégistrées, les Etats de la Province lui accordèrent un don gratuit de huit mille florins.

Le Dauphin ne songea plus qu'à remédier aux abus qui régnoient dans le Dauphiné, particulièrement au sujet des Monnoies. Il fit frapper au Coin Delphinal des Ecus d'or au titre & du poids des Monnoies de France, & ordonna que les Espèces de la Marque Royale ou Delphinale seroient reçues indifféremment en Dauphiné.

1441. L'année suivante il suivit le Roi aux sièges de Creil & de Pontoise. Cette dernière place fut prise d'assaut, & le Dauphin y entra des premiers l'épée à la main. Chaque jour le Roi remportoit de nouveaux avantages, mais les Anglois n'étoient pas les seuls ennemis de l'Etat. L'impossibilité de maintenir la discipline parmi des soldats mal payés, faisoit qu'on n'entendoit parler que de vols & d'assassinats. Tous les jours on voyoit parol-

paroître de nouveaux Règlements , qui restant toujours sans exécution, ne ser-
voient qu'à prouver l'impunité, & en-
hardir au crime. 1441.

L'épuisement des Finances fit que le Dauphin, pour suivre le Roi, emprunta de l'Abbate de St. Antoine de Vienne une Croix d'or de deux marcs, ornée de quelques pierreries, qu'il mit en gage pour douze cens écus. La ville de Tartas, qui par un accord devoit se rendre à celui des Rois de France ou d'Angleterre qui à jour marqué paroîtroit avec le plus de force, reçut l'Armée Françoisë, sans que les Anglois parussent pour s'y opposer.

De Tartas on marcha à St. Sever. Le Dauphin, à la tête de la Noblesse du Dauphiné, força les deux premières barrières, & fut secondé si vaillamment par une Compagnie de Bretons, qu'il emporta la place. Le siège d'Acqs fut encore plus glorieux pour ce Prince, qui entra dans le boulevard l'épée à la main. Marmande se rendit à la première sommation, la Réole fut prise d'assaut. Ces succès, qui faisoient honneur au Dauphin, furent peu utiles à la France: à peine le Roi étoit-il éloigné; que ces mêmes places furent reprises par les Anglois. 1442.

Pendant que le Roi faisoit la guerre en Languedoc & en Guyenne, Talbot se présenta avec quinze cens hommes aux portes de Dieppe; mais n'ayant pas
allé

1442.

assez de troupes pour en faire le siège, il fit élever un Fort, qu'il munit de vi-
vres, d'artillerie, & de douze cens hom-
mes de garnison. Le Comte de Dunois
se jetta dans la ville. Talbot jugeant
qu'il seroit difficile de l'emporter, tant
qu'elle seroit défendue par Dunois, se
retira, & laissa dans sa nouvelle Forte-
resse Guillaume Pnitou, Ripeley & le
Bâtard de Talbot, avec cinq ou six cens
Anglois. Le Comte de Dunois partit
aussi de Dieppe, y laissant environ cinq
cens hommes. Charles, qui n'ignoroit
pas de quelle importance étoit cette
place, & qui craignoit que les Anglois
ne fissent un effort pour s'en rendre
maîtres, la fit pourvoir de toutes les
munitions, & chargea le Dauphin de la
défendre. Le Gouverneur Charles des
Marais & les Officiers de la Garnison,
tels que Jaucourt, Briquetot, Longue-
val, Drouin, d'Uffel, tous braves &
expérimentés, furent renforcés par Guil-
laume de Coitivi frère de l'Amiral, &
par Théodwal de Kermoisan, qui s'y
jettèrent avec cent Bretons déterminés.

1443.

Le Dauphin, après avoir assuré les
frontières de Picardie & de l'île de
France, s'avança vers Dieppe à la tête
de trois mille hommes, aiant avec lui
le Comte de Dunois, Louis de Luxem-
bourg Comte de St. Pol, qui fut depuis
Connétable, les Sires de Gaucourt, de
Laval, de Châtillon & de Commerci.
Théodwal eut ordre de marcher en-
avant

avant avec trois cens hommes, & d'in-
 vestir le Fort des ennemis: Le Dauphin
 le suivit de près, & commanda six cens
 hommes pour soutenir le premier détachement. Les Anglois firent plusieurs
 sorties, & furent toujours repoullés.
 Louis marchant à pié à la tête des
 troupes jusqu'à la portée du Trait, de-
 meura campé deux jours pour faire con-
 struire trois ponts qu'il fit jetter sur le
 fossé, & attaqua le Fort de tous côtés.
 Les Anglois firent la plus vigoureuse dé-
 fense, quatre cens François restèrent sur
 la place, & les autres commençoient à
 perdre courage, lorsque le Dauphin, ir-
 rité par la résistance, & les animant par
 son exemple, les ramena à la charge.
 Le combat fut sanglant, mais la victoire
 ne fut pas longtems douteuse. Les Fran-
 çois entrèrent de toutes parts dans le
 Fort, & firent main-basse sur tout ce qui
 se présenta. Poitou, Ripeley, le Bâtard
 de Talbot, & les principaux Officiers
 périrent les armes à la main, le reste fut
 fait prisonnier. Les François qui s'y
 trouvèrent, furent pendus, & le Fort
 fut rasé. Le Dauphin fit Chevalier le
 Comte de St. Pol, Hector d'Estoute-
 ville, Charles & Regnault Flavy, frè-
 res, & Jean de Confègues; & pour ré-
 compenser à proportion des services &
 des besoins, il fit distribuer de l'argent
 à de pauvres Gentilshommes qui avoient
 été blessés, & à des Paysans qui avoient
 servi aux travaux.

Louis,

1443.

bliquement au travers de Toulouse, pour être conduits à Lavaur, d'où ils furent transférés à Carcassonne. Le Comte de Lomagne, fils aîné du Comte, se sauva en Navarre. Tout fléchit devant le Dauphin, Salazar implora sa clémence, les autres prirent la fuite. Lescun fut le seul, qui aiant pris un mauvais parti, s'y comporta en brave homme, & ne fit son accord, que parce qu'il comprit que son attachement étoit désormais inutile au Comte d'Armagnac, qui même n'en étoit pas digne. Le Bâtard de Lescun portoit indifféremment ce nom ou celui d'Armagnac; son Père se nommoit Arnoult de Lescun, & sa Mère Anne d'Armagnac. Il fut légitimé en 1463. prit le nom de Comte de Comminges, & eut beaucoup de part à la faveur de Louis XI.

Le Dauphin revint à la Cour, laissant à Valpergue, Sénéchal de Toulouse, le commandement des troupes; mais celui-ci n'aïant ni le crédit, ni la fermeté du Dauphin, elles se débandèrent, pillèrent les Provinces, & passèrent jusqu'en Bourgogne. Beaumont, Maréchal de Bourgogne, à la tête de la Noblesse & des Milices du Pays, tomba sur ces brigands, & les défit. Le Comte de Damartin rassembla quelques troupes, entra en Bourgogne, ravagea une grande étendue de pays, & tira pour sa part dix mille écus des terres du Maréchal.

1444.

Le Roi de Castille, les Ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon & de Savoie, de

gardèrent la grace du Comte d'Armagnac. Le Roi la refusa longtems; mais enfin vaincu par les sollicitations, il mit le Comte en liberté, à des conditions dont les principales étoient, que le Roi retiendroit le Comté de Comminges, la Ville de Lectoure, les quatre Châtellenies de Rouergue avec tous les Droits Royaux; & que le Comte renonceroit à l'alliance qu'il projettoit de faire avec Henri VI. Roi d'Angleterre. Henri avoit lui-même cessé d'y penser, dès qu'il avoit vu les mauvais succès du Comte d'Armagnac. Il envoya le Comte de Suffolck demander de sa part Marguerite d'Anjou, fille de René Roi de Naples & de Sicile. La proposition que faisoit le Roi d'Angleterre d'épouser une Princesse du Sang de France, fut reçue avec d'autant plus de joie, qu'elle donna lieu à une trêve entre les deux Couronnes.

Charles VII. résolut d'en profiter pour soulager les Peuples de l'entretien de ses troupes, en les employant hors du Royaume. Il en destina une partie à son beau-frère René d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, Comte de Provence & Duc de Lorraine, qui étoit en guerre avec les habitans de Metz; & l'autre à l'Empereur Frédéric & à Sigismond Duc d'Autriche, contre les Suisses.

René d'Anjou, second fils de Louis II. Roi de Naples, & d'Yolande d'Aragon, naquit à Angers en 1408. Il épousa en 1420. Isabelle, fille & héritière

144+

de Charles I. Duc de Lorraine. Après la mort de son Beau-père, en 1430. il voulut se mettre en possession de ses Etats. Antoine de Vaudemont, neveu de Charles, prétendit que la Lorraine, étant un Fief masculin, lui appartenoit. Le Concile de Bâle & l'Empereur Sigismond aiant été choisis pour arbitres, décidèrent en faveur de René; mais le Comte de Vaudemont refusa d'acquiescer à ce jugement, soutint ses prétentions par les armes avec le secours de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & gagna la bataille de Bullegneville en 1431. René y fut défait, pris & conduit à Dijon, où il demeura près de cinq ans prisonnier. Malgré la défaite de René, Isabelle sa femme ne laissa pas de se maintenir en possession de la plus grande partie de la Lorraine. Louis III. que Jeanne II. Reine de Naples avoit adopté & fait couronner, étant mort en 1434. Jeanne institua son héritier René, frère de Louis, & mourut peu de tems après en 1435. René devenu par ce testament Roi de Naples & Comte de Provence, indépendamment des autres droits de la Maison d'Anjou sur ces mêmes Etats, sortit de prison moyennant une rançon considérable, & passa en Italie; mais Alfonse V. Roi d'Arragon lui disputa le Royaume de Naples. René ne fut pas plus heureux contre Alfonse, qu'il ne l'avoit été contre le Comte de Vaudemont, & fut obligé d'abandonner Naples. Il soutint

tint ses disgraces avec fermeté, & trouva sa consolation dans les Lettres & dans les Arts. On vit un Prince malheureux devenir un particulier estimable. Aiant eu dans la suite quelques différends avec les habitans de Metz au sujet des Salines de Lorraine, il engagea Charles VII. à prendre son parti. Ces deux Princes s'avancèrent devant Metz, & la pressèrent si vivement, que les habitans furent contraints d'en venir à un accord, par lequel ils remirent à René cent mille florins qu'il leur devoit, & en payèrent au Roi quatre-vingt mille pour les frais de la guerre. Epinal & Ruilménil se donnèrent à la France. Toul & Verdun convinrent de lui payer un tribut pour reconnoître le droit de protection.

1444.

Dans le tems que le Roi étoit devant Metz, le Dauphin marchoit contre les Suisses, qui non contents d'avoir secoué le joug de la Maison d'Autriche, vouloient envahir les Terres de cette Maison, & détruire totalement la Noblesse.

Les Suisses, appelés autrefois Helvétiens, étoient originairement partagés en quatre Cantons, connus sous les noms de *Tigurini*, *Tugeni*, *Ambrones* & *Urbigeni*. Ils tirent le nom qu'ils portent aujourd'hui du Bourg de Schwitz, un des treize Cantons. Leur Pays est enfermé entre le Rhin, le Lac de Constance, la Franche-Comté, le Lac Lemane ou de Genève, & le Valais.

Ces Peuples furent assujettis par les

— 1444. Romains du tems de Jules-César, & unis à la Germanie sous l'empire d'Honorius. Ce Pays, après avoir essuyé plusieurs révolutions, fut divisé en différentes Seigneuries, dont la Maison de Hasbourg ou d'Autriche s'empara.

Si les Suisses eussent été traités avec modération par leurs Souverains, ils n'auroient peut-être jamais songé à secouer le joug ; mais les Princes de la Maison d'Autriche, au-lieu de ménager leurs nouveaux Sujets, les traitèrent en esclaves. La liberté qui se perd par l'anarchie, renaît ordinairement du sein de la servitude, & les excès de la tyrannie sont les présages de sa destruction.

Les Gouverneurs qu'on envoyoit en Suisse, y commettoient toutes sortes de vexations. La patience des Peuples fut épuisée. Trois Payfans des Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwald conçurent le projet de rendre la liberté à leur Patrie. Ils commencèrent par émouvoir les esprits, & une aventure qui arriva, dit-on, dans le même tems, acheva de déterminer la résolution.

Gisler, Gouverneur de ce Pays pour l'Empereur Albert, aiant voulu, par un caprice ridicule, éprouver jusqu'où l'on pouvoit porter l'abus du pouvoir, fit mettre un bonnet au haut d'une pique dans la Place publique d'Altorf, & ordonna que ceux qui passeroient devant fissent une profonde révérence. Un nommé

mé Guillaume Tell aiant refusé de se soumettre à cette bassesse, Gisler le fit arrêter, & lui donna le choix de mourir, ou d'abattre d'un coup de flèche une pomme de dessus la tête de son fils à une assez grande distance. Tell comptant sur son adresse, choisit ce dernier parti, & enleva la pomme sans blesser son fils. Gisler remarquant que Tell avoit encore une flèche, lui en demanda la raison. *Si j'avois eu le malheur, répondit Tell, de blesser mon fils de la première, je t'aurois percé de la seconde.* Gisler, plus irrité que touché de la vertu de ce généreux Père, & n'osant sans rougir le faire mourir publiquement, le fit lier & embarquer avec lui sur le Lac d'Uri, sans doute pour le faire périr secrètement. Lorsque la barque fut au milieu du Lac, il s'éleva un si furieux orage, que les gens de Gisler lui dirent qu'il étoit perdu sans ressource, s'il ne faisoit pas délier le prisonnier, qui étoit excellent matelot, & pouvoit seul les sauver.

Les plus cruels sont les plus timides. Gisler fit délier Tell, & lui confia le gouvernail. Celui-ci tourna la proue vers une roche, sur laquelle il s'élança en se saisissant de son arc, & repoussa d'un coup de pié la barque assez avant dans le Lac, pour avoir le tems de gagner les montagnes. Il s'y cacha dans un défilé par où Gisler devoit passer, & lorsqu'il fut à portée il le perça d'un coup de flèche. Il courut tout de suite à Schwitz,

1444.

& donna l'allarme. Chacun courut aux armes. Les trois Cantons de Schwitz, d'Uri & d'Underwald donnèrent le signal de la Liberté, & jettèrent les fondemens de la République des Suiffes. L'Empereur Albert marcha contre eux, mais il fut tué par son neveu dans une embuscade.

Les Princes de la Maison d'Autriche entreprirent vainement de remettre les Suiffes sous leur obéiffance. Les Empereurs qui n'étoient pas de cette Maison, protégèrent ces Peuples. Les Ducs d'Autriche croyant n'avoir que des rebelles à punir, trouvèrent des ennemis à combattre, des hommes vaillans, lassés & instruits par le malheur, pauvres, & qui n'ayant rien à perdre, n'en étoient que plus redoutables.

L'exemple des trois Cantons fut bientôt suivi par d'autres. Cependant cette République a été deux siècles à se former telle que nous la voyons aujourd'hui *. Dans le tems de Charles VII. les Suiffes combattoient encore pour la Liberté, & par-là s'en rendoient dignes.

L'Armée du Dauphin qui marchoit contre eux, étoit composée de quatorze mille François & de huit mille Anglois, qui profitèrent de la trêve pour combattre sous les mêmes enseignes. Les

An-

* Cette République n'étoit encore composée de huit Cantons, Schwitz, Berne, Lucerne, Soleure, Zug, Undervald dessus & dessous les bois, Appenzel & Glaris.

Anglois avoient pour Chef Mathieu God, du Pays de Galles, appellé communément Matago. 1444.

Le Marquis de Rothelin Hocheberg, Gouverneur de la Partie de la Suisse qui obéissoit encore à la Maison d'Autriche, envöya des Ambassadeurs au-devant du Dauphin, pour presser sa marche, & lui représenter que toute la Noblesse étoit enfermée dans Zurich, & que cette ville étoit réduite à la dernière extrémité. Le Dauphin leur demanda à diverses reprises si l'on avoit eu soin de pourvoir à la subsistance des troupes, sans quoi elles se débanderoient, & feroient de très grands ravages. On lui promit tout ce qu'il demandoit, & sur cette parole il marcha en avant. Il aprit en arrivant auprès de Bâle, que les Suisses venoient à sa rencontre; il détacha Jean de Beuil, Comte de Sancerre, avec un Corps de cavalerie pour aller les reconnoître & les combattre, s'il le jugeoit à propos. De Beuil les trouva dans la Plaine de Bottelen, marchans en bon ordre. Il les attaqua avec beaucoup de vigueur, mais il fut reçu de-même; & quoiqu'il eût l'avantage du nombre & du lieu, il ne put jamais les rompre.

Les Suisses se retirèrent toujours en combattant jusqu'à un cimetière, où ils se retranchèrent derrière des haies & de vieux murs, & commencèrent à faire un feu terrible. La Cavalerie Françoisé mit pié à terre, & pendant qu'elle travailloit

à se faire un passage, elle étoit exposée
1444. au feu continuel d'un ennemi qui tiroit
à coup sûr. La victoire fut longtems
incertaine, l'ardeur étoit égale de part
& d'autre; mais aussitôt que le mur fut
renversé, les François firent main-basse
sur les Suisses, qui ne songèrent plus qu'à
vendre chèrement leur vie. On ne fai-
soit point de quartier, & l'on n'en de-
mandoit point; tous périrent sur la pla-
ce, en donnant jusqu'au dernier soupir
des marques de valeur. On rapporte qu'il
s'en sauva quelques-uns, mais qu'en ar-
rivant chez eux ils furent mis à mort
par leurs compatriotes, qui les jugèrent
indignes de vivre, puisqu'ils n'avoient
pas eu le courage de mourir les armes à
la main. Ces Peuples que l'on regardoit
comme rebelles, parce qu'ils n'étoient
pas encore les plus forts, avoient pour
principe de leur union, que des hommes
qui aspirent à la Liberté, n'ont à choi-
sir que la victoire ou la mort. Avec de
tels sentimens, il étoit aisé de juger
qu'un jour cette généreuse Nation seroit
libre. Les Auteurs varient sur le nom-
bre des morts, ils les font monter de-
puis quinze cens jusqu'à quatre mille.
Les Lettres du Roi & du Dauphin aux
Princes de l'Empire, marquent que trois
mille Suisses ont été défaits. Æneas Syk-
vius Piccolomini, qui fut depuis Pape
sous le nom de Pie II. rapporte cette ac-
tion un peu différemment; mais il étoit
alors à Nuremberg auprès de l'Empe-
reur,

reur, & n'a apparemment écrit que sur des relations vagues, puisqu'il n'est pas toujours d'accord avec lui-même. 1444.

Les Suiffes, consternés de cette perte, levèrent le siège de Zurich & de Voefperg, demandèrent la paix au Dauphin, & lui offrirent pour Médiateurs le Concile de Basse & le Duc de Savoye. Le Dauphin accepta la médiation, & nomma Gabriel de Bernes son Maître-d'hôtel pour traiter avec les Suiffes, qui de leur côté nommèrent des Députés de chaque Canton.

Comme le Dauphin ni cette République n'avoient point d'intérêts directs à discuter, le Traité fut bientôt conclu. Le principal article fut la neutralité de la France entre les Suiffes & la Maison d'Autriche. Ce qui détermina le Dauphin à faire la paix, fut la mauvaise foi de Frédéric, qui devint ingrat aussitôt qu'il cessa de craindre. Bien loin qu'on fût à la subsistance de l'Armée, on lui refusa vivres, fourages & logemens. Les troupes pressées par la nécessité, se débandoient & pillèrent par-tout. Les François devinrent par-là odieux à eux-mêmes dont ils venoient d'être les libérateurs. Ils désoloient en troupe le Pays; mais sitôt qu'ils s'écartoient, ils étoient massacrés par les Paysans, qui en tuèrent un nombre prodigieux. 21. 02.

Cependant le Roi & le Dauphin se rendirent à Nanci après leur expédition, pour être présens au mariage de Mar- 1445.

1445. guerite d'Anjou, que Suffolck vint épouser au nom de Henri VI. Roi d'Angleterre. Ce Prince se détermina comme auroit pu faire un particulier, c'est-à-dire qu'il préféra Marguerite à tous les autres partis qu'on lui proposoit, à cause de sa beauté, de son esprit & de son caractère. Après les fêtes qui accompagnèrent ce mariage, on reprit les affaires.

Charles VII. demandoit à l'Empereur Frédéric qu'il remplît ses engagements, & le dédommageât des frais de la guerre contre les Suisses. Frédéric usoit de tant de remises & d'artifices pour éluder les demandes du Roi, que ce Prince fut obligé de s'adresser à la Diette qui se tenoit à Bopart. Fenestrange & Bayers s'y rendirent en qualité d'Ambassadeurs, y exposèrent les sujets de mécontentement du Roi contre l'Empereur, & se plaignirent aussi de la perfidie du Marquis de Bade, qui aiant demandé au Dauphin de lui confier son artillerie, l'avoit laissé enlever par des partis de Schtelestat. unis à des Sujets même du Marquis *. Le Roi ne put jamais obtenir

* L'Empereur aiant écrit à ce sujet d'une manière assez haute, Charles VII. lui répondit qu'il étoit fort surpris de ne trouver dans ses Lettres aucune trace de l'honnêteté avec laquelle les Empereurs avoient coutume d'écrire aux Rois de France. *Litteras vestras solita ac debita predecessorum vestrorum stili honestate carentes, non sine admiratione recipimus.*

nir de satisfaction. Frédéric alléguant de mauvaises raisons de son manque de parole, & le Marquis de Bade prétendit que ni lui, ni ses Sujets n'avoient pas eu la moindre connoissance du tort qu'on avoit fait aux François.

1445.

Pendant que ces affaires se traitoient à la Diette de Bopart, il se tenoit à Reims une assemblée sur des matières qui intéressoient à la fois le Roi, le Duc de Bourgogne, & la Maison d'Anjou. Pour connoître quels étoient les intérêts respectifs de la France & de la Maison de Bourgogne, il est nécessaire d'en rappeler l'origine.

Après le démembrement de l'ancien Royaume de Bourgogne, le Duché de ce nom aiant été réuni à la Couronne, fut donné en appanage à Robert de France, troisième fils du Roi Robert & de Constance de Provence. La première branche des Ducs de Bourgogne de la Maison de France s'étant éteinte par la mort de Philippe I. dit de Rouvre, la Bourgogne fut encore réunie à la Couronne en 1361. sous le Roi Jean, qui en investit en 1363. Philippe son quatrième fils, surnommé le Hardi, en considération de ce qu'il avoit toujours combattu à ses côtés à la bataille de Poitiers, qu'il y avoit été blessé & fait prisonnier avec lui. Ce Prince épousa en 1369. Marguerite, Comtesse de Flandre & d'Artois, veuve de Philippe I. son prédécesseur.

La puissance des premiers Ducs, ni

1445. même des anciens Rois de Bourgogne, n'avoit jamais été au point où elle fut portée par Philippe le Hardi & par ses descendans. Les conquêtes & les alliances de ces Princes rendirent leur Maison une des plus puissantes de l'Europe. Il y avoit peu de Souverains qui les égalassent en pouvoir, & tous leur étoient inférieurs en magnificence. On voit par les états de la seconde Maison de Bourgogne, qu'elle étoit digne des plus grands Rois. Le nombre des Officiers en étoit prodigieux, & toutes leurs fonctions étoient marquées & distinguées par une étiquette régulière, dont les Ducs furent apparemment les inventeurs, du moins on ignore de qui ils l'avoient empruntée. Elle fut portée dans la Maison d'Autriche par Marie, fille & héritière du dernier Duc de Bourgogne, & passa ensuite à la Cour d'Espagne; mais les Princes qui l'adoptèrent n'ayant pas la magnificence de la Maison de Bourgogne, ne conservèrent que la sévérité de l'étiquette.

Les Vassaux trop puissans ont toujours été les plus dangereux ennemis de la Monarchie: il faut qu'ils aient intérêt de la défendre, & qu'ils ne soient pas en état de la diviser. Les Ducs de Bourgogne, non contents de posséder des Etats considérables, vouloient avoir part au gouvernement du Royaume. Philippe le Hardi prétendit à la régence pendant la minorité du Roi Charles VI. son neveu.

Il voulut ensuite se saisir du gouvernement, lorsque Charles fut tombé en démence; mais Louis Duc d'Orléans, frère du Roi, s'opposa aux prétentions de Philippe. De là naquit la haine qui subsista si longtems entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne, & dont les Peuples furent les malheureuses victimes.

1445.

Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi, aiant succédé en 1404. aux États & à l'ambition de son Père, devint l'ennemi déclaré du Duc d'Orléans, & finit par le faire assassiner: il osa même avouer publiquement ce crime, & trouva un Prêtre mercenaire qui ne rougit point d'en faire l'apologie.

La plupart des Princes se rangèrent du parti de la Maison d'Orléans. Ceux de cette ligue se nommoient les Armagnacs, du nom du Comte d'Armagnac un de leurs chefs, & depuis Connétable. Rien n'égale les horreurs par lesquelles se signalèrent les Armagnacs & les Bourguignons. Le détail n'en paroitroit pas vraisemblable aujourd'hui, tant il est opposé au génie François, & révolte l'humanité. Ce n'étoient que meurtres, vols & incendies. Le boureau même étoit chef d'une troupe de brigands; & comme le crime rend pour ainsi dire égaux ceux qu'il associe, il eut l'insolence de toucher dans la main du Duc de Bourgogne.

Le Dauphin Charles se mit à la tête des Armagnacs, uniquement parce qu'ils étoient

1445.

étoient ennemis des Bourguignons. Les gens de bien qui gémissotent des malheurs de l'Etat, cherchèrent à réunir les deux partis. Le Dauphin & le Duc Jean sans Peur consentirent en 1419, à une entrevue sur le pont de Montereau, & s'y rendirent suivis chacun de dix Chevaliers; mais le Duc de Bourgogne aiant passé la barrière & mis un genou en terre pour saluer le Dauphin, Tanegui du Chatel lui fendit la tête d'un coup de hache, pour venger la mort du Duc d'Orléans.

Cette action qui paroissoit devoir détruire le parti Bourguignon, ne servit qu'à lui donner une nouvelle force avec plus de fureur, & une apparence de justice. Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur & de Marguerite de Bavière, fille d'Albert Comte de Hainaut, Hollande & Zélande, couvrant son ambition du masque d'une piété filiale, signala sa haine contre la France, sous prétexte de venger la mort de son Père. Tout se rangea du parti Bourguignon. On oublia les principes & les motifs de la guerre, on n'envisagea qu'un assassinat odieux. La modération apparente de Philippe fit illusion aux Peuples, & ne le rendit que plus dangereux. Il se ligua avec les Anglois, & fut le principal auteur de leurs succès, & de nos malheurs. La situation de la France fut si désespérée, que la gloire de la Nation ne fut plus comptée pour rien : on ne songea qu'aux

mo.

moyens d'éviter une ruine totale : le Duc Philippe, en se prêtant à un accord, acheva de prouver l'humiliation de Charles VII. par le Traité honteux que ce Prince fut obligé de signer. Ce fut celui d'Arras, conclu en 1435. à la sollicitation du Concile & du Pape.

1445.

Le Duc de Bourgogne s'exprime ainsi dans ses Lettres patentes qui précèdent les articles : „ Les Ambassadeurs du Roi „ nous aiant présenté un Ecrit qui con- „ tenoit : Ce sont les offres que nous „ Charles de Bourbon & Ambassadeur „ du Roi, faisons pour & au nom dudit „ Roi, à Monseigneur le Duc de Bour- „ gogne. 1. Que le Roi dira, ou par ses „ gens notables suffisamment fondés, „ fera dire à mondit Seigneur le Duc „ de Bourgogne, que la mort de feu „ Monseigneur le Duc Jean son Père, „ fut iniquement & mauvaisement faite „ par ceux qui perpétrèrent ledit cas, „ & par mauvais conseil, & lui en a tou- „ jours déplu, & à présent déplaît de „ tout son cœur; & que s'il eût su ledit „ cas, & eût eu tel âge & entendement „ qu'il a de présent, il y eût obvié à son „ pouvoir; mais il étoit bien jeune, & „ avoit pour lors petite connoissance, „ & ne fut point si avisé que d'y pour- „ voir; & priera à mondit Seigneur de „ Bourgogne, que toute haine & rancu- „ ne qu'il peut avoir à l'encontre de lui „ à cause de ce, il ôte de son cœur, „ qu'entre eux ait bonne paix & amour.

„ &

1445. „ & se fera de ce expresse mention es
 „ Lettres qui seront faites de l'accord &
 „ traité d'eux.

„ Ensuite sont les articles du Traité.
 „ Premièrement, le Roi demandera par-
 „ don audit Duc, en affirmant par lui
 „ être innocent du meurtre commis en
 „ la personne du Duc de Bourgogne son
 „ Père; & que s'il eût su tel cas être
 „ venu, il l'eût empêché envers & con-
 „ tre tous.

„ *Item.* Le Roi fera chercher par tout
 „ son Royaume les complices de ce
 „ meurtre, & les fera prendre & punir
 „ corporellement, comme au cas ap-
 „ partient.

„ *Item.* Le Roi fera fondation à Mon-
 „ tereau, où le délit a été fait, d'une
 „ Chapelle, en laquelle sera célébrée
 „ tous les jours à perpétuité une basse
 „ Messe de *Requiem* pour le repos de l'a-
 „ me dudit Duc.

„ *Item.* Le Roi édifiera auprès de la-
 „ dite ville un Prieuré de douze Reli-
 „ gieux Chartreux, pour prier Dieu pour
 „ l'ame dudit Duc.

„ *Item.* Le Roi sera tenu d'édifier sur
 „ le pont de ladite ville de Montereau
 „ une Croix somptueusement faite, pour
 „ mémoire du déplaisir qu'il a dudit
 „ meurtre.”

Par les autres articles, le Roi étoit
 obligé de céder au Duc de Bourgogne
 toutes les villes sur la rivière de Somme,
 comme Amiens, Abbeville, Saint Quentin,
 tin,

en Peronne & autres ; ce qui emportoit toute la Picardie.

1445.

Le Duc de Bourgogne conclut en ces termes. „ Nous par la révérence de „ Dieu, mus par la pitié que nous avons „ pour le pauvre Peuple de ce Royaume, & par les prières, regrets & soumissions à nous faites par lesdits Cardinaux & Ambassadeurs de notre Saint Père le Pape & du saint Concile de Bâle, qui nous ont remontré qu'ainfi le devons faire selon Dieu, avons fait bonne & loyale paix & réunion avec mondit Seigneur le Roi, moyennant les offres dessus écrites, qui de la part de mondit Seigneur & ses successeurs, nous doivent être faites & accomplies.”

Quelque dures que fûssent les conditions du Traité, le Roi s'y soumit pour procurer la paix à ses Sujets : sacrifice d'autant plus grand, que le Traité n'étoit injurieux qu'à lui seul ; que dans une Monarchie, la gloire & la honte des évènements regardent particulièrement le Prince, & que les Sujets sont presque bornés au bonheur ou au malheur qui en résultent.

Malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour assurer la paix, elle étoit souvent sur le point d'être violée, soit par la jalousie qui étoit entre les Princes, soit par des hostilités. Le Maréchal de Culant, St. Simon, & les autres Officiers à qui le Dauphin avoit laissé

1445.

se le commandement de ses troupes, traversèrent la Bourgogne & la Franche-Comté, & y firent beaucoup de dégât. C'étoit un des griefs sur lesquels l'assemblée qui se tenoit à Reims entre les Plénipotentiaires du Roi & ceux du Duc de Bourgogne, devoit prononcer. Il s'agissoit encore de ce qui restoit dû de la rançon du Roi René, & de terminer les anciennes querelles qui étoient entre la Maison d'Anjou & celle de Bourgogne.

Quoique les plaintes du Duc fussent raisonnables, on ne paroissoit pas fort disposé à lui rendre justice. René conservoit un vif ressentiment de la prison où il avoit été retenu par le Duc de Bourgogne. Le Dauphin desiroit ardemment de se venger de la défaite de ses troupes, qui avoient été battues par le Maréchal de Bourgogne. Ces deux Princes animoient le Roi, qui ne cherchoit que l'occasion d'humilier un Vassal trop puissant. La guerre alloit infailliblement se rallumer; mais la Duchesse de Bourgogne, qui avoit eu beaucoup de part à la paix d'Arras, se fit un point d'honneur de la maintenir. Elle se rendit à Châlons-sur-Marne avec une suite brillante. Le Roi & le Dauphin s'y trouvèrent. Jamais la Cour n'avoit été si magnifique & si galante. L'habileté de la Duchesse, & peut-être les plaisirs qui influent souvent dans les plus grandes affaires, rapprochèrent les esprits. On convint que René céderoit pour le reste de la rançon au Duc

Duc de Bourgogne le Val de Cassel, & que le Duc donnoit en échange à René, Neuchâtel, Gondrecourt & Clermont en Argonne. On termina tous les autres différends qui étoient entre la France & la Bourgogne, & la paix fut confirmée. Les fêtes qui la préparèrent & qui la suivirent, furent terminées par le plus triste événement. Ce fut la mort de la Dauphine Marguerite d'Ecosse. 1445.

Cette Princesse réunissoit en sa personne la délicatesse & la justesse de l'esprit, la noblesse des sentimens, la douceur du caractère; & ces rares qualités, qui la faisoient admirer, étoient encore relevées par les graces de la figure qui les rendent plus aimables. C'étoit lui faire sa cour, que de pratiquer la vertu: on étoit sûr de s'attirer ses bontés en les méritant, souvent il suffisoit d'en avoir besoin. Aiant appris qu'un Chevalier, qui s'étoit distingué dans un Tournois, manquoit des secours de la Fortune, souvent nécessaires au mérite, elle lui envoya trois cens écus, somme considérable pour ces tems-là, & pour une Princesse qui manquoit souvent du nécessaire. Elle aimoit passionnément les Lettres. On sait qu'aiant trouvé un jour Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser; & que sur l'étonnement qu'elle remarqua en ceux qui la suivoient, elle dit qu'*elle ne baisoit pas la personne, mais la bouche d'où étoient sortis tant de beaux discours.* Les vertus & le rang de cette Prin-

— Princeſſe, ne la ſauvérent pas de la calomnie.

1445.

La Cour étant à Nanci, Jametz du Tillay, Bailli de Vermandois, alla un ſoir chez la Dauphine. Elle avoit avec elle le Sire de Mainville, & une autre perſonne qui étoit un peu éloignée. La chambre n'étoit éclairée que par un grand feu. Du Tillay dit qu'il étoit honteux qu'on laiſſât ainſi Madame la Dauphine. Ce diſcours fut relevé & malignement interprété, quoique du Tillay s'excufât dans la ſuite, en diſant qu'il n'avoit voulu blâmer que la négligence des Officiers de la Princeſſe, qui n'éclaireroient pas ſon appartement. Cependant, comme il avoit fort peu d'eſprit, qu'il étoit grand parleur & indiscret, genre d'hommes à craindre même pour leurs amis, il tint pluſieurs propos offenſans pour les Femmes qui étoient auprès de la Dauphine, & particulièremment ſur les Demoiſelles de Salignac, Pregente & Fillotte. Il avoit commencé par l'indiscretion, il continua par la perfidie. On prétend qu'il fit écrire au Roi des Lettres anonymes pleines de calomnies. Le Roi fit voir par ſon ſilence qu'il les mépriſoit, & voulut en dérober la connoiſſance à la Dauphine. Elle fut longtems la matière des diſcours, ſans le ſavoir; mais enfin ils parvinrent juſqu'à elle, elle en reſſentit la douleur la plus amère; cependant, au lieu de chercher à ſe venger, elle gémiſſoit en ſecret,

crot, & cherchoit sa consolation dans la Religion. Un jour qu'il faisoit fort chaud, étant partie à pié du château de Sarry, près de Châlons, pour aller à Notre-Dame de l'Epine, elle fut attaquée d'une pleurésie, & le chagrin qui la devoit se joignant à la maladie, elle mourut en peu de jours. Elle protesta toujours de son innocence contre les calomnies de *cet bonnête-homme*. C'est ainsi qu'elle appelloit du Tillay.

1445.

16. Août.

Le Confesseur de cette malheureuse Princesse eut beaucoup de peine à obtenir qu'elle pardonnât à son calomniateur, & ses dernières paroles furent: *Fy de la vie, qu'on ne m'en parle plus*. Elle fut enterrée dans l'Eglise Cathédrale de Châlons, & trente-quatre ans après Louis XI. la fit transférer à Tours, où elle fut inhumée dans une Chapelle qu'elle avoit fondée.

Cette Princesse fut généralement regrettée. Les clameurs étoient si grandes contre du Tillay, que le Roi fut obligé de commettre par Lettres Patentes * Tudert, Maître des Requêtes, & Thiboust Conseiller au Parlement, afin d'interformer contre lui. La Reine même souffrit qu'on l'interrogeât. La différence de son interrogatoire d'avec celui de ~~autres témoins~~, consiste en ce qu'elle ne prêta point de serment, & qu'elle fut interrogée par le Chancelier Juvénal des Ursins.

* Du 27. Mai 1446.

1445. **Urfins**, assisté de **Guillaume Cousinet**, Maître des Requêtes. Nous avons encore sa déposition, & les autres informations qui chargent du Tilly, sinon de calomnie, du moins de beaucoup d'indiscrétion. **Regnault du Dresnay**, **Louis de Laval**, & plusieurs autres trouvant ces procédures injurieuses à la mémoire de la Dauphine, vouloient la venger par un duel. **Charles VII.** ne voulut pas le permettre, & éloigna de la Cour tous ceux dont il connoissoit la trop grande vivacité sur cette affaire, qui fut étouffée.

A peine avoit-on rendu les derniers devoirs à la Dauphine, que ses sœurs arrivèrent en France. Ces Princesses apprirent en même tems la mort de leur Mère, qu'elles venoient de quitter en Ecosse: elles passèrent, suivant l'usage de ces tems-là, les trois premiers mois de leur deuil sans sortir de leur chambre. Le Roi n'oublia rien pour les consoler; il eut dessein d'en faire épouser une au Dauphin, & fit solliciter les dispenses. Le Cardinal **Torquemada**, ou de **Turrecremata**, dit qu'elles furent refusées; le 26. Mai. Bref que le Pape **Eugène IV.** écrivit au Dauphin, n'explique point de quoi il s'agissoit.

Léonor, l'ainée des Princesses d'Ecosse, épousa quelque tems après **Sigismond**, Duc d'Autriche: l'autre repassa en Ecosse, & fut mariée à un Seigneur du Pays.

Louis

Louis toujours occupé d'affaires, songea à terminer celles qui subsistoient depuis longtems entre les Dauphins & les Princes de Savoye. Lorsque le Dauphiné fut uni à la France en 1349. * Amédée VI. Comte de Savoye, surnommé le

1446.

* L'opinion vulgaire est que Humbert II Dauphin de Viennois, jouant avec son fils unique encore enfant, à une fenestre de son palais de Grenoble, qui donnoit sur l'Isère, eut le malheur de le laisser tomber dans ce fleuve. Se voyant alors sans enfans, il résolut d'adopter un successeur, & choisit par Acte passé à Vincennes en 1343. Philippe Duc d'Orléans, fils puiné du Roi Philippe de Valois. L'année suivante il changea le principal article du Traité, c'est-à-dire, qu'au lieu de Philippe, Duc d'Orléans, qui par le Traité de 1343, étoit appelé à la succession du Dauphiné, & à son défaut Jean, Duc de Normandie, son frère aîné, on mit dans celui de 1344. le Duc Jean à la place & aux droits de Philippe, qui en fut totalement exclus. On lui donna en récompense de la renonciation qu'il fit à la succession du Dauphiné, le Comté de Beaumont-le-Roger, les Terres que Robert d'Artois tenoit en Normandie, & le Vicomté de Breteuil. L'exécution de ce Traité restoit incertaine, par cette clause que le Dauphin y avoit mise, *Supposé que le Comte Dauphin mourût sans héirs mâles ou femelles nés en légitime mariage.* Or le Dauphin avoit alors environ trente ans, & Marie des Baux sa femme étoit jeune. Cette Princesse étant morte en 1347. son mari, qui avoit toujours conservé ses Etats, pensa à se remarier, & rechercha Jeanne de Bourbon, fille du Duc Pierre de ce nom. Ce mariage n'ayant pas été conclu par les obstacles qui survinrent, Humbert voulut que son successeur non seulement portât la qualité de Dauphin, mais encore qu'il épousât Jeanne de Bourbon. Le Duc de Normandie alors marié à Bonne de Luxembourg, ne pouvoit donc être Dauphin : c'est poutquoi il offrit de céder ses droits à Charles son fils aîné, depuis appelé Charles V. dit le Sage.

le Comte-vert, dont les prédécesseurs
1446. avoient souvent inquiété les Dauphins
sur

Le Dauphin laissoit diriger sa conscience par Jean Bisel, Général des Chartreux, & ses affaires temporelles par Henri de Villars, Archevêque de Lyon, qui étoit Chef de son Conseil, & dans les intérêts du Roi.

Le Général des Chartreux l'entreprint dans la disposition où il étoit de renoncer au Monde, & l'Archevêque de Lyon le détermina à choisir pour son successeur Charles, petit-fils de Philippe de Valois, & fils aîné de Jean Duc de Normandie.

Le contrat de la donation que le Dauphin Humbert II. lui fit du Dauphiné, fut passé à Romans le 30 Mars 1349. On n'y changea rien d'essentiel de ce qui étoit dans le premier contrat de l'an 1343. que la personne du donataire.

L'investiture des Etats du Dauphiné fut donnée au nouveau Dauphin dans la ville de Lyon le 16. Juillet 1349. en présence de Jean son Père, Duc de Normandie. Humbert lui ceignit l'Épée Delphinale, & lui mit dans les mains le sceptre & la bannière de Saint George: après quoi il se devêtit lui-même des marques de son ancienne dignité, pour prendre l'habit de Jacobin.

Le Pape Clément VI. avoit parfaitement secondé les intérêts de Philippe de Valois, qui malgré les Traités faits avec Humbert, avoit sujet d'appréhender l'inconstance naturelle de ce Prince. C'est pourquoi, afin de le mettre pour toujours hors d'état de changer ce qu'il avoit fait, le Roi Jean qui venoit de succéder à Philippe de Valois, engagea le Pape à lui conférer des Dignités Ecclésiastiques. Clément, sous prétexte d'honorer davantage le Dauphin Humbert, en faisant pour lui une chose extraordinaire, lui donna aux trois messes de la nuit de Noël le Soudiaconat, le Diaconat & la Prêtrise l'an 1350. & dans le même tems il le fit Patriarche d'Alexandrie, & lui accorda l'administration de l'Archevêché de Reims, C'est ce que nous apprend un Auteur contemporain, *Dixit vero Papa ipsum (Humbertum) demum instanti & procurante Johanne, Rege Francia... fecit Patriarcham Alexandrinum, & Ecclesiam Remensem sibi*

sur les limites de leurs Terres, craignit
d'avoir de pareilles contestations avec

1446.

la

perpetuè commendavit. Et causâ ipsam magis honorandi, ne fortè à præmissis in posterum passet resilire, in propriâ nocte Natalis Domini ipsam ad omnes sacros ordines uno contextu ordinavit.

Charles V. est donc le premier de nos Rois qui ait porté le titre de Dauphin, & ce titre a toujours été depuis celui de leurs fils aînés, quoique cela ne fût point expressément stipulé par les différens Traités de la cession du Dauphiné, & que même ce titre dût être d'abord pour le second fils de Philippe de Valois. Marcel, suivant des titres du Trésor des Châtres, dit qu'il fut arrêté du propre mouvement du Roi, que le Dauphiné seroit réuni à la Couronne: mais quelques-uns de nos Auteurs, tels que Dupuy dans son *Traité des droits du Roi*, n'ont pas trouvé exacte cette expression réuni à la Couronne: car ils prétendent que le Dauphiné forme en quelque manière un Etat particulier, & ils se fondent sur ce que le Roi dans toutes les Lettres qui regardent cette Province, prend le titre de *Dauphin de Viennois*, & sur ce que dans le contrat de cession passé avec Philippe de Valois en 1343. Humbert avoit mis cette condition, que les Etats qu'il donnoit ne pourroient être réunis au Royaume, *fors tant comme l'Empire y seroit réuni*. Mais dans le fond ce n'est ici qu'une dispute de mots: nos Rois sont Souverains du Dauphiné, non seulement en qualité de Dauphins, mais encore comme Rois de France, puisque par la confirmation du dernier Acte de transport des Etats de Humbert, ce Prince transporta à Charles, à ses hoirs, successeurs, & ceans qui auront cause de lui perpétuellement & héréditairement en fief & en propriété pleine le Dauphiné. Ainsi nos Rois eux-mêmes ne remplissent pas moins les conditions du transport que leurs fils aînés, puisqu'ils sont également successeurs & aient cause du Dauphin Charles & de ses successeurs. Ce fut par cet Acte de transport que le Dauphiné, qui avec d'autres Provinces avoit été démembré du Royaume par la révolte & l'usurpation de Bonon après la mort de Louis le Bègue, revint enfin à ses anciens Maîtres.

1446.

la France, & dès l'année 1364. il proposa au Roi Jean de régler les limites du Dauphiné & de la Savoie. L'échange qui se fit alors, fut très avantageux pour le

Le nom de Dauphin ne fut pas tellement le titre des fils aînés des Rois, qu'on ne lui préférât quelquefois celui des autres Provinces de France, s'il arrivoit que ces Princes en fassent revêtus. Charles V. qui avoit toujours porté le nom de Dauphin depuis 1349. aiant été créé Duc de Normandie en 1365, s'intitula toujours de ce dernier nom jusqu'à la mort de son Père, le Roi Jean en 1364. & ne mettoit le titre de Dauphin qu'après celui de Duc de Normandie. Froissart l'appelle toujours Duc de Normandie; & le P. Martène nous a donné une Lettre du Pape Innocent VI. adressée *ad Carolum, Ducem Normannia.*

Charles VI. étant né, son Père Charles V. disent les grandes Chroniques de France, lui donna le Dauphiné, pour être appelé *Monseigneur le Dauphin.*

Le Dauphin Louis, fils de Charles VI. aiant été fait Duc de Guyenne, il fut toujours appelé de ce dernier nom. Juvenal des Ursins l'appelle *Monseigneur de Guyenne*, & sa femme *Madame de Guyenne.* Mais depuis Charles VII. qui du vivant de son Père, & après la mort de ses frères aînés, avoit toujours porté le titre de Dauphin, tous les fils aînés de nos Rois n'ont pas eu d'autre nom; & lorsqu'on leur donna celui de quelques autres Provinces, ce nom alors ne fut mis qu'après celui de Dauphin. Ainsi Henri II. n'étant encore que Dauphin, s'intituloit, *Henri, Fils aîné du Roi, Dauphin de Viennois, & Duc de Bretagne.* Quant au nom de Dauphin, les Auteurs donnent différentes conjectures sur son origine; mais il est certain que Hugues VIII. fut le premier qui prit vers l'an 1140. le surnom de Dauphin, qui devint depuis un nom de Dignité, & celui de la Province.

Robert VI. Comte d'Auvergne, aiant épousé Béatrix fille de Hugues VIII. les Comtes d'Auvergne prirent vers l'an 1249. le titre de Dauphin, à l'imitation de ceux de Viennois.

le Comte de Savoye, par l'infidélité d'Aimar de Poitiers, Gouverneur du Dauphiné, qui fut chargé de cette affaire, & qui se laissa corrompre. Le Comte de Savoye n'en fut pas plus exact à exécuter le Traité, il crut pouvoir abuser de l'état malheureux où la France fut réduite après la bataille de Poitiers. Il y eut en 1377. une autre transaction, qui ne fut pas mieux exécutée. Le Dauphin voulut enfin terminer toutes les contestations, & chargea Pierre de Brézé de traiter avec Louis I. alors Duc de Savoye*. Ce Prince offrit de se désister de toutes prétentions sur les Comtés de Valentinois & de Diois, & de payer quarante mille écus, à condition que le Dauphin lui remettroit l'hommage de Foucigni & de quelques autres places cédées par les échanges de 1354. & 1377. Brézé †, que le Duc de Savoye avoit gagné en lui donnant le Comté de Mautefrier, persuada au Dauphin, dont il avoit la confiance, d'accepter les propositions du Duc: ainsi le Traité fut ratifié à Chinon par le Roi & par le Dauphin. Raoul de Gaucourt fut nommé pour prendre possession des places que le Duc devoit remettre, & Dammartin fut chargé

1446.

* Louis I. étoit fils d'Amédée VIII. qui porta le premier le titre de Duc de Savoye.

† Pierre de Brézé avoit l'administration des Finances. Sa trop grande liberté de parler lui faisoit beaucoup d'ennemis. Il n'épargnoit pas même le Roi qui s'en plaignoit.

1446.

gô d'aller en Savoye recevoit le payement des quarante mille écus.

Tandis que le Dauphin employoit tous ses soins pour prévenir les troubles dans le Dauphiné, il voyoit impatiemment la Cour divisée par des cabales, & son Père gouverné par les Ministres. Il faut plus d'habileté pour se conduire au milieu des tracasseries de la Cour, que pour servir utilement l'Etat : mais le Dauphin ne croyoit pas devoir descendre à un manège de Courtisan trop au-dessous de lui, & ne dissimuloit pas son mécontentement. C'étoit un titre pour lui déplaire, que d'avoir quelque part à la faveur du Roi. Il traita les Ministres avec mépris, & n'eut pas plus d'égards pour Agnès Sorel. Gaguin prétend même qu'il osa lui donner un soufflet, & que ce fut pour cette témérité qu'il fut obligé de quitter la Cour, & de se retirer en Dauphiné. Mais sans ajouter foi trop légèrement à ce fait, il arriva une affaire d'un assez grand éclat pour avoir été l'unique cause de la retraite du Dauphin.

Ce Prince voulant s'opposer au Ministère, forma un parti dans lequel entrèrent principalement Jean de Dailon, Louis de Beuil, & Louis de Laval, Sire de Chatillon. Lorsque le Comte de Dammartin fut de retour de Savoye, le Dauphin lui fit confidence de son projet ; mais Dammartin, soit qu'il fût jaloux de ceux qui partageoient avec lui

la

la faveur de ce Prince, soit qu'il desaprouvât l'entreprise, découvrit tout au Roi, & déclara que la Cour étant à Razilly, le Dauphin lui avoit demandé plusieurs Archers de la Garde Ecoissoise; & qu'avec les Gentilshommes de sa Maison & ceux qui lui étoient dévoués, il devoit s'emparer du château, & s'assurer de la personne du Roi. La déposition de Dammartin jetta le Roi dans de terribles allarmes. On arrêta Conighan, Commandant de la Garde Ecoissoise. Les partisans du Dauphin prirent aussitôt la fuite, on vint faire leur déposition pour obtenir leur grâce.

Le Roi fit venir son fils, & lui reprocha son ingratitude. Le Dauphin nia les faits, & donna un démenti à Dammartin. Celui-ci, outré de fureur, répondit qu'il savoit le respect qu'il devoit au fils de son Maître, mais qu'il étoit prêt à prouver ce qu'il avançoit contre toi de la Maison du Dauphin qui oseroit se présenter. Le Roi persuadé du crime de son fils, lui ordonna de se retirer en Dauphiné. On fit mourir plusieurs Gardes Ecoissois, & Conighan leur Capitaine ne dut sa grâce qu'à la sollicitation du Roi d'Ecosse. Quelques jours avant le départ du Dauphin, la Reine étoit

1446.

28. Déc.

Aussitôt que Louis fut arrivé dans le Dauphiné, il convoqua les Etats à Romans.

1447.

4. Février.

mans. Yves de Sepéaux, Chancelier du
 1447. Dauphin, demanda le don gratuit, qui fut de quarante mille florins; & les Etats l'accordèrent avec cette clause, que c'étoit par pur & libéral don, & sans préjudice de leurs privilèges & libertés. Le don gratuit fut bien augmenté dans la suite, & toujours avec la même clause, qui portant une image de liberté, console encore ceux qui l'ont perdue. Il y eut souvent des contestations à ce sujet. Le Dauphin demandoit d'abord plus qu'il n'avoit dessein d'obtenir, afin qu'il parût se relâcher, lorsqu'on lui accordoit ce qu'il prétendoit réellement. Outre les reveus du Dauphiné, il jouissoit encore de Château-Thierry; du Comté de Comminges & des Châtelainies de Rouergue, qui avoient été confisquées sur le Comte d'Armagnac.

Louis s'appliqua tout entier à régler les Etats; il réduisit les Bailliages qui étoient en grand nombre, à deux & à une Sénéchaussée. Comme il aimoit passionnément la chasse, il la défendit, aussi-bien que de couper aucun arbre dans les Forêts Delphinales. Il se fit rendre compte de l'administration des Finances, & son gouvernement fut si sage, que malgré la modicité de ses revenus & le peu de troupes qu'il avoit, sa réputation le fit respecter de toute l'Europe. Les Suisses, le Duc de Savoye, les Princes d'Italie, les Rois de Navarre, d'Arragon & d'Angleterre, recher-

ché-

chèrent son alliance, & la République de Gènes voulut le choisir pour Maître. Il y a peu d'Etats qui aient éprouvé plus de révolutions que celui de Gènes. Cette ville étoit originairement une des principales de la Ligurie, & devint municipale des Romains. Après avoir été détruite par Magon, frère d'Annibal, & rebâtie par Spurius Lucretius, elle resta sous la domination Romaine jusqu'à l'invasion des Goths. Dans la suite elle fut saccagée par Rotharis Roi des Lombards. Charlemagne l'ayant rebâtie, l'annexa à l'Empire François, sous le gouvernement d'un Comte particulier. Le premier, nommé Audemar, défit les Sarrasins, & conquit l'île de Corse. Quelque temps après les Sarrasins prirent Gènes, passèrent la plus grande partie des habitans au fil de l'épée, ou les emmenèrent esclaves en Afrique. Ceux qui restèrent, se livrèrent au Commerce, rétablirent la Ville, & formèrent vers l'an 1100. une République dont le gouvernement étoit entre les mains de quatre Familles principales, qui faisoient deux factions. Les Spinola & les Doria d'une part, & de l'autre les Fiesques & les Grimaldi déchiroient le sein de leur Patrie; sous prétexte d'en défendre la liberté contre leurs concurrens. Cette malheureuse République, tour-à-tour soumise à des Consuls ou à un Podestat, éprouva pendant près de trois siècles tous les maux de l'anarchie & de la

1447. tyrannie, sous une forme de gouverne-
ment libre. Le Peuple fatigué des dis-
sensons & de l'avarice des Nobles, choi-
sit en 1257. Guillaume Boccanégra pour
gouverner l'Etat sous le titre de Capi-
tan.

La Noblesse se refaisit bientôt du gou-
vernement ; & comme ce fut vers ce
tems-là que les factions des Guelfes &
des Gibelins prirent naissance, elle se
partagea encore en deux partis. Les Gri-
maldi & les Fiesques se rangèrent du côté
des Guelfes : les Doria & les Spinola
devinrent aussitôt Gibelins, & l'aïant
emporté sur leurs rivaux, les chassèrent
& les obligèrent de se retirer à Naples.
Les Guelfes aiant repris le dessus, trans-
portèrent la Souveraineté de Gènes à
Robert Roi de Naples.

Tandis que les Génois se rendoient
malheureux par des guerres civiles, ils
se signaloient au dehors par des conquê-
tes. Ils eurent de longues & sanglantes
guerres contre les Pisans & les Véné-
tiens. Les Pisans furent soumis, & la
puissance de Venise auroit peut-être suc-
combé sous celle de Gènes, si les divi-
sions de celle-ci ne lui eussent fait per-
dre ses avantages.

Les Génois, las de changer de gou-
vernement sans être ni plus libres ni plus
heureux, cherchèrent des Maîtres étran-
gers. Après avoir passé sous la domina-
tion de l'Empereur Henri VII. & de
Robert d'Anjou Roi de Naples, ils re-
vin-

vinrent à leurs compatriotes. Simon ~~_____~~ ^{1447.}
 Boccanégra, dont le nom étoit cher au
 Peuple, fut élu Duc ou Doge de Gènes
 en 1339. Il abattit le parti des Guelfes,
 & fit un Règlement par lequel toutes les
 Familles qui avoient exercé les Charges
 de l'Etat depuis l'origine de la Républi-
 que, étoient déclarées nobles. Par-là
 le nouveau Duc, en augmentant le nom-
 bre des Nobles, en affoiblissoit réelle-
 ment le pouvoir, du moins celui des
 premières Familles. Il fit plus: par le
 même Règlement ceux qui n'avoient ja-
 mais exercé de Charge, furent déclarés
 Bourgeois, & ce fut à eux seuls que le
 gouvernement de la République fut dé-
 volu sous l'autorité du Doge. Les Fa-
 milles qui entrèrent alors dans les Char-
 ges devinrent considérables, & furent
 l'origine de la distinction d'anciens &
 de nouveaux Nobles. Les Grimaldi, les
 Fiesques, les Doria & les Spinola, qui
 étoient tour-à-tour les tyrans de la Ré-
 publique, se virent contraints d'obéir;
 mais ce qu'ils n'osoient entreprendre ou-
 vertement, ils l'exécutèrent par adresse:
 ils semèrent la jalousie entre les Frégo-
 ses & les Adornes qui partageoient alors
 l'autorité, & firent déposer Boccanégra
 cinq ans après son éléction.

On ne vit plus qu'une funeste alter-
 native de l'Aristocratie & de la Démoc-
 ratie. Les Génois, toujours divisés &
 toujours malheureux, ne savoient ni o-
 béir ni soutenir la liberté. Quand ils ne

1447. pouvoient s'accorder entre eux, ils dé-
 féroient la Souveraineté à différens Prin-
 ces. Ils se donnèrent au Duc de Milan,
 ensuite à Charles VI. en 1395. Après
 avoir massacré les François en 1409. ils
 choisirent pour Maître le Marquis de
 Montferrat. Quatre ans après ils repas-
 sèrent aux Visconti, pour revenir encore
 aux François en 1458. A peine la Ré-
 publique reprenoit-elle sa liberté, que
 l'ambition des Nobles & l'inconstance
 du Peuple la replongeoient dans de nou-
 veaux troubles, dont elle ne sortoit que
 pour subir une domination étrangère. Le
 gouvernement n'a pas été plus tranquil-
 le dans la suite. On remarque que de-
 puis 1494. jusqu'en 1528. la ville de Gé-
 nes a été gouvernée de plus de douze
 manières différentes; par des Comtes,
 des Consuls, des Podestats, des Cap-
 taines, des Recteurs, des Abbés du
 Peuple, des Réformateurs, des Ducs
 nobles & populaires. En 1527. sous le
 règne de François I. André Doria fut
 assez heureux pour rendre la liberté à sa
 Patrie, & se rendit encore plus illustre
 en refusant la Souveraineté. Il fit un
 nouveau Règlement, qui fixa les an-
 ciennes Familles nobles à vingt-huit,
 auxquelles on en a ajouté dans la suite
 vingt-quatre autres, qui font la seconde
 classe de la Noblesse. Aujourd'hui le Gou-
 vernement de Gènes est entièrement A-
 ristocratique; le Doge, en qui la Souve-
 raineté paroît résider, change tous les
 deux

deux ans , & ne fait que prêter son nom aux Decrets du grand Conseil. 1442.

C'étoit dans le plus fort des cabales des Frégoses & des Adornes, que les Génois jettèrent les yeux sur le Dauphin. Mais dans le tems que Charles VII. prenoit les mesures nécessaires pour profiter de leurs offres, Jean Frégose trouva moyen de se faire élire Doge, & fit dire alors aux François, que s'étant rendu le seul Maître de Gènes, il étoit résolu de conserver sa conquête. Le Roi ne suivit pas fort vivement cette affaire, parce que c'étoit le Dauphin que les Génois demandoient pour Maître, & que le Conseil représenta qu'il étoit moins dangereux de perdre Gènes, & toute l'Italie, que de rendre ce Prince trop puissant. Onze ans après, en 1458. Gènes se donna à Charles VII, qui en confia le gouvernement à Jean Duc de Calabre.

Le Pape Eugène IV. mourut sur ces entrefaites. Nicolas V. qui lui succéda, pria le Roi & le Dauphin d'employer leurs soins pour étouffer le schisme qui déchiroit l'Eglise. Le Concile de Bâle ayant déposé Eugène en 1439. avoit élu Amédée VIII. Duc de Savoye. Ce Prince, après avoir cédé ses Etats à son fils, s'étoit retiré auprès de Genève dans le Château de Ripaille, où il menoit avec quelques Courtisans la vie la plus voluptueuse: cependant, comme sa retraite avoit fait beaucoup d'éclat, & que ses plaisirs étoient ignorés, le Concile

droits de Souveraineté que l'Archevê-
 1449. que de Vienne & les Evêques de Gap,
 de Valence & de Die, avoient usurpés
 pendant les guerres des Dauphins & des
 Comtes de Provence; & pour affermir
 de plus en plus son autorité, il fit une
 alliance perpétuelle avec le Duc de Sa-
 voye.

Le peu d'union qu'il y avoit entre
 1450. Charles VII. & le Dauphin, fut cause
 que celui-ci fut soupçonné d'avoir fait
 empoisonner Agnès-Sorel, qui mourut
 cette année, regrettée du Roi, de la
 Cour & des Peuples. Elle n'abusa jamais
 de la faveur, & réunit les rares qualités
 d'Amante tendre, d'Amie sûre, & de
 bonne Citoyenne. Je ne sai pourquoi Alain
 Chartier s'efforce tant de défendre la
 chasteté d'Agnès, qui mourut en couche.
 Charles VII. en eut trois filles: Margue-
 rite épousa Olivier de Cotivi, Sénéchal
 de Guyenne; Charlotte fut mariée avec
 Jaques de Brézé, Sénéchal de Norman-
 die; & Jeanne avec Antoine de Beuil,
 Comte de Sancerre.

Le Dauphin ayant rétabli l'ordre dans
 ses Etats, fit part au Roi du dessein où
 il étoit d'épouser Charlotte de Savoye.
 Le Roi lui fit réponse, qu'il n'approu-
 voit

petit fils de Jean, avec Jeanne, sœur naturelle de
 Louis XI. qui avoit acheté les droits de l'Evêque
 d'Albi.

* Le Dauphin avoit balancé entre les Maisons
 de Laval, de la Marche & de Savoye.

voit pas qu'il contractât aucune alliance, avant que la guerre avec l'Angleterre fût terminée; & que si la paix se faisoit entre les deux Couronnes, il lui destinoit une fille du Duc de Boukingam, de la Maison Royale d'Angleterre. Le Dauphin qui cherchoit moins à consulter son Père, qu'à obtenir son consentement sur un parti pris, envoya Chauffon & Blosset pour instruire le Roi des avantages que le Duc de Savoye offroit, savoir deux cens soixante mille écus de dot, & les troupes nécessaires pour faire la conquête du Milanès. Les mêmes Députés étoient encore chargés de proposer au Roi de donner la Guyenne au Dauphin, qui offroit d'en faire la conquête à ses frais.

1450.

Comme ce Prince avoit commencé à manifester son caractère, plus ses propositions paroïssent avantageuses, plus elles étoient discutées avec soin. Le Conseil fut d'avis qu'il étoit moins dangereux pour l'Etat de laisser la Guyenne au pouvoir des Anglois, que de contribuer à augmenter la puissance du Dauphin. Louis, sans s'embarrasser de l'agrément du Roi, ne songea plus qu'à conclure son mariage, & donna ses pouvoirs à Yves de Scepeaux, & à Aimar de Poissieu, dit Capdorat, pour aller en Savoye convenir des articles. Le Bâtard d'Armagnac, Sénéchal de Dauphiné, & Antoine Colomier, Général des Finances, se rendirent ensuite à Genève; où ils

1451. On ne lui offrit d'abord que six à sept mille florins ; mais il employa tant de sollicitations, que ce présent fut porté à vingt & un mille florins.

Le Dauphin qui avoit fait fabriquer de nouvelles monnoies sans proscrire les anciennes, donna cours à toutes sortes de monnoies étrangères pour rendre l'argent plus commun.

10. Déc. Ce Prince en favorisant le Commerce dans ses Etats, vouloit sur-tout y faire régner la paix, & donna une déclaration portant défenses à tous Gentilshommes de se faire la guerre. Ces guerres particulières, qui étoient en usage de tems immémorial dans plusieurs Provinces, cessoient aussitôt que le Roi armoit, mais elles n'étoient que suspendues ; bien-tôt elles se rallumoient avec plus de vivacité, & remplissoient le Royaume de meurtres & de violences. La Noblesse regardoit cet usage barbare comme le plus noble de ses privilèges ; Humbert en avoit même expressément stipulé la conservation, en donnant le Dauphiné. La déclaration qui abolissoit cet usage fut exécutée, tant que le Dauphin la maintint par sa présence ; mais lorsqu'il fut en Bourgogne, les combats recommencèrent, & l'on vit en 1460. Raoul de Comb défier Jaques de Lompar. Ils parurent devant Grenoble avec plus de soixante Gentilshommes, sans que le Parlement pût leur faire quitter les armes.

Louis

Louis auroit vécu assez tranquillement dans le Dauphiné, si les Favoris du Roi n'eussent animé le Père contre le fils. Charles commença par lui retrancher ses pensions, & lui ôta Beaucaire, Château-Thierry, & les Châtellenies de Rouergue, qui sont La Guiole, St. Genest de Ribidol, de la Roque Valfergue, & Cassaignes de Regonnois. Louis envoya aussitôt Estissac faire des remontrances au Roi; mais comme elles furent rejettées, le Dauphin fit un accord avec le Comté d'Armagnac, & lui céda les Châtellenies & Beaucaire moyennant vingt-deux mille écus d'or. Le Roi encore plus irrité contre son fils, s'avança avec des troupes vers le Lyonnais. Le Dauphin lui fit représenter qu'il étoit instruit de tous les mauvais offices qu'on lui rendoit à la Cour; qu'on avoit dessein de le chasser du Dauphiné, & même de le dépouiller de ses droits à la Couronne. Le Roi répondit que le Dauphin étoit mal informé du sujet de son voyage; qu'à-la-vérité il recevoit de toutes parts des plaintes de son mauvais gouvernement, & qu'il desiroit qu'il changeât de conduite, sans quoi il seroit obligé d'y pourvoir comme son Père & comme son Roi.

Sur cette réponse, le Dauphin fit supplier le Roi de vouloir bien envoyer un Prince du Sang, ou quelque Personne de marque, qui pût lui rendre compte du gouvernement du Dauphiné, & de

ne

1451.

1452.

1452.

té des sommes considérables, & de leur avoir fourni des armes & des harquois. Il répondit sur le premier article, qu'il n'en avoit point de connoissance; & sur le second, que le Roi le lui avoit permis verbalement: ce Prince dit qu'il ne s'en souvenoit pas. On trouve encore dans le vu de l'arrêt, que Jaques Cœur étoit soupçonné d'avoir empoisonné Agnès Sorèl, mais il n'en est rien dit dans le prononcé. En effet Jeanne de Vendôme, Dame de Mortagne, qui étoit son accusatrice sur ce chef, fut convaincue de calomnie, & bannie du Royaume. A l'égard des concussionns dont on accusoit Jaques Cœur, elles se réduisoient peut-être à quelques irrégularités presque inévitables, & souvent inconnues à ceux qui sont chargés d'une administration considérable: irrégularités dont on ne peut faire des crimes, que lorsque la passion, plus que la justice, veut interpréter une Loi à la rigueur. On prétend que le procès de Jaques Cœur lui fut fait à l'instigation de Dammartin son ennemi; du moins celui-ci profita de la plus grande partie de la confiscation des biens de l'accusé, qui fut condamné par arrêt des Commissaires du 19. Mai 1453. à faire amende honorable, & à payer quatre cens mille écus *. Le Roi lui remit la peine

* Qui seroient aujourd'hui (1745) 4. 228. 360^{l.} Les écus étoient d'or de 70 au marc, ainsi étoient 5714 marcs de 20 écus de plus: le marc est aujourd'

de mort, à la sollicitation du Pape à qui il avoit rendu de grands services, & en considération de ceux que l'État en avoit reçus. Ses richesses firent peut-être tout son crime. Ses enfans entreprirent en 1462. de faire réhabiliter sa mémoire; on paroissoit assez persuadé de son innocence, mais il n'y eut point d'arrêt. 1452:

On prétend, peut-être sans fondement, que Jaques Cœur, après sa condamnation, passa dans l'île de Chypre, où son crédit, son habileté & sa réputation, que ses malheurs n'avoient point ternie, lui firent faire une fortune aussi considérable que celle qu'il venoit de perdre.

Le Cardinal d'Estouteville n'ayant pas réussi dans sa Légation au sujet de la Paix, ni de la Pragmatique, s'en retournoit peu satisfait, & sans attendre la décision du procès de Jaques Cœur, qui ne fut jugé que l'année suivante. Il avoit déjà repassé les Monts, lorsqu'il aprit que la guerre s'allumoit entre le Roi & le Duc

Jour d'hui à 740^e. Voyez l'Arrêt imprimé en entier & conforme aux manuscrits dans un *Recueil de divers Mémoires, Harangues, &c.* par Auger de Mauléon de Gravier in 4^o. 1623. & dans les *Antiquités de Bourges* par Chenu, p. 85. in 4^o.

* Les enfans de Jaques Cœur disputèrent à Antoine de Chabannes les terres dont il s'étoit emparé en 1489; que le procès fut terminé à l'amiable par une transaction passée entre Jean de Chabannes fils d'Antoine & Isabelle Bureau veuve de Geoffroy Cœur, comme stipulante pour ses enfans Jaques, Jeanne, Marie & Germaine Cœur.

1452. Duc de Savoye. Il revint sur ses pas, & mania si habilement l'esprit de ces deux Princes, qu'il rétablit entre eux la paix qui fut scellée à Clépié, près de Feurs, par le mariage d'Yolande de France avec Amédée Prince de Piémont.

27. 02.

On aprit en même tems que Talbot étoit descendu dans le Médoc à la tête de quatre ou cinq mille Anglois, & que la ville de Bordeaux lui avoit ouvert ses portes. Le Dauphin crut devoir saisir cette occasion pour regagner les bonnes grâces du Roi. Quoiqu'il n'y eût pas encore une rupture ouverte entre le Père & le fils, ils étoient dans une défiance réciproque. Le Roi prétendoit que dans toutes les députations que son fils lui avoit faites, il n'y avoit jamais eu que des protestations vagues de fidélité & d'obéissance, & tous ces termes généraux dont on ne se sert que pour éviter de prendre des engagements formels. Il se plaignoit de ce que son fils refusoit de se fier à sa parole, que ses plus grands ennemis avoient toujours respectée.

Le Dauphin, qui à tout événement avoit amassé des armes, & gagné un grand nombre de Gentilshommes, qu'il avoit distribués par Compagnies, voulut s'en faire un mérite auprès du Roi, & détourner les soupçons qu'il pouvoit avoir. Il lui fit offrir ses services contre les Anglois, protestant qu'il ne desiroit que de sacrifier sa vie pour lui.

Char.

Charles, peu sensible à cette démarche de son fils, répondit que la Normandie & la Guyenne avoient été conquises sans son secours, & que les troupes qui avoient été levées n'avoient pas été destinées au service de son Père, ni de l'Etat: ainsi les esprits s'aigrissoient de plus en plus.

1453.

Les inquiétudes de Louis ne l'empêchoient pas d'être attentif à tout ce qui pouvoit être avantageux au Dauphiné. Malgré les oppositions des Juges ordinaires de Grenoble, & de l'Official de l'Evêque, il convertit le Conseil Delphinal en un Parlement, dont François Portier, Procureur-Général des Etats & Président de la Chambre des Comptes, fut fait premier & unique Président. L'année suivante il fonda l'Université de Valence. Quelque tems après (le 31 Juillet 1456) il donna sur les donations entre vifs un Edit célèbre, qui est encore en vigueur.

1454.

Quoique le Dauphin se trouvât dans des circonstances qui devoient l'obliger à ménager ses Alliés, il n'en étoit pas moins jaloux de ses droits. Il déclara la guerre au Duc de Savoye au sujet de l'hommage du Marquisat de Saluces, qu'ils prétendoient tous deux: cependant il consentit à un accord, parce qu'il ne crut pas devoir se faire de nouveaux ennemis, pendant qu'il étoit occupé à détourner l'orage qui se formoit contre lui à la Cour.

Le retranchement des pensions du

1455.

D. a. Dau-

1455. Dauphin, la diminution de ses domaines par la cession des Châtellenies de Rouergue, mirent ce Prince dans la nécessité d'augmenter les impôts, & la misère mettoit ses Sujets hors d'état de les payer. Les plaintes devenant générales, les ennemis du Dauphin s'en servirent contre lui. Soit que les Favoris de Charles l'eussent déjà indisposé contre son fils, soit qu'ils jugeassent qu'ils n'étoient pas plus dangereux pour eux de l'indisposer en effet, que d'en être soupçonnés par le Dauphin, ils ne songèrent plus qu'à nourrir l'animosité du Roi. Ils savoient qu'on ne doit offenser à la Cour que ceux qu'on est résolu de perdre, & ils se conduisoient sur ce principe. Charles ne voulut donc plus rien écouter de la part de son fils, & passa en Auvergne.

1456. Louis allarmé envoya aussitôt Courcillon son Grand-Fauconnier, pour faire au Roi les plus humbles remontrances. Charles ne voulut pas répondre lui-même à Courcillon, mais il lui fit donner audience en sa présence par le Chancelier.

Le Dauphin fit solliciter le Prince d'Orange & ceux de Bernes d'entrer dans son parti: il rechercha aussi le secours du Pape, & renvoya vers le Roi Courcillon avec Simon le Couvreur, Prieur des Céléstins d'Avignon. Les réponses qu'ils apportèrent de la part du Roi au Dauphin ne l'ayant pas satisfait, le Prince fit repartir le Prieur avec

Gabriel de Bernes Seigneur de Targes. —————
 Leurs instructions étoient à peu près les mêmes que celles des députations précédentes ; elles se réduisoient à des protestations de fidélité, & à demander de ne pas revenir à la Cour. Il y avoit encore un point qui touchoit fort le Roi, & sur lequel le Dauphin s'excusoit ou affectoit de ne pas répondre ; savoir de renvoyer tous ceux de ses Officiers qui étoient suspects à Sa Majesté. 1456.

Le Roi répondit que ce dernier article ne s'accordoit pas avec l'obéissance que son fils affectoit ; qu'il devoit commencer par chasser ceux qui lui donnoient de mauvais conseils, sans quoi on sauroit bien les punir, & le faire rentrer lui-même dans son devoir. Le Pape, le Roi de Castille, le Duc de Bourgogne, s'employèrent inutilement pour réconcilier le fils avec le Père. La sévérité de Charles n'étoit qu'un effet de sa foiblesse, qui le faisoit obéir aveuglément aux impressions que lui donnoient ses Ministres.

Dammartin lui écrivit que le Dauphin faisoit armer tous ses Sujets ; que le Bâtard d'Armagnac commandoit ses troupes ; & que son Conseil étoit composé de Pierre Meulhon, d'Aymard de Clermont, du Bâtard de Poitiers, de Jean de Vilaines, de Neveu, Malortie & Bournazel, qui avoient chacun une Compagnie de cent lances ; mais que la

1456. plus grande partie de la Noblesse se déclareroit pour le Roi, aussitôt qu'il entreroit en Dauphiné. Cette Lettre acheva d'irriter ce Prince, qui donna ordre à Dammartin de marcher contre le Dauphin & de l'arrêter.

Dammartin s'empressa d'exécuter un ordre qui flatoit son ressentiment particulier; mais le Dauphin ne se fiant pas à ses troupes, ne comptant pas davantage sur sa Maison, feignit une partie de chasse, & se rendit à St. Claude, suivi de quelques Officiers particuliers. Delà il écrivit au Roi, qu'il le suplioit de lui permettre de s'unir au Duc de Bourgogne, pour aller faire la guerre aux Turcs. Il envoya aussi une Lettre circulaire à tout le Clergé du Royaume, pour demander des prières: il faisoit ordinairement des vœux, lorsqu'il se croyoit sans ressource du côté des hommes.

Il avoit eu raison de se défier de ses partisans. Bernes, Malortie & Châtillon prêtèrent serment au Roi. Le Dauphin préféra des ennemis généreux à des amis suspects: il alla trouver le Prince d'Orange, & se fit conduire à Bruxelles par le Maréchal de Bourgogne.

Le Duc Philippe qui étoit à Utrecht, aiant appris l'arrivée du Dauphin, se comporta avec autant de prudence que de générosité. Il écrivit au Roi que ce Prince étoit entré dans ses Etats sans l'en avoir prévenu, & qu'il lui rendroit tous les honneurs dûs à l'Héritier de la
Cou-

Couronne , jusqu'à ce qu'il eût rétabli l'union dans la Maison Royale. Il manda en même tems à la Duchesse de Bourgogne & au Comte de Charolois de traiter le Dauphin comme le fils aîné de leur Souverain. Lorsque le Duc revint à Bruxelles, le Dauphin alla au-devant de lui. Dès qu'ils se virent, ils coururent à la rencontre l'un de l'autre, & s'embrassèrent. Le Dauphin lui raconta tous ses malheurs: le Duc, sans approuver ni blâmer sa conduite, lui répondit qu'il pouvoit disposer de sa personne & de ses biens envers & contre tous, excepté contre le Roi son Seigneur.

1456.

L'Histoire de Louis XI. se trouvera si souvent liée à celle du Duc de Bourgogne & du Comte de Charolois, qu'il est à propos de faire connoître le caractère de ces deux Princes.

La crainte que les Princes inspirent, ne marque que leur puissance, les respects s'adressent à leur dignité: leur gloire véritable naît de l'estime & de la considération personnelles que l'on a pour eux. Philippe jouissoit de ces précieux avantages: il fut surnommé *le Bon*, titre plus glorieux que tous ceux qui ne sont fondés que sur l'orgueil des Princes & le malheur des Hommes. Il aimoit ses Peuples autant qu'il en étoit aimé, & satisfaisoit également son inclination & son devoir, en faisant leur bonheur: on rendoit à ses vertus les respects dûs à son rang. Son commerce étoit aimable, il

1456.

étoit sensible au plaisir, aimoit extrêmement les femmes, & sa Cour étoit la plus galante de l'Europe. En rendant justice à la vertu de ce Prince, on ne doit pas dissimuler qu'il s'en écarta quelquefois. Il porta sa vengeance trop loin contre ceux de Dinant; & son ambition soutenue d'une conduite prudente, lui fit faire plusieurs usurpations.

Philippe le Bon fut marié trois fois. Ses deux premières femmes, Michelle de France, fille de Charles VI. & Bonne d'Artois, fille de Philippe Comte d'Eu, & veuve de Philippe Comte de Nevers, n'ayant point laissé d'enfans, il épousa en troisièmes noces Isabelle, fille de Jean I. du nom, Roi de Portugal, dont il eut Charles, Comte de Charolois, qui fut le dernier Duc de la seconde Maison de Bourgogne. Philippe eut de plus huit bâtards & sept bâtardes.

Le Comte de Charolois étoit généreux, sincère; mais ardent, impétueux, absolu. Il s'offensoit d'une remontrance comme d'une contradiction: il vouloit de l'obéissance & non pas des conseils, & n'aimoit de la justice que la sévérité. Peu sensible aux plaisirs qui ont du moins l'avantage d'adoucir le caractère, il n'avoit aucune inclination pour les femmes. La guerre étoit son unique passion, il en faisoit son étude continuelle, & renouvela l'usage des camps retranchés des Romains. Il étoit intrépide, & cherchoit les dangers par goût. Il auroit éga-

lé les Cyrus & les Alexandres, s'il eût eu plus de prudence ou de bonheur. La prospérité lui inspiroit la présomtion; & les revers, en aigrissant son esprit, augmentoient sa témérité. Le courage de ce Prince dégénéra en une manie furieuse, qui lui fit prodiguer le sang de ses Sujets, & lui couta la vie. Il périt les armes à la main, ne laissant après lui que les titres de Hardi, de Terrible, de Téméraire; & des Peuples malheureux.

1456.

Le Roi aiant fait publier un Manifeste contre le Dauphin, convoqua les Etats de Dauphiné. Sur la nouvelle qu'il eut que Capdorat, Bournazel & Tierçant s'avançoient avec des troupes vers le Dauphiné, dont les places avoient été pourvues de munitions de guerre & de bouche, il marcha pour s'opposer à leurs entreprises. La Province lui députa aussitôt l'Évêque de Valence, pour lui représenter que tout étoit soumis, & le conjurer de ne pas entrer dans le Pays avec des troupes qui allarmoient tous ses Sujets, dont la fidélité n'étoit pas suspecte. Le Roi se laissa fléchir, & fit retirer ses troupes.

11. 08.

Cependant le Duc de Bourgogne envoya vers le Roi; Jean de Croy Bailli de Hainaut, Simon de Lalain, Jean de Clugny, & le Héraut d'armes Toison-d'or, pour travailler à la réconciliation du Père & du fils. Le Dauphin les chargea d'une Lettre, par laquelle il faisoit au Roi ses soumissions ordinaires, & lui

1456. rendoit compte de la générosité avec laquelle il avoit été reçu du Duc de Bourgogne. Les Ambassadeurs en travaillant à fléchir Charles VII. en faveur de son fils, insistèrent particulièrement sur la nécessité où le Duc de Bourgogne avoit été de recevoir le Dauphin, dont le Roi devoit être plus sûr que s'il se fût jetté entre les bras des Anglois ennemis de la France. Le Roi parut satisfait de ce qui regardoit personnellement le Duc, & fit à l'égard du Dauphin les mêmes réponses qu'il lui avoit toujours faites.

Lorsque les Ambassadeurs furent de retour, le Dauphin envoya Jean de Croy & Lannoi, Bailli de Hollande, avec la Lettre la plus soumise; mais comme ils firent entendre que ce Prince se plaignoit des Ministres & des Favoris de son Père, ceux-ci firent rejeter toutes propositions d'accommodement.

Quoiqu'il soit difficile de justifier le Dauphin, il est constant qu'il essuya beaucoup de persécutions de la part des Ministres. Ce Prince vit bien qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de demeurer à Genep, petite ville de Brabant que le Duc lui avoit donnée pour azile, avec une pension de six mille livres par mois pour lui, & de trois mille livres pour la Dauphine, qui vint l'Été suivant le trouver. Le Bâtard d'Armagnac & Montauban recevoient encore chacun deux mille quatre cents livres par an. Toutes ces pensions étoient payées d'a-

van-

vance, mais elles ne suffisoient pas; le Dauphin fut souvent obligé d'emprunter à de gros intérêts. On voit par les comptes de sa Maison, qu'il engagea pour huit cens écus une pièce de drap d'or. On prétend qu'il pria François II. Duc de Bretagne, de lui prêter une somme d'argent; que le Duc la lui refusa dans la crainte de déplaire au Roi, & que c'est à ce refus qu'il faut attribuer la mesintelligence qu'il y eut toujours entre ces deux Princes.

1456.

La Comtesse de Charolois étant accouchée d'une fille, le Duc pria le Dauphin d'en être le Parrain. Elle fut nommée Marie: c'est elle qui fut l'unique héritière de la Maison de Bourgogne, & la source de tant de guerres, dont le germe n'est pas encore détruit.

1457.

12. ÉV.

Il arriva alors à la Cour de Bourgogne, une affaire qui donna beaucoup de chagrin au Dauphin. Les deux premiers Chambellans du Comte de Charolois étant absens, Antoine Rolin, troisième Chambellan, prétendit que le service lui appartenoit: Philippe de Croy, Seigneur de Querrain, fils du Seigneur de Chimay, lui disputa cet honneur. Le Duc qui aimoit les Croy, appuyoit la prétention de Querrain: & le Comte de Charolois qui les haïssoit, soutenoit les droits de Rolin, & alléguoit les états de sa Maison.

Le Duc irrité de la résistance de son fils, se fit apporter ces états, & les jettâ

1457. au feu devant lui. Le Comte feroit peut-être sorti du respect qu'il devoit à son Père, si la Duchesse ne lui eût fait signe de se retirer. Le Duc se livrant à son chagrin, monta à cheval, & prit une route au hazard. Aiant été surpris par la nuit, il fut obligé de se retirer dans la chaumière d'un Charbonnier. Ses Officiers ne le voyant point revenir, prirent différentes routes pour le chercher, & furent dans les plus grandes allarmes jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé. Le Dauphin craignit que les démêlés qu'il avoit avec son Père, ne le fissent soupçonner de porter la discorde par-tout: il fit revenir le Comte de Charolois, qui s'étoit retiré à Dendermonde, & ne quitta point le Duc qu'il n'eût réconcilié son fils avec lui.

Louis eût encore le chagrin d'être la cause innocente de quelques reproches très durs que le Duc de Bourgogne fit au Comte de Charolois, à l'occasion d'une partie de chasse. Louis s'étant égaré, le Comte revint seul: le Duc entra dans la plus terrible colère, & commanda à son fils d'aller chercher le Dauphin, avec défense de reparoitre sans lui. Quoique le Duc ne fût pas fort content que le Dauphin eût cherché un asile dans ses États, il le regardoit comme un dépôt, dont il devoit compte à la France: c'est pourquoi il envoya Montigni, Jean de Cluny & Toison-d'or, pour travailler encore à rétablir l'union dans la Maison Royale. Le

Le Roi reçut ces Ambassadeurs en Dauphiné en présence du Roi de Sicile, des Ducs de Calabre & de Bourbon, des Comtes du Maine, de Foix, de la Marche, de Dunois, & des principaux Officiers.

Jean de Cluny représenta que le Duc de Bourgogne suplioit Sa Majesté de vouloir bien accorder au Dauphin les deux seules graces qu'il lui demandoit. La première, qu'il lui fût permis de demeurer en Bourgogne. L'autre, qu'on lui laissât le Dauphiné dans l'état où il étoit. Les Ambassadeurs ajoutèrent, que si Sa Majesté vouloit absolument avoir cette Province, ils avoient ordre de la lui remettre.

Le Chancelier Juvenal des Ursins répondit pour le Roi, qui étoit présent, que Sa Majesté ne doutoit point des bonnes intentions du Duc de Bourgogne, mais qu'elle n'étoit pas aussi sûre de celles du Dauphin; que loin d'avoir cherché à appaiser le Roi, il avoit ordonné que le Dauphiné se mît en défense, & qu'il y avoit eu des partisans du Dauphin qui avoient tâché de faire soulever la ville de Grenoble; que ce Prince avoit aliéné une grande partie du domaine, & avoit si mal gouverné le Dauphiné, que les plaintes en avoient été souvent portées au Roi, qui avoit enfin été obligé de mettre cette Province sous sa main.

Le mécontentement du Roi venoit de

1457.

ce que les Etats avoient délibéré sur la difficulté qu'ils trouvoient à lui prêter serment, ne se croyans pas dégagés de celui qu'ils avoient fait au Dauphin. Le Roi avoit été extrêmement choqué de cette délibération, & avoit donné le 24. de Mars une déclaration contre ceux qui avoient suivi ou qui suivroient le Dauphin. Il en avoit encore donné une autre le 8. d'Avril, qui contenoit à peu près les mêmes motifs que ceux qu'on vient de voir dans la réponse du Chancelier.

Juillet.

Les Etats de Dauphiné assemblés à Grenoble, accordèrent au Roi un don gratuit de quarante mille florins, & quatre cens seize florins pour augmenter les gages des Gens-d'armes qui étoient dispersés dans la Province.

Le Dauphin aiant appris que le Roi avoit donné en son nom de nouvelles provisions à Chatillon, Gouverneur du Dauphiné, à Nicolas Erland, Trésorier-Général, & aux autres Officiers, en conçut le plus violent dépit. Il étoit aussi jaloux de son autorité, que s'il ne fût jamais sorti de son devoir : il fit reprocher à Chatillon sa perfidie, & donna d'autres provisions pour ce Gouvernement au Bâtard d'Armagnac ; qui a *quitte*, dit le Dauphin dans ses Lettres, *biens, parens & amis, & m'a toujours fidèlement servi.*

Le Roi ne cherchant que l'occasion de se venger du Duc de Bourgogne,

par

parce qu'il avoit donné asile au Dau-
phin, faisoit la première qui se présenta. 1457.

Il avoit promis Magdeleine de France, sa fille, à Ladislas, Roi de Hongrie, fils de l'Empereur Albert d'Autriche. Les Ambassadeurs qui vinrent pour conclure ce mariage, aiant prié le Roi, de la part de leur Maître, de lui faire rendre justice sur le Duché de Luxembourg, que Ladislas prétendoit avoir été usurpé par le Duc de Bourgogne; le Roi, sans examiner les droits des parties, déclara qu'il prenoit sous sa protection, au nom du Roi de Hongrie, le Duché de Luxembourg. Cette contestation alloit sans doute devenir fort vive, lorsqu'on aprit la mort de Ladislas.

1458.

Ce Prince fut empoisonné par une Maitresse qu'il avoit séduite en lui promettant de l'épouser, & qui n'écouta plus que son désespoir, lorsqu'elle vit que Ladislas l'avoit trompée.

On accusa aussi de ce crime Georges Pogiebrac, qui s'étant emparé du gouvernement de la Bohême, malgré Ladislas, crut ne pouvoir assurer son usurpation que par la mort de son Souverain. Pogiebrac se fit aussitôt couronner Roi de Bohême, & fut reconnu par les Moraves. Pour affermir sa puissance, il entreprit de donner un Roi à la Hongrie.

Le brave Hunniade Corvin, surnommé *la Terreur des Turcs*, avoit été le vengeur de la Chrétienté & le défenseur de la Hongrie; dont Ladislas n'é-

toit

1458. ~~toit~~ ~~que~~ ~~le~~ ~~Roi~~. Ce grand Capitaine mourut avant Ladislas, & laissa deux fils, que ce Prince fit arrêter sur le soupçon d'une conspiration. Il fit mourir l'ainé pour avoir tué le Comte de Tilly ennemi des Corvins, & fit enfermer Mathias le plus jeune dans une prison, sous la garde de Pogiebrac. Après la mort de Ladislas, Pogiebrac rendit la liberté à Mathias Corvin, le fit élire Roi de Hongrie, & lui donna sa fille en mariage.

L'Empereur Frédéric-Albert & Sigismond d'Autriche avoient sur ces Royaumes des droits, dont ils tiroient peu d'avantage par la division qui régnoit entre eux. Charles VII. voulant être leur médiateur, envoya Fenestrange & le Commandeur de Chandénier pour travailler à les réunir. Leurs soins furent inutiles, & ne servirent qu'à faire voir que la Maison d'Autriche n'étoit alors qu'un phantôme de puissance, qui se foutenoit plutôt par un nom célèbre, que par la force de ceux qui le portoient. Chandénier en écrivit son sentiment au Dauphin. „ L'Empereur est, dit-il, un „ homme foible & irrésolu, incapable „ de penser & d'agir, dissimulé sans être „ prudent, & odieux par son avarice. „ Les autres Princes de sa Maison le „ méprisent, sans être plus estimables „ que lui. Toute l'Allemagne en porte „ le même jugement; & si Dieu réta- „ blissoit la paix dans l'auguste Maison „ de France, elle seroit bientôt mas- „ tressée

„ tresse de l'Empire, qui a besoin d'u-
 „ ne puissance capable de défendre la Religion, & de s'opposer aux Otto- 1458.
 „ mans. “ Malheureusement on n'étoit
 guères en état de profiter des circon-
 stances: la desunion faisoit en France,
 ce que la foiblesse faisoit en Allemagne.

Quoique le Dauphin n'espérât plus se
 réconcilier avec son Père, il croyoit
 qu'il étoit de son devoir de paroître af-
 fligé de sa disgrâce, & de saisir toutes
 les occasions de le fléchir. Le Duc de
 Bourgogne aiant été sommé comme pré-
 mier & Doyen du Collège des Pairs
 d'assister au procès qui s'instruisoit con-
 tre le Duc d'Alençon, envoya des Am-
 bassadeurs pour intercéder en faveur de
 l'accusé, & pour s'excuser lui-même de
 venir, alléguant que par le Traité d'Ar-
 ras, il lui étoit libre d'assister ou de ne
 pas assister aux Assemblées des Pairs. Le
 Dauphin chargea les mêmes Ambassa-
 deurs de prier le Chancelier & les Com-
 tes du Maine, d'Eu & de la Marche, de
 parler en sa faveur. Charles fit dire à
 son fils, que lorsqu'il auroit quelque
 chose à demander, il devoit s'adresser
 directement à lui. Le Dauphin lui en
 écrivit aussitôt une Lettre de remerci-
 mens.

Le Duc d'Alençon étoit accusé d'a-
 voir traité avec les Anglois pour leur
 faciliter une descente en France. On
 soupçonna le Dauphin & le Bâtard
 d'Armagnac d'être complices de cette
 con-

1458. **conspiration**: les premiers interrogatoires de l'accusé sembloient favoriser les soupçons; mais après l'examen le plus exact, le Parlement déclara, par l'arrêt qui condamnoit le Duc, que le Dauphin & le Bâtard d'Armagnac n'étoient nullement chargés.

Le Duc d'Alençon n'avoit rien de recommandable que sa qualité de Prince du Sang, qu'il regardoit comme un titre d'impunité. C'étoit un esprit inquiet & borné, qui ignoroit également les devoirs & les avantages de son rang. Il n'avoit jamais compris que les Princes n'ont d'autre parti à prendre que de s'attacher au Roi, & qu'ils sont indécemment par-tout ailleurs qu'à la Cour. Il couroit au premier bruit de révolte, & cherchoit à former un parti où son nom pouvoit être utile; mais dont il ne devoit jamais rien attendre. Le Roi commua la peine de mort prononcée contre lui en une prison perpétuelle, & le fit enfermer à Loche.

1459. **Cependant** il s'élevoit tous les jours de nouveaux sujets de dispute entre le Roi & le Duc de Bourgogne. Le Parlement aiant donné plusieurs arrêts contre Jean du Bois, Bailli de Cassel, sans pouvoir le faire obéir, le Roi envoya Guillaume Bouchet, Conseiller au Parlement, pour en faire des plaintes au Duc de Bourgogne. Le Duc répondit que cette affaire ne le regardoit pas; que la Terre de Cassel appartenoit à la Duches-

chesse ; & qu'il en parleroit à son Conseil. Bouchet s'aperçut bientôt qu'il n'avoit pas grande satisfaction à espérer. Sur les plaintes qu'il en fit, on lui déclara que le Duc n'avoit pas sujet d'être content du Roi, ni du Parlement, qui abusoit de son autorité en retenant toutes les causes de Flandre. Bouchet répondit avec fermeté, que ce qui pouvoit arriver de plus avantageux aux Flamans, étoit d'être jugés par le Parlement, qui leur rendoit justice, au lieu que tout se décidoit en Flandre par le caprice ou la violence. Tout ce que Bouchet put obtenir, fut que le Bailli de Cassel ne demeureroit plus sur les Terres du Duc qui relevoient du Roi.

Le Duc de Bourgogne s'étant plaint de son côté de plusieurs infractions au Traité d'Arras, on lui fit dire qu'il n'étoit guères fondé à se prévaloir d'un Traité qu'il violoit tous les jours; que d'ailleurs il y avoit plusieurs articles auxquels on avoit dérogé par le Traité qui avoit été fait à Paris, lors du mariage de Catherine de France avec le Comte de Charolois; & que le Duc de Bourgogne venoit encore de conclure une trêve avec les Anglois, anciens ennemis de la France. Sur cette réponse le Duc ordonna à Nicolas Rolin, son Chancelier, de lui représenter le Traité d'Arras, le contrat de mariage du Comte de Charolois, & généralement toutes les pièces qui y avoient rapport, avec des ré-

1459. réflexions sur ces différens mémoires, pour remettre le tout entre les mains des Ambassadeurs qu'il envoyoit au Concile de Mantoue, que Pie II. avoit assemblé, & dont l'objet principal étoit d'engager les Princes Chrétiens dans une Croisade. Le Duc de Bourgogne vouloit que ce Concile fût arbitre des différends qu'il avoit avec le Roi, comme il l'avoit déjà été entre lui & les Electeurs, au sujet de la préséance qui avoit été ajugée au Duc de Bourgogne.

67. Juillet. Pendant ces contestations la Dauphine accoucha d'un Prince. Le Dauphin envoya aussitôt des Couriers pour en faire part au Roi, au Duc de Berri son frère, aux Cours supérieures, & à plusieurs Prélats. Tous ceux qui reçurent ces Lettres les renvoyèrent au Roi, pour savoir ses intentions. Le Roi ordonna des prières publiques en action de grâces, & écrivit au Dauphin pour lui marquer sa joie.

5. Août. Tout le monde parut sensible à cet événement, mais personne n'en fit paroître une joie plus vive que le Duc de Bourgogne : il donna mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle, & ordonna que l'on fit des feux de joie dans tous ses Etats. L'Enfant fut nommé Joachim, le Duc en fut le Parrain, & la Marraine fut la Dame de Ravestein, femme d'Adolphe de Clèves, neveu du Duc. Antoine de Croy, Premier Chambellan du Duc, porta l'Enfant à l'Eglise, &

& le Duc le rapporta. Il lui donna un meuble d'or & d'argent ; & envoya les plus riches tapisseries dans la chambre de la Dauphine. Croy lui donna une nef de 60 marcs d'argent à fond de cristal.

1459.

Après le batême le Dauphin remercia le Duc de Bourgogne : *Mon très cher Oncle, lui dit-il, je vous remercie du bien & de l'honneur que vous me faites. Je ne le pourrai ni savoir desservir ; car c'est chose impossible, sinon que pour tout guerdon, je vous donne mon corps, le corps de ma femme, & le corps de mon enfant : & s'étant découvert en parlant, le Duc mit un genou en terre, & ne voulut jamais se relever, que le Dauphin ne se fût couvert. J'ai cru devoir rapporter cette circonstance, pour faire voir quel respect des Souverains, même du Sang de France, portoient à l'Héritier de la Couronne.*

Le deuil succéda bientôt aux fêtes, le jeune Prince ne vécut que quatre mois. Le Dauphin en conçut une si vive douleur, qu'il fit vœu de ne voir jamais d'autre femme que la sienne. Comines prétend qu'il a gardé ce vœu, ainsi il faut placer avant cette époque, la naissance des quatre filles naturelles de Louis XI. L'ainée nommée Guiette, qu'il n'a pas reconnue, se maria sans sa permission à Charles de Sillons, Secrétaire de ce Prince; Isabeau fut mariée à Louis de St. Priest; Marie épousa Aimar de Poitiers, Seigneur de Saint Vallier, Louis

1459. Louis XI. eut ces trois filles de Marguerite de Sallenage, veuve d'Amblar de Beaumont. Jeanne, la plus jeune des quatre filles naturelles de Louis XI. fut reconnue & légitimée le 25. Février 1466. Les Lettres de légitimation portent que sa Mère étoit une veuve nommée Phélise Renard. Jeanne fut mariée à Louis, Bâtard de Bourbon, à qui Louis XI. donna la Terre de Rouffillon en Dauphiné, & qui fut ensuite Amiral de France. *

Le ressentiment que Charles VII. nourrissoit contre le Duc de Bourgogne, & qui paroissoit assoupi, se réveilla bientôt. Charles qui avoit réclamé le Duché de Luxembourg au nom de Ladislas Roi de Hongrie, prétendit alors en prendre possession de son chef. L'Évêque de Coutance & Esternay allèrent en qualité d'Ambassadeurs, notifier au Duc de Bourgogne, que le Roi avoit traité avec Guillaume Duc de Saxe, des droits qu'il avoit sur le Luxembourg par Elisabeth sœur & héritière de Ladislas. Ils pressèrent en même tems le Dauphin de

* Louis XI. donna en 1467. des Lettres de Légitimation à Marie fille de Foulques Dagouff Seigneur du Sault & de Raillanette, laquelle fut mariée à Jean Du Puy de Montbrun, le tout en faveur des services dudit Foulques. Il est dit que Marie est rendue habile à succéder, quoique née en adultère des deux côtés. Les Lettres furent enregistrées au Parlement & à la Chambre où étoit l'Abbé de St. Antoine, & plusieurs Baillis qui avoient droit d'y siéger.

de retourner auprès du Roi son Père, & firent entendre que ce Prince étoit convaincu que le Duc entretenoit la rébellion du Dauphin.

1459.

Le Duc qui avoit voulu que son fils, tous les Seigneurs de sa Cour, & les Prélats fussent présens à cette audience, répondit qu'il avoit reçu le Dauphin, & lui avoit rendu tous les honneurs qu'il lui devoit; mais que ce Prince, loin d'avoir été séduit, ou d'être retenu, étoit le maître de retourner en France; & que s'il le vouloit, il y seroit reconduit par le Comte de Charolois, & qu'il n'auroit rien à craindre en si bonne compagnie. Il dit à l'égard du Duché de Luxembourg, qu'il l'avoit acheté & payé, & qu'il en feroit voir les titres. L'Evêque d'Arras prenant la parole pour le Dauphin, récapitula toutes les plaintes que ce Prince avoit souvent faites contre les Ministres, & insista sur l'abus qu'ils faisoient de leur autorité.

Cependant Thierry de Lénoncour, Bailli de Vitri, & Jean de Véroil son Lieutenant, allèrent en Allemagne chercher les titres concernant le Luxembourg. Le Duc de Saxe leur fit remettre tous les éclaircissémens nécessaires, les assura qu'il tiendrait la garantie stipulée par le contrat de vente; & leur recommanda sur-tout que le Roi ne mît point ses droits en compromis, parce que le succès en étoit sûr par les voies ordinaires de la Justice. Le

1460.

1460. Le Duc de Bourgogne ne doutant plus que le Roi ne recherchât l'alliance des Princes de l'Empire dans le dessein de déclarer la guerre, lui envoya des Ambassadeurs pour en être absolument éclairci, & ne dissimula aucun sujet de plaintes. Il reprenoit tout ce qui s'étoit fait depuis le Traité d'Arras, & reprochoit au Roi de vouloir rompre la paix, d'avoir recherché l'alliance des Liégeois, des Bernois & des Princes d'Allemagne, de s'être ligué avec le feu Roi de Hongrie: que le Duché de Luxembourg n'étoit que le prétexte de la rupture, & que l'asile donné au Dauphin en étoit le véritable motif, quoiqu'on eût dû lui en savoir gré.

Malgré la fermentation qu'il y avoit dans les esprits, il n'y eut point de rupture ouverte: la foiblesse du Roi, qui le faisoit déférer à tous les conseils de ses Ministres, l'empêchoit aussi de se déterminer. Ce Prince, si digne de goûter la paix dont il vouloit que tout le monde pût jouir, passoit sa vie dans les plus cruelles irrésolutions.

D'un autre côté le Dauphin menoit à Genep une vie oisive, dans un tems où il auroit pu servir l'Etat. Il vivoit avec quelques familiers qui formoient sa Cour, & partageoit son tems entre la chasse, la promenade & la lecture * ,

sans
* C'est à Genep, pendant le séjour du Dauphin, que les *Cent Nouvelles-nouvelles* ont été faites pour amuser ce Prince.

sans se mêler d'aucune affaire, de peur
de se rendre suspect au Duc de Bourgo- 1460.
gne.

Cependant tous les Etrangers recher-
choient son alliance. Les Catalans & le
Prince de Navarre lui envoyèrent des
Députés. François Sforce, Duc de Mi- 6. 02.
lan, fit avec lui un Traité d'alliance,
par lequel il promettoit d'assister de tou-
tes ses forces le Dauphin, qui de son
côté s'obligeoit d'envoyer au Duc de
Milan quatre mille chevaux & deux
mille archers, trois mois après en avoir
été requis. On ne voit pas trop com-
ment ce Prince auroit pu tenir un tel
engagement, puisqu'il ne subsistoit alors
que par les bienfaits du Duc de Bour-
gogne.

Les Dauphinois qui s'étoient plaints
de la domination de Louis, le regreté-
rent bientôt. Le Roi en exigeoit moins
d'impôts, mais tout ce qui sortoit de
leur Province n'y rentroit plus, au-lieu
que le Dauphin y dépensoit non seule-
ment ce qu'il en retiroit, mais encore
les pensions qu'il recevoit d'ailleurs. Ils
éproûvèrent que la misère d'un Etat
vient moins des impositions, que du dé-
faut de circulation.

Cependant le Dauphin, qui ne songeoit
qu'à se réconcilier avec son Père, lui 1461.
envoya Houarte son premier Valet de
chambre, pour faire encore une tenta-
tive. La réponse que le Roi fit donner
par écrit, prouve que ce qui le touchoit.

1461.

le plus vivement, étoit le refus que son fils faisoit de le venir trouver : il s'en plaignoit amèrement dans sa Lettre, protestant qu'il ne donneroit jamais son consentement à la prière que lui faisoit le Dauphin de demeurer hors du Royaume. Il lui reproche de n'être pas venu partager les périls & la gloire de l'expulsion des Anglois. Il l'engage à le venir trouver, lui promet toute sûreté, & lui dit qu'il y a plusieurs choses importantes qu'il ne peut communiquer qu'à lui seul. Il paroît par la tendresse & même par la douleur qui régnoient dans cette réponse, que le Roi auroit reçu son fils avec bonté, & que toutes les manœuvres des Ministres n'auroient pas balancé la tendresse paternelle. Il est difficile de ne pas accuser le Dauphin de dureté; sa défiance l'emportoît trop sur ce qu'il devoit à son Père. Il semble même qu'il ne se croyoit pas sans reproches à cet égard; car il fit repartir Houarte, & au lieu de répondre à la Lettre de son Père, qui effectivement n'admettoit point d'autre réponse que l'obéissance, il le prioit simplement de lui envoyer des Femmes pour servir la Dauphine, qui étoit prête d'accoucher. Elle accoucha d'une fille: ce fut la célèbre Anne de Beaujeu, que Louis XI. déclara en mourant Régente du Royaume à l'âge de vingt-trois ans.

Avril.

Il y eût alors une négociation importante entre le Roi & le Comte de Charolois.

nois. Ce Prince qui haïssoit les Croy, étoit résolu de les perdre; mais craignant le ressentiment de son Père, il envoya le Comte de St. Roi demander une retraite au Roi, & la permission de combattre sous ses ordres à la tête des troupes que l'on destinoit à la Maison de Lancastre contre celle d'York; deux partis qui déchiroient l'Angleterre.

1462.

Le Roi, après avoir fait examiner dans le Conseil les propositions du Comte de Charolois, lui fit dire qu'il le recevrait avec plaisir, mais qu'il n'étoit pas encore déterminé à envoyer des troupes en Angleterre. Le Roi n'auroit pas été fâché que le Comte de Charolois, en faisant la même faute que le Dauphin, eût fourni une occasion de mortifier le Duc de Bourgogne d'une façon pareille à celle qui causoit son ressentiment.

Le Comte de Charolois ne trouvant pas la réponse du Roi assez précise, le fit presser de s'expliquer davantage; mais comme on ne vouloit rien répondre par écrit, on fit partir Genlis. Il y avoit déjà eu plusieurs messages à ce sujet, lorsque le Roi soupçonna quelque concert entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois; mais ce qui le déterminà à rompre cette négociation, fut qu'on lui fit entendre que le Comte de Charolois vouloit user de violences contre les Croy. Le Roi qui étoit malade

fit écrire devant lui cette réponse: *Pour deux royaumes comme le mien, je ne consentirois un vilain fait.*

1461.

La maladie du Roi faisant tout appréhender, chacun pensa à ses intérêts. On prétend que la Cour fut divisée en deux partis; dont l'un, qui avoit pour chef le Comte du Maine, étoit pour le Dauphin, & que Dammartin étoit à la tête du parti opposé. Il est bien plus simple de penser que tous se tournèrent du côté du Dauphin, & que Dammartin même songea plutôt aux moyens de gagner les bonnes grâces d'un Prince qui alloit devenir son Maître, qu'à former une brigade aussi folle qu'inutile. Il est vrai qu'il se répandit un bruit populaire, ridicule, & contraire à la constitution fondamentale du Royaume; savoir, que le Roi avoit voulu deshériter le Dauphin pour laisser la couronne à Charles son cadet: c'est peut-être ce qui a fait supposer qu'il y eut deux factions opposées: il suffit, pour détruire ce fait, & les conséquences qu'on en a tirées, de lire le Mémoire que le Comte de Foix, qui étoit uni au Comte du Maine, donna pour se justifier de l'accusation qu'on lui intentoit d'avoir été opposé au Dauphin. Si quelqu'un eût été capable de ce dessein, le Comte de Foix n'eût pas manqué de l'en accuser, pour s'en disculper lui-même.

Il dit que l'an 1460. le Roi de Castille
 avoit

avoit envoyé proposer à Charles VII. le mariage d'Isabelle sa sœur avec Charles second fils du Roi; & qu'il demandoit la Guyenne. Le Roy répondit, „ que „ Louis étant l'ainé, on ne pouvoit dé- „ cider cette affaire sans lui, & qu'il „ n'en tiendroit rien; qu'il espéroit que „ son fils reviendrait à lui, mais que „ quand il ne le feroit pas, c'étoit à lui „ à aviser ce qu'il auroit à faire.“

Le Comte de Foix parle ensuite de ce qui se passa pendant la maladie du Roi. Il dit, „ que le jour qu'on délibéra d'en- „ voyer un héraut pour donner avis au „ Dauphin de l'état du Roi, tous ceux „ qui étoient présens au Conseil, juré- „ rent de tout sacrifier pour réconcilier „ le Dauphin avec le Roi, si ce Prince „ revenoit de sa maladie, “ *Et dit alors Monsieur du Maine, que de sa part il en étoit, & promettoit à Dieu de ainsi faire; si fis-je moi de la mieune, Monsieur de Dunois de la sienne, & tous les autres pareillement.* En effet la Lettre qui fut écrite au Dauphin, en conséquence de cette délibération, est signée par le Comte du Maine, le Comte de Foix, le Chancelier Juvenal des Ursins, l'Evêque de Coutance, le Maréchal de Loheac, & le Comte de Dammartin. Il est vrai que le Dauphin en voyant d'abord les signatures du Comte du Maine & de Dammartin, s'imagina que son Oncle l'avoit abandonné; mais il n'étoit pas bien instruit lui-même de ce qui se passoit à la

1462.

17 Juillet.

1461. Cour. Ses ennemis firent donner avis au Roi qu'il vouloit l'empoisonner. Ce coup fut le dernier pour ce malheureux Père. Affoibli par la maladie, consumé par le chagrin, il avoit la mort toujours présente : cette image fit une telle impression sur son esprit, qu'il fut plusieurs jours sans vouloir ni boire ni manger. Ceux en qui il avoit le plus de confiance, le supplièrent de prendre quelques alimens. Il voulut enfin céder à leurs instances ; mais les intestins s'étant resserrez par une trop longue abstinence, les alimens ne purent passer. Il mourut à Meun-sur-Yèvre, le 22. Juillet 1461. dans la soixantième année de son âge, & dans la treize-neuvième de son règne. Ainsi finit Charles VII. après un règne glorieux, regretté de ses Sujets, & respecté de ses Ennemis.





HISTOIRE

DE

LOUIS XI.



LIVRE SECOND.

LUIS va paroître sur un nouveau théâtre, & se dévoiler à nos yeux. C'est aux hommes subordonnés à se contraindre, les Rois ne s'y croient pas obligés. Ils cherchent à dissimuler leurs desseins, mais ils laissent voir leur caractère. 1461.

Aussitôt que Louis eût appris la mort de son Père, il la fit savoir au Duc de Bourgogne, & lui donna rendez-vous à Avesnes. Il ne porta le deuil qu'une matinée, & prit le soir même un habit

1461. incarnat *. Le Duc de Bourgogne craignant que les ennemis du Roi ne s'opposassent à son entrée en France, convoqua la Noblesse de ses Etats; mais Louis plus soupçonneux que reconnoissant, ne voulut pas laisser entrer en France un si grand nombre d'Etrangers, & engagea le Duc à ne garder que les principaux Officiers de sa Maison. On ne trouva point d'obstacle, le Chancelier Juvenal des Ursins, & la plupart des Magistrats arrivèrent à Avesnes, suivis d'un nombre infini de personnes qui accouroient de toutes parts auprès du Roi, & le conduisirent à Reims où il fut sacré. Les Pairs Ecolésiastiques s'y trouvèrent tous, à l'exception de l'Evêque de Noyon, dont la fonction fut remplie par l'Evêque de Paris. Les Pairs Laïcs fu-

18. Août.

* Je ne rapporte une circonstance si peu importante, que pour avoir occasion de remarquer que plusieurs Historiens ont prétendu mal-à-propos en faire une preuve du mauvais naturel de Louis XI. Quelque joie secrète qu'il eût pu ressentir de la mort de son Père, il étoit trop dissimulé pour tomber dans une pareille indéceus, si c'en étoit été une. Les Auteurs n'ont pas fait attention que Charles VII. en avoit usé ainsi, & que c'étoit l'usage de nos Rois. L'Auteur d'un Journal-manuscrit dit expressément : *Sitôt comme le Roi est mort, son fils plus prochain se vest de pourpre.* Il y a grande apparence que nos Rois ne portoient de véritable deuil que pendant la cérémonie où ils rendoient les derniers devoirs à leur prédécesseur, & que prenant aussitôt après la pourpre, ou une couleur aprochante, ils ont insensiblement adopté pour leur deuil le violet, qui est une espèce de pourpre.

furent le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon pour le Duc de Guyenne, le Comte d'Angoulême pour le Duc de Normandie. Les Comtes de Flandre, de Champagne & de Toulouse, furent représentés par les Comtes de Nevers, d'Eu & de Vendôme. Antoine de Croy fit la fonction de Grand-Maître; le Comte de Comminges, celle de Connétable; & Joachim Rouault, celle de Grand-Écuyer.

Quelque sensible que le Peuple soit à ces sortes de fêtes, il fut encore plus touché de ce que fit le Duc de Bourgogne. Au milieu de la cérémonie du Sacre, ce Prince vénérable par son âge, & plus respectable encore par sa vertu que par son rang, se jeta aux pieds du Roi, & le pria de pardonner à tous ceux qui l'avoient offensé. Le Roi le lui promit; mais il en excepta sept, qu'il ne nomma point. Il y a apparence que le Comte de Dammartin, Brézé, André de Laval Sire de Loheac, Louis de Laval Seigneur de Châtillon, & Guillaume Juvenal des Ursins Chancelier de France; étoient de ce nombre; les deux autres, peuvent être aisément confondus dans la quantité de ceux que Louis priva de leurs charges. Il signala aussi par des grâces le commencement de son règne: il nomma Antoine de Croy Grand-Maître de sa Maison; le Bâtard d'Armagnac & Joachim Rouault furent faits Maréchaux de France.

1461

Donc le Duc de Bourgogne

1481. ce *, & Montauban, Amiral. Mauléon de Soule, qui avoit déjà le Gouvernement de Dauphiné, eut encore celui de Guyenne, & du Lau en fut fait Sénéchal. Jean d'Estouteville eut la place de Brézé Capitaine de Rouen. Beaufremont, Rolin & les autres Officiers du Duc de Bourgogne eurent autant de part aux graces du Roi, que les François mêmes.

Le Duc, après avoir fait hommage au Roi pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne, l'accompagna à Paris. Le Roi se rendit d'abord à St. Denis, où il fit faire un service pour son Père. L'Evêque de Terni Nonce du Pape, qui étoit avec lui, eut la témérité d'y faire † je ne sai quelle cérémonie d'absolution pour le feu Roi, qu'il prétendoit avoir encouru l'excommunication par l'établissement de la Pragmatique. Il ne pa-

* Les Maréchaux de France étoient originairement les premiers Ecuyers du Roi sous le Connétable; mais leur dignité fut inférieure avant la venue, parce qu'ils devinrent lieutenans du Sénéchal de France, Chef des Troupes, avant que le Connétable eût succédé à la place & aux fonctions du Sénéchal. La dignité de Maréchal de France n'étoit pas anciennement à vie, comme elle est aujourd'hui. Il n'y en avoit d'abord que deux. Il y en eut quatre sous Charles VII. On n'en trouve que trois au plus à la fois sous les règnes suivants, jusqu'à François I. qui en fit cinq. Depuis le nombre n'en a pas été fixé.

† *Ipsi Carolo defuncto eujusdam absolutionis sermo impudens presumpsit.* V. Hist. ms. Amelgardii Leodicensis Archiepiscopi.

paroit pas que cette action ait été relevée. Louis croyoit avoir alors assez d'affaires, pour ne pas faire attention à une cérémonie frivole. D'ailleurs il s'intéressoit peu à la mémoire de son Père, & quoique l'entreprise du Nonce fût injurieuse à la Royauté, elle s'accordoit assez avec le dessein que Louis avoit déjà conçu, & qu'il exécuta bientôt.

Ce Prince fit son entrée dans Paris le 21 d'Août. Tous les Grands du Royaume y parurent avec magnificence, & ce cortège étoit fermé par un corps de plus de douze cens Gentilshommes, tant François que Sujets du Duc de Bourgogne. Les Parisiens s'empressèrent de marquer leur joie dans cette occasion par des arcs de triomphe, & des représentations de mystères du goût de ces tems-là.

Tandis que le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois, pour partager la joie publique, donnaient tous les jours des fêtes, le Roi étoit uniquement livré aux affaires. Il commença par déposer le Chancelier Juvenal des Ursins, & donna sa place à Pierre de Morvilliers. Hélié de Tournelles fut fait Premier Président à la place d'Yves de Scépeaux, & Jean de St. Romain fut Procureur Général à la place de Jean Dauvet, qui fut nommé Premier Président du Parlement de Toulouse, en même tems qu'Adam de Corbie le fut de celui de Grenoble. Il le fut encore plusieurs

1461.

seurs autres changemens dans de Parlement. Le Roi cassa la plupart des Officiers de son Père, pour placer ceux qui l'avoient suivi en Dauphiné & en Flandre*.

Il y eut peu de postes d'importance qui ne changeassent de maîtres. Cependant, comme il y avoit plusieurs nouveaux Officiers qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir suivi Louis XI. dans sa disgrâce, & qu'il en déplaça beaucoup à qui l'on ne pouvoit reprocher que leur attachement au feu Roi, & par conséquent leur fidélité, tous ces changemens ne tendoient pas au bien de l'Etat. Le Duc de Bourgogne s'apercevant qu'il étoit inutile de donner au Roi des conseils, qu'il recevoit avec plus d'égards que d'envie de les suivre, en dit son sentiment au Duc de Bourbon, & lui annonça que des révolutions si subites causeroient infailliblement des troubles dans l'Etat. Brézé Grand-Sénéchal de Nor-

* Cruffol fut fait Grand-Panetier, Bailli de Chartres, bientôt après Sénéchal de Poitou, puis Gouverneur de Dauphiné & Grand-Maître de l'Artillerie. Gaston du Lyon fut Sénéchal de Saintonge. Le Maréchal Rouault Sénéchal de Poitou; Hugues de Massip, dit Bournazel, Sénéchal de Toulouse. Lardie de Bar Sénéchal de Rouergue. Pierre d'Angigny Sénéchal de Périgord. Jean Sieur de la Barde Sénéchal du Limousin. Bernard de Donz Sénéchal de Beaucaire. Jean de Bar de Baugy Bailli de Tours. Joffelin du Bois Bailli des Montagnes d'Auvergne. Jean de Gargue Salle Bailli de Troye. Relland de Lescouet Bailli de Montargis. Jean de Rothenan Bailli de Cottentin.

Normandie, fut dépouillé de ses charges, appelé à ban, & obligé de se cacher; mais quelques mois après son fils, ayant épousé Charlotte, sœur naturelle du Roi, Brézé rentra dans ses biens, & dans la familiarité qu'il avoit eue avec ce Prince.

1461,

La disgrâce du Comte de Dammartin fut beaucoup plus dure & plus longue. Il s'enfuit à l'arrivée du Roi, & fut longtemps errant & caché; mais s'étant enfin présenté pour qu'on lui fit son procès, le Parlement rendit, le 2. Août 1463. un Arrêt qui le condamnoit à un bannissement perpétuel. „ L'Arrêt porte que „ la Cour avant de prononcer a reçu les „ ordres du Roi, qui préférant miséri- „ corde à justice a remis la peine de „ mort au coupable. “ Dammartin, au lieu d'être banni, fut mis à la Bastille, d'où il se sauva au commencement de la guerre du Bien Public. Ses biens furent confisqués; une partie qui provenoit de la confiscation de ceux de Jaques Cœur, fut rendue à Geoffroi Cœur son fils. Les Terres de Rochefort & Caurienne furent données à Montespédon, premier Valet de chambre du Roi; & la plus grande partie de la confiscation fut pour Charles de Melun. La Comtesse de Dammartin étant venue lui demander un asile, il la chassa inhumainement, & sans un Laboureur de St. Fargeau qui la retira, elle seroit morte de faim. Quelques années après, Dammartin rentra en

grâce, parvint à la plus haute faveur, & eut part à tous les événemens considérables du règne de Louis XII. Les hommes véritablement illustres, sont ceux dont l'Histoire se trouve liée à celle de leur Nation. Les services que les Chabannes rendirent à l'Etat, leur procurèrent l'honneur de s'allier à la Maison Royale par le mariage de Chabannes avec Catherine de Bourbon, fille du Comte de Vendôme-Prince du Sang. *

Il sembloit que Louis affectât d'avoir une conduite directement opposée à celle qu'avoit tenue son Père. Il rendit la liberté au Duc d'Alençon, & fit grâce au Comte d'Armagnac, qui avoit été condamné sous le règne précédent, tant pour crime d'Etat, que pour un commerce incestueux avec sa sœur, qu'il avoit même épousée publiquement, après l'avoir trompée sur une fausse Dispense.

Le Roi n'oublia rien pour donner au Duc de Bourgogne des marques publiques de sa reconnoissance. Il déclara hautement qu'il lui étoit redevable de la vie, & donna au Comte de Charolois le Gouvernement de Normandie avec trente-six mille livres de pension. Ces trois Princes sembloient alors plus liés par les sentimens du cœur que par des intérêts politiques; mais cette union fut de peu de durée.

Louis, après avoir pris congé du Duc de Bourgogne, partit pour aller à Amboise.

* En 1424. sous le Règne de Charles VIII.

doit voir la Reine sa Mère. Il prit en
 chemin que la ville de Reims s'étoit
 soulevée, à l'occasion de quelques nou-
 veaux impôts. Il crut devoir faire, au
 commencement de son règne, un exem-
 ple capable d'effrayer les rebelles. Le
 Maréchal Rouault & Jean Bureau eurent
 ordre de marcher vers Reims avec quel-
 ques troupes. Les habitans intimidés de-
 purent aussitôt, pour représenter qu'ils
 n'avoient pas pu s'imaginer que le Roi
 eût ordonné la levée de ces impôts, a-
 près la parole solennelle qu'il leur avoit
 donnée à son Sacre de n'en pas imposer
 de nouveaux. Le Roi, qui vouloit ac-
 coutumer les esprits à une obéissance a-
 veugle, & non pas à interpréter sa vo-
 lonté, ordonna qu'on fit un exemple.
 Le Maréchal Rouault fit écarteler le
 chef de la rébellion, & trancher la tête
 à six des plus séditieux; plusieurs furent
 bannis, & le Roi fit grace aux autres à
 la prière du Duc de Bourgogne.

On fit de pareils exemples à Angers,
 à Alençon & à Auxillac, où il s'étoit fait
 quelques émeutes populaires.

Le premier soin de Louis fut d'affer-
 mir son autorité dans le Royaume. Les
 guerres continuelles où Charles VII. s'é-
 toit trouvé engagé pour reconquérir la
 France, avoient prodigieusement aug-
 menté la puissance des Seigneurs, qui
 croient devoir partager son autorité,
 comme ils avoient partagé ses disgraces.
 Les princes du Sang comprennoient une
 grande

choit à l'éluder par des retardemens, & 1461. voulut le transférer à Boulogne & ensuite à Ferrare. Les Pères du Concile, au lieu d'acquiescer à la Bulle d'Eugène, le citèrent à comparoître, & le menacèrent de le déposer s'il n'obéissoit pas. Le Pape irrité de cette menace excommunia le Concile, qui de son côté déposa Eugène, & nomma à sa place Amédée VIII. Duc de Savoye, sous le nom de Félix V.

Charles VIII. après avoir cherché inutilement à concilier le Concile & le Pape, craignit que le schisme ne se répandît en France. Il convoqua en 1498. une Assemblée à Bourges, où se trouvèrent le Dauphin, les Princes du Sang, tous les Grands & les Prélats du Royaume. Le Concile y envoya des Ambassadeurs, qui présentèrent à l'Assemblée les Canons qui venoient d'être faits à Bâle. Le Roi les fit examiner avec soin, & après avoir pris les avis de tous les Ecclésiastiques & Laïques, qui déclarèrent qu'ils étoient propres à rétablir une bonne discipline dans l'Eglise, il fit une Ordonnance de tous ces decrets sous le nom de *Prognostique Sanctions*, & la fit publier & enregistrer en Parlement, pour être observée dans tout le Royaume.

Le premier article contient deux Canons, par lesquels le Concile déclare que tout Concile Général représente l'Eglise Universelle, & qu'il a une autorité spirituelle à laquelle celle du Pape même est soumise. Il

Il est ordonné par un autre **Decret**, que le Concile Général se tiendra tous les dix ans; que le Pape, en cas de nécessité, pourra abréger ce terme; mais non pas le prolonger; & qu'à la fin de chaque Concile, le Pape ou le Concile désignera le lieu où se tiendra le Concile suivant.

1461.

Le second article contient le **Decret du Concile** touchant les **Elections**; la nomination aux **Evêchés** & autres **Bénéfices**, est ôtée aux **Papes**, qui l'avoient usurpée. Il est ordonné que chaque **Evêque** élira son **Evêque**; chaque **Monastère**, son **Abbé** ou **Prieur**, & ainsi des autres. L'Ordonnance ajoute que le **Roi** & les **Princes** pourront recommander par simples prières éloignées de toutes violences, les **Sujets** qui seront le plus affectonnés à l'Etat.

Le troisième article abolit l'abus des **Reservations** & des **Graces expectatives**. Les **Papes**, afin de prévenir les élections, nommoient aux **Bénéfices** avant qu'ils fussent vacans; ces nominations s'appelloient **Graces Expectatives**. Si le **Pape** n'avoit pas pris cette précaution avant la mort du **Titulaire**, il déclaroit qu'il s'étoit réservé depuis longtems la nomination à ce **Bénéfice**. Cet abus, qu'on nommoit **reservation**, privoit du droit d'élection ou de nomination ceux à qui il appartenoit légitimement.

Le cinquième article ordonne que les causes ne pourront être évoquées à Rome.

~~me~~ me que par appel ; après avoir été por-
 1461. tées devant les Juges naturels , desorte
 que la subordination soit gardée.

Le neuvième article contient un Ca-
 non du Concile , qui abolit les Annates
 qu'on faisoit payer à Rome pour les pro-
 visions des Bénéfices , & pour un pré-
 tendu droit de confirmation des Elec-
 tions ou Collations.

Tous les autres articles comprennent
 un grand nombre de règles , qui ne ten-
 dent toutes qu'à rétablir & à maintenir
 la Discipline Ecclésiastique.

Eugène IV. & ses successeurs regard-
 èrent la Pragmatique comme le plus
 grand attentat à leur autorité. Aeneas
 Silvius Piccolomini étant parvenu au
 Pontificat sous le nom de Pie II. réso-
 lut absolument de l'abolir.

Pie II. n'avoit jamais eu dans ses ac-
 tions d'autre motif que son intérêt per-
 sonnel ; peu scrupuleux dans le choix
 des moyens de réussir , les plus surs lui
 paroissent les plus justes ; le succès
 étoit sa règle d'équité. Indifférent sur
 les opinions , il prenoit plutôt un parti
 qu'il n'adoptoit un sentiment ; & em-
 brassoit la vérité quand elle pouvoit lui
 être utile. C'est ainsi qu'étant Secrétaire
 du Concile de Bâle , il en défendit l'au-
 torité par ses écrits. La Cour de Rome
 ne négligea rien pour desarmer un en-
 nemi si redoutable. Elle ne devoit pas
 se flater d'en faire un défenseur de ses
 prétentions , du moins qui pût les persua-
 sua-

fauder. Le langage qu'il avoit tenu jus-
qu'alors, rendoit suspect tout ce qu'il
pouvoit dire dans la suite : les retracta-
tions deshonoreroient souvent, mais elles
sont rarement utiles, parce qu'elles ne
prouvent guères que la foiblesse ou l'in-
térêt de celui qui se retracte. La Cour
de Rome ne songeoit qu'à se délivrer
du plus ardent de ses adversaires, & y
réussit par les graces dont elle le com-
bla. Aeneas Silvius écrivit alors contre
le Concile, & marqua tant de chaleur
pour les intérêts de la Cour de Rome,
qu'il fut élevé au Pontificat.

Pie II. étoit laborieux, sobre, qua-
lités assez souvent unies à l'ambition ; il
parloit avec feu, & cultivoit les Let-
tres : cependant les Vers & les Romans
qu'il a laissés, ne font pas assez d'hon-
neur à son esprit pour faire excuser le
tort qu'ils faisoient à son état. Il fut
plus recommandable par quelques qua-
lités de Prince, que par les vertus d'un
Pontife ; & se regarda moins comme le
Vicaire de Jésus-Christ, que comme le
Successeur des Césars.

Le premier projet qu'il forma, fut de
détruire la Pragmatique, qui étoit un
témoïn continuel de la contrariété de sa
conduite. Joffrédy, Evêque d'Arras,
lui parut un homme très propre à servir
ses desseins ; & celui-ci, voyant que le
Chapeau de Cardinal seroit le prix de
ses services, n'oublia rien pour satis-
faire le Pape. L'Evêque d'Arras venoit
d'être

1461.

d'être nommé Légat auprès de Louis XI. Il s'attacha à gagner sa confiance, & lui rappella les plaintes qu'il lui avoit entendu faire au sujet de l'autorité que les Grands du Royaume avoient usurpée sous les règnes précédens : il lui représenta que l'unique moyen de diminuer leur puissance, étoit d'abolir la Pragmatique, parce que le crédit qu'ils avoient dans les élections leur faisoit un très grand nombre de créatures, qui s'attacheroient uniquement au Roi, lorsqu'il y auroit tout à espérer de sa recommandation auprès du Pape, qui ne lui refuseroit jamais rien.

Les discours de l'Evêque d'Arras faisoient une vive impression sur l'esprit du Roi, qui d'ailleurs n'avoit que trop de penchant à détruire tout ce qui étoit l'ouvrage de son Père. Cependant, comme il ne pouvoit pas s'empêcher de voir que le Pape étoit plus intéressé que lui à la suppression de la Pragmatique, il voulut profiter de cette circonstance pour l'engager à favoriser les droits du Duc de Calabre sur le Royaume de Naples, au préjudice de Ferdinand que ce Pape soutenoit ouvertement.

Pour comprendre l'intérêt différent que Louis XI. & le Pape prenoient dans cette querelle, il est nécessaire de se rappeler qu'Alphonse d'Arragon avoit usurpé le Royaume de Naples sur René d'Anjou. Après la mort d'Alphonse, Ferdinand son fils naturel en demanda l'in-

Protestation au Pape Calixte III. qui la
 lui refusa, soit qu'il eût dessein d'y ré- 1461.
 tablir la Maison d'Anjou, soit qu'il vou-
 lût en investir son neveu Pierre-Louis
 Borgia, alors Préfet de Rome: Il dé-
 clara seulement par une Bulle, que le
 Royaume de Naples, dont les Papes
 avoient disposé comme Seigneurs Sou-
 verains, étoit dévoué à l'Eglise par la
 mort d'Alphonse. Calixte III. étant
 mort six semaines après Alphonse, Pie
 II. donna l'investiture du Royaume de
 Naples à Ferdinand, dont la fille épou-
 sa Antoine Piccolomini, neveu de ce
 Pape. Cependant la Maison d'Anjou
 avoit dans Naples un parti puissant.
 Jean Duc de Calabre, fils du Roi René,
 & cousin-germain de Louis XI. jugeant
 que la circonstance étoit favorable, par-
 tit de Gènes, où il commandoit depuis
 trois ans pour la France, s'avança vers
 Naples, & gagna la bataille de Sarno.
 Ferdinand étoit réduit à la dernière ex-
 trémité, & le Duc de Calabre alloit se
 voir maître de Naples, lorsque le Pape
 implora en faveur de Ferdinand le se-
 cours de Scanderbeg Roi d'Albanie.

Le nom seul de Scanderbeg étoit ca-
 pable de relever un parti. Son Père Jean
 Castriot, Prince de l'Epire, qui est une
 portion de l'Albanie, étoit un des Des-
 potes qui avoient subi le joug des Otto-
 mans. Il avoit été obligé d'envoyer ses
 quatre fils en otage auprès d'Amurat II.
 Georges, le plus jeune, eut le bonheur
 de

1461.

de plaisir au Sultan par les graces de sa figure & de son esprit. Amurat le fit circoncire, le fit élever dans la Loi Musulmane, & lui donna le nom de Scanderbeg, *Beg*, signifie *Seigneur*, & *Scander*, *Alexandre*.

A peine étoit-il sorti de l'enfance, qu'Amurat le mena dans ses expéditions. On ne parla bientôt que de son adresse, de sa force prodigieuse, & de son intrépidité. Un Tartare d'une taille gigantesque, & connu par une valeur féroce, étant venu à Andrinople, Scanderbeg demanda la permission de le combattre, & le tua aux yeux du Sultan.

Peu de tems après il rencontra à Bursse deux Persans qui se vantoient d'être invincibles, & qui le défièrent. Scanderbeg accepta le défi. Il étoit convenu de les combattre séparément; mais aiant blessé le premier qui se présenta, l'autre viola les loix du combat, & vint au secours de son camarade. L'intrépide Albanois, enflammé de colère & indigné de leur perfidie, les attaqua avec tant de force & d'adresse; qu'il perça l'un, fendit la tête de l'autre jusqu'aux dents, & les étendit morts à ses piés.

Amurat, charmé de la valeur de Scanderbeg, lui confia les entreprises les plus importantes, & par-tout le choix du Sultan fut justifié par la victoire. On remarquoit que Scanderbeg, en prodiguant le sang de ses ennemis, ne pargnoit celui des Chrétiens. Quoi qu'il
pro-

professait le Mahométisme, jamais la Religion de ses Pères ne s'altéra dans son cœur; il se déclara Chrétien aussitôt que les circonstances le lui permirent. Elles arrivèrent bientôt par la mort de Jean Castriot, dans le tems que Scanderbeg servoit Amurat sous le Pacha de Romanie contre Hunniade Général des Hongrois.

1461.

Le Sultan donna ordre au Pacha de Macédoine de s'emparer de Croye, Capitale de l'Albanie, sous prétexte de garder ce Royaume en dépôt, pour le remettre ensuite entre les mains d'un des fils de Jean Castriot; mais en même tems il fit empoisonner les trois otages qui étoient à Andrinople. Scanderbeg eût eu le même sort s'il n'eût pas été à l'Armée, où le Sultan espéroit que sa valeur le feroit périr. La fortune en décida autrement. Le Pacha de Romanie fut battu & fait prisonnier par Hunniade. Scanderbeg ressentit une joie secrète de cette défaite, & se sauva avec une partie des troupes qui lui étoient dévouées. Il força le Chancelier du Pacha d'expédier une Lettre à celui qui commandoit dans Croye, par laquelle il lui étoit ordonné de la part du Sultan de remettre cette place entre les mains de Scanderbeg. Ce Prince, âgé alors de vingt-neuf ans, rentra ainsi dans la Capitale de ses Etats, & reconquit en peu de jours tout ce que les Turcs avoient usurpé.

1461.

Amurat outré de fureur, fit marcher contre Scanderbeg plusieurs Armées formidables; elles furent toutes défaites. Les Pacha Ali & Mustapha, Frèresbeg & tous les Généraux Turcs qui s'étoient tant de fois signalés par leurs victoires, furent forcés de céder à une poignée de monde, commandée par un Prince dont les Etats n'étoient qu'une foible Province de l'Empire Ottoman.

Amurat, aussi furieux contre ses Généraux que contre son ennemi, marcha en personne pour assiéger Croje. Le siège fut sanglant, les attaques vives, la défense vigoureuse. Le Sultan, en attaquant la place à force ouverte, cherchoit par mille pratiques secrètes à corrompre les principaux Officiers de la garnison; tous furent aussi fidèles que braves. Tandis qu'ils repoussent les assiégeans, Scanderbeg les forçoit dans leurs retranchemens, & les obligeoit de suspendre leurs attaques, pour songer à leur défense; aucun péril n'étonnoit son courage; mais lorsqu'il eut tué de sa main plus de deux mille Turcs, jamais il ne présuma assez de sa valeur pour négliger les mesures que ditte la prudence. Amurat ne pouvant ni vaincre ni séduire ses ennemis, désespéré de voir la Puissance Ottomane, ce tourment qui faisoit trembler l'Asie, venir se perdre dans l'Épire, mourut de chagrin devant Croje.

Mahomet II. héritier de l'Empire &c

de la fureur de son Père, ne fut pas plus heureux que lui contre Scanderbeg; il ne pouvoit remporter aucun avantage, en Épire, dans le tems qu'il étoit employé par-tout ailleurs. Deux fois il mit le siège devant Croje; il fut obligé de le lever, & de faire la paix. Ce fut dans cette occasion qu'ayant pu dire que Scanderbeg pouvoit un homme en deux d'un coup de sabre, il le pria de le lui envoyer. Le Sultan lui ayant mandé ensuite qu'il ne trouvoit pas ce sabre meilleur qu'un autre, l'Albanois lui fit dire qu'il ne lui avoit pas envoyé son bras. Si les Chrétiens eussent été plus sensibles à la gloire; s'ils eussent été assez sages pour suspendre leurs querelles particulières; s'ils eussent connu leurs véritables intérêts, en se réunissant contre leur ennemi commun, le Trône Ottoman pouvoit être renversé, l'Europe & l'Asie sortiroient d'esclavage; mais les Vénitiens & Alphonse Roi d'Arragon, furent les seuls qui fournirent quelques secours à Scanderbeg. Ce fut pour reconnaître ceux qu'il avoit reçus d'Alphonse, qu'il passa au secours de Ferdinand, à la tête de huit-cens chevaux. Ce corps peu nombreux, mais accoutumé à vaincre, fit changer la face des affaires. Le parti de Ferdinand l'emporta, & le Duc de Calabre, après avoir été défait près de Troja dans la Pouille, fut contraint de repasser en Provence: ainsi, loin que la France retirât aucun

1461. ~~_____~~ avantage des secours qu'elle avoit donnés au Duc de Calabre, elle perdit encore Gènes. Le Duc en aiant tiré la meilleure partie des troupes qui la retenoient dans le devoir, les Génois se révoltèrent contre les François, & les massacrèrent presque tous.

Charles VII. étant mort sur ces entre-faites, on ne doutoit point que Louis XI. ne tournât ses armes contre les Génois; mais il avoit d'autres desseins sur l'Italie. Comme il avoit résolu de donner sa fille Anne de France en mariage au Marquis du Pont, fils de Jean Duc de Calabre, il voulut faire avoir au Duc l'investiture du Royaume de Naples; & que cette Couronne fût le prix de l'abolition de la Pragmatique. Il chargea l'Evêque d'Arras de ne conclure avec le Pape qu'à cette seule condition. On voit que dans une affaire qui intéressoit l'Eglise & l'Etat, chacun ne songeoit qu'à son intérêt particulier; le Pape vouloit augmenter sa puissance, le Roi cherchoit à rétablir la Maison d'Anjou, & Joffrédy n'ambitionnoit que le Chapeau de Cardinal.

Louis étoit persuadé que le Pape, pour obtenir l'abolition de la Pragmatique, accorderoit au Duc de Calabre l'investiture du Royaume de Naples. Pie II. comptoit qu'il en seroit quitte pour donner le Chapeau à l'Evêque d'Arras, & celui-ci ne songeoit qu'à faire servir à ses intérêts ceux qui lui étoient

étoient confiés. Il savoit que le Pape n'abandonneroit jamais Ferdinand, & que loin de favoriser les François, il feroit tous ses efforts pour les écarter de l'Italie. Joffrédy jugeant donc qu'il ne gagneroit rien sur l'esprit du Pape, s'attacha à tromper le Roi. Il lui fit entendre que le Pape lui donneroit satisfaction au sujet de la Maison d'Anjou, mais qu'il n'étoit pas de la dignité du St. Siège d'investir le Duc de Calabre avant la suppression de la Pragmatique; au-lieu que si Sa Majesté commençoit par la supprimer, on ne seroit nullement scandalisé de voir le Pape embrasser les intérêts d'un Prince à qui ceux de l'Eglise seroient si chers.

Ce raisonnement n'étoit ni juste, ni même spécieux; mais l'Evêque d'Arras employa tant de sollicitations & de séductions auprès du Roi, qu'il obtint enfin son consentement. Il en donna aussitôt avis au Pape, qui écrivit dans le moment au Roi. Sa Lettre est remplie de remercimens si vifs, & d'éloges si outrés, qu'il paroît bien qu'il vient d'obtenir une grace à laquelle il devoit peu s'attendre. Louis y est traité du plus grand Roi que la France ait jamais eu; le Ciel ne l'a choisi, ne l'a protégé, ne l'a orné de tant de vertus, que parce qu'il devoit un jour abolir la Pragmatique; la gloire d'avoir terrassé ce monstre est au-dessus de celle d'avoir domté l'Univers, ou d'avoir rendu les hommes

1461.

heureux. Le Pape finit sa Lettre par exhorter le Roi à une Croisade. Il cherche à renouveler cette folie des siècles précédens, qui avoit coûté la vie à un nombre infini de Chrétiens; & qui, sans produire aucun avantage réel pour la Religion, n'avoit servi qu'à augmenter la puissance des Papes.

Cette Lettre étoit d'autant plus adroite, que le Pape y parloit toujours au Roi comme s'étant engagé à la suppression de la Pragmatique, & l'empêchoit par-là de retourner en arrière. En effet, le Roi prit les derniers engagements dans la réponse qu'il fit à Pie II. Elle étoit d'ailleurs remplie d'éloges & de soumissions que le Roi pouvoit adresser au Vicairé de Jésus-Christ, mais dont le Pape ne devoit pas se faire une application personnelle. L'Evêque d'Arras content de profiter du succès, escrivit au Pape pour lui en donner toute la gloire, & lui apprendre en même tems qu'il avoit fait chasser de l'Evêché de Poitiers, Garnet qui s'en étoit emparé en vertu d'un arrêt du Parlement. Cette action, dit-il, a été un coup de foudre pour les défenseurs de la Pragmatique. L'Evêque d'Arras employoit dans sa Lettre cet art si sûr auprès des Grands, qui consiste à leur rapporter l'honneur d'un succès, & à écarter toute idée d'obligation de leur part; parce que leur reconnaissance n'est jamais plus vive que lorsqu'ils croient accorder une grâce,

se, & non pas récompenser un service. En effet, Pie II. n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'il fit une promotion de six Cardinaux, dans laquelle l'Evêque d'Arras fut compris. Il envoya aussi au Roi une Epée bénite avec quatre vers Latins gravés sur la lame, pour en relever le prix. Louis reçut avec grand appareil ce présent par les mains du Nonce Antoine de Noëtti ou de Nore, & cette frivole cérémonie fut toute la récompense qu'il tira de sa cérémonie qu'il faisoit au Pape.

Le Parlement à qui le Roi, suivant l'usage, & par le conseil même du Pape & de l'Evêque d'Arras, communiqua son dessein pour donner plus d'autorité à l'abolition de la Pragmatique, s'y opposa avec beaucoup de fermeté, & fit des remontrances si fortes & si sages, qu'elles furent adoptées par le Clergé & par tous les autres Corps du Royaume.

Il représenta que la Pragmatique n'avoit été faite dans l'assemblée la plus solennelle, après de mûres délibérations, & conformément aux Conciles; que c'étoit à une ordonnance si sage que l'on devoit le maintien de la Discipline Ecclésiastique; qu'elle ne contenoit pas

* *Exeras in Turcas tya me, Lqoise, furentes
Dixora, Gualorum sanguinis ulter ero:
Corruet imperium Mahumetis, Et inelyta tursus
Gallosam virtus se petit atra ducit.*

un seul article qui ne fût tiré des **Ca-**
1461. nonz des anciens Conciles. Le Parle-
 ment entra dans le détail des principaux
 abus qui alloient renaître; tels que les
 élections contre les Canons, les usurpa-
 tions sur les Collateurs, les réservations,
 les graces expectatives, la nécessité d'al-
 ler plaider à Rome, & les sommes im-
 menses qui y passoient par les concus-
 sions de la Daterie.

Les remontrances du Parlement n'eurent aucun effet, & ne servirent qu'à
1462. prouver ses lumières & son zèle. L'Évé-
 que d'Arras partit pour Rome avec Ri-
 chard de Longueil, Evêque de Coutan-
 ces, Jean de Beauveau, Evêque d'An-
 gers, l'Evêque de Xaintes, Pierre d'Am-
 boise, Seigneur de Chaumont, Chef
 de l'Ambassade, & Royer, Bailli de
Mars. Lyon. Les Ambassadeurs firent leur en-
 trée à Rome avec un nombreux cortè-
 ge. Presque tous les Cardinaux sortirent
 au-devant d'eux. L'Evêque d'Arras re-
 mit au Pape l'original de la Pragmati-
 que, & reçut dans la même audience le
 Chapeau de Cardinal. Il dit dans sa ha-
 rangue, que le Roi, après avoir donné
 à Sa Sainteté la marque la plus éclatan-
 te de son zèle & de son attachement,
 espéroit qu'on rendroit justice à un Prin-
 ce de son sang contre l'Usurpateur Fer-
 dinand; & qu'en reconnoissance de ce
 service, la France fourniroit quarante
 mille chevaux & trente mille archers
 pour faire la guerre aux Turcs. Le Pa-
 pe,

pe, au-lieu de répondre à cet article, & pour éviter de traiter la question du Royaume de Naples, consumma l'audience en éloges pour le Roi. 1462.

On ne peut exprimer la joie que Rome fit éclater. Les travaux furent suspendus, on ne voyoit que processions en actions de grâces. Ce n'étoient que feux & illuminations : le Peuple, qui marque toujours sa joie par la licence, fit des représentations de la Pragmatique, & les traîna dans les rues.

Lorsque l'ivresse fut un peu dissipée, Chaumont, qui n'avoit pas les mêmes raisons que le Cardinal d'Arras de trahir son devoir, parla de-nouveau des droits de la Maison d'Anjou ; mais le Pape évita toujours de répondre positivement sur cet article. Il prétendoit qu'il n'avoit donné l'investiture à Ferdinand ; que parce qu'il l'avoit trouvé en possession ; & que si les deux compétiteurs vouloient le prendre pour arbitre de leurs droits, il leur rendroit justice. Les Ambassadeurs revinrent donc sans avoir pu rien obtenir. Le Cardinal d'Arras n'évita sa disgrâce, qu'en persuadant au Roi qu'il étoit lui-même la dupe du Pape, & en marquant un dépit affecté qui flatoit celui de ce Prince.

Le Roi voulant faire encore une tentative, fit repartir pour Rome le Cardinal d'Arras avec Hugues Massip, surnommé Bourazel, Sénéchal de Toulouse.

1462.

Bournazel porta la parole. Le Roi mon Maître, dit-il au Pape, vous a prié de rappeler les troupes que vous avez envoyées au secours de Ferdinand, & de ne plus faire la guerre à un Prince de son sang. Vous savez que ce n'est qu'à cette condition qu'il a aboli la Pragmatique. Il a voulu que dans son Royaume on vous rendît une pleine & entière obéissance; il vous demande encore de vouloir bien être ami de la France, sinon j'ai ordre de commander à tous les Cardinaux François de se retirer, & vous ne devez pas douter qu'ils n'obéissent. Bournazel avoit ordre de parler avec hauteur, & d'user de menaces, sans en venir aux effets. Les Cardinaux étoient d'avis de donner satisfaction au Roi, & de ne pas irriter un Prince puissant & vindicatif; mais le Pape informé par le Cardinal d'Arras des instructions secretes de l'Ambassade, répondit:

Nous avons de très grandes obligations au Roi de France, mais cela ne le met pas en droit d'exiger de nous des choses contre la justice, & contre notre honneur: nous avons envoyé du secours à Ferdinand, en vertu des Traités que nous avons faits avec lui. Que le Roi votre Maître oblige le Duc d'Anjou à mettre les armes bas, & à poursuivre son droit par la voie de la Justice. Si Ferdinand

„ refuse de s'y soumettre, nous nous
 „ déclarerons contre lui; nous ne pou- 1462.
 „ vons promettre rien de plus. Si les
 „ François qui sont dans cette Cour
 „ veulent se retirer, les portes leur sont
 „ ouvertes”. Le Pape ne faisoit paroître tant de hauteur, que parce qu'il comptoit sur la modération du Roi, ainsi cette seconde Ambassade fut aussi inutile que la première.

Louis XI. également honteux & indigné d'avoir été joué si indécemment, fut prêt de rétablir la Pragmatique, & ne fut retenu que par la crainte de passer pour léger; mais il permit au Parlement de la faire exécuter, excepté dans les deux articles qui regardoient les réservations & les grâces expectatives,

Joffredy, qu'on nommoit depuis peu le Cardinal d'Albi, auroit voulu détruire son propre ouvrage, & n'oublia rien dans la suite pour traverser les desseins du Pape. Ce changement venoit de ce que Pie II. en lui donnant l'Evêché d'Albi, avoit refusé d'y joindre l'Archevêché de Besançon, & lui avoit simplement laissé le choix des deux Sièges. Le Cardinal choisit Albi, dont le revenu étoit le plus considérable; mais il s'emporta comme si on lui eût fait la plus haute injustice; s'imaginant que la Cour de Rome auroit dû violer toutes les loix pour lui, comme il les avoit trahies pour elle. Il semble que les hommes n'exigent jamais plus de reconnoissan-

ce, que lorsqu'ils sacrifient la vertu qui porte sa récompense avec elle.

1462.

La question sur la Pragmatique fut encore agitée dans la suite : on verra une dispute très vive qu'elle fit naître entre le Cardinal Balue & le Procureur-Général Saint-Romain. Cette affaire n'a été totalement consommée que par le Concordat de François I. avec Léon X.

Le Roi n'étoit pas tellement occupé de cette négociation, qu'il ne songeât aux affaires de l'intérieur du Royaume. Il assigna cinquante mille livres de revenu pour le douaire de la Reine Marie d'Anjou sa Mère. Il donna le Duché de Berry en appanage à son frère Charles de France, & y joignit encore douze mille livres de pension. Il s'appliqua particulièrement à faire fleurir le Commerce; & pour empêcher de sortir de France l'argent qu'on portoit aux Foires de Genève, il en établit de pareilles à Lyon, avec les mêmes privilèges pour les Etrangers que pour les Regnicoles.

Comme il vouloit attacher les Seigneurs à la Cour, il les faisoit ordinairement manger avec lui, desorte que la dépense de sa table, qui la première année n'étoit que de douze mille livres, fut portée dans la suite jusqu'à vingt-six & à trente-sept mille livres, en y comprenant les gages de l'écurie; sur quoi le Roi fut prié par les Généraux des Finances de modérer sa dépense.

Le

Le Roi s'étant rendu à Tours, François II. Duc de Bretagne, lui envoya une célèbre Ambassade, pour le complimenter sur son avènement à la Couronne. Louis craignoit que le Duc arrivant bientôt après ses Ambassadeurs, pour rendre son hommage, ne se trouvât avec le Comte de Charolois, & que ces deux Princes ne formassent ensemble quelque liaison contraire à ses intérêts. Pour prévenir leur entrevue, il vouloit s'avancer en Bretagne, sous prétexte de s'acquitter d'un vœu à Saint Sauveur de Rhedon; mais le Duc de Bretagne, qui avoit, dit-on, déjà fait un Traité avec le Comte de Charolois par l'entremise de Romilly Vice-Chancelier de Bretagne, arriva à Tours avant que le Roi en fût parti.

Le Duc n'avoit rien oublié pour paroître avec un cortège capable de donner une grande idée de sa puissance. Il étoit suivi des principaux de sa Cour, tels que Laval, Rieux, Lévi Sieur de Vauvert, La Roche, Derval, Malefroit, Couvran de Broon, Lannion, Costivi, & un grand nombre d'autres. Ce Prince ne rendit qu'un hommage simple. Le Roi vouloit que l'hommage fût lige; mais il prit le parti de dissimuler, jusqu'à ce qu'il trouvât une circonstance favorable.

Cependant il passa en Bretagne, & prit ensuite sa route vers Bayonne, pour se trouver au rendez-vous dont il étoit

convenu avec le Roi d'Arragon, afin de pacifier les troubles de Catalogne, dont il est nécessaire de faire connoître l'origine.

1462.

Jean d'Arragon, frère du Roi Alphonse, avoit épousé en premières nocces Blanche de Navarre héritière de cette couronne; il en avoit eu un fils qu'on nommoit le Prince de Viane, & deux filles. Blanche, l'aînée, épousa Henri IV, Roi de Castille, surnommé l'Impitoyable; Léonor, la cadette, fut mariée au Comte de Foix.

Blanche, Reine de Navarre, étant morte, la couronne appartenoit au Prince de Viane, aux termes du contrat, qui ne donnoit au Roi Jean la régence du Royaume que jusqu'à la majorité de son fils.

Le Roi de Navarre aiant épousé en secondes nocces Jeanne Henriques fille de l'Amirante de Castille, en eut un fils, qui fut Ferdinand le Catholique. La nouvelle Reine, d'autant plus jalouse de son rang qu'elle n'étoit pas née pour y monter, persuada à son mari de garder la couronne, & résolut même de la faire passer sur la tête de Ferdinand. Après avoir séduit le Roi par ses charmes, elle acheva de le subjugueter par ses artifices, & s'empara de l'autorité. Le Prince de Viane n'aient pour lui que des droits qui deviennent souvent un crime, quand ils ne sont pas subordonnés par la force, étoit parvenu à l'âge de trente

treize ans sans avoir pu obtenir justice de son Père, qui étoit devenu son Tyran, & que les Loix avoient fait son Sujet en Navarre. Le respect filial l'eut peut-être supporté sur les droits du Souverain, si le Prince de Viane n'eût été déterminé par les mauvais traitemens qu'il essuyoit, & par les sollicitations des plus fidèles Navarrois, qui demandoient leur Prince légitime. Le Royaume se partagea entre le Père, & le Fils; ils marchèrent l'un contre l'autre, & une bataille décida de la couronne. Le Prince de Viane la perdit, prit la fuite, & passa auprès de son Oncle Alphonse Roi d'Arragon, dont il espéroit le secours, ou du moins la médiation; mais Alphonse étant mort quelque tems après, Jean son frère lui succéda.

Le Prince de Viane voulant se faire un appui, rechercha l'alliance de Henri Roi de Castille, son beau-frère, & demanda en mariage l'Infante Isabelle, sœur de Henri. Le Roi d'Arragon averti que ce mariage alloit se conclure, résolut de s'opposer de son fils & d'user de dissimulation. Il convoqua les États d'Arragon & de Catalogne à Lérida. Comme l'usage étoit de faire reconnoître l'héritier présomptif, le Roi manda à son fils de le venir trouver à Lérida. Le Prince, qui croyoit qu'il suffisoit de n'avoir rien, à se reprocher pour ne rien craindre, & qui respectoit trop son Père pour le soupçonner d'une perfidie, se ren-

rendit auprès de lui, malgré les avis qu'il recevoit de toutes parts. Il reconnut bientôt qu'il avoit eu tort de les négliger, & fut arrêté en arrivant à Lérida.

Les Catalans & les Députés des Etats d'Arragon reprochèrent au Roi de violer le Droit des Gens. Ce Prince, pour se justifier, imputa à son fils les crimes les plus noirs: la calomnie, la violence & l'artifice furent mis en usage: ils étoient suggérés par la Reine, & ne servoient qu'à rendre odieux le Roi qui en étoit l'instrument.

La persécution augmenta le nombre & la chaleur des partisans du Prince de Viane. Les Rois ont besoin de l'estime de leurs Sujets, elle est le principe du respect, & un des liens de l'obéissance. Les Navarrois, les Catalans & les Arragonnois mêmes se soulevèrent. Le Roi, après avoir fait conduire son fils de château en château, se vit contraint de le mettre en liberté: mais soit que la Reine l'eût fait empoisonner avant de le relâcher, comme il y a beaucoup d'apparence, soit qu'il fût pénétré de chagrin de voir son Père nourrir contre lui une haine implacable, il tomba dans une maladie de langueur qui termina ses jours.

Blanche, sœur du Prince de Viane, n'eut pas un sort plus heureux que son frère. Henri IV. Roi de Castille, son mari, lui fit un crime de sa propre impuissance, & la répudia. Le Comte de Foix, qui avoit épousé Léonor sœur de
Blanche

Blanche, fit avec le Roi d'Arragon un Accord, par lequel il lui laissoit la jouissance du Royaume de Navarre, à condition qu'il passeroit après sa mort à la Maison de Foix. Pour satisfaire à ce Traité, le Roi d'Arragon remit sa fille Blanche entre les mains du Comte & de la Comtesse de Foix, qui abrégèrent ses jours. *

Le

* Le Comte de Foix ni son fils ne recueillirent pas le fruit de ce crime, ils moururent avant le Roi d'Arragon. Leur postérité ne fut pas plus heureuse, leur petit-fils mourut sans enfans en 1493. après un règne fort court. Catherine sa sœur porta cette couronne à Jean d'Albret, qui fut dépouillé de la plus grande partie de ses Etats par Ferdinand le Catholique. Celui-ci se fonda sur ce que Blanche aiant survécu au Prince de Viane son frère, avoit hérité de ses droits, & les avoit transportés aux Rois de Castille. Zurita Liv. 17. Chap. 99. prétend que Blanche fit une donation de ses droits sur la Navarre à Henri IV. Roi de Castille, dont Ferdinand le Catholique gendre de Henri hérita. Blanche n'étoit pas en droit de faire une telle donation. Ce fut cependant en vertu de ce prétendu acte de transport, que dans la suite Ferdinand devenu Roi de Castille, s'empara de la meilleure partie de la Navarre sur Catherine petite-fille du Comte de Foix & de Léonor. D'ailleurs il se prétendoit créancier de très grosses sommes, que Henri IV. Roi de Castille avoit dû prêter au Prince de Viane. Ces créances n'auroient pu donner à Ferdinand aucun droit à la couronne de Navarre. Il n'est pas vrai non plus qu'il ait appuyé ses droits sur une excommunication lancée par Jules II. Outre que l'invasion de la Navarre précéda cette excommunication, dès-lors les foudres du Vatican ne brisoient plus les sceptres, & dans aucun tems ils n'ont pu établir des droits sur aucune couronne : ainsi Ferdinand fut à tous égards usurpateur de celle de Navarre, qui appartient incontestablement à la France, héritière de la Maison d'Albret, qui l'étoit de celle de Foix.

1462.

Le Comte de Foix sentoit bien que ce Traité n'étoit pas un titre incontestable, & ne doutoit point que dans le cas d'une contestation au sujet de la couronne de Navarre, la protection de la France ne fût très-puissante. Pour s'en assurer, il demanda en mariage pour le Vicomte de Castelbon son fils aîné Madelaine de France, sœur de Louis XI. Le mariage fut conclu à St. Jean d'Angeli, & consommé à St. Macaire. Le Roi donna cent mille écus d'or à sa sœur.

Le Comte de Foix craignant que la faveur du Roi de France ne lui fit perdre celle du Roi d'Arragon, employa tous ses soins pour former une alliance entre ces deux Princes, & les fit convenir d'une entrevue qui se fit au pont de Serain, entre Sauveterre & St. Palais, dans le bailli Navarre. Ils y conclurent une ligue offensive & défensive. Le Roi d'Arragon avoit un pressant besoin de secours. Les Catalans qui s'étoient armés pour défendre les droits du Prince de Viane, venoient de se révolter de nouveau pour venger sa mort. Le Roussillon, la Cerdagne, l'Arragon même avoient suivi l'exemple des Catalans; la révolte étoit devenue générale. Louis XI. prêta au Roi d'Arragon trois cent mille vieux écus d'or de soixante-quatre au marc, & cinquante mille écus d'or courans, qui furent employés à lever & entretenir onze cens lances pour réduire les rebelles. Le Roi Jean s'obligea de

de rembourser les trois cens mille écus un an après la réduction de la Catalogne, & pour sûreté de cette somme il engagea au Roi les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, avec les villes & châteaux de Perpignan & de Colioure. Ce Traité projeté au pont de Serain fut signé à Bayonne le 9. de Mai. L'engagement n'étoit fait qu'à faculté de rachat; clause qui s'interprète ordinairement selon les intérêts du possesseur actuel.

Tandis qu'on travailloit à ce Traité, la Reine d'Arragon fuyant devant les rebelles avec son fils Ferdinand, âgé de huit à neuf ans, s'enferma dans le château de Gironne, & y fut aussitôt assiégé par Hugues Rocaberti, Comte de Palmas.

Le Comte de Foix marcha vers le Roussillon à la tête d'un Corps de troupes Francoises, dont les principaux Officiers étoient le Baran de Lescun, qu'on nommoit alors le Maréchal de Comminges, Crussol, le Sire d'Albrer, la Hire, Navarret, Noailles, Montpezat, Brusac, Riquault, Castel-Bayard, Jean & Gaspard Bureau.

Les François s'emparèrent bientôt de Siles, de Villelongue, de Lupian, de S. Marie, & de Canet. Le passage du Bolon défendu par le fils du Comte de Palmas, fut forcé, & le château emporté d'assaut après des prodiges de valeur de part & d'autre. Il ne s'agissoit plus que d'aller délivrer la Reine, qui étoit réduite à la

1462.

dernière extrémité. Tout ce qui étoit enfermé avec elle dans le château, ne vivoit plus, disoit-on, que d'une petite poignée de fèves & d'amandes qu'on donnoit par jour à chaque personne. Palhas animé de fureur, & ne respirant que la vengeance de la défaite de son fils, pressoit avec ardeur le siège du château de Gironne. Il falloit pour secourir la Reine, forcer deux mille Catalans retranchés au col de Pertuis, entre le Bolou & Gironne:

Le Comte de Foix l'entreprit, & laissant une partie de son Armée au Bolou, s'avança vers le col de Pertuis à la tête de quatre cens hommes d'armes, six-vingt lances, mille archers d'ordonnance, & deux mille francs-archers. Les Catalans toujours braves & toujours malheureux par leur témérité, au lieu de rester dans leurs retranchemens, fortirent au-devant d'un ennemi égal en courage, & supérieur en nombre. Le combat fut sanglant; mais enfin les François forcèrent les Catalans, gagnèrent le col de Pertuis, & firent main-basse sur tout ce qui se présenta.

Le Comte de Foix marchant en avant, Figières & Bescara lui ouvrirent leurs portes. Palhas, voyant la consternation se répandre parmi ses troupes, leva le siège, & se retira à Torelbes. Le Comte de Foix entra aussitôt dans le château; la Reine fondant en larmes, vint au-devant de lui & l'embrassa, en l'appellant son libérateur. Le

Le Comte de Foix, profitant de la conservation des Catalans, alla chercher **Pallas**. Celui-ci, sachant que la terreur s'empare bientôt des rebelles si l'on ne leur inspire la témérité, sortit de **Torres** à la tête de seize mille hommes, & rangea son Armée en bataille en présence des François. Les Catalans poussèrent aussitôt de grands cris suivant leur coutume, & firent une décharge de toute leur artillerie: mais comme elle étoit pointée trop haut, les boulets passèrent au-dessus de l'Armée Française, qui dans le moment chargea vivement l'ennemi. L'épouvante se mit parmi les Catalans, les uns se sauvèrent dans la ville, les autres jetèrent leurs armes & se précipitèrent à travers les rochers: ce fut plutôt une déroute qu'un combat. La Reine d'Arragon fut témoin de cette victoire, & ressentit tout le plaisir que peut donner la vengeance. Le Roi d'Arragon joignit alors l'Armée, & voulut qu'on fit le siège de Barcelone.

Les Barcelonois, fiers dans leurs révoltes, firent publier que les rebelles étoient ceux qui manquoient à leurs engagements, & que le Roi avoit perdu par-là ses droits sur eux. Tous les habitans au-dessus de quatorze ans prirent les armes, il s'en trouva trente mille, sans compter un corps de troupes considérable, que le Roi de Castille leur envoya sous les ordres de **Beaumont**, **Torrez** & **Yzar**. C'est pourquoi la ville arbora l'étendart de Castille. Les

1462.

Les assiégeans n'étoient guères que huit mille hommes, ce qui suffisoit à peine pour garnir la tranchée; mais la ville ayant la mer libre, recevoit aisément des rafraichissemens & de nouvelles troupes. Il y avoit trois semaines que le siège étoit formé, lorsqu'on aprit qu'une Armée de Castillans paroittoit sur la frontière. Le Roi d'Arragon craignit, qu'elle ne marchât vers Sarragoſſe, dont la perte auroit entraîné celle du Royaume. Il fut donc obligé de faire céder le reſſentiment à la prudence, en abandonnant Barcelone. Le Comte de Foix s'en vengea sur Villefranche, qui fut forcée & livrée au pillage. Pour effacer entièrement l'affront qu'on venoit de recevoir devant Barcelone, l'Armée forma le siège de Tarragone, qui auroit été emportée d'assaut, si l'Archevêque de cette ville, frere naturel du Roi d'Arragon, n'eût disposé ce Prince à la clémence & les habitans à la soumission.

Toutes les places des environs, excepté Lérida, suivirent l'exemple de Tarragone. Le Roi d'Arragon marcha tout de suite à Sarragoſſe, dont la fidélité lui étoit suspecte. Il y entra avec tout l'appareil de guerre capable d'intimider cette ville superbe. Les habitans prétendoient avoir des privilèges qui les exemptoient de recevoir des troupes, mais intimidés, ou gagnés, ils aimèrent mieux perdre le relâche de leurs droits,

que de s'exposer à les perdre par une résistance inutile. Le Comte de Foix y entra le premier suivi de six-vingt lances commandées par Riquant, Ros, Navaret, Nouailles, Clermont, Maticon, Chateaubert, Montpefat, Campendu, Montagne, Urfe, Poncet de Rivière &c.

1462.

Il semble que le sort de l'Europe soit nécessairement lié à celui de la France. Son destin est d'être dans tous les tems alliée, ennemie, ou arbitre des autres Puissances. Louis se vit obligé de prendre part autant de part aux divisions de l'Angleterre qu'aux troubles d'Espagne & d'Italie.

Pour connoître l'origine des guerres civiles d'Angleterre, il faut remonter jusqu'à Edouard III. Ce Prince eut sept garçons. Edouard, l'aîné, Prince de Galles, surnommé le Noir, qui gagna la bataille de Poitiers, mourut avant son Père. Richard, fils du Prince de Galles, succéda à Edouard son Aieul; mais le Comte de Derby, fils du Duc de Lancastre, quatrième fils d'Edouard, usurpa la couronne sur Richard, & régna sous le nom de Henri IV. Le sceptre passa à son fils Henri V. Les grandes qualités de ces deux Princes leur tirent lieu de droits; mais les Anglois n'eurent pas la même soumission pour Henri VI qui avec toutes les vertus Chrétiennes n'avoit pas les qualités d'un Roi. Marguerite d'Anjou sa femme les posséda

au

1462. au plus haut degré, Jamais Princesse ne fut plus digne du trône. Supérieure à toutes les femmes par la beauté, elle égaloit en courage les plus grands hommes: intrépide dans le danger, ferme dans le malheur, elle ne perdoit jamais l'espérance qui fait souvent trouver des ressources: elle auroit fait le bonheur de l'Angleterre, si le Duc d'Yorc n'y eût fomenté le feu de la rébellion. Ce Prince, ne pouvant souffrir la faveur du Duc de Sommerfet, se retira de la Cour & leva des troupes*. Le plus ferme appui de la Maison d'Yorc étoit Richard de Névill, Comte de Warwic, de l'illustre Maison des Plantagenètes. C'étoit le héros de l'Angleterre dans un siècle où la valeur étoit trop commune pour être comptée pour un mérite. Intrépide, prudent, actif, saisissant l'occasion, & sachant la préparer, il ne devoit presque jamais rien au hasard: excité & non pas aveuglé par l'ambition, il ne formoit de projets que ceux qui devoient réussir; ses espérances étoient le présage de ses succès. Au lieu d'entreprendre de monter sur le trône, il y plaça successivement deux Rois

* C'est à cette époque qu'on doit rapporter l'origine des deux plus cruelles factions qui aient jamais partagé un Etat; celle d'Yorc, dont la marque étoit la rose blanche, & celle de Lancastre, qui portoit la rose rouge. On compte jusqu'à treize batailles qui signalèrent la haine des deux parties.

Rois de parti opposé , se réservant la gloire de les y maintenir, pour avoir le droit de régner sous leur nom. Après avoir décidé du sort des Rois, il fut la victime de l'ingratitude de celui dont il avoit été le protecteur. 1462.

Dès le commencement de la guerre civile Warwic se déclara pour le Duc d'Yorc. Henri VI. les voyant former une Armée, marcha contre eux & leur livra bataille à St. Albans, mais il la perdit, & fut fait prisonnier. Sommerset y fut tué. Le Duc ramena le Roi à Londres, assembla le Parlement, & se fit déclarer Protecteur du Royaume, laissant à Henri le vain titre de Roi, qui n'est qu'humiliant quand il est dénué du pouvoir.

Cependant la Reine songeoit à s'affranchir de la servitude où le Duc d'Yorc l'avoit réduite. Elle gagna les esprits avec adresse, & reprenant alors sa première autorité, elle obligea le Duc à sortir encore de Londres. Le Roi vouloit en vain rapprocher les esprits, & concilier tant d'intérêts opposés. En recherchant la paix, il marquoit trop de foiblesse pour pouvoir éviter la guerre. La jalousie du Gouvernement subsistant toujours, les mêmes querelles se réveillèrent, & l'Angleterre se vit encore le théâtre de la guerre civile. Après quelques actions de part & d'autre avec différens succès, l'Armée du Roi & celle du Duc d'Yorc commandée par le Com-

1462. te de Warwic se rencontrèrent près de Northampton & en vinrent aux mains. La bataille dura plus de cinq heures avec un carnage égal ; mais enfin le Roi y fut aussi malheureux qu'à St. Albans ; il fut encore fait prisonnier , & plus de dix mille hommes de l'Armée Royale restèrent sur la place. La Reine se sauva dans le Comté de Durham avec le Prince de Galles encore enfant , & suivie du Duc de Sommerfet , fils de celui qui avoit été tué à St. Albans.

Le Duc d'Yorc revint triomphant à Londres, fit assembler le Parlement, & y prit la place du Roi. Il exposa que la Maison de Lancastre avoit usurpé une couronne qui n'appartenoit qu'à lui, comme aiant épousé l'héritière de la branche de Clarence, qui étoit la troisième, au-lieu que celle de Lancastre d'où sortoit Henri VI. n'étoit que la quatrième. „ Henri Comte de Derby, ajouta le Duc d'Yorc, avoit en quelque sorte effacé le crime de son usurpation par la gloire de son règne. Henri V. ne fit pas moins d'honneur à sa patrie. J'ai fait céder mon intérêt à celui de la Nation. Aujourd'hui que la couronne est sur la tête d'un Prince trop foible pour la soutenir, je la demande comme un bien que personne ne sauroit ni me disputer, ni me refuser „

Le silence de l'Assemblée fit assez connoître au Duc, que Henri étoit encore cher

cher aux Anglois. Le droit de la Maison d'Yorc étoit certain, mais la possession des Lancastrès étoit déjà ancienne, & les Princes n'ont quelquefois pas d'autres titres. Le Duc, piqué de s'être trompé dans ses espérances, sortit brusquement, en disant: *Pensez-y, j'ai pris mon parti, prenez le vôtre.* Le Parlement, plus intimidé par les armes du Duc que persuadé par ses raisons, trouva un tempérament que le Duc ne crut pas devoir rejeter, & dont le Roi ne s'étoit peut-être pas flaté. On dressa un Acte qui ne fit que confirmer au Duc l'autorité dont il s'étoit emparé: L'Acte transportoit la couronne à la Maison d'Yorc, & ne laissoit à Henri que le titre de Roi, qui ne passeroit point à sa postérité. Personne n'osa plus s'opposer au Duc d'Yorc. Cette Nation si fière, qui combat plutôt pour la Liberté qu'elle n'en jouit, croit être indépendante quand elle change de Maîtres. C'est ainsi qu'on l'a vue quelquefois s'armer contre ses Rois, & ramper sous les Tyrans.

On força Henri d'envoyer vers la Reine, pour lui faire ratifier l'Acte du Parlement; mais cette Princesse ne voulant pas faire au Roi l'injure de croire que cet ordre vint de lui, ne daigna pas même y répondre. Le Duc d'Yorc résolut de marcher contre elle, avant qu'elle eût le tems de relever son parti. Il chargea le Duc de Norfolk & le Comte de Warwic de veiller à la garde

1462.

du Roi & de la Ville, détacha le Comte de la Marche son fils aîné, pour aller rassembler des troupes, & venir ensuite le joindre; & gardant auprès de lui son second fils le Comte de Rutland, & Salisbury, il sortit de Londres avec un corps de troupes. En arrivant à Wakefield, il aprit que la Reine s'avançoit à la tête de dix-huit mille hommes, qu'elle commandoit en personne. Il en avoit environ cinq mille, avec lesquels il auroit pu se retrancher, en attendant le Comte de la Marche; mais croyant qu'il seroit honteux pour lui de se voir assiégé par une Femme, il sortit au-devant d'elle.

Marguerite, aussi prudente que courageuse, ne fit d'abord paroître qu'une partie de son Armée, qui engagea l'action; mais bientôt le reste aiant enveloppé le Duc d'Yorc, ses troupes furent taillées en pièces, & lui-même resta sur la place. Le Comte de Rutland, qui avoit à peine douze ans, se jeta aux piés du Baron de Clifford, en lui demandant la vie; mais Clifford abusant de la victoire, *Je veux, dit-il, venger par ta mort celle de mon Père que le tien a fait périr; je voudrois exterminer ta race entière.* A ces mots, il enfonce le poignard dans le sein de cet enfant: apercevant ensuite le corps du Duc d'Yorc étendu sur la place, il se jette dessus, lui coupe la tête, & va la présenter à la Reine. Cette Princesse la fit mettre sur

sur les murailles d'Yorc avec celles de Rutland & de Salisbury. On distingua la tête du Duc par une couronne de carton. 1462.

La Reine alla tout de suite se présenter devant Londres : Warwic & Norfolk sortirent pour la combattre, l'attaquèrent à Saint Albans, furent mis en déroute, & abandonnèrent le Roi qu'ils avoient amené avec eux. Ce malheureux Prince passoit ainsi de la liberté à l'esclavage, & de l'esclavage à la liberté, sans y paroître sensible. La Reine fit massacrer ceux qui le gardoient, quoiqu'il demandât leur grace. Elle pensoit que pour la gloire même de Henri, & pour leur sûreté commune, elle devoit s'emparer de l'autorité, & que ce Prince n'ayant jamais su punir, il ne lui appartenoit pas de faire grace. Londres étoit près d'ouvrir ses portes, lorsqu'on y aprit que le Comte de la Marche s'avançoit, & qu'il avoit déjà défait près d'Hérefort le Comte de Pembroc.

Edouard Comte de la Marche, alors âgé de dix-huit ans, étoit le Prince le plus beau & le mieux fait de son siècle; il unissoit à la plus haute valeur toutes les qualités brillantes; son ardeur pour les plaisirs pouvoit seule balancer sa passion pour la gloire.

Ce Prince, animé du desir de venger la mort de son Père, voyoit que pour régner, il falloit commencer par combat-

1462

bâttre, & établir ses droits avant què de songer à les faire valoir ; il ne perdit pas un instant, & marcha droit à Londres. La Reine craignant de se voir attaquée en même tèm̄s par Edouard & par les rebelles qui étoient maîtres de la ville, se retira avec le Roi dans le Nord de l'Angleterre, d'où elle envoya demander du secours à Charles VII. Ce Prince ne pouvoit alors donner que des espérances éloignées, & le besoin étoit pressant.

Edouard ne trouvant point d'obstacles, entra triomphant dans Londres, & fut reçu avec des acclamations extraordinaires. Il profita de la chaleur du Peuple, fit assembler les principaux du Clergé, de la Noblesse & de la Bourgeoisie ; & feignant de se soumettre au jugement de cette Assemblée, il fit valoir les mêmes droits que son Père avoit déjà exposés dans le Parlement. Ils avoient encore plus de force dans la bouche du fils, parce que les Anglois qui s'étoient déjà engagés au Père, étoient encore gagnés par ce charme attaché à la jeunesse & aux graces.

Edouard avoit d'ailleurs une éloquence naturelle, qui est un très grand avantage dans un Etat où le Peuple influe dans le Gouvernement. Il parla avec cette confiance que donne une première victoire. Pour obtenir du Peuple, il vaut mieux exagérer ses prétentions que de les borner. La témérité subjugué la mul-
ti-

titude, & l'entraîne sans lui laisser la liberté de réfléchir. Edouard, non seulement demanda la Couronne; mais il prétendit que Henri devoit être privé du titre de Roi, puisqu'il avoit violé l'Acte qui le lui avoit conservé. Toute l'Assemblée aplaudit à ce discours, & dans l'instant Edouard fut proclamé Roi, le 3. de Mars 1461.

1462.

Il ne songea plus qu'à détruire le parti puissant que Henri avoit encore, & alla le chercher dans le Nord de l'Angleterre. Les Armées étoient déjà proches l'une de l'autre, lorsque Clifford surprit le château de Ferbricq, & passa la garnison au fil de l'épée. Quelques soldats échappés au massacre s'enfuirent dans l'Armée d'Edouard, & y auroient porté l'épouvante, si ce Prince n'eût rassuré les esprits par sa fermeté. *Si quelqu'un, dit-il, veut se retirer, il le peut; mais s'il est assez lâche pour fuir pendant le combat, on lui fera moins de quartier qu'à l'ennemi.* Rien n'inspire plus de courage aux hommes, que de leur donner ouvertement le choix de l'opprobre ou de la gloire: le soldat, à qui l'intrépidité des Chefs se communique, ne respire plus que le combat. Le Comte de Warwic, joignant l'exemple au discours, quitta son cheval, le tua de sa main, pour se mettre lui-même dans la nécessité de combattre à pié, & baissant son épée, *Fuite qui voudra, s'écria-t-il; je mourrai avec ceux qui voudront mourir*

avec moi On a prit en même tems que Clifford s'étoit laissé surprendre, & qu'il avoit été tué en voulant s'ouvrir un passage l'épée à la main pour aller joindre Henri. Le lendemain, Jour de Pâques-fleuries, les Armées se trouvèrent en présence près de Tawnton. Edouard avoit quarante mille hommes, & Henri soixante mille.

La bataille commença à neuf heures du matin, & ne finit qu'à la nuit. Quelques Auteurs disent qu'elle dura deux jours. Edouard défendit à ses soldats de faire des prisonniers, & de tirer, qu'ils n'eussent joint l'ennemi, de sorte que l'on combattit bientôt corps à corps. Edouard, Général & soldat, commandoit & combattoit par-tout. Le carnage fut affreux, & la victoire longtems incertaine. La fureur étoit égale dans les deux Armées: le soldat renversé étoit à l'instant remplacé par un autre. La mort voloit de toutes parts, & la bataille n'eût sans doute été terminée que par la destruction des deux partis, s'il ne se fût élevé un vent violent, qui portant une grande quantité de neige au visage des soldats de Henri, leur fit perdre l'avantage. Ils commencèrent à plier; on les voyoit encore se rallier par troupes & retourner à la charge en désespérés; mais ils furent enfin obligés de laisser Edouard maître du champ de bataille, couvert de plus de trente-six mille morts. On rapporte que la rivière de Warf fut teinte de sang &

& couverte de corps morts, & que les vainqueurs passèrent sur un monceau de cadavres une petite rivière qui se décharge dans celle de Warf. Le Comte de Devonshire & quelques autres Officiers principaux qui furent faits prisonniers périrent sur l'échaffaut, & l'on mit leurs têtes à la place de celles du Duc d'Yorc, de Rutland & de Salisbury.

1462.

Henri, Marguerite & le Prince de Galles se sauvèrent en Ecosse, d'où ils envoyèrent Sommerfet implorer pour eux le secours de Louis XI. qui venoit de monter sur le trône; mais comme ce Prince ne vouloit se mêler d'aucunes guerres que de celles qui pouvoient lui être utiles, il se contenta d'offrir à Marguerite un asile en France. Louis ne pouvoit prendre ouvertement aucun engagement avec elle, parce qu'il entretenoit en même tems correspondance avec Edouard.

Cependant la Reine d'Angleterre passa en France, & vint trouver le Roi à Chinon. Les Ambassadeurs d'Ecosse, les Agens du Comte de Warwic, de Sommerfet & d'Edouard s'y trouvèrent en même tems, & furent également défrayés aux dépens du Roi. Tous vouloient engager ce Prince dans leur parti. Il panchoit assez pour Marguerite, en faveur de qui il étoit sollicité par la Reine sa Mère, par le Roi René, & par le Comte du Maine; mais tout ce qu'ils en purent obtenir, fut qu'il prêteroit une

1462. somme de vingt mille livres au Roi Henri, qui s'engageoit de la rendre dans un an; ou de remettre Calais, lorsqu'il seroit rétabli sur le trône. Ce dernier engagement étoit plus téméraire que solide, & n'auroit pu être exécuté sans soulever de-nouveau toute l'Angleterre.

Le Duc de Bretagne parut plus touché que personne de la situation de Henri & de Marguerite, & résolut de déclarer la guerre à Edouard. Marguerite espéroit que le Roi, excité par cet exemple, se piqueroit de générosité; mais comme il ne desiroit que la paix avec l'Angleterre, & qu'il n'aimoit pas le Duc de Bretagne, il n'étoit pas fâché de le voir s'engager assez légèrement dans une guerre périlleuse, & persista d'autant plus à garder la neutralité. Au défaut de services effectifs, il fit rendre à Marguerite tous les honneurs dûs à une Reine; & avant son départ il tint avec elle sur les fonts, l'enfant dont la Duchesse d'Orléans venoit d'accoucher, qui fut depuis le Roi Louis XII.

Sur ces entrefaites on aprit que la Flotte Angloise, composée de deux cens voiles & de seize mille hommes de débarquement, étoit partie de Portsmouth. Le Roi fit marcher les milices vers les lieux où les Anglois paroissent vouloir tenter une descente. Il se transporta lui même dans toutes les places qui pouvoient être attaquées, les examina, les pourvut de toutes les munitions né-

ces-

cessaires; & par sa vigilance fit échouer les desseins des Anglois, qui pour conserver leur puissance sur mer, sont toujours obligés à de grands armemens, très onéreux pour eux, & quelquefois inutiles. 1462.

Brézé, Sénéchal de Normandie, fut celui qui s'intéressa plus que personne aux malheurs de la Reine d'Angleterre. On prétend qu'il y étoit porté par un intérêt plus vif que celui de la compassion. Il rassembla deux mille hommes, & s'embarqua avec cette Princesse. Elle comptoit trouver dans le Nord de l'Angleterre un parti puissant; mais quand elle voulut débarquer à Tinmont, on tira le canon sur elle, & on l'obligea de s'éloigner. A peine s'étoit-elle remise en mer, que la tempête dispersa ses vaisseaux. Celui qu'elle montoit fut heureusement poussé à Barwic, place d'Écosse. Les autres échouèrent sur les côtes d'Angleterre. Brézé s'étant enfermé avec les François dans Alnèvic, y fut assiégé; mais il se défendit avec tant de valeur, qu'il donna le tems à Georges Douglas, Comte d'Angus, de venir le dégager.

D'un autre côté Sommerfet & le Chevalier Percy passèrent dans le camp de Henri, & furent suivis par un si grand nombre d'Anglois, que la Reine pouvoit en former une Armée capable de tenir la campagne; mais comme elle n'avoit ni argent ni vivres, il n'étoit pas

1462

possible de faire observer aucune discipline aux troupes. Montaignu, qui commandoit l'Armée d'Edouard, profitant de ce désordre, attaqua & força le camp de Henri. Le Roi & la Reine se sauvèrent chacun de leur côté.

Quelque tems après Henri fut arrêté & conduit dans la Tour de Londres. L'habitude où ce Prince étoit d'être gouverné, le rendoit assez indifférent sur ses Maîtres. Marguerite n'avoit pas la même insensibilité : digne du trône par sa vertu, & supérieure au malheur par sa constance, elle se sauva avec son fils dans une forêt, où elle fut rencontrée par des voleurs. Ces brigands commençèrent par la dépouiller de ses pierres; mais aiant pris querelle entre eux pour le partage d'un si riche butin, la Reine, dont l'ame ne s'altéroit jamais par le malheur, profita de leur division pour leur échapper, & se jeta dans le plus épais de la forêt, tenant son fils entre ses bras & marchant au hazard. Elle rencontra un autre voleur : la lassitude ne lui permettant plus de fuir, & ne craignant que pour son fils, elle s'avança vers le voleur avec cet air de majesté qui ne l'abandonnoit jamais : *Tiens mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton Roi*. Le voleur touché de compassion & frappé de respect, prit le jeune Prince, aida à la Reine à marcher, & la conduisit au bord de la mer, où ils trouvèrent une barque qui les passa à l'Ecluse.

se. Le Duc de Bourgogne reçut cette Princesse avec le respect dû aux illustres malheureux, lui donna deux mille écus, & la fit conduire auprès du Roi René son Père. 1462.

Si Louis XI. n'eût consulté que son inclination, il auroit donné du secours à Marguerite; mais il étoit alors occupé d'affaires trop importantes du côté de l'Espagne, pour se mêler de celles d'Angleterre.

Le Roi d'Arragon, après avoir châtié les rebelles, vouloit employer les troupes Françoises contre Henri Roi de Castille. Le Comte de Foix, qui craignoit les prétentions de Henri sur le Royaume de Navarre, aprouvoit le dessein du Roi d'Arragon; mais le Maréchal de Comminges, Crussol, & les autres Officiers François représentèrent que depuis trois cens ans il y avoit une alliance entre les Rois de France & de Castille, de Couronne à Couronne, & de Peuple à Peuple; qu'elle venoit même d'être renouvelée, & ne leur permettoit pas de tourner leurs armes contre les Castillans. D'ailleurs le Roi d'Arragon commençoit à être suspect. On avoit arrêté André Roscados, que ce Prince envoyoit à Edouard IV. pour l'exhorter à déclarer la guerre à la France. On aprit en même tems que le château de Perpignan étoit assiégé par les habitans de la ville, & l'on ne doutoit point que le Roi d'Arragon

1462. ~~.....~~ gôn ne les y eût engagés par quelques pratiques secrettes.

Le Roi envoya pour contemir le Roussillon une seconde Armée sous le commandement de Jaques d'Armagnac, qui venoit d'être fait Duc de Nemours, avec les titres, rang & prérogatives de Duc & Pair. C'étoit une grace sans exemple, & d'autant plus grande, que depuis les nouvelles créations de Duchés, il n'y avoit que les Princes du Sang qui eussent encore été décorés de ce titre; aussi le Parlement s'y opposa-t-il, & ne se rendit qu'après plusieurs Lettres de jussion. Le Roi ne trouva pas moins d'opposition lorsqu'il érigea le Comté de Retel en Pairie, en faveur du Comte de Nevers. Le Parlement craignoit que cette dignité ne s'avilît en se multipliant. *

Lo

* Le Parlement ne pouvoit pas avoir d'autres motifs, puisque le Comté de Nevers étoit de la Maison Royale, & que celle d'Armagnac descendoit de Clovis par Charibert fils de Dagobert, dont la filiation est prouvée dans la nouvelle *Histoire de Languedoc*; de sorte que la race de Clovis n'a fini qu'en Louis d'Armagnac Duc de Nemours tué à la bataille de Cérignole en 1503. Il étoit fils de Jaques, dont il est ici question.

Il y avoit eu deux créations de Pairies non Duchés sous Charles VII. qui n'étoient pas en faveur de Princes du Sang; savoir un don fait à Jaques Roi d'Ecosse & à ses hoirs mâles descendans de loyal mariage, du Comté de Saintonge & Seigneurie de Rochefort sur Charante, pour les tenir à hommage & Pairie de la Couronne de France en Septembre 1428. DU TILLET *Recueil des Rois de France* pag. 324. in 4°. Et l'érection du Comté de Foix en Pairie pour Gaston de Foix en Août 1438. *Regi.* 192. *Lettre* 28. *Id. ibid.* pag. 388.

Le Duc de Nemours entra en Rouffillon sur la fin de 1462, fit lever le siège du château de Perpignan, prit d'assaut un fort que les habitans avoient élevé contre le château, & passa au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva; il seroit même entré dans la ville, malgré tous les retranchemens, s'il n'eût pas voulu la sauver du pillage. Les Consuls, suivis des principaux Bourgeois, vinrent aussitôt se jeter aux piés du Duc, lui demandèrent pardon, & lui jurèrent d'être désormais fidèles à la France.

1462.

Le Roi d'Arragon n'ayant pas réussi dans le projet d'armer Louis XI. contre Henri IV. Roi de Castille, faisoit tous ses efforts pour semer la jalousie entre ces deux Princes. Louis, qui vouloit dissiper les soupçons qu'on cherchoit à donner à Henri, lui avoit déjà envoyé Inigo Darcéo, appelé le Bourcier d'Espagne, pour le prier de n'ajouter aucune foi aux rapports qu'on pourroit lui faire; pour l'assurer que rien n'étoit capable d'altérer l'union qui étoit entre eux, & pour lui proposer une entrevue, dans laquelle on termineroit les différends qui étoient entre la Castille & l'Arragon. Le Roi, pour donner plus de poids à la négociation, envoya l'Amiral Montauban en qualité d'Ambassadeur avec les mêmes instructions, & partit en même tems pour se rendre sur la frontière, après avoir nommé Lieutenans-Généraux du Royaume, Charles de

 1463.
Pâques le
10. Avril.

1463.

de Melun Bailli de Sens, & Beauveau Seigneur de Précigny, Premier-Président de la Chambre des Comptes. *

Le Roi d'Arragon ne songea plus qu'à empêcher que l'entrevue des Rois de France & de Castille ne fût contraire à ses intérêts. Il avoit envoyé en France le Connétable Pierre Péralte, dont le voyage se borna à trahir son Maître, en se vendant à Louis XI. pour une pension de vingt mille livres.

L'entrevue des deux Rois fut précédée par des conférences qui se tinrent à Bayonne. Louis XI. y étoit présent. Le Roi de Castille y envoya Alphonse Carrillo, Archevêque de Tolède, & Jean Pachéco. La Reine d'Arragon y vint elle-même suivie de Péralte & du Grand-Maître de l'Ordre Militaire de Montéza.

23. Avril. Edouard, par cette malheureuse politique qui fait croire aux Princes que le bonheur de leurs Etats dépend du malheur & de la division de leurs voisins, essaya de traverser ces conférences. On parvint cependant à faire un Traité, par lequel Henri renonça à tous ses droits sur la Navarre, & céda la Catalogne au Roi d'Arragon, qui s'engagea à lui payer

* Il y avoit originairement deux Présidens de la Chambre des Comptes. Le premier étoit Laïc & un des plus grands Seigneurs du Royaume, quelquefois même un Prince. Le second étoit un Clerc. La première charge est supprimée. La seconde subsiste aujourd'hui, & la qualification de Clerc se trouve encore énoncée dans les Provisions.

payer cinquante mille pistoles : il n'y avoit plus que la Méridade d'Estelle, sur quoi ces Princes ne pouvant s'accorder, se raportèrent au jugement du Roi. Louis décida en faveur de Henri, & lui ajugea la ville & le territoire d'Estelle, quoique ce fût une portion de la Navarre, qui par le même Traité étoit réunie à l'Arragon. On accorda une amnistie générale aux rebelles.

1463.

Le Traité déplut également à toutes les Parties contractantes. Les Catalans se plaignoient hautement que le Roi de Castille les trahissoit ; les Navarrois protestèrent contre ce Traité, parce qu'on démembroit le Royaume de Navarre, en donnant la ville d'Estelle au Roi de Castille ; celui d'Arragon avoit espéré que Louis jugeroit cet article en sa faveur ; Henri prétendoit que les alliances qui étoient de tout tems entre les Couronnes de France & de Castille, auroient dû empêcher Louis XI. de traiter avec le Roi d'Arragon, & d'accepter l'engagement des Comtés de Roussillon & de Cerdagne. Louis XI. étoit fâché de n'avoir pas obtenu la Biscaye, qu'il avoit fait réclamer du chef de sa Bisaieule Marie d'Espagne, fille de Ferdinand & de l'héritière de Lara. Enfin toutes les Parties furent mécontentes, parce qu'elles portoient leurs prétentions au-delà de leurs droits.

Cependant Louis & Henri se dispo-
soient à leur entrevue, qui après le
Trai-

1463.

Traité conclu n'étoit qu'une scène de présentation : elle n'en étoit que plus importante aux yeux de Henri. Ce Prince tenoit sa cour à Almacan, & ne s'occupoit que de fêtes & de plaisirs, qui étoient fort en usage en Espagne avant que l'étiquette de la Maison d'Autriche y eût porté l'orgueil & l'ennui. Comme il aimoit le faste, il n'avoit différencié l'entrevue que pour y paroître avec plus de magnificence. Rien n'approche de celle qu'il y fit éclater. Henri, qui étoit laid & mal fait, croyoit que la parure supléoit à la nature. Il étoit suivi d'une foule de Courtisans, qui pour flatter le goût de leur Maître, parurent avec les plus superbes équipages. Bertrand de la Cuéva, Comte de Lédésma, Favori de Henri, se distingua particulièrement par la richesse de ses habits; ses brodequins mêmes étoient enrichis de pierreries, & il aborda dans une nacelle dont la voile étoit de toile d'or.

Louis donna dans une extrémité opposée: quoiqu'il fût toujours fort négligé dans ses habits, il sembloit qu'il eût affecté d'être encore plus simplement vêtu qu'à l'ordinaire. Commynes dit de ce Prince, *qu'il se mettoit si mal que pis ne pouvoit*. Il parut avec un habit de gros drap, & la tête couverte d'un vieux chapeau, qui n'étoit remarquable que par une *Notre-Dame* de plomb, qui y étoit attachée. D'ailleurs il étoit en habit court, ce qui n'étoit pas alors décent.

rent. Le Duc de Bourbon, le Comte de Foix, le Prince de Navarre, le Comte de Comminges, imitèrent la simplicité du Roi, & n'avoient qu'un appareil militaire. Ce fut ainsi que Louis & Henri se rendirent sur les bords de la rivière de Bidassoa.

1463.

Henri, loin de prétendre à la préférence, passa la rivière, & vint trouver le Roi. Ils s'embrassèrent, & après avoir conféré quelque tems à l'écart, ils firent s'approcher leur suite, & on fit la lecture du Traité. Tous les Auteurs conviennent que Louis & Henri se séparèrent avec assez de froideur. La magnificence des Castillans excita la jalousie des François, & la simplicité de ceux-ci inspira du mépris aux Castillans. Louis XI. dédaignoit avec raison un faste inutile; mais il le méprisoit trop en des occasions où il eût été convenable de ne le pas négliger totalement, & où il y avoit peut-être plus d'affectation à se l'interdire, que d'orgueil à l'étaler. Il crut faire assez, que de gagner les Ministres de Henri à force d'argent : commerce aussi honteux pour le Prince qui séduit, que pour les Sujets qui trahissent leur Maître.

Cette entrevue fait une époque d'autant plus imporrante dans notre Histoire, & même dans celle de l'Europe, que les François & les Espagnols, après avoir été si longtems unis, concurent, dit-on,
des-

dès-lors la haine qui a subsisté entre eux pendant plus de deux siècles.

1463.

Quoique les grands évènements & les intérêts les plus vifs n'aient souvent que des principes frivoles, on pourroit dire, malgré l'opinion commune, que l'entrevue de Louis XI. & de Henri IV. Roi de Castille ne fut ni la cause, ni l'époque précise de la haine réciproque des François & des Espagnols. En rapprochant l'époque de cette haine ou jalousie, ce qui est la même chose entre deux Peuples, on en peut trouver un motif plus vraisemblable. Elle ne commença que lorsque Ferdinand le Catholique réunit sous sa domination l'Arragon & la Castille. L'Espagne cessa d'être amie de la France aussitôt qu'elle put en être la rivale. Cette jalousie s'accrut dans le tems que le trône Impérial se trouva joint à celui d'Espagne; & l'union ne commença à renaître entre les deux Peuples, que lorsque la Maison de France passa sur le trône d'Espagne.

Cependant Louis XI. pour dédommager le Comte de Foix de la ville d'Estelle qui faisoit partie de la Navarre, lui céda ses droits sur les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, & pour sûreté le mit en possession de la Ville & Sénéchaussée de Carcassonne; mais le Roi d'Arragon n'ayant pas satisfait au Traité en remettant Estelle au Roi de Castille, Louis retint le Roussillon & la Cerdagne.

Les

Les habitans de Perpignan envoyèrent des Députés au Roi, pour le prier de leur faire voir l'Acte de transport du Rouffillon & de la Cerdagne, de leur déclarer s'il prétendoit les unir à sa couronne, & pour lui demander en ce cas la confirmation de leurs privilèges. Le Roi leur répondit que s'étant révoltés, il les avoit subjugués pendant qu'ils étoient sans Seigneur, qu'il n'avoit besoin que du titre de conquête; mais que de plus le Rouffillon & la Cerdagne lui avoient été engagés pour trois cens mille écus, & qu'il prétendoit les unir à sa couronne, & rétablir par-là les anciennes bornes de la France, en les poussant aux Pyrénées. Louis voulut bien accorder la confirmation des privilèges de Perpignan; mais ce fut avec tant de changemens, qu'ils parurent être des loix nouvelles, & marquèrent mieux le changement de Souverain. Il donna aussi plusieurs Lettres d'abolition qui parloient du même principe, & nomma le Comte de Candale Vice-roi de la Province.

A peine le Roi fut-il débarrassé de la guerre d'Espagne, qu'il eut avec Rome des affaires d'une autre nature. Le Pape n'eut pas plutôt obtenu l'abolition de la Pragmatique, que les Graces expectatives & tous les Bénéfices furent comme à l'encan. La science ni les mœurs n'étoient pas des titres pour les obtenir: celui qui en offroit le plus, en étoit

1463. — étoit jugé le plus digne. Tous ceux qui en espéroient, alloient s'établir à Rome: on y porta une si grande quantité d'argent, qu'on n'en trouvoit plus chez les Banquiers. Un tel commerce, contraire aux Loix, pernicieux à l'Etat, & scandaleux pour l'Eglise, excita le zèle du Parlement. Jean Boulanger Président, l'Avocat - Général Gannay, & St. Romain Procureur - Général, allèrent trouver le Roi en Languedoc, pour lui en porter leurs plaintes.

24. Mai. Sur ces représentations le Roi rendit à Muret une Ordonnance pour la conservation de son autorité & des droits du Parlement, avec ordre au Procureur - Général d'appeller au futur Concile des entreprises ou censures du Pape, après en avoir conféré avec l'Université. Il y eut encore deux autres Ordonnances en interprétation de la première, pour la conservation du droit de Régale, portant défenses à tous Collecteurs & Agens du Pape de procéder par voie de censure sous peine de bannissement. Enfin, par une Déclaration du 10 Septembre 1464, le Roi se plaint de la quantité prodigieuse de graces expectatives accordées par le Pape à des étrangers inconnus & non féables, dont s'en sont ensuivis plusieurs grands & innumérables maux à nous & à la chose publique; „ & fait défense à „ qui que ce soit d'impétrer aucun Bénéfice sans sa permission, conformément aux anciennes Loix de l'Etat.”

En

En effet dans les tems où les élections ont été les plus libres, on ne procédoit à aucune élection, particulièrement d'Evêque, dont l'Acte ne portât que c'étoit du commandement ou consente-ment & autorité du Roi. 1463.

Le Pape fut d'autant plus offensé de ce qui concernoit l'appel au futur Concile, qu'il avoit déclaré dans celui de Mantoue, que ceux qui appelleroient de lui, seroient regardés comme hérétiques. Pie auroit désiré susciter des ennemis au Roi; mais la puissance de ce Prince étoit alors trop bien établie; pour qu'il dût craindre aucuns mauvais desseins. Edouard avoit assez d'occupation en Angleterre; le Roi d'Arragon étoit humilié, celui de Castille étoit d'un caractère foible, & peu estimé de ses Sujets; & l'on étoit sûr du Duc de Bourgogne par le moyen des Croy.

Cependant il s'élevoit toujours quelques différends entre le Roi & le Duc. Ce Prince avoit envoyé Chimay demander les titres concernans le Luxembourg, & se plaindre de plusieurs entreprises contraires au Traité d'Arras. Chimay ne pouvant obtenir audience, prit le parti d'attendre le Roi au sortir de sa chambre. Ce Prince, choqué de cette importunité, lui demanda si le Duc de Bourgogne étoit d'un autre métal que les autres Princes. Il le faut bien, répartit Chimay, puisqu'il vous a reçu & protégé quand personne n'osoit le faire. Louis, frappé

1463.

pé de la fermeté de Chimay, & encore plus de la vérité, rentra dans sa chambre sans répondre. Le Comte de Dunois aiant marqué à Chimay combien il étoit étonné d'une telle hardiesse avec un Prince aussi absolu que le Roi: *Si j'avois été à cinquante lieues, reprit Chimay, & que le Roi eût parlé de mon Maître comme il vient de le faire, je serois revenu pour lui répondre comme j'ai fait.* Chimay partit sans avoir rien obtenu, & quelque tems après le Duc de Bourgogne fit donner au Conseil du Roi un mémoire très étendu de ses griefs contre les Officiers Royaux. On y répondit par d'autres griefs, desorte que tout sembloit annoncer une rupture: mais le Roi étoit retenu par la crainte qu'Edouard ne se réunît avec le Duc de Bourgogne; & le Duc ne desiroit que la tranquillité, qu'il n'avoit pas même dans sa maison. Il souffroit beaucoup du caractère bouillant & altier du Comte de Charolois, & voyoit avec chagrin une haine mortelle entre les Comtes de Nevers & d'Estampes ses neveux. Le Duc étoit donc bien éloigné de songer à la guerre: aussi dit-il aux Ambassadeurs d'Edouard, que le meilleur conseil qu'il pût donner à leur Maître, étoit de faire la paix avec la France. Il offrit d'en faire l'ouverture.

Le Roi accepta la proposition, & donna un plein pouvoir à Antoine de Croy. Edouard voyant qu'il avoit tout à craindre des Ecois, s'ils venoient

à se réunir entre eux, & se joindre à la France, envoya ses Plénipotentiaires, qui conclurent une trêve d'un an. Tant que dura la négociation, Louis XI. garda à sa Cour un Ambassadeur de Henri VI. pour faire voir à Edouard que ce n'étoit point par crainte, mais pour le bien de ses Peuples qu'il recherchoit la paix.

1463.

Louis, pour reconnoître le zèle d'Antoine de Croy, & le récompenser des dépenses qu'il avoit faites pour son service, lui donna le Comté de Guines, la Baronie d'Ardres, plusieurs Terres près de St. Omer, & prit sous sa protection toute la maison de Croy : elle en avoit d'autant plus de besoin, que le Duc Philippe venant à mourir, elle auroit eu tout à craindre de son fils.

Le Comte de Charolois n'avoit de commun avec Louis XI. que de haïr tout ce qui étoit du goût de son Père; c'est par-là que les Croy lui étoient odieux. Le Comte de St. Pol, favori du Comte, nourrissoit encore son animosité, & cherchoit à les perdre. Il fit accuser le Comte d'Estampes d'avoir, par le conseil des Croy, employé des maléfices & des sortilèges contre le Comte de Charolois.

Jean Bruyère, Médecin du Comte d'Estampes, fut accusé d'avoir fait avec un Moine des images de cire, de les avoir baptisées avec de l'eau d'un fault de moulin, d'avoir écrit au front d'une



1463. de ces images *Louis* pour le Roi , au front de l'autre *Philippe* pour le Duc de Bourgogne , & sur la troisième *Charles* pour le Comte de Charolois. Sur l'estomac de chacune *Jean* pour le Comte d'Estampes , & sur le dos *Bérial*. L'intention du Comte d'Estampes étoit, disoit-on , d'employer le charme des deux premières figures pour s'assurer la faveur du Roi & du Duc de Bourgogne , & de se servir de la troisième pour faire tomber le Comte de Charolois dans une langueur mortelle. On fit à ce sujet des informations fort sérieuses , & l'on en donna avis au Roi , mais l'affaire ne fut pas poussée plus loin faute de preuves.

Je n'ai rapporté un fait & des circonstances aussi ridicules , que pour donner l'idée de la superstition de ces tems-là. L'Histoire de l'Esprit-humain ne devrait servir qu'à l'humilier.

La protection que le Roi accordoit aux Croy , fut un des premiers motifs de l'aversion que le Comte de Charolois conçut contre ce Prince ; elle devint bientôt une haine irréconciliable par plusieurs motifs. Le premier fut que la commission du Comte pour commander en Normandie étant finie , le Roi ne la renouvela pas. Le second vint du rachat des villes sur la Somme , engagées au Duc de Bourgogne par le Traité d'Arras pour quatre cens mille écus. Le Comte de Charolois fit tous ses efforts pour dissuader son-Père de rendre ces villes ,
mais

mais Croy, qui étoit dévoué au Roi, engagea le Duc à les céder.

 1463.

Aussitôt que le rachat fut conclu, le Roi fit remettre deux cens mille écus au Duc de Bourgogne, & envoya le Chancelier Pierre de Morvilliers, & Beauveau Premier-Président de la Chambre des Comptes, proposer au Parlement de lui prêter, pour faire le second paiement, l'argent des dépôts & des consignations, avec promesse de le rendre des premiers deniers qu'on recevoit. Le Parlement y consentit pour le bien de l'Etat, & prêta quarante-neuf mille livres. On y joignit une partie des fonds destinés aux troupes; toutes les Provinces contribuèrent; & les sommes qu'elles fournirent achevèrent le paiement, & servirent à payer les emprunts que le Roi avoit été obligé de faire.

La facilité que le Roi trouva à retirer les villes sur la Somme, lui fit naître le projet de rentrer dans celles de Lille, Douay & Orchies, qui avoient été engagées au Duc Philippe le Hardi; il en fit faire la proposition: mais les plaintes du Comte de Charolois au sujet du Traité qui venoit d'être conclu pour les villes sur la Somme, firent que le Duc répondit que les autres places aiant été cédées à son Aieul pour lui & pour toute sa postérité masculine, il ne pouvoit s'en désaisir, sans faire tort à son fils.

Le Roi aiant terminé cette affaire, songea à finir toutes les contestations

1463. qui étoient entre lui & François II. Duc de Bretagne. Ces deux Princes avoient vécu dans une union assez étroite quand l'un & l'autre étoient Sujets, tems où les Princes peuvent encore être sensibles à l'amitié; mais il est rare que l'on aime ceux à qui l'on obéit, & que ceux qui commandent veuillent autre chose que des respects.

François étant devenu Duc de Bretagne, Louis encore Dauphin s'adressa à lui dans ses besoins, & le pria de lui prêter une somme de quatre mille écus. Le Duc la lui refusa, alléguant pour excuse la crainte de déplaire au Roi. Louis fut encore plus offensé du motif que du refus; mais il suspendit son ressentiment, parce qu'il comptoit que dès qu'il seroit monté sur le trône, le Duc respecteroit dans sa personne le caractère de Roi, & auroit pour lui l'attachement & les égards qu'il marquoit pour Charles VII.

Cependant le Roi se trouvant engagé dans les guerres de Catalogne & contre les Anglois, ne reçut pas la moindre offre de service de la part du Duc de Bretagne. Il eut même tout lieu d'être persuadé de ses mauvais dessein, lorsque la Flotte Angloise sortit de la Manche, & s'avança vers les côtes du Poitou. Le chemin le plus court pour le Roi étoit de passer par la Bretagne: le Duc l'en détourna, en répandant le bruit qu'il y avoit beaucoup de maladies contagieuses

ses dans les lieux où il devoit passer. Le Roi fut depuis que ces bruits n'étoient qu'un artifice du Duc, & qu'il se seroit opposé à son passage s'il eût persisté à vouloir prendre cette route. 1463.

Louis crut devoir reprimer la témérité du Duc, & l'empêcher de se livrer aux conseils qu'on osoit lui donner. En effet le Duc de Bretagne étoit un Prince foible, timide, incapable d'agir & de penser par lui-même; il se livroit à toutes les impressions qu'on vouloit lui donner; & sa docilité aux conseils venoit plus de sa foiblesse que de sa confiance.

Le Roi lui fit dire qu'il avoit dessein de terminer à l'amiable tous les différends qui étoient entre eux, & qu'il avoit nommé le Comte du Maine, l'Evêque de Poitiers, Jean Dauvet Premier-Président du Parlement de Toulouse, & Pierre Poignant Conseiller au Parlement, pour se rendre à Tours en qualité de Commissaires.

Le Duc nomma de son côté le Comte de Laval, Guillaume Chauvin Chancelier de Bretagne, Tanneguy du Chatel, Antoine de Beauveau Seigneur de Pontpean, Loyfel, Féré & Coëtlogon.

Les principaux articles qu'il s'agissoit de discuter, concernoient l'hommage que le Roi prétendoit être lige, le titre de *Duc par la grace de Dieu*, & le droit de Régale. Les Rois d'Angleterre avoient joui de la Régale en Guyenne; & com-

1463. me le Duc de Bretagne prétendoit ne devoir au Roi qu'un hommage simple, il soutenoit aussi qu'elle lui appartenoit sur les Evêchés de Bretagne; mais le Roi la reclamoit comme un droit de sa Couronne. Cette question, qui avoit déjà été agitée sous les règnes précédens, venoit de se renouveler à l'occasion de l'Evêché de Nantes, où la Cour de Rome avoit nommé d'Acigné. Le Duc avoit demandé au Pape la translation de ce Prélat, & n'ayant pu l'obtenir, il l'avoit chassé & s'étoit saisi de son temporel.

Les choses auroient été bientôt décidées, si le Duc n'eût pas continuellement usé de remises, pendant lesquelles il cherchoit à faire intervenir le Pape dans cette affaire: on arrêta un Agent qu'il avoit envoyé à Rome; & on trouva dans ses instructions, que ce Prince étoit résolu de livrer plutôt la Bretagne aux Anglois, que de se soumettre au Roi.

Louis croyoit son droit trop certain, & étoit d'ailleurs trop mécontent du Pape pour vouloir s'en remettre à sa décision. Il venoit même d'ordonner au Parlement de s'opposer à ses prétentions au sujet du Cardinal de Coutance, qui vouloit se mettre en possession d'une Abbaye en vertu de la seule nomination du Pape. Pie II. irrité des poursuites, publia une Bulle d'excommunication contre le Parlement, qui la réduisit à sa
juste

juste valeur, en n'y faisant pas la moindre attention.

 1463.

Par le peu d'union qu'il y avoit entre le Roi & le Pape, il est aisé de voir que la médiation du Pontife ne devoit pas être d'un grand avantage au Duc de Bretagne. En effet Pie II. aiant envoyé Jean Cézarini pour prendre connoissance des différends qui étoient entre le Roi & le Duc, le Roi chargea Langlée Maître des Requêtes de lui répondre de la personne du Nonce, & lui fit dire qu'il trouvoit fort mauvais que le Pape s'ingérât dans cette affaire sans y être appelé.

Les mesures que l'on voyoit prendre au Roi contre ceux dont il avoit sujet de se plaindre, faisoient rechercher son alliance, ou réclamer sa protection. Les Suisses lui envoyèrent une célèbre ambassade. Le Duc & la Duchesse de Savoye vinrent le trouver pour le rendre médiateur des contestations qu'il y avoit entre la Maison de Savoye & le Duc de Bourbon, au sujet des Terres de la Bresse & du Beaujolois, qui étoient enclavées les unes dans les autres; mais le principal objet de leur voyage étoit d'implorer le secours du Roi contre Philippe de Savoye second fils du Duc.

On avoit vu en même tems les trois Princes les plus amis de la paix ne pouvoir en jouir dans leur Maison, & trouver dans leurs fils leurs plus cruels en-

1463. nemis. Louis XI. avoit fait mourir son Père de chagrin. Le Duc de Bourgogne étoit tous les jours exposé aux emportemens de son fils. Philippe de Savoye avoit soulevé les Peuples contre son Père ; & après avoir tué de sa main Jean de Varan , Maître-d'hôtel de la Duchesse sa Mère , avoit fait condamner de son autorité Valpergue Chancelier de Savoye, qui n'évita la mort que par la fuite. Le Duc & la Duchesse n'étant pas en sûreté se retirèrent à Genève ; Philippe les y poursuivit, & les accabla de tant d'outrages, qu'ils furent enfin obligés de chercher du secours & un asile en France.

Philippe de Savoye étoit soutenu par François Sforce Duc de Milan , pour qui le Roi avoit une estime particulière. Ce Prince n'étant encore que Dauphin avoit fait alliance avec Sforce, & leur union ne s'étoit altérée que parce que le Duc avoit donné du secours à Ferdinand d'Arragon contre la Maison d'Anjou.

Sur les premières plaintes que le Roi reçut contre Philippe de Savoye, il forma le dessein de le faire rentrer dans le devoir, en le privant de l'appui du Duc de Milan ; de renouer son alliance avec ce Duc ; de châtier la superbe ville de Gènes, toujours punie & toujours rebelle ; & de se débarrasser en même tems des guerres d'Italie, où l'on n'avoit conservé que la ville de Savonne.

Le

Le Roi chargea de cette négociation Antoine de Noxe Ministre du Pape. 1463. Noxe, homme très capable de conduire une affaire, fit savoir au Duc de Milan que les intentions du Roi étoient de lui céder la ville de Savonne & ses droits sur Gènes, pourvu qu'il abandonnât Philippe de Savoye & le parti de Ferdinand d'Arragon, sans qu'on exigeât autre chose en faveur de la Maison d'Anjou, que de refuser le passage & des munitions à ses ennemis.

Le Duc de Milan étoit trop flaté de l'honneur & des avantages que le Roi lui faisoit, pour ne pas s'empres- ser d'y répondre. Il envoya Albéric Malatesta 23. Août. lui faire les remerciemens les plus vifs, offrant de plus de donner au Duc d'Orléans deux cens mille écus d'or pour le dédommager des droits qu'il avoit sur le Duché de Milan. L'affaire fut décidée, & le Traité signé. Le Roi céda les Terres & Seigneuries de Gènes & de Savonne à François Duc de Milan pour lui & ses hoirs, à la réserve du domaine direct que le Roi retenoit sur tous ces fiefs. 22. Déc.

Le Roi fit expédier le même jour un ordre au Sénat de Gènes, pour qu'il eût à prêter serment au Duc de Milan, & fit dire à Frégose Archevêque de Gènes, auteur de tous les troubles, & qui s'étoit emparé du gouvernement, que si les Génois faisoient quelque difficulté d'obéir au Duc de Milan, il les y con-

traindroit avec toutes les forces du Royaume. 1463.

On fit part de ce Traité à la République de Venise, à celle de Florence, au Duc de Modène, & au Marquis de Montferrat.

Le Duc de Milan écrivit alors au Roi une Lettre de remerciemens remplie d'éloges outrés, que l'intérêt dicte aux Princes encore plus que la reconnoissance. Lorsque le Duc prit possession de Gènes, quoique sa commission portât expressément, que le Roi Très-Chrétien lui cédoit la Ville & Seigneurie de Gènes, les Génois dressèrent l'Acte de façon qu'ils paroissent élire volontairement ce Prince pour leur Seigneur. Ils lui confirmèrent aussi le transport que François de Borlasco leur avoit fait de l'île de Corse, & prêtèrent serment le 12. Juillet 1465. Le Duc jura solennellement de conserver les privilèges des Génois, & ne leur refusa aucune de ces formalités dont les Peuples ne sont jamais plus flatés ni plus jaloux, que lorsqu'ils ont perdu leur liberté.

Les affaires étrangères dont le Roi étoit occupé, ne lui faisoient pas négliger le gouvernement intérieur de l'Etat.

Pour arrêter & pour prévenir les usurpations des Gens d'Eglise, il ordonna qu'ils donneroient à la Chambre des Comptes leurs aveux & dénombremens,

sous

sous peine de saisie de leur temporel.

Il nomma des Commissaires pour la recherche de la Noblesse, des francs-fiefs, & des nouveaux acquêts. Il donna des Lettres de *committimus* à l'Université de Paris, & en établit une à Bourges; il confirma les privilèges du Parlement; & pour favoriser le Commerce, il établit quatre Foires franches à Lyon.

1463.

La Reine-Mère, Marie d'Anjou, mourut cette année en Poitou. C'étoit une Princesse d'une vertu & d'une piété singulières. Elle passa une partie de sa vie dans des pratiques de dévotion, ressource & consolation d'une Reine sans autorité. La superstition égara quelquefois sa vertu, & lui fit préférer des choses frivoles à la justice. Nous voyons par les comptes de sa Maison, qu'elle suspendit le payement de ses Officiers pour le joyeux voyage de Monsieur Saint Jacques en Galice: ce sont les termes.

29. Nov.

La Cour avoit été souvent partagée entre elle & Agnès Sorel. Tandis que les mécontents rendoient leurs respects à la Reine, le plus grand nombre recherchoit la faveur de la Maîtresse du Roi.

Louis parut toujours fort attaché à sa Mère, dont il étoit tendrement aimé: leur aversion pour Agnès les réunit encore davantage, & leur causa souvent des chagrins qu'ils se feroient épargnés en respectant le goût du Roi leur Maître.



HISTOIRE

DE

LOUIS XI.



LIVRE TROISIEME.

1464.
Pâques le
3. Avril.



Les troubles de Catalogne recommencèrent cette année avec autant de vivacité que jamais. Les Catalans étant résolus de se choisir un Prince plutôt que de se soumettre au Roi d'Arragon leur Tyran, appellèrent Dom Pèdre Connétable de Portugal. Ce Prince étoit petit-fils de Jean I. Roi de Portugal. Il avoit été dépouillé de ses biens par la branche régnante ; & comme il n'avoit pour lui que son nom, & rien à perdre, il étoit tel qu'il faut être pour tenter la fortune.

25. Janv. Dom Pèdre arriva à Barcelone, reçut le serment de fidélité des Catalans, & prit le titre de Roi d'Arragon & de Sicile.

cile. Il voulut d'abord justifier par quel-
 que action d'éclat, le choix qu'on avoit 1464.
 fait de lui, & donna ordre à Dom Jean
 de Sylva d'assiéger Gironne; mais avant
 que d'avoir formé le siège, Sylva fut atta-
 qué par Rocaberti, ses troupes furent
 défaites, & lui-même resta sur la place.

Dom Pèdre cherchant à s'appuyer de
 la faveur de Louis XI. lui fit savoir son
 élection, lui marqua combien il seroit
 flaté de l'honneur de son alliance, &
 tâcha de lui persuader que les Catalans
 voulant se mettre en République, il
 étoit de l'intérêt de la France qu'ils eus-
 sent un Prince qui lui seroit plus attaché
 que des Républicains desunis.

Louis n'approuvant pas que Dom Pè-
 dre se fût mis à la tête des Catalans,
 envoya un héraut en faire des plaintes
 au Roi Alphonse de Portugal, qui ré-
 pondit que Dom Pèdre avoit pris ce
 parti sans son aveu, & même à son
 insu.

Dom Pèdre, désespérant de gagner
 la protection du Roi, entra dans le Lam-
 pourdan, & tâcha de faire soulever le
 Roussillon. L'entreprise eût été d'au-
 tant plus facile, que les habitans se plai-
 gnoient des vexations qu'ils éprouvoient,
 & de la mauvaise foi qu'on employoit
 en recherchant ceux qui avoient eu part
 aux troubles de la Province; mais Louis
 y envoya Jean du Verger Conseiller au
 Parlement, qui par sa prudence calma
 toutes les plaintes: ainsi les desseins de

1464.

Dom Pèdre échouèrent du côté du Roussillon : un des Agens qu'il avoit envoyé à Colioure avec des Lettres séditiueuses, fut arrêté & pendu.

Le Roi d'Arragon faisoit presser le Roi de l'aider, suivant leurs Traités, à soumettre la Catalogne. Louis craignant que le Roi d'Arragon, tranquille du côté de la Catalogne, ne vint l'inquiéter au sujet du Roussillon, ne voulant pas aussi paroître manquer à sa parole & au Traité, fit faire quelque légère diversion, mais si foible qu'elle ne servoit qu'à entretenir les choses dans l'égalité, & par conséquent à perpétuer la guerre qui dura plusieurs années.

Comme le Roi étoit depuis deux mois sur les frontières de Picardie & de Flandre, il reçut une députation de la ville de Tournai, qui le prioit d'y venir faire son entrée. Cette ville, toujours fidèle à son Roi, avoit refusé une retraite à Louis XI. lorsque n'étant que Dauphin il se retira de la Cour malgré son Père ; mais pour prouver qu'elle n'avoit alors écouté que son devoir, elle prêta vingt mille écus à Louis, pour aider à retirer les villes sur la Somme.

Le Roi, touché de cette générosité, alla à Tournai. Le premier Consul vint lui présenter les clés. Le Roi les lui rendit, en disant qu'il ne pouvoit mieux confier la garde de la ville qu'à elle-

elle-même. Il en coute peu aux Princes pour exciter la reconnoissance des Peuples, qui se manifeste toujours par de nouveaux services. Les habitans furent si sensibles à cette marque de confiance, qu'ils rendirent aussitôt au Roi sa cédule des vingt mille écus; & la magnificence de la réception qu'ils lui firent, fut encore au-dessous du zèle & de la joie qu'ils lui marquèrent.

1464.

Le Roi partit de Tournai pour aller à Lille, où il passa quelques jours avec le Duc de Bourgogne, afin de le gagner, & de pouvoir ensuite agir sans crainte contre le Duc de Bretagne, dont les Commissaires s'étoient rendus à Tours sur la fin de l'année précédente, pour y soutenir les droits de leur Maître devant le Comte du Maine. Après de longues disputes de part & d'autre, on convint préliminairement que les Assemblées seroient renvoyées au mois de Septembre, & se tiendroient à Chinon; que ce délai seroit employé par les Parties à recouvrer les titres qui leur manquoient; & que le Duc de Bretagne déclareroit qu'il n'avoit entendu rien traiter avec la Cour de Rome qui pût préjudicier à la Souveraineté du Roi. Les autres articles devant être discutés de nouveau, ne furent pas décidés.

Il est d'autant plus important de faire connoître les instructions du Comte du Maine, qu'elles furent dans la suite un des sujets de la guerre du Bien Public.

1464.

Il y étoit question, 1. des desobéissances du Duc de Bretagne aux Arrêts & Mandemens du Roi & du Parlement. 2. Des Sentences données en Cour de Rome, dont le Duc avoit souffert l'exécution en Bretagne; de ses entreprises sur la Régale, & notamment au sujet de l'Evêché de Nantes; de ce qu'il affectoit d'aller contre la détermination de l'Eglise Gallicane au sujet de la Pragmaticque; de ce que le Duc s'intituloit *Par la grâce de Dieu*, & se servoit dans ses Lettres des termes de puissance Royale & Ducale; de ce qu'à Rome on distinguoit France & Bretagne; enfin du refus que faisoit le Duc de rendre un hommage lige; & des procès que ses Sujets portoient à Rome.

Les conférences aiant été indiquées à Chinon, le Duc de Bretagne y envoya pour Commissaires Loyfel, Partenay & Ferré; mais comme ils n'avoient d'autres instructions que de tirer les choses en longueur, après tous les délais ils refusèrent de répondre, disant qu'ils avoient été révoqués. Le Comte du Maine donna une sentence, qui ordonnoit par provision que le temporel de l'Evêché de Nantes seroit mis entre les mains du Roi, avec défense au Duc de Bretagne de prétendre aucun droit de Régale.

Ce jugement n'étant que par défaut, le Roi ordonna que l'affaire seroit portée au Parlement: mais l'évocation n'eut

n'eut pas lieu. Le Duc envoya demander au Roi un passeport pour aller le trouver en personne, & terminer avec lui tous leurs différends. Le Roi fit expédier aussitôt des Lettres, par lesquelles il donnoit au Duc toutes les sûretés possibles : mais celui-ci n'avoit aucun dessein de faire usage du passeport; il étoit sur le point de voir l'effet des pratiques qu'il avoit faites, tant au dedans qu'au dehors du Royaume; & ne cherchoit qu'à tromper le Roi, qui ne pouvoit pas porter toute son attention sur la Bretagne.

1464.

Louis entretenoit toujours une correspondance étroite avec le Comte de Warwic, dans le dessein de faire la paix, ou du moins de prolonger la trêve. Pour faire connoître qu'il vouloit conserver l'alliance d'Angleterre, il fit arrêter les vaisseaux Espagnols & Malouins qui étoient dans les Ports de France, obligea leurs Armateurs à réparer le dommage qu'ils avoient fait aux Anglois, & la trêve fut prolongée.

Sur ces entrefaites le Roi reçut des Ambassadeurs de George Pogiebrac, Roi de Bohême. Ils venoient pour renouveler l'alliance qui avoit été de tout tems entre les deux Couronnes. Le Roi la souhaitoit pareillement; mais il étoit retenu par la crainte des scrupules que les esprits foibles pouvoient avoir, & que les mal-intentionnés pouvoient affecter

fecter sur ce que Pogiebrac avoit été
 1464. excommunié par Pie II.

Nous avons vu que Pogiebrac s'étoit fait élire Roi de Bohème après la mort de Ladislas. Quoique les Catholiques n'approuvassent pas son élection, ils ne s'y étoient pas opposés ouvertement; il avoit été couronné par les Evêques le 6. de Mai 1458; & avoit juré avant son couronnement, d'employer toutes ses forces pour la défense de l'Eglise Catholique, & l'extirpation de l'Hérésie. Le Pape supposa que par ce serment Pogiebrac s'étoit engagé d'abolir l'usage du calice dans la Communion; mais ce Prince aiant déclaré que c'étoit une coutume autorisée par le Concile de Bâle, dans laquelle il prétendoit vivre & mourir, le Pape l'excommunia comme hérétique relaps.

Pour entendre mieux la question, il faut se rappeler que pendant que le Concile de Constance travailloit au procès de Jean Hus & de Jérôme de Prague, Jacobel, un de leurs disciples, soutint à Prague qu'on devoit communier sous les deux espèces. Tous les Hussites embrassèrent cette opinion, qui devint un des principaux articles de leur schisme. Le Concile de Constance les condamna comme Hérétiques; mais celui de Bâle voulant ramener les Bohémiens, déclara que l'hérésie n'étoit pas de communier sous les deux espèces; mais de croire que si on ne les recevoit pas

pas toutes deux, la Communion n'étoit pas bonne ; desorte que la question ne rouloit plus que sur le pouvoir que l'Eglise avoit de retrancher la coupe.

1464

Le Concile de Bâle, qui avoit un desir sincère de rétablir la paix dans l'Eglise, croyoit devoir user de plus d'indulgence que des Pontifes, qui n'écoutant que leur orgueil, prétendoient défendre l'Eglise, en déchirant ses membres. Le Concile envoya Philbert Evêque de Coutance pour réconcilier la Bohême avec l'Eglise, & appaiser les troubles qui avoient fait verser tant de sang. Philbert publia donc, au nom du Concile, que ceux qui étoient dans l'usage de communier sous les deux espèces, pouvoient continuer, pourvu qu'ils ne regardâssent pas cette cérémonie comme nécessaire au sacrement.

La plupart des Bohémiens continuèrent de communier sous les deux espèces, & furent nommés *Utraquistes* ou *Calixtins*. Ils furent distingués dans la suite en *Calixtins rigides*, qui regardoient l'usage du calice comme nécessaire à salut ; & en *Calixtins mitigés*, qui en conservant le calice, laissoient la liberté d'en user autrement.

Pogiebrac étoit du nombre des mitigés, & s'appuyoit de la décision du Concile de Bâle, pour soutenir qu'il n'avoit pas encouru l'excommunication, & qu'il en appelloit au futur Concile.

Pie

1464.

Pie II. étoit encore moins offensé de ce qu'il qualifioit d'hérésie dans Pogiebrac, que de son appel, & de le voir s'appuyer de l'autorité du Concile de Bâle. D'ailleurs, dans le Concile de Mantoue, que Pie II. avoit tenu à son avènement au Pontificat, il avoit, par un canon exprès, prononcé anathême contre ceux qui oseroient appeller de ses décisions au futur Concile : ainsi il regardoit l'appel de Pogiebrac comme une seconde hérésie, & fulmina encore un nouvel anathême.

C'étoit dans ces circonstances que les Ambassadeurs du Roi de Bohême vinrent en France. Louis XI. renouvela les anciennes alliances avec ce Prince, qu'il qualifia de très *Illustre & Catholique* ; mais il déclara devant Notaire, en présence de plusieurs Evêques & de l'Amiral Montauban, qu'il n'entendoit, par le Traité fait avec George Roi de Bohême, adhérer aux hérésies dont on disoit que la Bohême étoit infectée.

On voit par-là que Louis avoit toutes les attentions possibles pour ne pas choquer le Pape ; cependant ils ne furent jamais bien unis. Louis étoit trop jaloux des droits de sa Couronne, pour ne pas s'opposer aux entreprises de Pie II. ; & ce Pontife altier, moins sensible aux grâces du Roi, qu'offensé du moindre refus, ne pouvoit souffrir de contradiction.

Pie n'avoit jamais rien désiré avec plus

plus d'ardeur, que d'engager les Princes Chrétiens dans une Croisade, & de renouveler une folie qui avoit toujours été inutile à la Religion, scandaleuse pour les Mœurs, & funeste aux Chrétiens. Personne n'ignoroit les suites malheureuses des Croisades de Louis le Jeune, de St. Louis & de Philippe-Auguste, qui auroient dû réussir, si la valeur & la vertu eussent suffi pour ces entreprises : cependant le Pape n'en étoit pas moins ardent à solliciter tous les Princes Chrétiens de se croiser. Il écrivit aussi, dit-on, à Mahomet II. pour l'exhorter à se faire Chrétien. On peut juger comment la proposition du Pape fut reçue par un Prince, qui étoit à la vérité fort indifférent sur les Religions, mais qui savoit de quelle importance il étoit pour lui de paroître zélé Musulman, afin de s'attacher le cœur de ses troupes, & d'enflammer leur courage.

Le Pape ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations. auprès de l'Empereur & du Roi, qui refusèrent de se croiser. Il pressa plus vivement le Duc de Bourgogne, & voulut lui persuader qu'il n'avoit été guéri d'une maladie dangereuse, qu'en vertu du vœu qu'il avoit fait de se croiser: le Duc pouvoit se croire libre d'un vœu si imprudent, si la force de s'en affranchir s'accordoit avec la foiblesse qui les fait faire. Le Roi alla exprès le trouver à Hesdin, pour lui faire sentir combien son absence pouvoit

1464.

voit causer de troubles dans ses Etats. Il lui représenta que de telles entreprises convenoient mieux à un Aventurier qu'à un Prince, & que sa présence en Bourgogne étoit nécessaire pour contenir le caractère ambitieux du Comte de Charolois.

Le Duc étoit persuadé de toutes ces raisons; mais enfin, importuné & fatigué par le Pape, il s'engagea à le suivre, pourvu qu'il se mît à la tête des Croisés. Le Pape y consentit, & publia par des Bulles qu'il fit répandre par-tout, qu'il alloit combattre en personne contre le Turc, & qu'il devoit s'embarquer à Ancône. On y vit aussitôt accourir une quantité prodigieuse de Croisés de toutes Nations, de ces Esprits inquiets qui s'engagent par-tout, parce qu'ils ne font bien nulle part. Ils s'imaginoient que sans qu'on prît les moindres précautions, l'abondance seroit un miracle facile au Souverain-Pontife; mais s'étant bientôt trouvés dans une disette absolue de vivres, ils se répandirent dans la campagne & la désolèrent. On ne trouvoit sur les chemins que des brigands, qui s'étoient armés pour la Foi.

Les plaintes en furent portées à Rome. Le Pape, pénétré de douleur, fit assembler les Cardinaux: il leur reprocha que le luxe & les mœurs de Rome rendoient suspect tout ce qui en émanoit, & écartoient les bénédictions du Ciel: il les exhorta à fléchir Dieu par leurs prières.

prières, & à édifier les Fidèles par leur
 conduite. Il partit ensuite pour se ren- 1464
 dre à Ancône; mais lorsqu'il vit par lui-
 même que les désordres & les maux é-
 toient encore plus grands qu'on ne lui
 avoit mandé, le chagrin, la fatigue & 14. Août.
 le dépit firent une telle impression sur
 lui, qu'il en mourut. Pierre Barbo, Vé-
 nitien, & neveu d'Eugène IV. fut élevé
 au Pontificat, & prit le nom de Paul II.

Le Roi se voyoit un peu plus tranqui-
 le du côté de la Cour de Rome, lorsqu'il
 aprit qu'on l'attaquoit ailleurs dans son
 honneur, en l'accusant d'avoir voulu sur-
 prendre le Duc de Bourgogne & le Com-
 te de Charolois, dans le dessein d'atten-
 ter sur leur personne: il n'eut pas de
 peine à reconnoître que le Duc de Bre-
 tagne étoit l'auteur de ces calomnies.
 Ce Prince, afin de rendre le Roi odieux
 aux François, avoit encore osé lui im-
 puter de vouloir livrer la Guyenne & la
 Normandie aux Anglois. Pour détruire
 ces bruits, le Roi se contenta d'envoyer
 dans toutes les Provinces des copies
 des Lettres mêmes du Duc

Quelque tems après, le Roi aprit que
 ce Prince, pour entretenir une corres-
 pondance plus sûre & plus secrète avec
 l'Anglois & le Comte de Charolois, avoit
 fait passer en Angleterre & en Hollande
 Jean de Romillé, Vice-chancelier de
 Bretagne, déguisé en Dominicain, &
 qu'il étoit actuellement auprès du Com-
 te de Charolois.

Le

1464. Le Roi prit le parti d'aller trouver le Duc de Bourgogne à Hesdin, pour se plaindre du Comte de Charolois. Le Duc voulut excuser son fils, & dissuader le Roi des soupçons qu'il avoit; mais Louis lui fit voir que Jaques de Luxembourg, Gouverneur de Rennes, résidoit actuellement auprès du Comte de Charolois de la part du Duc François; & qu'Antoine de Lamet, Lieutenant de Jaques de Luxembourg passoit sans cesse de Bretagne en Hollande, & de Hollande en Bretagne.

Le Roi voulant prouver au Duc & à toute l'Europe les intrigues du Comte de Charolois avec le Duc de Bretagne, résolut de faire enlever Romillé, & en donna la commission au Bâtard de Rubempré, homme hardi, entreprenant, & très propre à un coup de main.

Rubempré s'embarqua sur un bâtiment léger avec vingt-cinq hommes d'équipage, passa en Hollande, & laissant ses gens à la côte, vint à Gorkum avec deux hommes. Le soin qu'il apportoit à se cacher le rendant suspect, il fut arrêté. Olivier de la Marche, Auteur des Mémoires, vint trouver le Duc de Bourgogne, & lui fit entendre que Rubempré étoit venu pour enlever ou tuer le Comte de Charolois: il ajouta, pour intimider le Duc & l'indisposer contre le Roi, que ce Prince avoit connu par les astres, que le Duc devoit mourir bientôt à Hesdin, & qu'il ne s'en étoit approché que
pour

pour se faïfir de la place & des trésors qu'on y gardoit.

1464.

Le Roi, qui étoit retourné à Abbeville, fut aussitôt instruit des allarmes qu'on venoit de donner au Duc de Bourgogne, & lui écrivit sur le champ pour le prier de l'attendre le lendemain à diner; mais le Duc, dans un siècle de superstition, & à l'âge où l'on y est le plus porté, fut intimidé par le prétendu horoscope qu'on lui annonçoit, partit de Hesdin, & se contenta de répondre au Roi qu'il n'oublieroit rien pour découvrir les auteurs des bruits qui venoient de se répandre. Le Roi aiant appris qu'ils étoient parvenus jusqu'en Angleterre, fut indigné de ces calomnies; & voulut en avoir raison. Il envoya à Lille vers le Duc de Bourgogne le Comte d'Eu Prince du Sang, l'Archevêque de Narbonne & le Chancelier de Morvilliers en qualité d'Ambassadeurs.

Dès le lendemain de leur arrivée ils eurent audience. Morvilliers portant la parole avec la fermeté & la hauteur qui convenoient à son caractère & à la majesté du premier Prince de l'Europe, dit que le Duc de Bretagne étoit coupable de félonie, comme Vassal de la Couronne; pour avoir traité avec l'Angleterre, à l'insu du Roi son souverain Seigneur; que par ce Traité, qui tendoit à la ruine du Royaume, il s'étoit rendu criminel de lèze-majesté; & que le Comte de Charolois étant entré dans les pratiques du Duc de Bretagne, étoit devenu son

1464.

complice; que le Roi, pour avoir des preuves convaincantes de leurs intrigues, avoit voulu faire enlever Romil-
lé qui en étoit l'Agent; qu'il avoit chargé le Bâtard de Rubempré de cette commission; que le Comte de Charolois l'avoit fait arrêter; qu'il vouloit aujourd'hui faire croire que Rubempré étoit chargé d'attenter sur sa personne, & qu'on employoit la calomnie pour couvrir tous les complots que le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois avoient faits contre le Roi.

Il suffit, ajouta Morvilliers en présentant la minute des instructions de Rubempré, de lire cette commission, pour être convaincu de la calomnie. Mais peut-on d'ailleurs supposer que Rubempré ait voulu tenter une entreprise aussi extravagante que celle d'enlever le Comte de Charolois au milieu de sa Cour? Rubempré n'a jamais eu à son bord que vingt-cinq hommes d'équipage, qu'il a laissés à vingt lieues de Gorkum, où il est venu avec deux hommes seulement. On ne peut sans absurdité donner croyance à de telles visions, ni les répandre sans une malignité aveugle. Cependant on n'a pas rougi de les publier dans la Chaire de Vérité. Olivier de la Marche a osé tenir le même langage en public; & ceux qui l'ont entendu, séduits par son audace, ont eu la témérité d'attaquer la gloire du Roi, & de noircir sa réputation.

Morvilliers finit en demandant que

l'en commençât la réparation qui étoit due au Roi, par lui livrer Odavier de la Marche, & l'audacieux Moine qui avoit eu l'insolence d'appuyer ces impostures. Il se plaignoit aussi de la défiance que le Duc avoit fait paroître en sortant de Hesdin avec précipitation.

1464

Le Comte de Charolois, qui écoutoit le Chancelier avec impatience, voulut plusieurs fois prendre la parole; mais Morvilliers, sans s'interrompre, se contenta de lui dire que ce n'étoit pas vers lui que le Roi l'avoit envoyé, & le Duc imposa silence à son fils.

Lorsque le Chancelier eut fini, le Comte de Charolois se mit à genoux devant son Père, & lui demanda la permission de se justifier. Le Duc, qui connoissoit le caractère emporté de son fils, craignit que dans son premier mouvement il ne lui échappât quelques termes injurieux pour le Roi: c'est pourquoi il lui dit qu'il seroit entendu le lendemain, qu'il réfléchît à ce qu'il avoit à répondre, & qu'il prit garde sur-tout de rien dire qui n'eût convint à sa naissance & à la majesté du Roi.

Le Duc répondit ensuite aux Ambassadeurs, que le Bâtard de Rubempré s'étoit rendu assez suspect pour qu'on s'affurât de sa personne; qu'on n'avoit tenu aucun discours injurieux contre le Roi; & que si la Marche avoit eu l'imprudencce de le faire, il en seroit informé; que c'étoit aux Officiers de Bourgogne à con-

1464.

notre de cette affaire, parce que la Marche étant né dans le Comté de Bourgogne, n'étoit ni sujet ni justiciable du Roi; que si le Comte de Charolois avoit marqué trop de défiance, il pouvoit être excusable dans cette occasion. „ Pour moi, „ ajouta-t-il, je n'ai jamais donné de „ soupçons, je n'en conçois pas légèrement; j'ai bien pu manquer de parole „ aux femmes, mais jamais aux hommes. „

Le lendemain les Ambassadeurs eurent une seconde audience. Le Comte de Charolois, aiant le genou sur un carreau, parla avec assez de modération. Il dit que le Duc de Bretagne & lui étoient liés d'amitié, mais qu'il n'y avoit jamais eu entre eux de Traité contraire aux intérêts du Roi; que Rubempré étoit un homme entreprenant & capable de tout oser; que sur sa réputation, & le soin qu'il prenoit de se cacher, on n'avoit pu se dispenser de l'arrêter; que si Olivier de la Marche avoit parlé avec un peu trop de chaleur, son zèle pour son Maître le rendoit excusable; qu'on auroit bien d'autres plaintes à faire contre le Roi, qui venoit de donner le Gouvernement de Picardie au Comte d'Estampes, avec promesses de l'assister de quatre cens lances pour conquérir le Duché de Brabant; qu'à l'égard de la pension & du Gouvernement de Normandie que le Roi lui avoit ôtée, il ne les regrettoit nullement,

lement, parce qu'il seroit toujours assez puissant, tant qu'il auroit l'amitié de son Pere. 1464.

Le Goux parla après le Comte de Charolois, reprit tout ce qu'il avoit dit, insista sur chaque article, & s'étendit particulièrement sur les obligations que le Roi avoit à la Maison de Bourgogne.

Morvilliers repartit à l'instant, que le Roi n'avoit pas oublié les services qu'il avoit reçus du Duc, qu'il ne cessoit de les publier, & qu'il lui en avoit marqué sa reconnoissance, non-seulement par les honneurs qu'il lui avoit rendus, mais encore en lui donnant le Duché de Luxembourg.

Les Ambassadeurs insistèrent sur la délivrance de Rubempré, mais le Duc demanda du tems. Il n'en fut pas question depuis, le Roi parut l'oublier totalement, & ce ne fut que cinq ans après que le Comte de Charolois le mit en liberté, sans faire de plus amples informations que celles qui avoient été faites, ce qui peut faire juger qu'il avoit été arrêté assez légèrement.

Lorsque les Ambassadeurs prirent congé du Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois s'approchant de l'Archevêque de Narbonne, lui dit tout bas : „ Re-
 „ commandez-moi très humblement à la bon-
 „ ne grâce du Roi, & lui dites qu'il m'a
 „ bien fait laver la tête par son Cbancelier,
 „ mais qu'il s'en repentira avant qu'il soit
 „ un an.”

1404.

Les affaires étrangères n'empêchoient pas le Roi de veiller avec attention au gouvernement intérieur & à la police du Royaume. Il rétablit cette année la Cour des Aides de Paris, qu'il avoit supprimée à son Avènement au Trône. Il fit une Ordonnance si sage pour la Discipline militaire, que la plupart de ces réglemens subsistent encore aujourd'hui. Nous voyons qu'on entretenoit alors dix-sept-cens lances; chaque lance ou homme d'armes à la grand paie avoit 15 livres par mois, & chaque archer 7 livres-dix sols: la petite paie étoit d'un tiers moins.

Décemb.

Le Roi voulant absolument terminer les différends qui étoient entre lui & le Duc de Bretagne, assembla à Tours le Roi de Sicile, les Ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, les Comtes d'Angoulême, de Nevers, & les principaux Seigneurs du Royaume, qu'il prit pour arbitres. Pour leur laisser la liberté de dire leurs sentimens, il ne se trouva pas à la première séance; mais le Chancelier exposa le point de la question avec les moyens des deux parties; & Jean Dauver, qui avoit déjà été Commissaire dans cette affaire, la discuta avec tant de clarté, que les Princes avouèrent, qu'après avoir été prévenus contre le Roi, ils étoient obligés de convenir que le Duc de Bretagne avoit tort.

Le Roi se trouva à la seconde séance; le Chancelier en fit l'ouverture, en répétant devant lui tout ce qui avoit été dit.

dit dans la première, & sur-tout ce qui concernoit la Régale, & les Traités que le Duc avoit faits avec l'Angleterre. Le Roi prit ensuite la parole, & rapella les persécutions qu'il avoit essuyées sous le règne précédent, l'état malheureux où il avoit trouvé le Royaume à son Avènement à la Couronne, & tout ce qu'il avoit fait pour lui rendre son ancien éclat. Il avoua qu'il ne devoit d'aussi heureux commencemens qu'aux Princes, à la Noblesse, & aux secours de ses Peuples; qu'ils sentoient tout le poids d'une couronne; qu'un homme étoit incapable de porter seul un si pesant fardeau; mais qu'il espéroit trouver toujours la même affection, & par conséquent les mêmes ressources dans ses Sujets; qu'il savoit que les Rois & les Peuples sont liés entre eux par des devoirs réciproques; que la force & l'harmonie d'un Etat dépendent de l'union du Chef & des Membres.

1464.

Louis exposa toutes ces maximes incontestables, qui ne sont guères violées que par les Princes qui connoissent mal leurs vrais intérêts, leur autorité & leur gloire. Il passa ensuite aux sujets de plaintes qu'il avoit contre le Duc de Bretagne, & dont nous avons parlé. Il ajouta que le Duc ne s'étoit écarté de ses devoirs que par de mauvais conseils, & que c'étoit à regret qu'il se voyoit obligé de recourir à l'autorité pour réduire un Prince foible dans ses desseins & téméraire dans ses entreprises.

1454.

Toute l'Assemblée fut extrêmement touchée du discours du Roi, & lui marqua sa reconnoissance par une acclamation générale. Le Roi de Sicile prit la parole, & témoigna au Roi, au nom de tous ceux qui étoient présens, combien ils étoient sensibles aux marques de confiance que Sa Majesté venoit de leur donner, & qu'ils étoient tous prêts à sacrifier leur vie & leurs biens pour son service, & pour faire rentrer le Duc de Bretagne dans son devoir.

Le Roi les remercia de la bonne volonté qu'ils lui témoignoit, & leur dit qu'ils lui feroient plaisir de marquer chacun en particulier au Duc qu'ils blâmoient sa conduite.

Charles Duc d'Orléans ne s'apercevant pas que le Roi, en feignant de demander des conseils, ne cherchoit qu'une approbation de ses sentimens, entreprit de justifier en partie le Duc de Bretagne sur les abus qui régnoient dans le gouvernement. Le Roi fut extrêmement offensé des remontrances du Duc d'Orléans; mais dissimulant les vrais motifs de son dépit, il s'emporta contre lui sous prétexte qu'il prenoit le parti d'un rebelle. Les Rois ont le privilège que leurs paroles seules tiennent lieu de récompense ou de châtement. Le Duc d'Orléans conçut un chagrin si vif de la dureté avec laquelle le Roi le traita, qu'il en mourut en peu de jours. Il avoit été fait prisonnier à la bataille-

bataille d'Azincourt, & sa prison avoit duré vingt-cinq ans: le Duc de Bourgogne aida à l'en retirer, & lui fit épouser Marie sa nièce, fille d'Adolphe Duc de Clèves. Charles s'étant livré pendant sa captivité à la lecture & à la réflexion, instruit par le malheur & par l'étude *, étoit devenu un des plus vertueux Princes que la France ait eus, & fut généralement regretté. Il laissa trois enfans, un fils qui fut Louis XII. & deux filles, dont l'une fut Abesse de Fontevraud, & l'autre épousa Jean de Foix Vicomte de Narbonne.

1464.

Cependant le Roi fit partir Fournier & Paris, Conseillers au Parlement, pour aller en Bretagne signifier au Duc, & faire exécuter la sentence rendue à Chinon par le Comte du Maine; mais sur le refus qu'on fit de les laisser entrer dans Nantes, ils revinrent après en avoir fait leur procès-verbal.

Le Roi, qui croyoit être sûr de réduire par la force le Duc de Bretagne, voulut employer toutes les voies qui pouvoient servir à le rendre moins excusable. Il envoya Pont-Labbé en Bretagne, avec ordre de dire au Duc que le Roi étoit très mécontent des calomnies qu'il

* Charles Duc d'Orléans a laissé quelques Poësies, telles que Ballades, Chançons & Rondels, & un Discours d'éloquence, prononcé en 1456. en présence de Charles VII. au sujet de Jean Duc d'Alençon. Ces Ouvrages sont manuscrits à la Bibliothèque du Roi.

1464.

qu'il avoit osé répandre contre lui, de
 ses intrigues avec les Anglois; de ce
 qu'en parlant de lui, il l'appelloit le Roi
Louis; & de ce qu'il y avoit actuellement
 un Bâtard de Bretagne au service d'An-
 gléterre. „ Si vous avez agi de votre
 „ chef, lui dit Pont-Abbé, vous de-
 „ vez appaiser le Roi par votre soumis-
 „ sion: si vous avez suivi quelques con-
 „ seils, vous devez sacrifier ceux qui
 „ vous les ont donnés: si vous avez de-
 „ seïn d'appeller les Anglois en Breta-
 „ gne pour résister au Roi, songez que
 „ vos Etats vont devenir le théâtre d'une
 „ guerre sanglante, que vous pouvez é-
 „ viter, en rendant ce que vous devez
 „ à votre Souverain.”

Le Duc fit représenter au Roi qu'il n'a-
 voit jamais eu de mauvaises intentions
 dans tout ce qu'il avoit fait; qu'il avoit
 été obligé de négocier avec Edouard,
 parce qu'il avoit appris que le Roi avoit
 traité lui-même avec ce Prince, au pré-
 judice de la Bretagne & de tous les Prin-
 ces du Sang; qu'il n'avoit pris ces pré-
 cautions, que parce qu'il n'avoit point
 été compris par le Roi dans la trêve con-
 clue avec l'Angleterre; que la commis-
 sion donnée à Romillé pour passer en An-
 gléterre sous un déguisement, loin de
 prouver ses liaisons avec Edouard, ser-
 voit au contraire à sa justification, puis-
 qu'il n'avoit eu recours à ce mystère,
 que parce qu'il ignoroit les dispositions
 des Anglois; & qu'il vouloit que Romil-
 lé

se pût s'en assurer avant de se découvrir, que Rommé avoit rendu compte de sa négociation en plusieurs Etats, & qu'il étoit impossible de trouver rien dans son rapport, qui fût contraire aux intérêts du Roi; qu'on avoit tout lieu de juger que ce Prince s'étoit lui-même ligé avec Edouard contre la Bretagne, puisque les Anglois avoient fait sur les Bretons plusieurs prises, qui avoient été vendues dans les Ports de France, & que l'on avoit obligé les Bretons à rendre celles qu'ils avoient faites sur les Anglois.

Qu'il étoit vrai qu'en écrivant au Roi d'Angleterre, le Duc de Bretagne l'avoit traité de son *souverain Seigneur*, & avoit nommé le Roi, *le Roi Louis*: mais qu'on ne pouvoit pas ignorer que ce n'étoit qu'une vaine formalité, pour se conformer à l'étiquette d'Angleterre; & qu'au fond on n'avoit rien conclu qui fût contraire au bien de l'Etat, ni à la gloire du Roi.

Comme la réponse du Duc de Bretagne étoit autant un manifeste qu'une justification, le Roi ne songea plus qu'à lui déclarer la guerre. Le Duc prenoit de son côté toutes les mesures qui pouvoient le mettre à couvert des effets de ressentiment du Roi. Il fit un Traité avec le Duc de Calabre, par lequel ils reconnoissoient qu'ils s'étoient donnés réciproquement leurs Reines, pour se réunir & s'opposer au Conseil du Roi, qui l'engageoit chaque jour à maltraiter les Princes du Sang: ils admirent le Comte de

31. Déc.

1464

Charolois dans leur alliance, & jurèrent de se servir mutuellement envers & contre tous, excepté contre le Roi de Sicile.

Le Duc de Calabre ne pouvoit pas à la-vérité entrer ouvertement & avec honneur dans un parti avec Edouard, qui avoit détrôné Henri VI. son beau-frère, il paroïssoit ne contracter qu'avec le Comte de Charolois; mais c'étoit la même chose au fond, puisqu'Edouard devoit fournir au Comte tous les secours nécessaires, en considération de la conduite que celui-ci venoit de tenir tout récemment au sujet du mariage d'Elisabeth Riviera.

Dans le tems que l'on travailloit à convertir la trêve concluse entre la France & l'Angleterre en une paix solide, dont le mariage d'Edouard avec Bonne de Savoie devoit être le fondement, ce Prince devint amoureux d'Elisabeth Riviers, fille de Richard Dondeville & de Jacqueline de Luxembourg, & veuve du Chevalier Jean Gray. Edouard aiant préféré cette veuve à la Princesse de Savoie, au grand mécontentement de la Nation, avoit prié le Comte de Charolois d'envoyer à la cérémonie du mariage quelques personnes de sa part; le Comte y envoya Jacques de Luxembourg, Oncle d'Elisabeth, avec trois-cens Gentilshommes des plus distingués & des plus magnifiques qui fussent en Bourgogne. Une si superbe Ambassade, en relevant la naissance d'Elisabeth, appaisa les Anglois, & fit sans
de

de plaisir à Edouard, qu'il fit assurer le Comte de Charolois, qu'il pouvoit en toute occasion compter sur les troupes d'Angleterre. 1464.

Le Comte étoit persuadé que les Croy empêcheroient toujours le Duc son Père d'entrer dans une ligue contre le Roi, écrivit par-tout pour se plaindre qu'ils usurpoient l'autorité; qu'ils cherchoient à le mettre mal avec son Père; & qu'ils lui avoient fait perdre l'amitié du Roi, dont il affectoit de paroître jaloux: mais il ne haïssoit réellement les Croy que parce qu'ils étoient attachés au Roi, & ne cherchoit à les éloigner, qu'afin de pouvoir engager plus facilement le Duc son Père à déclarer la guerre à la France.

Cependant le Duc de Bretagne travailloit continuellement à augmenter le nombre des mécontents dans le Royaume. Soit que les prétentions du Roi fussent outrées, soit que le Duc refusât de rendre ce qu'il devoit réellement à son Souverain, il est certain que leurs démêlés furent l'origine du plus grand événement du règne de Louis XI. je veux dire de la guerre du Bien Public, dont il est important de bien connoître le principe. 1465.

Le Duc de Bretagne sentoit qu'il ne pourroit pas résister seul aux armes du Roi, & qu'il ne tireroit pas un grand avantage de son alliance avec le Comte de Charolois, à moins que le Duc de Bourgogne ne lui fournît des troupes; c'est

1465.

c'est pourquoi il tâcha d'attirer dans son parti les Princes de Sang & les autres Seigneurs du Royaume, qui ayant des Terres & des Vassaux, pouvoient procurer des secours réels. Il s'attacha à leur persuader que le dessein du Roi étoit d'affervir les Princes, d'avilir la Noblesse, & de dépouiller tous ceux qui par leur naissance, leurs droits & leurs bonnes intentions, pourroient s'opposer à d'autorité arbitraire qu'il vouloit établir; que l'on commençoit par le Duc de Bretagne, mais que tous ceux qui avoient quelque autorité, étoient intéressés à prendre sa défense, sans quoi ils tomberoient bientôt dans l'esclavage.

Ces discours firent impression sur plusieurs d'entre eux, qui d'ailleurs avoient des motifs particuliers.

Le Duc de Bourbon ayant épousé la sœur de Louis XI. s'étoit attendu qu'en considération de ce mariage, on lui donneroît l'Epée de Connétable; mais loin de la lui offrir, on la lui avoit refusée. Le Roi ne le trouvoit déjà que trop puissant. Un ambitieux croit acquérir des droits en obtenant des grâces, & le Duc de Bourbon fut plus sensible au refus qu'on lui fit, qu'il ne l'avoit été à l'honneur d'épouser une Fille de France. Dès ce moment il ne songea plus qu'à se joindre aux ennemis du Roi. Il entra dans la ligue du Duc de Bretagne, & résolut d'y engager le Duc de Bourgogne. C'étoit une négociation délicate, parce que ce Prince

ce étoit vieux, & qu'il avoit toujours aimé la paix. Quoiqu'il se plaignit quelquefois des infractions que le Roi faisoit au Traité d'Arras, il étoit résolu de l'observer, & mettoit peu de différence entre une guerre injuste, & une guerre trop légèrement entreprise. Le Duc de Bourbon profita de l'ascendant qu'il avoit sur son esprit, pour lui persuader que le Roi vouloit opprimer tous les Princes; que le Comte de Charolois ne seroit pas lui-même à l'abri de ses entreprises, & perdrait la succession de son Père, à moins que l'on ne s'opposât actuellement au Roi, en faisant une ligue en faveur du Bien Public. Philippe ne trouvoit pas encore qu'il y eût des motifs légitimes pour rompre avec le Roi; mais tandis qu'on sollicitoit le Duc de Bourgogne, on travailloit à séduire le Duc de Berry frère du Roi, en lui promettant de lui faire épouser la fille unique du Comte de Charolois.

Charles Duc de Berry avoit toutes les grâces extérieures qui frappent les yeux du Peuple, qui saisissent son imagination, qui relèvent l'éclat des grandes qualités, mais qui ne les suppléent jamais. Sans être recommandable par ses vertus, ni redoutable par ses vices, il étoit dangereux par sa foiblesse. Les mécontents en abusèrent pour le porter à la révolte; & il s'y prêta d'autant plus facilement, qu'il avoit contre le Roi son frère cette jalousie si ordinaire aux petites

1465.

tes ames, contre ceux qui les effacent. Incapable de tout par lui-même, il n'étoit qu'un instrument aveugle entre les mains des rebelles, qui faisoient servir à leur ambition un nom inutile à celui qui le portoit. Quand le Roi n'eût pas été naturellement défiant & jaloux de son autorité, la prudence l'auroit empêché de rien confier à son frère, dont il connoissoit le peu d'attachement, la foiblesse & l'incapacité.

Cependant le Duc de Bretagne, qui craignoit toujours que le Roi ne le contraignit enfin d'obéir au jugement rendu à Tours, le pria de lui permettre d'assembler ses Etats pour y faire approuver l'exécution de ce même jugement, & y donner plus d'autenticité.

Le dessein du Duc n'étant que de gagner du tems, lorsque les délais qu'il avoit demandés furent expirés, il envoya Odet Daidie, Seigneur de Lescun, pour en demander de nouveaux.

Le Roi consentit à un délai de trois mois; mais comptant toujours autant sur sa politique que sur ses armes, il chercha à gagner l'Ambassadeur par des présents; & pour s'assurer de tous ceux qui gouvernoient le Duc, il donna une pension à Antoinette de Maignelais sa Maîtresse. Lescun, au lieu de se laisser corrompre, acheva de séduire le Duc de Berry, & le détermina à se retirer en Bretagne. Ce projet n'étoit pas facile à exécuter, parce qu'on veilloit attentivement

ment sur les démarches de ce jeune Prince : mais ce fut le Roi même, qui par sa propre défiance fournit à son frère les moyens de s'échapper de la Cour. 1469.

Aussitôt que Louis eut congédié Lescun, il s'avança en Poitou, sous prétexte d'un pèlerinage; mais dans le dessein de s'approcher de la Bretagne, pour être plus à portée d'y entrer, si le Duc refusoit de tenir sa parole. Le Duc de Berry, qui étoit obligé de suivre le Roi partout, convint avec Lescun, qu'il l'attendroit à quelques lieues de Poitiers; & s'étant trouvé au rendez-vous, sous prétexte d'une partie de chasse, il partit avec lui & se rendit en Bretagne, avant que le Roi fût en état de s'opposer à sa fuite.

Le Duc de Berry publia aussitôt un Manifeste, dans lequel il prenoit le ton d'un Prince à qui le sort de tous les Ordres de l'Etat étoit confié, quoiqu'il ne fût que l'instrument dont les mécontents prétendoient se servir. Mars.

La retraite de ce Prince fut le signal qui fit éclater l'orage qui se formoit depuis longtems; les mécontents se déclarèrent ouvertement sous le nom de *Ligue du Bien Public*, qui est toujours leur prétexte, & rarement leur motif. On prétend que ce fut dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris que se tint l'assemblée décisive, & qu'il s'y trouva plus de cinq-cens personnes, qui pour se reconnoître avoient une éguillette de soie à la ceinture. Le

1465.

Le Roi, qui avoit cru accabler facilement le Duc de Bretagne, se vit tout-à-coup obligé de songer à sa propre défense: il fut au désespoir en apprenant que son frère avoit pris la fuite, & qu'il étoit à la tête de la ligue, soutenu par les Ducs de Calabre, de Bourbon & de Bretagne, & favorisé même par le Duc de Bourgogne. Il savoit ce que peuvent les grands noms dans un parti, sur-tout lorsqu'on voit s'armer contre le gouvernement ceux qui devroient en être les appuis. Les Comtes de Dunois & de Dammartin, & le Maréchal de Loheac, se rangèrent parmi les mécontents. Le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac, & le Sire d'Albret, étoient prêts à s'y joindre; la guerre s'allumoit dans toutes les parties du Royaume. Le Roi de Sicile, les Comtes du Maine, de Nevers, de Vendôme & d'Eu demeurèrent attachés au Roi. Ce Prince n'en étoit pas plus tranquille, il redoutoit ses ennemis, & ses amis lui étoient suspects. Il envoya de toutes parts des Ambassadeurs, dont les instructions étoient différentes, suivant le génie ou les intérêts de ceux avec qui ils devoient traiter.

Le Duc de Bourbon répondit que les Princes ne pouvoient souffrir plus longtemps le mauvais gouvernement du Royaume, & qu'ils étoient résolus d'y apporter remède.

Le Roi de Sicile alla trouver secrètement le Duc de Berry, pour le ramener à son

à son devoir; il ne réussit pas mieux à l'égard de son fils le Duc de Calabre. 1465.

Le Roi, pour répondre au Manifeste du Duc de Berry; publia de son côté qu'il étoit bien étrange, que n'ayant jamais été soupçonné de cruauté, on l'en accusât envers son frère, qui étoit l'héritier présomptif de la Couronne, mais qui cependant n'avoit pas droit d'en regarder la succession comme assurée, la Reine étant encore jeune; & actuellement grosse; qu'on ne pouvoit rien reprocher au gouvernement, puisque le Royaume n'avoit jamais été plus florissant; & que sous prétexte de quelques abus, les Princes & leurs adhérens, au lieu de commencer par des remontrances respectueuses, avoient éclaté par des hostilités indignes de leur naissance, & maltraités, contre le Droit des Gens, les Sujets du Roi, qui n'avoient fait d'autres crimes que de rester fidèles; qu'ils n'osoient rien articuler de positif; que le Duc de Berry même ne faisoit que des plaintes vagues; & qu'aussitôt qu'il voudroit faire connoître ceux qui auroient osé lui manquer, on en feroit un châtimement exemplaire; que le Roi ne vouloit avoir son frère auprès de lui, que pour veiller à sa conservation & à son instruction, comme il l'en avoit prié lui-même; qu'il n'y avoit que de jeunes gens sans expérience qui eussent formé la ligue, & qui prétendoient faire croire qu'ils travailloient au bonheur des Peuples, dans le tems qu'on les

1465.

les voyoit fouler leurs Vassaux, ravager le Royaume, & porter la désolation dans toutes les Provinces.

Ce Manifeste rédigé en plein Conseil, servit à contenir l'Auvergne, qui étoit sur le point de se soulever. La ville de Bordeaux envoya des Députés au Roi pour l'assurer de sa fidélité; mais ils parlèrent aussi en faveur du Duc de Berry, & représentèrent que son appanage n'étant pas suffisant, il seroit juste d'y avoir égard. Le Dauphiné, le Lyonnais, la Normandie, & généralement toutes les Provinces qui n'étoient pas dans la dépendance des Princes ligués, donnèrent au Roi toutes les preuves d'un attachement inviolable.

Cependant on armoit de toutes parts, sans que les motifs de la ligue fussent bien éclaircis, & qu'on apperçût autre chose que beaucoup d'ambition dans les Grands, d'inquiétude dans les Peuples, d'animosité dans le Comte de Charolois, & de foiblesse dans le Duc de Berry.

Le Comte d'Armagnac paroissoit encore indécis, les Princes ligués répandoient qu'il étoit entré dans leur parti. Le Roi lui ayant fait part de l'évasion du Duc de Berry, le Comte ne répondit rien que par des protestations de fidélité vagues, & telles qu'on les fait lorsqu'on veut éviter de prendre un parti. On lui récrivit, & l'on n'en tira pas de réponse plus positive.

Le Roi envoya Thibault de Luxembourg,

bourg, Evêque du Mans & frère du Comte de Saint Pbl, vers le Duc de Bourgogne, pour négocier quelque accommodement ; mais le Comte de Charolois avoit absolument déterminé son Pere à la guerre ; & pour dissiper les scrupules que le Duc conservoit encore, on l'avoit engagé à céder à son fils l'administration de ses Etats.

1465.

21. Avril.

Le Roi voyant que l'abolition de la Pragmatique, & les entreprises que la Cour de Rome faisoit en conséquence, étoient un des prétextes des Princes ligués, envoya Pierre Gruel Premier Président de Dauphiné, pour engager le Pape Paul II. à faire cesser les plaintes, en usant d'un peu plus de retenue dans ses entreprises. Le second article des instructions étoit de faire rappeler Alain d'Albrét Légat d'Avignon, qui entretenoit en France le feu de la rébellion ; & l'on demandoit enfin que l'on renouvellât d'anciennes Bulles d'excommunication contre les Sujets qui prennent les armes contre leur Prince.

Gruel, s'imaginant qu'il suffisoit d'avoir une bonne cause à défendre pour être en droit de parler avec fermeté, ne fit qu'indisposer le Pape. Il fut rappelé & défavoué, & l'on envoya d'autres Ambassadeurs, qui avec plus de modération n'obtinrent pas davantage. La Cour de Rome n'ayant plus rien à espérer du Roi, ne se piquoit pas de reconnaissance pour les services passés.

Louis

1465. Louis envoya des Ambassadeurs vers les différens Princes, dont il espéroit tirer quelques secours, ou du moins pour les empêcher d'entrer dans la ligue. Il renouvella la trêve avec l'Angleterre, qui lui donnoit le plus d'inquiétude; mais il ne comptoit pas tellement sur les négociations, qu'il ne se mit en état d'opposer ses armes à l'ennemi. Il chargea les Comtes d'Eu & de Nevers de la garde des frontières de Picardie; il confia celles de Bretagne au Comte du Maine, & la Champagne à Loisy. Le Roi avoit pourvu à tout, se rendit en Berry à la tête d'une Armée d'environ quatorze mille hommes aguerris & disciplinés. Le Marchand ni le Laboureur ne fuyoient point devant le soldat, qui n'étoit redoutable qu'à l'ennemi.

Les rebelles, étant emparés de Bourges, Louis ne jugea pas à propos d'ouvrir la campagne par un siège qui pouvoit être long. Il sentoit combien la confiance des troupes dépend d'un premier succès. Il commença par attaquer St. Amant, Montrond & Mouluçon; la plupart des places furent emportées d'assaut, & le Roi donna par-tout des marques de valeur & de clémence. Le Pays de Combrailles, la plus grande partie du Bourbonnois, de l'Auvergne & du Berry, rentrèrent dans l'obéissance; de sorte que Bourges se trouva bloqué de toutes parts. Les Princes ligüés furent bientôt consternés, & l'on n'attendoit plus

plus pour les soutenir, que le Duc de Nemours, qui devoit arriver avec trois-cens lances; mais ce Prince, au lieu de venir trouver le Roi, lui fit demander des suretés. Quand on prend tant de précautions pour remplir son devoir, on est bien près de le trahir. En effet, après beaucoup de négociations, le Duc de Nemours se rangea du parti des rebelles. Je trouve même dans des Mémoires de ces tems-là, que Nemours cherchoit à tirer les choses en longueur, par ce qu'il tramoit avec Louis de Harcourt, dit le Bâtard d'Aumale, Evêque de Bayeux & Patriarche de Jérusalem, une conspiration qui tendoit à mettre le feu aux poudres qui étoient à St. Pourçain, à se saisir du Roi, & attenter même sur sa vie.

Sur ces entrefaites on aprit que le Comte d'Armagnac venoit avec six-mille hommes joindre les Princes ligués; on fut d'un autre côté, que les Ducs de Bourbon & de Nemours, les Sires de Beaujeu, & d'Albret étoient entrés dans Riom. Le Roi marcha aussitôt pour les assiéger, ou leur donner bataille.

La diligence & la résolution de ce Prince épouvantèrent tellement les Seigneurs qui étoient dans Riom, que le Duc de Bourbon se retira à Moulins, & le Duc de Nemours vint trouver le Roi pour proposer un accommodement, tant pour lui que pour le Duc de Bourbon, le Comte d'Armagnac & le Sire d'Albret. Louis, préférant la négociation à la guerre,

1465.

re, le reçut favorablement, & accorda une trêve, pendant laquelle on chercheroit à ramener les rebelles, sans quoi les quatre Seigneurs se déclareroient contre eux. On les verra bientôt manquer à leur parole, & rentrer dans la ligue. Louis se déterminâ à traiter avec Nemours, sur la nouvelle que les Ducs de Berry & de Bretagne remontoient la Loire avec une Armée nombreuse; que le Comte de Charolois s'avançoit d'un autre côté à la tête de vingt-six mille hommes, & que ces Princes devoient se joindre devant Paris. Le Roi pourvut d'abord à la sûreté de l'Auvergne, & laissa quatre-cens lances de Languedoc, pour prévenir l'infraction que les quatre Seigneurs pourroient faire à leur Traité. Il confia la garde du Dauphiné au Prince Galéas, fils du Duc de Milan, qui étoit arrivé avec mille lances & deux-cens archers, & accepta les secours du Comte de Boulogne, qui vint le trouver à la tête de trois-cens lances.

Le Roi donna par-tout de si bons ordres, qu'il fit échouer les manœuvres du Comte de St. Pol, qui tâchoit de corrompre les villes sur la Somme: elles restèrent fidèles, & la plupart, telles qu'Amiens, Abbeville, Péronne, Picquigni & Tournai, se fortifièrent à leurs frais.

15. Juin.

Lorsque le Comte de Charolois prit congé

congé du Duc son Père. „ Souvenez-
 „ vous, lui dit le Duc, du sang dont
 „ vous sortez ; préférez toujours une
 „ mort glorieuse à une fuite honteuse.
 „ Si vous êtes en danger, je marcherai
 „ à la tête de cent-mille hommes pour
 „ vous délivrer.” Cette leçon n'étoit
 que trop inutile à un Prince dont le cou-
 rage étoit une espèce de manie, héros
 né pour exciter l'admiration & pour fai-
 re le malheur des hommes.

1465,

Le Comte passa la Somme à Bray, qui
 lui ouvrit ses portes, Roye & Mondie-
 rier en firent autant, mais le Sire de
 Nesle se défendit vaillamment, & ne se
 rendit qu'à l'extrémité & à des condi-
 tions honorables. Le Comte de Charo-
 lois viola la capitulation, le traita avec
 dureté, & le retint prisonnier, préten-
 dant qu'il étoit son sujet. Le Roi fit
 encore une perte considérable par la tra-
 hison d'un nommé Madre ou Mériadec,
 qui livra Pont-Sainte-Mexance, par où
 les Bourguignons se répandirent dans
 l'Île de France. D'un autre côté les Ducs
 de Berry & de Bretagne se mirent en
 marche, & traversèrent l'Anjou. Le pré-
 mier écrivit au Comte de Vendôme pour
 l'attirer dans son parti; mais le Comte
 lui répondit, que quoiqu'il n'eût pas lieu
 d'être content du Roi, il ne manqueroit
 jamais à la fidélité qu'il lui devoit, &
 qu'il aimoit mieux oublier les mauvais
 traitemens qu'il avoit essuyés, que de
 les mériter.

Juillet.

1465.

Cependant le Roi s'avançoit à grandes journées pour prévenir la jonction des Bourguignons & des Bretons.

Le Comte de Charolois étoit déjà devant Paris, & s'impacientant de ne pas voir arriver les Bretons, il fut plusieurs fois sur le point de retourner en arrière; mais Romillé, Vice-Chancelier de Bretagne, l'amusoit toujours, en lui faisant voir de tems en tems des Lettres qu'il écrivoit lui-même sur des blancs-seings dont il étoit muni, & par lesquelles le Duc de Bretagne prétextoit ses retardemens, & lui promettoit de le joindre incessamment. Le Comte qui bruloit d'en venir aux mains, aiant hazardé de donner deux assauts dans un même jour, fut repoussé avec beaucoup de perte. Il y avoit dans Paris trente-deux-mille combattans, outre les hommes d'armes que le Maréchal Rouault y avoit amenés. Le Comte de Charolois voulant faire encore une tentative, envoya quatre hérauts demander passage par Paris & des vivres pour son Armée. Pendant que ces hérauts attiroient toute l'attention du côté de la porte St. Denis, les Bourguignons s'emparèrent du fauxbourg St. Lazare, passèrent jusqu'aux barrières, & alloient bientôt pénétrer dans la ville, lorsque l'alarme s'y répandit. Les Bourgeois accoururent aussitôt, garnissent la muraille, & repoussent les assaillans avec le plus grand courage. Le Maréchal Rouault sortit en même tems à la tête de soixan-

tes lances & de quatre-vingts archers, & chargea si brusquement l'ennemi, qu'il l'obligea de se retirer à St. Denis. 1465.

Cette vigoureuse résistance des Parisiens surprit extrêmement le Comte de Charolois, qui loin de supposer un tel courage dans des Bourgeois, s'étoit imaginé qu'en publiant une abolition des impôts, toutes les villes lui ouvriraient leurs portes. Ces discours, si ordinaires aux mécontents, ne produisoient aucun effet. Le Roi, qui n'étoit hat des Grands que parce qu'il reprimoit leur ambition, étoit aimé des Peuples. D'ailleurs il étoit aisé de voir que tous les Seigneurs mécontents, en prenant le Bien public pour prétexte, ne propofoient jamais d'accommodement, qu'en exigeant des pensions onéreuses au Peuple, qu'ils prétendoient soulager.

Le Comte de Charolois aiant reçu une Lettre de la Duchesse d'Orléans, qui lui donnoit avis de la marche du Roi, en intercepta plusieurs autres, par lesquelles le Roi remercioit les Parisiens de leur fidélité, & les assuroit que dans peu de jours il seroit aux portes de Paris en état de combattre. Sur cet avis le Comte partit en diligence, vint camper à Loujumeau, & fit avancer Saint Pol jusques sous Montlheri avec son avant-garde.

Les Armées s'aprouchant toujours l'une de l'autre, le Roi fit agiter dans son Conseil, si l'on devoit marcher contre les Bretons, ou s'attaquer le Comte de Charolois.

1465.

rolois. Brézé, Grand-Sénéchal de Normandie, étoit d'avis qu'on employât le premier feu des François, toujours terrible, contre les Bretons, qui étoient les plus aguerris, & dont la défaite entraîneroit nécessairement celle des Bourguignons. Le Roi fut d'un avis opposé, peut-être par la haine particulière qu'il avoit contre le Comte de Charolois. Olivier de la Marche prétend qu'il fut décidé qu'on attaqueroit d'abord les Bourguignons, *pour ce que, dit-il, l'ancienne baine d'entre les François & les Bourguignons étoit plus grande que contre les Bretons.* Le Roi avoit d'ailleurs conçu quelques soupçons contre Brézé, & craignoit, en suivant son avis, de favoriser les mesures qu'il pouvoit avoir prises en cas d'intelligence avec les Ligueurs.

Le Roi étant arrivé de bonne heure à Etrechi, y fit alte: le soir il en partit, vint pendant la nuit à Châtres, & sans se reposer marcha droit à Montlheri. Ne pouvant plus diffimuler ses soupçons contre Brézé, il lui demanda s'il n'avoit pas donné son seing aux Ligueurs: *Oui, Sire, répondit Brézé en affectant de plaisanter, & faisant une équivoque entre sein & seing; mais je vous ai réservé mon corps.* Le Roi parut satisfait de sa réponse; & lui confia l'avant-garde, en lui recommandant néanmoins de ne pas engager l'action. Le Comte du Maine commandoit l'arrière-garde, & Louis menoit le corps de bataille. Le Comte de Charolois disposa son Armée

à peu

à peu près sur le même plan. Saint Pol étoit à l'avant-garde, Antoine, Bâtard de Bourgogne, à l'arrière-garde, & le Comte au corps de bataille. 1465.

Le Roi ni le Comte de Charolois ne paroïssent pas encoré bien résolus de combattre. Le Comte vouloit joindre les Bretons, & le Roi se proposoit de gagner Paris; mais Brézé, à qui le Roi avoit laissé entrevoir ses soupçons, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas éviter un combat qui avoit été résolu contre son avis, & dit à un de ses confidens, *Je les mettrai si près l'un de l'autre, qu'ils feraient bien habile qui pourra les démêler.*

Les Relations de la Journée de Montlheri sont toutes différentes, & souvent opposées, quoique la plupart soient écrites par des gens qui s'y trouvèrent, tels qu'Olivier de la Marche & Philippe de Comminés. Nous en avons encore une qui fut envoyée au Duc de Bourgogne par un Officier-Général de l'Armée du Comte de Charolois, & une quatrième faite sur le rapport de plusieurs Officiers de l'Armée du Roi. Ces Auteurs ne s'accordent guères que sur la disposition des Armées. J'ai tâché de recueillir de ces différentes relations, ce qui m'a paru de plus clair & de plus certain.

Le Roi aiant marché toute la nuit, entra dans la vallée de Tréfou à la vue de l'Armée ennemie. Comminés prétend que si l'on avoit attaqué les François à la descente, on les auroit taillés en piè-

ces, parce qu'ils étoient fatigués d'une
 1465. marche forcée, & ne pouvoient arri-
 ver qu'à la file.

D'un autre côté, les Bourguignons fi-
 rent deux fautes considérables; la pré-
 mière fut que les Cavaliers mirent pié à
 terre, pour se conformer à un point
 d'honneur qu'ils tenoient de leurs ancé-
 tres, de combattre ainsi dans les batail-
 les rangées; mais comme ils étoient ar-
 més pesamment, ils se trouvèrent alors
 si embarrassés qu'ils ne pouvoient agir.
 Ils furent donc obligés de remonter à
 cheval avec le secours de leurs archers,
 qui perdoient par-là l'occasion de comb-
 battre. Le tems qu'on employa à cette
 manœuvre, donna au Roi celui de faire
 passer son Armée, & de la ranger en ba-
 taille derrière un fossé garni de fortes
 paies.

La seconde faute des Bourguignons
 vint de ce qu'en marchant à l'ennemi, ils
 furent obligés de traverser un champ se-
 mé de fèves & d'autres grains forts &
 embarrassans. Le Comté de Charolois
 avoit donné ordre que la marche ne se
 fit qu'en trois tems; mais ses troupes
 emportées par l'ardeur traversèrent ce
 terrain sans faire alte, desorte qu'elles
 étoient hors d'haleine en arrivant de-
 vant les François. Aucune des Armées
 ne profita tellement des fautes de l'en-
 nemi, qu'elle ne perdit successivement
 par d'autres fautes l'avantage qu'elle ve-
 noit d'avoir.

La bataille se donna le mardi 16. de juillet. On commença à escarmoucher sur les dix heures, & l'action fut abfolument engagée à une heure après midi. Le Roi, après avoir quelque tems harcelé l'ennemi, chargea brusquement le Comte de St. Pol, le poussa jusqu'au Prieuré de Longpont, & enfonça l'avant-garde. Le Comte de Charolois vint promptement rétablir l'affaire, & repoussa le Roi, qui se rallia sous le château de Montheri. Le Comte fier de ce succès crut avoir la victoire, & poursuivoit ceux qui fuyoient devant lui, lorsque Contay & Antoine le Breton vieux Officier, lui firent remarquer que les François s'étoient ralliés, & avoient entièrement défait l'aile gauche où étoit Ravestein. Le désordre étoit si grand de ce côté-là, que la plupart s'enfuirent jusqu'à Sainte Maizanes, en publiant partout que le Comte avoit été défait: on disoit même qu'il avoit été tué. Il est vrai qu'en poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence, il se trouva dans un très grand péril. Un d'eux se retournant, lui porta un coup terrible dans l'estomac: sa cuirasse lui sauva la vie, mais il pensa être renversé du choc. Le Comte, plus ardent à attaquer qu'attentif à se défendre, se vit tout-à-coup enveloppé par quelques gardes du Roi, & reçut un coup d'épée dans la gorge; Philippe Doignies son porte-guidon fut tué à ses côtés. Geoffroy de Saint Be-

lin, voyant le Comte dans ce péril, lui
 1465. cria, *Monseigneur, rendez-vous, je vous
 connois bien; ne vous faites pas tuer.* Le
 Comte alloit être pris sans un cavalier
 robuste, & monté sur un fort cheval,
 qui donna avec tant d'impétuosité entre
 lui & Saint Belin, qu'il les sépara, &
 délivra le Comte, qui le fit Chevalier
 sur le champ de bataille. Olivier de
 la Marche le nomme Robert Cotereau;
 Commines l'appelle Jean Cadet; & tous
 deux le font fils d'un Médecin.

Le Comte tout sanglant rejoignit ses
 archers, qui n'étoient pas restés au
 nombre de quarante; & ne songeoient
 plus qu'à fuir. La confusion & la dis-
 persion étoient telles, que cent hom-
 mes bien unis auroient totalement dé-
 fait l'Armée des Bourguignons, lorsque
 le Comte de St. Pol sortit d'un Bois sui-
 vi d'environ cinquante hommes d'ar-
 mes, autour desquels une quantité d'au-
 tres se rallioit à mesure qu'il avançoit.
 Le Comte, le voyant marcher au petit
 pas, lui envoya dire de se presser; mais
 St. Pol n'en marcha pas plus vite, &
 cette manœuvre sauva l'Armée Bour-
 guignone. La contenance assurée de
 St. Pol fit que les fuyards se rallièrent
 à sa suite, & se trouvèrent près de huit-
 cens hommes d'armes en arrivant au-
 près du Comte de Charolois.

L'affaire changea encore de face. Le
 Comte poussant l'Armée Française, l'é-
 pouvante se mit dans l'arrière-garde
 com-

commandée par le Comte du Maine, qui s'enfuit & entraîna avec lui l'Amiral Montauban, la Borde, Salazar, & plus de huit-cens hommes d'armes ; mais ceux de Dauphiné & de Savoye firent ferme, & se distinguèrent. Le Roi rallia ses troupes jusqu'à trois fois. Il se trouvoit par-tout, & par-tout il faisoit les fonctions de Général & de Soldat. L'aile gauche des Bourguignons fut enfoncée & taillée en pièces ; celle des François ne fut guères plus heureuse. L'Armée du Comte de Charolois étoit plus nombreuse d'un tiers que celle du Roi ; mais la présence, le courage, l'activité & la prudence de ce Prince ; sembloient multiplier ses troupes, & les rendoient redoutables. On combattoit de part & d'autre avec une ardeur égale ; les vaincus se rallioient, le moment d'après le vainqueur prenoit la fuite ; la victoire changeoit alternativement de parti, l'épouvante lui succédoit ; dans un même corps on plioit d'un côté, on triomphoit de l'autre. Les aproches de la nuit ralentirent l'ardeur des combattans ; on ne tiroit plus que de loin ; on se rallioit, on se tenoit sur ses gardes ; la nuit sépara les Armées.

Il seroit difficile de décider de quel côté fut la victoire ; elle balança toujours, & ne se fixa point. Chacun crut ou voulut faire croire qu'il l'avoit remportée, mais le désordre & la confusion régnerent par-tout. C'est-là sans doute

la cause de la différence qui se trouve dans les relations.

Personne ne se signala plus que le Roi & le Comte de Charolois. On publia souvent pendant l'action la mort de l'un & de l'autre; bientôt on les voyoit reparaître; & ces différens bruits inspiroient tour-à-tour à leurs troupes la terreur ou la confiance.

Les Historiens varient sur le nombre des morts, & les font monter depuis deux-mille jusqu'à trois-mille-cinquens hommes des deux côtés; quoi qu'il en soit, la perte fut à-peu-près égale de part & d'autre. Le Roi perdit plus de Cavalerie que le Comte de Charolois, dont l'Infanterie fut plus maltraitée. Brézé, grand Capitaine, & qui avoit engagé l'action, fut tué des premiers. Le Roi perdit encore Geoffroy de Saint Belin Bailli de Chaumont; Floquet Bailli d'Evreux, & Philippe de Lovan Bailli de Meaux. Les principaux de l'Armée du Comte qui restèrent sur la place, furent Philippe de Lalin, de Harnes, Daignis, un frère du Sieur d'Hallain, & Crevecoeur. Malgré les prodiges de valeur qui éclatèrent dans cette journée, plusieurs furent si frappés d'épouvante, qu'il y eut des Bourguignons qui s'enfuirent jusqu'au Quefnoy, & des François jusqu'en Poitou. Les récompenses ni les châtimens après la bataille ne purent pas distribués avec beaucoup de justice ou de discernement.

Tel,

Tel, dit Commines, perdit ses offices & ~~estats~~ ^{estats} pour s'en être fuy, & furent donnés à d'autres qui avoient fuy dix lieues plus loin. 1465.

La bataille ne laissa pas d'être de quelque avantage pour le Roi; les Parisiens, profitant de la première déroute des Bourguignons, sortirent, s'emparèrent d'une partie du bagage, de deux mille chevaux, & firent huit-cens prisonniers. Le Maréchal Rousault se saisit du pont de St. Cloud. Mouy Capitaine de Compiègne, aiant rassemblé les garnisons de Creil, de Senlis & de Crépi, se rendit maître de Sainte-Maixance.

Le Roi, qui n'avoit point mangé de toute la journée, entra dans le château de Monttheri pour s'y reposer & s'y rafraîchir, & alla ensuite coucher à Corbeil. Le Comte de Charolois fut obligé de passer la nuit sur le champ de bataille, & voulut dans la suite faire regarder comme une preuve de victoire ce qu'il n'avoit fait que par nécessité. En effet son Armée étant toujours en alarme, il fit faire un retranchement avec des chariots; on rangea les morts, & l'on fit une place où l'on mit quelques bottes de paille, afin qu'il pût se reposer & faire panser ses blessures.

La persuasion où étoient les Bourguignons que le Roi étoit toujours en présence, le crainte que les Parisiens ne vinssent renforcer son Armée & ne

1465. les surprissent, la quantité de morts & les cris des blessés jettoient la consternation dans le camp. Le Comte de Charolois tint conseil. St. Pol & son frère Haubourdin soutinrent qu'il falloit mettre le feu au gros du bagage, sauver seulement l'artillerie, & reprendre le chemin de Bourgogne, sans quoi on ne pouvoit éviter de périr par le fer & la faim. Contay fut d'un avis tout opposé, & dit qu'une telle retraite étoit une faite honteuse; que les Bourguignons se débanderoient, & qu'il en périroit plus par la main du paysan, que dans une bataille, dont le succès dépendroit de la valeur & même de la nécessité de vaincre ou de mourir.

Le Comte de Charolois approuva un avis qui flatoit son courage & sa présomtion; personne n'osa le contredire, & il donna ordre de se tenir prêt pour combattre à la pointe du jour; mais il aprit bientôt que le Roi s'étoit retiré. *Plusieurs, dit Commines, proposèrent de le poursuivre, qui au moment auparavant avoient une affective confiance.* Le Comte de Charolois se rendit à Estampes, où les Ducs de Berry & de Bretagne le joignirent le lendemain.

Le Roi arriva à Paris le jeudi au soir, & alla souper chez Charles de Melun, Grand-Maître de France, où plusieurs Bourgeois eurent l'honneur de

man-

manger avec lui. Il fit, pendant le souper, le détail de la bataille; & comme il fut obligé, pour rendre justice à la valeur de ceux qui s'étoient distingués, de parler des dangers qu'il avoit courus; il le fit d'une manière si vive, que tous ceux qui étoient présens pleuroient de tendresse. Quoique la victoire eût été douteuse, la gloire de Louis ne l'étoit pas; tous lui marquoient à l'envi le plaisir de le revoir, & le desir de le suivre. Le Roi les remercia, & protesta de ne point quitter les armes qu'il n'eût dissipé la ligue. Guillaume Chartier Evêque de Paris, dont le zèle étoit plus ardent qu'éclairé, vint trouver ce Prince pour lui faire une exhortation sur ses devoirs, & lui proposer de former un Conseil. Louis l'écouta avec bonté, & pour gagner le Peuple, en paroissant déférer aux avis de l'Evêque, il nomma pour composer ce Conseil six notables Bourgeois, six de la Cour de Parlement & six de l'Université. On abolit la plupart des impôts, & il ne resta que six fermes de soixante-six qu'il y avoit dans Paris.

Le Roi aiant accordé des privilèges considérables à l'Université, voulut aussi que les Ecoliers prissent les armes. Le Recteur Guillaume Fichet s'y opposa avec tant de vigueur, que le Roi fut obligé de céder au tems; mais

quelques années après il força le Rec-
 1465. teur à sortir du Royaume.

Louis ratifia alors avec les Liégeois un Traité fait le mois précédent, par lequel il s'engageoit de leur fournir deux-cens lances, de défendre leurs privilèges, & d'obliger le Pape à confirmer au Marquis de Bade la qualité de leur Régent. Ils promirent de leur côté de ne faire ni paix ni trêve avec les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, & d'entrer à main armée dans le Brabant aussitôt que les François entreroient dans le Hainaut. Ce Traité causa dans la suite la ruine de la ville de Liège.

Le séjour que le Duc de Berry & le Comte de Charolois firent ensemble, ne servit qu'à leur donner de l'éloignement l'un pour l'autre ; l'espèce de fureur que le Comte avoit pour la guerre devint odieuse au Duc de Berry, & le caractère compatissant du Duc paroïssoit au Comte une foiblesse méprisable. Le Duc voyant les blessés qui étoient dans Estampes, ne put s'empêcher de dire en soupirant, qu'il voudroit n'avoir jamais entrepris la guerre. Le Comte, qui avec de très grandes qualités n'avoit pas l'humanité en partage, dit à ses gens: *Avez-vous ouï parler cet homme ? il se trouve établi pour sept à huit-cens hommes qu'il voit par la ville allans blessés, qui ne lui font rien, ni qu'il ne connoit.*

s'ébaitroit bientôt, si le cas lui touchoit de quelque chose, & seroit homme pour appoin-
ter bien légèrement, & nous laisser en la fangé : & pour les anciennes guerres qui ont été entre le Roi Charles son Père & le Duc de Bourgogne mon Père, aisément toutes ces deux parties se convertiroient contre nous, par quoi est nécessaire de se pourvoir d'amis.

1454

Philippe de Commines ajoute que le Comte de Charolois envoya aussitôt Guillaume de Clary en Angleterre pour demander la sœur du Roi Edouard en mariage, avec ordre de ne rien conclure, mais seulement d'amuser Edouard pour en tirer du secours. Commines n'a pas fait attention qu'Isabelle de Bourbon seconde femme du Comte de Charolois vivoit encore, & n'est morte que le 26 de Septembre, plus de deux mois après la bataille de Monthery. Ainsi il ne pouvoit pas encore être question du mariage du Comte de Charolois avec la Princesse d'Angleterre, quoiqu'il l'ait épousée dans la suite. Sur la nouvelle qui s'étoit répandue de la mort du Roi à Monthery, les Princes ligués avoient tenu conseil; & sur l'avis du Comte de Dunois il avoit été résolu d'abandonner les Bourguignons, dans la crainte que le Comte de Charolois n'usurpât la couronne. Dunois vouloit affoiblir le Roi, mais non pas ébranler l'Etat. Le Comte de Charolois aiant été instruit de ce conseil, comprit que ses plus

— plus grands succès tourneroient à son
 1465. desavantage, & qu'il ne devoit rien attendre des mécontents de France, qui ne se servoient de lui que pour leurs intérêts particuliers. Dans cette idée il ratifia les Traités qu'il avoit faits avec le Duc de Bretagne, & n'y comprit point le Duc de Berry.

12. Juill. Les Princes étant partis d'Estampes allèrent à Larchaut & à Moret. Ils espéroient passer la Seine au pont de Samois, & joindre le Duc de Calabre, qui venoit par la Champagne; mais le pont étant rompu, ils furent obligés d'en faire un avec des futailles pour faire passer l'Armée. Rouault & Salazar n'étant pas en état de s'y opposer, furent contraints de se retirer. L'Armée des Princes, au lieu de marcher droit à Paris, se répandit dans la Brie. Le Duc de Calabre arriva avec cinq-mille hommes, parmi lesquels il y avoit neuf-cens hommes d'armes des plus aguerris, commandés par Jaques Galiot, le Comte de Campobasse, Baudricourt, Polignac, Brancas, le Maréchal de Bourgogne, Montaigu & Rothelin, tous excellens Capitaines. Le Duc de Calabre avoit encore avec lui cinq-cens Suisses, qui furent les premiers qui passèrent en France, où ils se distinguèrent par la valeur & la discipline, qualités qui ne se sont point démenties chez cette Nation. Commines prétend que l'Armée des Princes ligués montoit à cent-mille
 che-

chevaux, il y comprend apparemment l'artillerie & le bagage; car on trouve dans un manuscrit de ce tems-là, que lorsque l'Armée parut devant Paris, elle étoit d'environ cinquante-mille hommes. 1465.

Avant que les Princes y arrivassent, le Roi partit pour aller chercher lui-même les secours qu'il attendoit de Normandie, laissant quatre-cens lances & deux-mille-trois-cens francs-archers pour la garde de la ville, sous le commandement des Maréchaux de Comminges & Rouault; de Gilles de St. Simon & de la Barde. 14. Août.

Les ennemis s'étant emparés du pont de Charenton, dès ce moment il y eut des escarmouches continuelles. Les Princes envoyèrent six hérauts avec des Lettres pour l'Evêque, le Clergé, le Parlement, la Ville & l'Université. Elles contenoient en substance, que les Princes n'ayant pris les armes que pour le Bien public, demandoient qu'on leur envoyât des Députés, avec qui ils pussent en conférer. 17. Août. 22. Août.

L'Evêque fut nommé Chef de la Députation, les autres furent choisis dans le Clergé, dans le Parlement, dans l'Université, & même parmi les Marchands.

Lorsque ces Députés parurent devant les Princes, le Comte de Dunois portant la parole, leur dit: „ Que le Roi „ avoit fait alliance avec des Etrangers „ pour

1465) pour détruire les grandes Maisons du Royaume, & particulièrement celles d'Orléans, de Bourgogne, de Bretagne & de Bourbon; qu'il refusoit d'assembler les Etats, qu'il falloit donc désormais que les Armées ne fussent commandées, les Charges données, & les Finances administrées que par le Conseil des Princes; & que pour sûreté on leur livrât la Personne du Roi & la Capitale, ou que du moins on permît aux Princes d'entrer dans la ville avec escorte pour y conférer eux-mêmes; qu'on ne laissoit que deux jours pour décider, & que ce terme expiré on donneroit un assaut général, sans faire aucun quartier.

Les Députés vinrent faire leur rapport; la frayeur dont ils étoient frappés, leur fit grossir les objets, & ils communiqua à plusieurs de ceux qui les entendoient. Il y en avoit qui par le seul desir de voir changer le gouvernement, vouloient qu'on reçût les Princes; mais les gens de guerre reprimerent la frayeur populaire; par celle qu'ils inspirerent en menaçant de massacrer quiconque oseroit proposer de recevoir les Princes. On renvoya donc les Députés, avec ordre de dire simplement qu'on ne pouvoit rien résoudre sans l'ordre du Roi, qui étoit absent. Le Comte de Dunois remarquant leur frayeur voulut encore l'augmenter, & leur

Jeus dit qu'on n'avoit qu'à se préparer dans Paris à un assaut général pour le jour suivant. Sur le rapport des Députés, on n'oublia rien pour se mettre en état de défense; mais l'ennemi ne parut pas. On fit sortir cent lances pour aller à la découverte; elles s'avancèrent jusqu'aux tentes des Bourguignons, & ramenèrent plus de soixante chevaux.

Le Roi revint deux jours après avec douze-mille hommes, & fit entrer tant de munitions dans Paris, que pendant un siège de près de trois mois, on y fut toujours dans l'abondance. Il fut reçu de ses sujets avec la joie la plus vive; chacun croyoit son salut attaché à sa personne.

Louis s'étant fait rendre compte de la députation qui s'étoit faite pendant son absence, chassa les Députés qui avoient marqué le plus de crainte, comme étant aussi dangereux dans la circonstance présente, que s'ils eussent été criminels. Il ne marqua son ressentiment à l'Evêque, qu'en cessant d'avoir pour lui la même considération. On fit mourir quelques gens qui avoient tenu des discours séditieux, & il y en eut un de fouetté pour avoir seulement donné l'alarme pendant un assaut. Les fautes étoient punies moins sur leur grièveté que sur leurs conséquences.

En effet, si les Princes eussent été admis dans Paris pour y conférer, la séduction, la perfidie ou la terreur les au-
roient

1465. roient rendus maîtres de la ville; & la perte de la capitale eût entraîné celle du Royaume. Le Roi sentit si bien toutes ces conséquences, qu'il a souvent dit depuis, que si les Princes se fussent emparés de Paris, il ne lui restoit d'autre ressource que de passer en Suisse ou à Milan.

Septembre.

Depuis son retour les escarmouches devinrent plus fréquentes, plus vives, & presque toujours heureuses pour les assiégés. Ces petits succès leur inspiroient la confiance, & diminoient la présomtion des Ligueurs. Le Roi, pour entretenir cette disposition dans les esprits, parut vouloir présenter bataille, & prit l'oriflame avec des cérémonies toujours imposantes pour le Peuple; mais ce Prince étoit trop prudent pour commettre sa couronne au hazard d'une bataille. Lorsqu'il paroissoit ne respirer que le combat, il travailloit à diviser la ligue. Ces préparatifs & le feu continuel des ramparts tenoient les assiégeans dans l'inquiétude, & leur donnoient souvent l'allarme. Leurs courreurs vinrent une nuit leur rapporter qu'ils avoient apperçu l'Armée Royale qui s'avançoit en ordre de bataille. Le Comte de Charolois & le Duc de Calabre montèrent aussitôt à cheval, & donnèrent les ordres pour le combat; mais s'étant avancés vers le lieu qu'on leur avoit marqué, & le jour commençant à paroître, ils reconquirent que ce
qu'on

qu'on avoit pris pour des lances ; n'étoit qu'un champ couvert de grands chardons. Cependant le Roi ne songeant qu'à desunir les Princes ligués, fit écrire par le Roi de Sicile au Duc de Calabre son fils, pour le détacher du parti des Ligueurs. Il s'étoit formé une amitié très étroite entre le Comte de Charolois & le Duc de Calabre. Ces deux Princes aimoient la guerre, leur valeur étoit égale ; mais le Duc l'emportoit par la prudence, la sagesse, la modération, & les autres qualités du Général. Il avoit fait longtems la guerre en Italie, d'abord avec des succès assez heureux ; les malheurs qui lui étoient arrivés dans la suite, en lui faisant perdre la couronne de Naples, avoient du moins prouvé qu'il en étoit digne. Plus admirable dans ses disgrâces que brillant dans ses succès, il n'éprouva jamais de revers qui n'ajoutât encore à sa gloire. Adoré de ses sujets, respecté de ses ennemis, sa réputation ne dépendoit plus de la victoire ; il fut souvent malheureux, & ne cessa jamais d'être grand. On pouvoit dire que si le Comte de Charolois étoit le plus vaillant Soldat de son siècle, le Duc de Calabre en étoit un des premiers Capitaines.

Ce Prince, qui ne fut pas longtems à s'appercevoir du vain prétexte & des malheurs réels de la guerre, crut que l'honneur ne lui permettoit pas d'abandon-

1465. donner le parti où il étoit entré; mais il n'oublia rien pour ramener les Princes ligués à leur devoir, & fut le principal auteur de la paix qui suivit.

On convint d'une trêve de huit jours, qui fut à-la-vérité fort mal gardée. Les ennemis s'étant fortifiés dans l'Île Saint Denis, élevèrent un boulevard vis-à-vis le Port à Langlois, & vouloient jeter un pont sur la rivière. On se plaignit de cette contravention à la trêve; mais comme les Princes n'avoient pas grand égard à ces plaintes, un soldat dont le nom méritoit d'être conservé, se jeta à la nage, passa de l'autre côté, & coupa le cable qui retenoit le pont de bateaux, desorte qu'il fut emporté par le courant. Les allarmes continuelles qui se répandoient dans Paris & dans le camp ennemi, rendoient la trêve aussi fatigante que la guerre. Les troupes du Duc de Nemours & du Comte d'Armagnac couroient la Brie & la Champagne, mettant tout à feu & à sang, & s'annonçant toujours comme protecteurs du Bien public.

Cependant on nomma de part & d'autre des Commissaires pour traiter de la paix. On augura assez bien des premières conférences; mais les Princes en conçurent de la défiance, & exigèrent entre eux un nouveau serment de ne rien conclure les uns sans les autres.

Le Roi, pour abrégé les conférences,

ees, vint trouver les Princes de Charenton, n'ayant avec lui que Charles de Melun, Montauban, Nantouillet, du Lau, & deux ou trois autres personnes. Ce Prince appercevant le Comte de Charolois qui attendoit sur le bord de la rivière, lui cria : *Mon frère, m'assurez-vous ?* Oui, comme frère, répondit le Comte. Le Roi mit aussitôt pié à terre, & lui dit : *Mon frère, je connois que vous êtes Gentilhomme de la Maison de France, Pourquoi, Monseigneur, reprit le Comte ? Parce que,* poursuivit le Roi d'un visage riant, *quand j'envoyai mes Ambassadeurs à Lille n'agüeres devers mon Oncle votre Père & vous, & que ce fou de Morvilliers parla si bien à vous, vous me mandâtes par l'Archevêque de Narbonne, qui est Gentilhomme, & il le montra bien ; car chacun se contenta de lui, que je me rependirois des paroles qu'avoit dites ledit de Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, & encore beaucoup plutôt que le bout de l'an. Avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent tout de suite. Le Roi desavoua Morvilliers, & dit qu'il ne l'avoit point chargé de parler comme il avoit fait.*

Ces Princes en vinrent aux conditions de la paix, & dès-lors le Bien public devint ouvertement l'intérêt particulier. Les propositions qu'ils se firent, & qui après leur conférence furent débattues par leurs Plénipotentiaires dans l'Abbaye de St. Antoine & à la Grange aux Mer-

1465. Merciers, confiftoient à demander de la part de Monsieur, la Normandie ou la Guyenne, au-lieu du Berry. Le Roi ne vouloit accorder ni l'une ni l'autre Province, & offroit au-lieu du Berry, la Champagne, le Vermandois, Guife, Tournay & la Brie, excepté Meaux, Melun & Montereau. Le Comte de Charolois demandoit pour lui les villes rachetées sur la Somme. Le Roi consentoit de donner, au-lieu de ces villes, le Comté de Boulogne, Péronne, Roye & Mondidier, & ne voulut jamais rien accorder au fujet de la Normandie, qui portoit le tiers des charges de l'État. C'étoit précifément ce qui engageoit les Princes à infister sur cet article, afin d'affoiblir si fort la puissance du Roi, qu'ils n'euffent jamais à redouter son refentiment. Les autres Princes demandoient des Terres confidérables, des Charges & des Pensions, desorte que Louis se seroit vu dépouillé de son domaine, de son autorité, & réduit au seul titre de Roi.

On tenoit tous les jours des conférences fans que la paix avançât; mais le Roi aiant appris que la veuve de Brezé Sénéchal de Normandie, & le Patriarche de Jérusalem Evêque de Bayeux, avoient introduit le Duc de Bourbon dans la ville de Rouen, & que Thomas Bazin Evêque de Lizieux, le plus emporté des Ligueurs, souffloit le feu de la rebellion dans la Normandie;

il craignit qu'il ne se tramât de pareilles trahisons dans les autres villes: les Parisiens mêmes lui devinrent suspects, & il en exigea un nouveau serment de fidélité: ressource inutile contre la perfidie, si l'ardeur avec laquelle il fut fait, n'eût été garant de leur foi. Le Roi voyant donc qu'il étoit désormais inutile de contester sur la cession de la Normandie, qui se déclaroit pour le Duc de Berry, craignant que les Normands n'abandonnâssent son Armée; & persuadé de plus par les conseils de Sforce, Duc de Milan, qui ne cessoit de lui mander que l'unique moyen de dissiper la ligue, étoit d'accorder tout sans distinction, & de ne consulter ensuite que les circonstances & ses intérêts pour l'observation ou l'infraction du Traité; le Roi, dis-je, envoya demander une conférence au Comte de Charolois.

1465.

Ces deux Princes s'abouchèrent entre la ville & le camp. Après avoir fait éloigner leurs gens, le Roi dit au Comte ce qu'il avoit appris de la révolte de Rouen, & ajouta que sans cela il n'auroit jamais cédé la Normandie; mais qu'il falloit contenter les Normands, puisqu'ils vouloient un Duc. Le Comte de Charolois avoit peine à cacher la satisfaction qu'il éprouvoit. Par un sort assez rare, & qui n'étoit dû qu'à la prévoyance du Roi, les assiégeans manquoient de tout, tandis que les assiégés étoient dans l'abondance. Le Comte

1465.

vouloit porter la guerre ailleurs, & châtier les Liégeois qui ravageoient les Provinces de son Père: il craignoit d'ailleurs que les autres Princes ne fissent leur Traité sans lui. Uniquement occupé de ces idées, & marchant toujours avec le Roi vers Paris, il entra dans les premiers retranchemens. Il ne s'apperçut de son imprudence, que lorsqu'il n'y avoit plus moyen de reculer. Mille funestes idées lui passèrent dans l'esprit; il se rapella dans l'instant la fin tragique de son Aieul sur le pont de Montereau; cependant dissimulant son inquiétude, il s'arrêta tout d'un coup, feignit de vouloir examiner les retranchemens, affecta beaucoup de liberté d'esprit, & après avoir encore parlé quelque tems, prit congé du Roi, qui lui rendit le salut en souriant, pour lui faire connoître qu'il avoit pénétré ses craintes.

Thibaut de Neuchâtel, Maréchal de Bourgogne, homme brusque & zélé, aiant pris l'imprudence du Comte de Charolois, assembla promptement St. Pol, Haubourdin, Contay, & les principaux de l'Armée. *Si ce jeune Prince s'est enragé, leur dit-il, s'est allé perdre, ne perdons pas sa Maison, ni le fait de son Père, ni le nôtre; & pour ce je suis d'avis que chacun se retire en son logis, & s'y tienne prêt, sans soi esbahir de fortune qui advienne: car nous sommes suffisans, nous tenant ensemble, de nous retirer jusques à marches de Hénault, ou de Picardie; ou en*
Beur-

Bourgogne. Ils montèrent aussitôt à cheval pour aller à la découverte. Dès que le Maréchal aperçut le Comte: *Je ne fais, lui dit-il, à vous que par emprunt, tant que votre Père vivra. Ne me tenez point,* répondit le Comte, *car je connoy bien ma grande folie; mais je m'en suis aperçu si tard, que j'étoye près du boulevart.* Le Maréchal ne laissa pas de lui faire les reproches les plus durs, & de lui répéter en face ce qu'il avoit proposé pendant son absence. Le Comte l'écouta sans repliquer, & avec une espèce de soumission, trop sincère pour s'excuser, & trop grand pour s'offenser des reproches.

Louis, qui n'avoit pas moins d'envie de ramener les esprits que de finir la guerre, ne crut pas devoir profiter de la faute du Comte de Charolois, par une violence qui n'eût eu d'autre suite que d'éterniser la guerre. La générosité du Roi, quoiqu'intéressée, auroit dû lui gagner le cœur du Comte; mais il y a grande apparence qu'elle augmenta encore la haine de ce Prince, qui étoit au désespoir d'avoir obligation au Roi. Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi, ne servent plus qu'à l'aigrir.

Les Plénipotentiaires s'étant assemblés pour convenir des conditions de la Paix, les propositions des Ligueurs furent que le Duc de Berry auroit la Normandie en toute Souveraineté; que le Duc de Calabre auroit Mouson, Sainte

1465.

Menehould, Neuchâtel, quinze-cents lances payées pour six mois, cent-mille écus comptans, & que le Roi renonceroit aux alliances de Ferdinand d'Arragon, & de ceux de Metz.

Le Comte de Charolois demandoit pour lui & son premier héritier, les villes rachetées sur la Somme, qui après eux pourroient être retirées pour la somme de deux-cens-mille écus, sans que le Comte fût obligé de rendre les quatre-cent-mille écus déboursés par le Roi pour le rachat: il vouloit de plus, Boulogne, Guisne, Péronne, Mondidier & Roye, comme héritages perpétuels.

La Pragmatique Sanction devoit être rétablie.

Le Duc de Bourbon vouloit avoir Donchery, plusieurs Seigneuries en Auvergne, trois-cens lances & cent-mille écus.

Le Duc de Bretagne demandoit Montfort, Estampes, & la Régale dans tous ses domaines.

Le Comte de Dunois devoit garder sa Compagnie de cent lances. Albret & Armagnac demandoient des terres & des pensions. Dammartin devoit rentrer dans ses Terres, & avoir une Compagnie de cent lances. Loheac exigeoit qu'on le fît premier Maréchal de France, Tanneguy du Châtel Grand-Ecuier, de Beuil Grand-Amiral, & St. Pol Connétable.

Le

Le Roi, qui avoit pris son parti, suivant les conseils du Duc de Milan, & ses propres maximes qui étoient toujours de céder au tems, accepta presque toutes ces conditions à quelques changemens près : par exemple, Tanneguy ne fut point Grand-Ecuyer, ni de Beuil Grand-Amiral, mais St. Pol eut l'Epée de Connétable. Le Roi vouloit par-là détacher de la Cour de Bourgogne un sujet puissant ; le Comte de Charolois de son côté comptoit avoir en France un serviteur zélé ; & St. Pol, qui étoit le Chef de la Maison Impériale de Luxembourg, fier de sa naissance, de ses biens & de ses charges, songeoit à faire servir à ses desseins les Cours de France & de Bourgogne, & se croyoit trop puissant pour rester longtems sujet. On verra dans la suite quelle fut la fin de ses projets.

Quand tout le monde fut à peu près content, on parla vaguement du Bien public, on ne décida rien ; & le Peuple, souvent prétexte, & toujours victime de l'ambition des Grands, fut encore foulé pour satisfaire l'avidité de ceux qui s'annonçoient comme ses protecteurs. Dammartin avoit donc raison d'écrire quelque tems après au Comte de Charolois devenu Duc de Bourgogne, que cette ligue avoit été la ligue du Mal public.

Quelque mécontent que fût le Roi d'avoir accepté des conditions aussi du-

1465.

res, il ne pouvoit pas s'en repentir, non seulement parce qu'il étoit très déterminé à s'en affranchir dans un tems plus favorable; mais encore parce que le Comte de Charolois reçut quelques jours après un renfort de six vingt lances & quarante-mille écus, ce qui l'auroit peut-être rendu plus difficultueux.

La Paix entre le Roi & les Princes ligués fut conclue par deux Traités différens, qu'il est d'autant plus nécessaire de distinguer, que plusieurs Auteurs les confondent, quoique l'un & l'autre soient imprimés.

Par le Traité de Conflans du 5 Octobre, Louis fit son accord avec le Comte de Charolois seul. La politique du Roi étoit de séparer les intérêts du Comte de ceux des Alliés; afin que s'ils refusoient la paix, ou si après l'avoir faite ils recommençoient la guerre, le Comte ne fût pas en droit de prendre leur parti, ou du moins pût s'en dispenser. Dans cet Acte le Roi traite le Comte de Charolois de *Frère & Cousin*.

Le Traité fait à St. Maix avec les autres Princes ligués, ne fut signé que le 29 d'Octobre. C'est dans celui-ci que sont énoncés la plupart des articles que nous venons de rapporter. Le Traité de Conflans fut présenté au Parlement le 12 d'Octobre pour être enrégistré. Le Parlement s'y opposa, non seulement à cause des aliénations du domaine, mais encore parce que c'étoit un Traité for-

forcé, & que pour son exécution le Roi se soumettoit au Pape par un des articles. Le Chancelier étant au Parlement demanda l'avis des Seigneurs & des Prélats qui s'y trouvèrent. Tous opinèrent pour l'enregistrement. Comme on n'ignoroit pas que les Magistrats pensoient différemment, on ne recueillit point les voix: il y eut beaucoup de débats, & le Traité ne fut enregistré que quelques jours après. Le Parlement fit ajouter, qu'il étoit contraint d'obéir, & que c'étoit sans préjudice des oppositions. La Chambre des Comptes montra la même fermeté. Le Traité de St. Maur ne souffrit pas moins de difficultés. Le Roi n'étoit pas fâché de trouver tant d'oppositions. Il ne demandoit l'enregistrement que pour céder à la nécessité, & lui-même fit une protestation contre ces mêmes Traités.

1465.

La Paix aiant été conclue, on publia une amnistie générale. Les Ligueurs accoururent aussitôt à Paris en si grand nombre, qu'il y avoit tout lieu d'en craindre une surprise; mais le Roi voulant inspirer la confiance aux Princes, leur donnoit continuellement des marques de la sienne. Il alla seul voir la revue de l'Armée ennemie, n'étant entouré que de ceux qu'il venoit de combattre. Le Comte de Charolois après les montres, s'adressant à ses troupes, cria: *Messieurs, vous & moi sommes au Roi mon Souverain, Seigneur qui cy est présent, pour*

le servir toutes les fois qu'il voudra nous employer.

1465.

Le Roi & le Comte de Charolois se dirent mille choses obligées, s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, & restèrent ennemis irréconciliables.

La cession de la Normandie ne laissoit pas de souffrir de grandes difficultés au sujet des grands fiefs relevans de ce Duché. Les Pairies d'Eu & d'Alençon appartenoient à des Princes du Sang: il étoit question de savoir si ces fiefs retourneroient au Duc de Normandie ou à la Couronne, au cas que ces Princes mourussent sans enfans. On convint enfin, pour terminer toutes les difficultés, de renvoyer la décision de cette question au jugement des Pairs, le cas arrivant.

30. Octob.

La Paix aiant été publiée, le Roi alla à Vincennes recevoir l'hommage de Monsieur pour le Duché de Normandie, celui du Comte de Charolois pour les Terres de Picardie, & le serment du Connétable. La porte & les appartemens du château étoient gardés par les gens du Comte, qui avoit exigé que le Roi lui céderoit pour ce jour le château de Vincennes pour foy & de tous. Le Roi ne crut pas devoir refuser cette vaine formalité.

Jamais Peuple n'a témoigné tant d'amour pour son Prince, que les Parisiens en firent paroître dans cette

te

te occasion : ils ne pouvoient souffrir que le Roi se livrât sans précaution à des ennemis nouvellement réconciliés. Ils armèrent vingt-deux-mille hommes , qu'ils distribuèrent aux environs du château de Vincennes , & obligèrent le Roi de revenir coucher à Paris. Le lendemain le Duc de Normandie partit , & bientôt après les autres Princes retournèrent dans leurs Etats.

A peine les Traités de Conflans & de Saint Maur furent-ils signés, qu'on vit arriver une Ambassade de la part de Jaques II. Roi d'Ecosse , pour faire valoir de prétendus droits sur la Saintonge. Charles VII. avoit promis à Jaques I. le Comté de Saintonge , à condition que les Ecossois fourniroient une Armée pour chasser de France les Anglois. Jaques I. ni Jaques II. ne s'étant jamais mis en devoir de satisfaire à ce Traité , Louis répondit aux Ambassadeurs que leur Maître n'avoit rien à prétendre sur la Saintonge. Ces Ambassadeurs ajoutèrent qu'ils avoient ordre de déclarer au Roi que leur Maître ne souffriroit pas qu'on fit la guerre au Duc de Bretagne son allié. Le Roi leur fit dire qu'il ne pouvoit croire qu'ils fussent chargés d'une telle commission , & les congédia. On ne douta point que le Duc de Bretagne n'eût attiré ces Ambassadeurs , sur-tout lorsqu'on

1465

1465

les vit aller trouver ce Prince, & partir avec lui.

1465.

Le Roi voulant réparer les défords de la guerre civile, apella dans ses Confeils les Grands du Royaume, les Magistrats, les Bourgeois mêmes, & tous ceux dont le zèle & les lumières pouvoient concourir au bien de l'Etat. Pour s'attacher le Bâtard de Bourbon, il lui donna en mariage Jeanne sa fille naturelle, & pour dot Usson en Auvergne, Cremieu, Moras; Beaurépaire, Visité & Cornillon en Dauphiné; le tout estimé six mille livres de rente.

Il rendit les charges à ceux qu'il crut en avoir dépourvues injustement; ou les donna à ceux qu'il en jugea les plus dignes. La place de Chancelier fut rendue à Guillaume Juvénal des Ursins. Dauvet, Premier-Président de Toulouse, fut nommé Premier-Président de Paris, avec des éloges dûs à son mérite, & supérieurs à sa dignité. Il fut encore ordonné que lorsqu'il vaqueroit quelque office de Président ou de Conseiller, le Parlement présenteroit trois personnes au Roi, qui en choisiroit une. Ce Prince ne se trouvant pas en état de soulager les Peuples autant qu'il l'auroit désiré, les consolait du moins par un accueil affable. Comme les Parisiens étoient le plus distingués par leurs services, il leur donna le privilège de n'être

22. Nov.

tre

tre point obligés d'aller plaider hors de Paris, avec exemption de l'arrière-ban & de logement de guerre. Il faisoit manger les Bourgeois avec lui, alloit les voir chez eux, & les charmoit par ses manières pleines d'humanité, qui font si puissantes sur le cœur des François, & en obtiennent plus que la tyrannie n'en pourroit arracher.

1465.

On ne fut pas longtems sans ressentir les suites fâcheuses des conditions de la Paix, par la diminution des revenus de la Couronne, & l'augmentation des charges de l'Etat. Il fallut bientôt surcharger les Peuples pour payer les pensions des prétendus défenseurs du Bien public. La différence de celles de l'année qui suivit la guerre, à celle de l'année précédente, est très considérable. Le total des pensions en 1465 est de cent-huit-mille-cinq-cens-soixante-quatre livres, & en 1466 elles montent à deux-cens-soixante-fix-mille-neuf-cens livres.

: On ne fera peut-être pas fâché de trouver sommairement ici la forme dont les impositions se levoient alors. Un état de celles de Languedoc nous donnera une idée de ce qui se pratiquoit dans les autres Provinces.

Les États de Languedoc assemblés à Montpellier en 1454 établirent, avec l'agrément du Roi, une espèce de capitation, pour tenir lieu de la taille & des autres droits dont la percep-

tion étoit trop onéreuse aux Peuples:
 1465. Par la nouvelle repartition les Veu-
 ves , Orphelins & Pauvres , étoient
 exemts. Chaque Chef aiant cinquante
 livres , payoit dix sols. Celui qui
 en avoit cent , payoit vingt-deux sols ;
 & au dessus jusqu'à trois-cens , on pa-
 yoit trente-sept sols six deniers. De-
 puis trois jusqu'à cinq-cens livres , on
 payoit soixante sols ; & ceux qui'a-
 voient plus de cinq-cens livres , pa-
 yotent un denier maille par livre. L'im-
 position monta à cent-vingt-six-mille
 livres , dont le Roi se contenta pour
 sailles & autres nouveaux droits : on
 verra que les choses ne restèrent pas
 longtems dans cet état.

Par la cession des domaines faite
 aux Princes ligués , la France étoit ou-
 verte de toutes parts , & exposée aux
 invasions du Bourguignon , du Breton
 & de l'Anglois ; Paris devenoit pres-
 que ville frontière. On étoit obligé
 d'entretenir dans les places de fortes
 garnisons très onéreuses aux Peuples. Le
 Roi avoit prévu cette fâcheuse situa-
 tion ; mais il étoit nécessaire de dissiper
 la ligue , sans à revenir contre le Trai-
 té dans des circonstances plus favora-
 bles. Elles se présentèrent bientôt par
 la mesintelligence qui survint entre les
 Ducs de Normandie & de Bretagne , ou
 plutôt entre leurs gens , qui les gouver-
 noient.

La Veuve de Brazé , l'Evêque de

Bayeux, Jean de Lorraine, de Beuil, Patrix Foucard ci-devant Capitaine de la Garde Ecoissoise, & plusieurs autres qui ne s'étoient attachés à la fortune du Duc que pour le faire servir à la leur, demandoient toutes les charges pour eux ou pour leurs amis, & furent près d'en venir aux mains. Dammartin, qui s'étoit flaté de gouverner absolument Monsieur, ne put souffrir de concurrent dans sa faveur, & s'attacha au Duc de Bretagne. Tous les jours il survenoit de nouveaux différends entre les partisans des deux Princes. On sema le bruit que le Duc de Bretagne vouloit faire enlever Monsieur; les Normands prirent l'allarme, & il s'en fallut peu que des tracasseries de Cour ne dégénéraissent en une guerre ouverte. Tanneguy du Châtel, qui connoissoit parfaitement le caractère du Duc de Bretagne, n'employoit l'ascendant qu'il avoit sur son esprit, que pour le mieux servir, & l'engagea à se retirer dans ses Etats, sans se mêler davantage des affaires de Monsieur.

Louis, jugeant que la conjoncture étoit favorable pour ses desseins, partit sur le champ, alla trouver à Caen le Duc de Bretagne, & fit un Traité par lequel le Duc s'obligea de n'aider personne contre le Roi, qui de son côté confirmoit au Duc la possession

1465.

23. Déc.

1465. — sion de la Régale en Bretagne, pre-
noit sa Personne & ses Etats sous la
protection, & recevoit en ses bonnes
graces le Comte de Dunois, Dam-
martin, le Maréchal de Lohéac &
Lescun, qui avoient passé du service
du Roi à celui du Duc. On excepta
de cette amnistie les Sires de Beuil &
de Clermont, Charles d'Amboise, Jean
de Dailion, & plusieurs autres qui ces-
sèrent d'être criminels, aussitôt qu'ils
devinrent utiles.

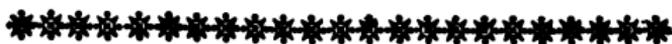




HISTOIRE

D E

LOUIS XI.



LIVRE QUATRIEME.

LOuis XI. n'ayant cédé la Normandie à son frère que pour obéir à la nécessité, & dans le dessein de la reprendre à la première occasion, y fit entrer une Armée en même tems qu'il traitoit avec le Duc de Bretagne. Il fut bientôt maître de Vernon, d'Evreux, de Gisors, de Gournay, de Louviers, & fit investir le Pont-de-l'Arche. Salazar & Malortie s'avancèrent jusqu'à Saint Ouen avec un détachement; mais un corps de troupes étant sorti de Rouën, tua plus de soixante hommes d'armes, & se jeta dans le Pont-de-l'Arche. Elles firent une nouvelle sortie, & passèrent au fil de l'épée plus de

1466.
Pâques le
6. Avril.

1466.

trois-cens archers. Le Roi commençoit à craindre les suites de cette résistance, lorsqu'on fit prisonnier celui qui avoit livré Pontoise aux Princes ligués. Cet homme évita le châtimement de sa première trahison par une autre, en livrant le Pont-de-l'Arche.

Le Roi forma tout de suite le siège de Rouen. Monsieur se voyant hors d'état de lui résister, dépêcha Brunet de Longchamp, Lieutenant du Grand-Sénéchal, pour aller représenter au Comte de Charolois, que le Roi profitant de quelques démêlés qui étoient survenus entre les Bretons & les Normands, sans que l'amitié de leurs Princes en eût été altérée, étoit entré en Normandie à main armée, & publioit, pour couvrir son invasion, que le Duc de Normandie avoit offert de remettre son appanage; qu'une telle offre n'étoit pas vraisemblable; que le Duc prioit le Comte de Charolois de le maintenir dans la possession de la Normandie; de lui envoyer quatre-cens lances, & de lui prêter cinquante-mille écus. Longchamp avoit ordre de pressentir en même tems, si le Duc de Bourgogne voudroit donner retraite à Monsieur, au cas qu'il ne pût se maintenir dans son appanage.

Le Comte de Charolois étoit si occupé de la guerre contre les Liégeois, qu'il ne put donner ni secours ni espérances au Duc de Normandie, & les

me-

mesures étoient si bien prises par le ~~Traité de Caen~~ 1466. que Monsieur fut obligé de s'adresser directement au Roi. Il lui fit représenter qu'il ignoroit pour quoi on vouloit le priver de son appanage, & punir les habitans de Rouen de leur attachement à leur Prince; que Sa Majesté étoit suppliée de considérer que l'un étoit son frère, & que les autres étoient ses sujets; que Monsieur consentoit à s'en rapporter à ce qui seroit décidé par les Ducs de Calabre, de Bourbon & de Bretagne, par le Comte de Charolois, ou par les Etats du Royaume. Le Roi répondit qu'il n'accordoit qu'une trêve de dix jours, pendant laquelle on pourroit discuter tous les différends dont il étoit question. Les habitans de Rouen craignant d'être emportés d'assaut, & traités en rebelles, offrirent de se rendre; pourvu qu'on leur donnât une amnistie. Le Roi leur fit dire que ne les ayant jamais jugés coupables, ils n'avoient pas besoin de rémission: il leur en donna une déclaration authentique; & ils lui ouvrirent leurs portes. Monsieur se retira à Honfleur auprès du Duc de Bretagne, qui s'étant également engagé avec les deux frères par différens Traités, restoit en Normandie pour tâcher de les concilier.

Monsieur reclamoit inutilement le secours du Duc de Bourgogne & du Comte de Charolois, ils n'avoient plus pour
lui

lui que de la compassion: celle des Princes suppose ordinairement le mépris, ainsi ils se contentèrent d'écrire assez foiblement en sa faveur.

Le Roi continuoit d'employer tout à tour la sévérité & la clémence pour réduire les Normands. Il donna une amnistie à Louviers, à Caudebec & à Dieppe: il accorda des Lettres de rémission à la veuve de Brezé, & à tous ceux dont il crut le repentir sincère, la révolte dangereuse, ou les services utiles: mais afin que sa clémence ne produisît pas un effet de timidité ou de foiblesse, il fit raser le château de Chaumont appartenant à Pierre d'Amboise. Jean de Lorraine fut enfermé, Esternay fut noyé à Louviers, & Mauviel eut la tête tranchée au Pont-de-l'Arche.

6. Fév.

Louis ayant achevé de prendre possession de la Normandie dans les États de cette Province qu'il assembla à Rouen, Monsieur se trouva réduit à une telle extrémité, qu'il vendit sa vaisselle pour faire vivre sa Maison, en disant qu'il aimoit mieux manger dans de la terre que de laisser souffrir des gens qui étoient malheureux que pour s'être attachés à sa fortune: sentimens pressensibles à l'héroïsme, mais presque inutiles quand ils ne sont pas unis à d'autres qualités dans les Princes.

Le Duc de Bretagne ne pouvant accorder les deux frères, & voulant éviter de prendre parti entre eux, se retira dans

dans ses Etats. Monsieur y vint chercher un asile, & en arrivant à Nantes il trouva Imbercourt qui venoit, de la part du Duc de Bourgogne, lui faire des excuses de ce qu'il ne pouvoit lui donner de secours. Monsieur répondit qu'il avoit espéré des services plus réels, fit le détail des malheurs qu'il éprouvoit, & finit par dire que les Princes qui avoient signé les Traités de Conflans & de St. Maur, en devoient être garants; & que leur intérêt personnel s'y trouvoit, puisqu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes de pareilles infractions; lorsque le Roi, qui régloit toujours ses droits sur son pouvoir, auroit augmenté sa puissance.

1466.

Le Roi n'ignorant pas les liaisons de son frère avec la Cour de Bourgogne, envoya au Comte de Charolois une célèbre Ambassade, à la tête de laquelle étoit Georges de la Tremouille, connu sous le nom de Sire de Craon, afin de prévenir les impressions que les clameurs de Monsieur pouvoient faire sur les esprits.

La Tremouille étant arrivé à la Cour de Bourgogne, exposa la conduite & les motifs du Roi. „ Il représenta que „ ce Prince avoit toujours eu pour son „ frère l'amitié la plus tendre; qu'il lui „ avoit cédé le Berry, quoiqu'il eût à „ peine quinze ans; qu'il y avoit ajouté des pensions dont il avoit paru „ content, si l'on en jugeoit par les re- „ mer-

1466.

„ mercimens qu'il avoit faits dans les
 „ premiers mouvemens de sa recon-
 „ noissance; que depuis il s'étoit laissé
 „ séduire par des rebelles; qu'il s'étoit
 „ enfui indécemment du Royaume;
 „ que le Roi, pour le ramener à son
 „ devoir, lui avoit fait proposer de ré-
 „ gler son appanage sur le pié de celui
 „ de Louis Duc d'Orléans, frère de
 „ Charles VI. ou de s'en rapporter au
 „ jugement des Princes du Sang, &
 „ des Personnes notables instruites des
 „ Loix du Royaume; que Monsieur,
 „ au-lieu d'entrer en accommodement,
 „ avoit été l'auteur d'une guerre civil-
 „ le, criminelle de sa part, & funeste
 „ à l'Etat; qu'il avoit exigé la Nor-
 „ mandie en appanage; que durant les
 „ conférences qui se tenoient à ce su-
 „ jet, il avoit fait soulever la Provin-
 „ ce, & s'en étoit déclaré Duc; que
 „ le Roi ne l'avoit cédée que par un Trai-
 „ té forcé; & que loin d'être obligé de
 „ l'observer, il étoit de son honneur
 „ de rentrer dans ses droits, sans quoi
 „ il trahiroit à la fois l'intérêt & les
 „ loix de la Monarchie. La Norman-
 „ die, dit la Tremouille, porte le tiers
 „ des charges de l'Etat; c'est par cet-
 „ te Province que les Anglois sont tou-
 „ jours entrés dans le Royaume; elle
 „ n'a jamais été donnée en appanage.
 „ Il y a même une Ordonnance de
 „ Charles V. renouvelée par Charles
 „ VII. & enregistrée à Paris & à Rouen,
 „ qui

„ qui défend expreffément d'ôter la ~~Normandie~~
 „ Normandie de la main du Roi, pour 1466.
 „ en faire un appanage. Il est dange-
 „ reux & onéreux pour l'État, que la
 „ puiffance des Princes foit trop éten-
 „ due. Charles V. fi connu par la fa-
 „ gelfe de fon gouvernement, trouvant
 „ que le Duc d'Orléans fon Oncle, frè-
 „ re unique du Roi Jean, avoit un trop
 „ grand appanage, l'obligea d'y renon-
 „ cer par l'avis des Princes & des
 „ Grands du Royaume. Monsieur s'est
 „ plaint lui-même que le Gouvernement
 „ de la Normandie étoit un trop pefant
 „ fardeau, il en a fait propofer l'échan-
 „ ge, & les Normands defirent d'être
 „ réunis à la Couronne ”.

La Tremouille préfenta alors la Dé-
 claration * de Charles V. qui fixoit à
 douze-mille livres de rente en fond de
 terre avec titre de Comté, & quarante-
 mille livres en argent, l'appanagè de
 Louis d'Orléans fon fecond fils, frère
 unique du Dauphin. Il remit en même
 tems au Comte de Charolois des Let-
 tres patentes, par lesquelles le Roi rati-
 fioit la ceffion des villes fur la Somme,
 & cédoit de plus tous les villages fur la
 même rivière dépendans de l'ancienne
 Prévôté de Saint-Quentin.

Les raifons de la Tremouille, dont
 les unes étoient bonnes & les autres spé-
 cieufes.

* Elle eft imprimée dans le Recueil des Ordon-
 nances.

1466. ~~.....~~ cieuses, empêchèrent la Cour de Bour-
gogne de s'intéresser beaucoup au sort
de Monsieur.

Louis, se voyant tranquille du côté de son frère & du Duc de Bretagne, ne songea plus qu'à s'assurer de la Maison d'Anjou, & fit remettre au Duc de Calabre vingt-quatre-mille livres. Cette libéralité faite dans une circonstance où ce Prince en avoit besoin, le pénétra de reconnoissance, & l'attacha au Roi pour toujours.

Louis n'étoit pas si sûr de la fidélité du Comte du Maine. Il s'étoit répandu durant la guerre du Bien public des bruits fort défavantageux pour ce Prince; il avoit été violemment soupçonné de n'avoir pris la fuite à la journée de Monthery que de concert avec la ligue; & quoique cela fût difficile à prouver, on ne pouvoit guères défendre sa fidélité, qu'en l'accusant de manquer de valeur: cruelle alternative pour un Prince dont l'honneur est presque lié, quand il a besoin d'être justifié. Le Roi aprit encore que le Comte du Maine avoit été instruit du projet de la ligue; qu'il n'avoit pas reçu tous les Gentilshommes qui s'étoient présentés pour servir dans l'Armée Royale; & qu'il avoit reténu l'argent destiné aux recrues.

Il est vrai qu'il avoit détourné le Roi de marcher droit à Bourges dès le commencement de la guerre, ce qui l'au-
roit

roit terminée dans sa naissance. Il avoit évité de combattre le Duc de Bretagne, quoiqu'il lui fût supérieur en forces. Il avoit entretenu de fortes liaisons avec les Princes pendant le siège de Paris : toutes ces mauvaises manœuvres étoient confirmées par les discours imprudens qu'il avoit tenus. Le Roi étoit donc convaincu de l'infidélité du Comte ; mais n'étant pas absolument en état de la prouver, il résolut de prévenir ses mauvais desseins pour l'avenir, en lui ôtant sa Compagnie de cent lances : il lui écrivit qu'on l'accusoit d'entretenir avec le Duc de Nemours des liaisons contraires à l'Etat, & d'avoir voulu livrer le Languedoc, Paris, & le Roi même.

1466.

Le Comte du Maine qui étoit en Poitou, fit partir aussitôt son fils naturel, pour représenter au Roi combien il étoit sensible aux accusations dont on vouloit le noircir ; qu'il seroit parti pour venir se justifier lui-même, s'il n'étoit averti que le Roi devoit venir incessamment en Poitou ; qu'il supplioit Sa Majesté de faire attention, que si elle lui ôtoit sa Compagnie d'ordonnance, il n'y auroit personne qui ne regardât cet affront, comme le juste châtement des plus grands crimes, & une injure à la Maison d'Anjou. Louis dissimulant ses soupçons, répondit au Comte du Maine, qu'il ne doutoit point de son innocence ; mais qu'étant obligé de réformer une partie des trou-

22. Fév.

Mars.

1466.

troupes pour foulager le Peuple , ou de les employer pour le service du Duc de Bretagne, conformément au Traité de Caen, c'étoit aux Princes & aux Seigneurs qui avoient le moins besoin de leurs Compagnies , à les sacrifier au bien de l'Etat: ainsi le Comte du Maine fut privé de sa Compagnie d'ordonnance, & bientôt après du Gouvernement de Languedoc.

Louis fit part de ses motifs au Roi René; & pour lui prouver qu'il n'imputoit point à la Maison d'Anjou des fautes qui étoient personnelles au Comte du Maine, il ratifia le mariage conclu dès la première année de son règne entre Madame Anne de France sa fille aînée, & Nicolas Marquis du Pont fils du Duc de Calabre, & petit-fils du Roi René. Louis donnoit à sa fille par le contrat quatre-cens-quatre-vingt-sept-mille, cinq-cens livres, dont il paya cent-trente-sept-mille-cinq-cens livres, & pour sûreté du reste il engagea plusieurs Terres, avec la clause de réversion à la Couronne, au cas qu'il n'y eût point d'enfans. Ce contrat fut signé le 1. d'Août suivant. Le même jour on signa celui du mariage du Connétable de Saint Pol avec Marie de Savoye sœur de la Reine. Le Roi voulant s'attacher le Connétable par ce mariage, lui donna par le contrat le Comté de Guise & la Seigneurie de Novion en Tiérache, & lui assura de plus la succession de la Com-

Comté de Paris d'Eu, au cas que le Comte d'Eu mourût sans enfans mâles. Le Comté d'Eu étant réversible de droit à la Couronne faute d'hoirs mâles, le Roi disposoit par là de la succession d'un Prince vivant, & en privoit le Comte de Nevers, héritier naturel, à qui elle fut en effet adjudgée par le Parlement quelques années après.

Ces mariages ne furent pas plutôt arrêtés, que le Roi envoya le Duc de Calabre en Bretagne pour terminer les différends concernant Monsieur. Toutes les négociations n'avoient fait jusques-là qu'augmenter la division. Le Duc de Calabre renouvela à Monsieur les propositions que le Roi avoit déjà faites, de lui céder les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, ou le bas Dauphiné & les Comtés de Diois & de Valentinois, ou de passer en Provence auprès du Roi René. Monsieur ne voulut entendre à aucun accommodement. Le Duc de Bretagne, craignant de se voir engagé dans une guerre, lui déclara qu'il ne pouvoit plus lui donner d'asile, s'il n'acceptoit pas les offres du Roi. Monsieur lui répondit qu'en ce cas il le sommeroit, & le Duc de Bourbon déterminant l'affaire de son appanage suivant leurs engagements. Le Duc de Bretagne voyant, après bien des négociations,

* Les Comtes d'Eu & de Nevers étoient de la branche Royale d'Artois.

1466.
3. juillet.

tions; que le Roi ne vouloit se relâcher sur rien, & ne pouvant avec honneur abandonner un Prince malheureux, renouvela son alliance avec Monsieur, & fit remettre quatre-mille écus pour sa Maison.

Ces deux Princes tâchoient d'attiser l'Angleterre dans leur parti; & le Roi cherchoit de son côté à faire la paix, ou du moins à renouveler la trêve avec cette Puissance, qu'il redoutoit plus qu'aucune autre. Ses craintes se dissipèrent lorsqu'il vit arriver les Ambassadeurs d'Angleterre avec des Lettres du Comte de Warwic, qui assurait Sa Majesté qu'il alloit passer la mer pour travailler à la paix.

Le Roi nomma aussitôt Gui Ryéque de Langres, le Bâtard de Bourbon, Jean Stayer Sire de la Basse, Popincourt Conseiller au Parlement, & Olivier de Roux Maître des Comptes, pour se rendre à Calais auprès du Comte de Warwic; avec ordre d'aller auparavant communiquer leurs instructions au Duc de Bourgogne. La trêve fut prolongée pour huit mois, & l'on convint de se rassembler pour la convénir en paix.

En même temps que le Roi négocioit avec l'Angleterre, il avoit fait publier à tout événement, que les Gentilshommes jouissans de fiefs & arrière-fiefs se feroient prêts à marcher. Martin Petit, Capitaine des Francs-archers du Beauvoisis, aiant, en conséquence des or-

crés du Roi, mandé à ceux des Prévôts de cette Province, de se trouver à 1466.
 jours marqué à Beauvais, le Comte de
 Chaulois prétendit que ces Prévôts
 lui aiant été cédés, ne devoient rece-
 voir d'ordres que de lui. Il étoit d'ail-
 leurs piqué que les Généraux des Finan-
 ces lui eussent refusé un mandement
 pour imposer des aides & tailles sur ces
 mêmes Prévôts. S'imaginant que Louis
 & Edouard se réunissoient pour lui faire
 la guerre, il écrivit au Roi une Lettre 16. Août.
 très insolente, dans laquelle il le prioit
 simplement de *Monsieur* *, & lui de-
 mandait une explication sur ses des-
 feins.

Le Roi, sans daigner lui répondre, se
 contenta d'envoyer cette Lettre à l'As-
 semblée qui se tenoit à Estampes pour
 la réformation de l'Etat. On étoit con-
 venu par le Traité de St. Maur, qu'on
 nommeroit trente-six personnes nota-
 bles, savoir, douze Prélats, douze
 Gentilshommes, & douze Magistrats
 pour travailler à la réformation de l'E-
 tat. La quantité d'affaires dont le Roi
 étoit accablé, & la contagion qui affli-
 geoit Paris, avoient retardé l'exécution
 de cet article; mais enfin les Réforma-
 teurs au nombre de vingt & un ouvri-
 rent leurs Assemblées à Paris.

Les

* Le Comte de Chaulois devoit traiter le Roi
 de *très redoublé Seigneur*, titre que le Vassal connoît
 toujours à son Seigneur.

1466.

Les Commissaires pour la réformation étoient le Comte de Dunois ; l'Archevêque de Reims, l'Evêque de Limoges, Torcy, le Premier-Président Dauvet, La Vernade Chancelier de Bourbonnois, Rambures, d'Escars, Mouy, le Bailli de Vermandois, Jean de la Réauté Président aux Enquêtes, Etienne le Fèvre Prévôt de Saint Junien, François Halé, Jean Chevrient, & quelques Juges d'Anjou. Le Comte de Dunois, en qualité de Chef de la Commission, devoit toujours être présent, & approuver ce qui seroit réglé à la pluralité des voix; & les Commissaires ne pouvoient rien mettre en délibération, qu'ils ne fussent au moins treize.

L'Assemblée fut transférée à Estampes, à cause de la contagion qui régnoit toujours dans Paris; & pour être plus à portée du Roi, qui passa une grande partie de l'année dans le Gatinois, la Beauce, l'Orléanois & le Pays Chartrain.

Le Roi écrivit aux Ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon & de Nemours, aux Archevêques & Evêques, Sénéchaux & Baillis, & à toutes les Villes, que chacun eût à informer les Commissaires des abus qu'il pouvoit y avoir dans l'administration de la Justice & des Finances, & parmi les Gens de guerre. Quoiqu'il ne fût point dit qu'on y eût traité des Matières Ecclésiastiques, on y parla néanmoins des loümes prodigieuses

tes que Rome tiroit du Royaume. Cheryredent fit voir que malgré les Ordonnances du Roi, on avoit envoyé à Rome, pendant les trois années du Pontificat de Pie II. deux-cens-vingt-mille écus. 1465.

Les Commissaires aiant jugé, sur les plaintes réciproques de Sa Majesté & du Comte de Charolois, qu'il étoit à propos d'envoyer en Bourgogne quelques personnes de marque, le Roi nomma la Tremouille & Jean de Rochehouard, assistés de Cerisay & de Compaings, Conseillers au Parlement.

Ces Ambassadeurs se rendirent à Bruxelles, & remirèrent au Comte de Charolois une Lettre, par laquelle le Roi se plaignoit de celle du Comte. Il ajoutoit que les instructions des Plénipotentiaires qui avoient signé la trêve avec l'Angleterre, avoient été communiquées au Duc de Bourgogne, qui les avoit approuvées. Le Roi finissoit par demander la punition de ceux qui avoient tenu des discours aussi contraires à la vérité qu'offensans pour lui, & qui avoient suggéré la Lettre dont il se plaignoit. 18. Sept.

Le Comte de Charolois s'excusa sur sa vivacité, & sur le peu de satisfaction qu'il avoit eue au sujet des Prévôtés. Les Ambassadeurs répondirent, qu'il devoit savoir que le Roi ne lui avoit cédé que le domaine utile, & non le domaine direct, ni les droits Royaux, dont

1466.

dont le principal étoit de faire des levées de troupes.

Le Comte de Charolois aiant dit qu'il voyoit bien que le Roi n'avoit dans les prétentions d'autres raisons que la volonté absolue, les Ambassadeurs répliquèrent avec fermeté, & soutinrent les droits de leur Maître.

La Cour de Bourgogne avoit peu d'égards pour ce Prince, depuis qu'elle n'avoit plus rien à craindre des Liégeois par la destruction de Dinant.

L'origine de la guerre contre les Liégeois venoit de ce qu'ils s'étoient révoltés contre leur Evêque Louis de Bourbon, que le Duc de Bourgogne protégeoit, non seulement parce qu'il étoit son neveu, fils d'Agnes de Bourgogne, mais parce qu'il l'avoit fait élire. Le Duc conservoit d'ailleurs un vif ressentiment contre les Liégeois, de ce que pendant la guerre du Bien public, ils avoient fait un Traité avec le Roi, & avoient ravagé le Hainaut.

Les habitans de Dinant, ville du Pays de Liège, s'étoient principalement signalés par leur haine pour la Maison de Bourgogne, ils avoient fait des offès du Duc & du Comte avec des écusseaux injurieux, qu'ils exposoient sur leurs murailles à la vue des habitans de Bouvines, qui n'étoient séparés de Dinant que par la Meuse.

Aussitôt que la guerre du Bien public fut

fat terminée, le Duc de Bourgogne ne songea plus qu'à tirer une vengeance éclatante des habitans de Dinant. Il offrit la paix aux Liégeois à des conditions, dont la principale étoit qu'ils lui abandonneraient ceux de Dinant. Les Liégeois, intimidés des aproches de son Armée, furent assez lâches ou assez imprudens pour abandonner leurs Alliés.

1466.

Les Dinantois n'en parurent pas plus effrayés. Ils se fioient sur leur valeur & sur la force des remparts de leur ville, qui avoit soutenu plusieurs sièges contre des Armées Royales. Ils firent la plus vigoureuse défense; mais les attaques furent si violentes, que la ville fut emportée d'assaut. Tout fut passé au fil de l'épée; excepté les femmes & les enfans. Le Duc Philippe, malgré les infirmités de son âge & sa bonté naturelle, se fit transporter en chaise à ce siège, & voulut repaître ses yeux du spectacle de sa vengeance. Ceux qui échappèrent à l'épée du soldat, périrent dans les supplices; on en présenta huit-cens au Duc, qui les fit noyer devant lui dans la Meuse. Les murs furent rasés, la ville fut pillée & abandonnée aux flammes.

25. Août

Les Liégeois, honteux d'avoir trahi leurs Alliés, formèrent au nombre de trente-deux mille pour marcher à leur secours; mais ils n'arrivèrent que pour voir un monceau de cendres à la place d'une ville riche & peuplée. La confter-

1466. nation se mit dans leur Armée. Le Comte vouloit les attaquer, & les auroit défaits; s'il n'eût été porté à la clémence par la générosité du Connétable de St. Pol, qui lui étoit d'autant moins suspect, qu'étant venu intercéder de la part du Roi pour les Dinantois, il n'avoit pas laissé de servir dans l'Armée de Bourgogne, & de commander une des attaques.

Le Comte de Charolois condamna les Liégeois à payer six-cens-mille florins à leur Evêque, & pour sûreté de leur parole exigea trois otages. On verra dans la suite comment ce Traité fut exécuté.

Louis ne comptoit pas si fort sur le Traité de Saint Maur, qu'il ne se défiât de plusieurs de ceux qui l'avoient signé. Le Duc de Nemours, le Comte d'Armagnac & le Sire d'Albret lui étoient toujours suspects. Il trouvoit que le Maréchal de Comminge ne veilloit pas assez attentivement sur leur conduite, e'est pourquoi il lui ôta le Gouvernement de Guyenne, & le donna à Philippe de Savoye.

Malgré tous les malheurs que la guerre traîne après elle, les gens qui étoient en place, ou qui aprochoient la personne du Roi, craignoient la paix. Lorsque ce Prince n'étoit plus occupé des affaires étrangères, son inquiétude naturelle s'exerçoit dans le Gouvernement; son esprit ne pouvoit jamais jouir d'un moment de tranquillité, & lui

four-

fournissoit mille soupçons. Outre que son caractère y étoit porté, les différentes trahisons qu'il avoit éprouvées, & qu'il découvroit journellement, augmentoient encore sa défiance naturelle. Il fit enfermer dans le château d'Usson en Auvergne Châteauneuf, Seigneur du Lau, qui sans lui avoir jamais rendu de services, étoit devenu son favori, & entretenoit des intelligences avec les Etrangers. Il ôta le Gouvernement de la Bastille à Philippe de Melun; Charles de Melun son fils fut privé de la charge de Grand-Mâitre, relegué à Melun, & périt bientôt après sur un échafaut. La Bastille fut remise à Hugues de Chavigni Seigneur de Bloc. Le Gouvernement de Languedoc fut ôté au Comte du Maine, & donné au Duc de Bourbon. Le Connétable fut fait Capitaine de Rouen & Lieutenant-Général de Normandie à la place de Louis de Brézé, & Poncet de Rivière fut privé de sa Compagnie de cent lances.

Tous ces changemens ne suffisant pas pour calmer les inquiétudes du Roi, il nomma des Commissaires pour rechercher les malfaiteurs, & sous ce prétexte ceux qui avoient été engagés dans la guerre du Bien public, ou dans le parti de Monsieur.

Dauvet, Premier-Président, eut ordre d'interroger Morvilliers sur ce qui s'étoit passé dans ses conférences avec le Patriarche de Jérusalem. Morvilliers

1456) — nia qu'il eût eu aucun commerce avec lui; mais pour le mettre à l'abri des soupçons du Roi, il passa en Bretagne. Le Roi donna encore une commission à Saffrey, Allemand, son Lieutenant en Dauphiné, & à Jean Hubert, pour informer sur les plaintes qui seroient faites dans cette Province contre les Officiers du Parlement, pour avoir des comptes des Aides & Tailles, pour faire toutes les fonctions du Parlement & de la Chambre des Comptes, & pour procéder contre les Prévôts Pierre Gruel & Jean de Vantes, accusés de s'être laissés corrompre pour sauver un criminel.

Pendant qu'on faisoit toutes ces poursuites en Dauphiné, le Roi craignoit que le Duc de Bretagne n'eût des intelligences en Touraine, & exigea de cette Province un nouveau serment de fidélité : précaution inutile, qui fit plus de parjures que des sujets fidèles, quand ils n'agissent que par crainte. La ville de Provins fut taxée à mille écus, pour ne s'être pas bien conduite pendant la guerre civile.

Tant de procédures, qui avoient un air d'inquisition, jettèrent l'alarme dans les esprits : on voyoit qu'il se cherchoit si exacte des coupables, n'étoit qu'un prétexte pour déclarer criminels tous ceux qui étoient suspects : personne ne soit plus se reposer sur une amnistie générale, dont l'interprétation dépendoit

toujours des soupçons du Roi. Le Duc de Bourbon prit de nouvelles Lettres d'abolition pour ses Vassaux. Les Francs-archers de Normandie, qui avoient suivi le Roi à Paris, en demandèrent aussi, de peur qu'on ne leur imputât les désordres qu'ils avoient commis, & qu'on ne les traitât en criminels, depuis qu'on n'avoit plus besoin de leurs services.

Le Roi ne refusoit point d'abolition à ceux qui lui en demandoient, parce qu'il regardoit comme un vœu de fidélité, ce qui n'étoit que l'effet de la crainte. Jean d'Albret, Vicomte de Tartas, en obtint une dont il étoit très peu digne. Le Roi tenoit sous sa main depuis un an la petite ville de Florence dans le Comte de Gaure. Elle fut rendue au Vicomte de Tartas par le Traité fait en Bourbonnois. Les habitans qui redoutoient la domination de leur ancien Maître, lui fermèrent leurs portes. Le Vicomte les força, fit pendre les Consuls & des principaux Officiers, & livra la ville au pillage. Ceux qui se réfugioient dans les Eglises, furent massacrés au pied des autels; le soldat, après s'être chargé de tous les effets des habitans, mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres pour avoir voulu demeurer sous l'obéissance du Roi. Une telle barbarie ne méritoit aucune grâce; mais le Roi ne considérant que les services qu'il pouvoit tirer du Vicomte de Tartas, lui donna une abolition, malgré toutes

les protestations du Parlement de Toulouse.

1466.

Louis gagnoit tous les jours quelque partisan de son frère, mais il ne put rien obtenir de Carbonnel, à qui Monsieur avoit donné le Gouvernement de l'île de Gérây. Le Comte de Maulevrier lui écrivit plusieurs fois au nom du Roi. Carbonnel répondit simplement, que si Sa Majesté vouloit avoir Gérây, c'étoit à Monsieur qu'elle devoit s'adresser. On fit de nouvelles tentatives; charges, dignités, argent, tout fut offert & refusé. Carbonnel moins flaté des offres du Roi, qu'indigné qu'on pût le soupçonner d'être capable de trahir son devoir, lui fit dire: *Vous n'avez pu me séduire, n'espérez pas me corrompre.* La conduite de Carbonnel étoit d'autant plus généreuse, que dans la situation où Monsieur se trouvoit, il n'y avoit d'autre récompense à espérer de cette action que l'honneur de l'avoir faite.

Quoique les différends qui régnoient entre le Roi & Monsieur se tournoient plutôt en négociations qu'en guerre ouverte, cette année ne fut pas moins funeste à la France que la précédente. La campagne fut ravagée par les trages; les blés furent perdus, la peste, suite ordinaire de la disette, déola cruellement Paris & les environs; les soldats qu'on avoit congédiés devinrent la plupart des brigands, qui se répandoient sur les chemins, commettoient tous les cri-

mes, & mettoient les villages à contribution. Le Paysan effrayé fuyant la campagne, se réfugioit dans Paris, & augmentoit encore la contagion; on ne voyoit que misère & mortalité. Il périt quarante-mille hommes dans les seuls mois d'Août & de Septembre. Pour tout remède à tant de maux on faisoit des processions; on portoit des reliques; il ne paroît pas qu'on prit aucunes précautions d'une sage police. L'hiver fit cesser la contagion.

1466.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Louis, Duc de Savoye, Père de la Reine, & par celle de François Sforce, Duc de Milan. Le premier n'étoit distingué que par le titre de Souverain, dont le pouvoir étoit entre les mains d'Anne de Chypre sa femme, qui remplit sa maison de troubles.

Le Duc de Milan au contraire ne devoit son élévation qu'à lui-même, & la bassesse de sa naissance relevoit encore l'éclat de ses grandes qualités. Son Père, qui changea son nom d'Attendulo en celui de Sforce, étoit un Paysan de Cortignole. On prétend que voyant un jour passer des soldats par son village, il eut envie de s'enrôler parmi eux, & que n'étant pas encore déterminé, il jeta le soc de sa charue sur un arbre, en disant que s'il y restoit, il prendroit ce hazard pour un signe de sa vocation aux Armes. Le soc s'étant arrêté sur l'arbre, Sforce s'enrôla aussitôt: il ne fut

1466.

pas longtems sans se faire connoître, passa par tous les degrés du Service, & devint le plus fameux partisan de l'Italie. Son courage, sa prudence & les succès le rendirent si célèbre, qu'il se vit à la tête de sept à huit-mille hommes, offrant ses services aux Princes qui vouloient l'employer, ne connoissant que son camp pour Patrie, ni d'autre maître que son épée. Il prit la défense de Jeanne II. Reine de Naples contre Alphonse d'Arragon, & remporta plusieurs victoires pour cette Reine. Sforce, en poursuivant un gros de troupes, s'engagea dans un marais où il se noya.

Il laissa un bâtard, nommé François, qu'il avoit eu d'une fille qui suivoit son Armée. François né dans un camp, avoit porté les armes dès l'enfance, & n'étoit âgé que de vingt ans à la mort de son Père. Les soldats de Sforce, accoutumés à la licence & au pillage, étoient incapables de faire un autre métier. Tous les Officiers n'auroient trouvé sous aucun Prince un parti aussi avantageux que celui que leur faisoit leur Général. Ils voyoient qu'il étoit absolument nécessaire de choisir un Chef pour prévenir le débordement des soldats. Tous prétendoient l'être, mais leur jalousie réciproque les empêchoit d'en élire un. Cette jalousie devint favorable au jeune Sforce, qui fut élu d'une voix unanime. Il justifia bientôt ce choix.

Philippe Visconti, Duc de Milan, étant

étant en guerre avec la République de Gènes, & n'ayant ni troupes aguerries, ni Capitaines expérimentés, offrit le commandement de son Armée à François Sforce. Celui-ci marcha dans la Ligurie, battit les ennemis du Duc de Milan, & les força à demander la paix. Le Duc ne fut pas aussi reconnoissant des Services de Sforce, qu'il auroit dû l'être. La République de Venise vouloit profiter du mécontentement de Sforce pour se l'attacher, & l'employer contre le Duc de Milan; mais la crainte de perdre un si bon Général fit sur le Duc, ce que la reconnoissance n'avoit pu faire. Ce Prince n'avoit point d'autres enfans, qu'une fille naturelle: il offrit à Sforce, de la lui donner en mariage, & pour dot la ville & le territoire de Crémone, avec la moitié de ce qui seroit conquis sur les Vénitiens.

Sforce se rendit aussitôt à Milan, le Duc lui tint parole, le mariage fut fait, & Sforce se vit en possession de Crémone, & à la tête d'une puissante Armée, dont il étoit l'ame. Il marcha à l'ennemi, l'atteignit auprès de Carravagio, & remporta une victoire si complete, que l'Armée de la République ne fut de longtemps en état de tenir la campagne.

Le Duc de Milan étant mort quelque temps après, Sforce conçut le dessein de s'emparer du Duché. Il n'y avoit plus de mâles légitimes de la Maison des Visconti. Le Duc d'Orléans & le Comte d'An-

1466

d'Angoulême héritiers naturels, étoient prisonniers à Londres depuis la bataille d'Azincourt. Le Comte de Dunois, leur frère naturel, ne pouvoit les représenter, ni s'emparer du Duché en leur nom; il falloit y entrer à main armée. Charles VII. qui régnoit alors, étoit trop occupé contre les Anglois, pour s'engager dans une autre guerre. Dunois lui étoit nécessaire, & quand il lui auroit permis de passer en Italie, il n'étoit pas en état de lui fournir des secours.

Sforce jugea qu'une telle conjoncture valoit mieux que des droits. Quand on n'en a point à faire valoir, c'est par l'épée qu'on les fonde. L'entreprise n'étoit pas sans difficulté, mais enfin elle ne demandoit que de la valeur & de l'argent. Sforce étoit assez connu par son courage, & Comte de Médicis, le plus riche particulier de l'Europe, lui prêta cinquante-mille écus, avec lesquels il gagna les troupes Milanoises qu'il commandoit. Elles lui prêtèrent serment, & tournèrent leurs armes contre leur Patrie. Tout le Milanois se soumit au Vainqueur, autant par admiration pour ses grandes qualités, que par la crainte de ses armes: la Capitale seule refusa d'abord de le recevoir, soutint un siège assez opiniâtre, & fut enfin obligée de capituler. Le nouveau Duc usa de la victoire avec modération, au lieu de suivre les maximes cruelles qui élèvent & précipitent les usurpateurs. Il affer-

affermit par sa sagesse la puissance qu'il avoit usurpée par sa valeur. Les Milanois s'accoutumèrent insensiblement à regarder comme leur légitime Souverain un homme qui en avoit les qualités. Sforce se vit bientôt aimé de ses Sujets, respecté de ses Voisins, & l'arbitre de l'Italie. 1466.

Charles VII. s'étoit trouvé dans l'impuissance de défendre les droits de la Maison d'Orléans. Louis XI. fut encore moins favorable à cette Maison, par un autre principe: comme il redoutoit les Princes du Sang, & qu'il haïssoit le Comte de Dunois, & tous ceux qui avoient eu du crédit sous le règne précédent, loin de se déclarer contre François Sforce, il fit alliance avec lui, & lui céda même la ville de Savonné & tous les droits de la France sur l'Etat de Gènes. Sforce fut si sensible à l'honneur & aux avantages que lui faisoit le Roi, qu'il fut toujours son allié le plus fidèle.

Marguerite Duchesse d'Estampes, Mère du Duc de Bretagne, mourut au mois d'Avril de cette année.

Jean de Montauban, Amiral & Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, étant mort dans ce même tems, la charge d'Amiral fut donnée au Bâtard de Bourbon, & celle de Grand-Maître à Louis de Laval, Seigneur de Chatillon.

Don Pedre de Portugal, que les Catalans avoient choisi pour leur Prince en 1464, & qui loin de répondre à leurs espé-

espérances, avoit perdu la plupart des
 1466: places de la Catalogne, mourut cette
 29. Juin. année à Barcelone. Les Catalans vou-
 lant un Prince digne de les commander,
 & capable de les défendre, choisirent
 20. Août. René d'Anjou Roi de Naples, qui par sa
 naissance avoit des droits incontestables
 sur la Couronne d'Arragon, étant par
 Yolande sa Mère petit-fils de Jean I.
 Roi d'Arragon.

Les Ambassadeurs Catalans vinrent
 trouver René à Angers, & le conjuré-
 rent de passer promptement en Catalo-
 gne, ou d'y envoyer le Duc de Calabre
 son fils. Jean II. Roi d'Arragon, fut con-
 serné d'une élection qui lui donnoit un
 ennemi puissant. René avoit en France
 le Duché de Bar & les Comtés d'Anjou
 & de Provence. Le Duc de Calabre
 possédoit le Duché de Lorraine d'ancien
 de sa Mère. D'un autre côté le Comte
 de Foix étoit entré dans la Navarre.
 Le Roi d'Arragon demandoit du secours
 de toutes parts; mais la principale ef-
 fource fut dans son fils Ferdinand, qui
 à l'âge de quatorze ans se mit à la tête
 des Armées de son Père, & fit déjà pa-
 roître cette capacité qui le rendit si il-
 lustre dans la suite.

Septem-
 bre.

Cependant Louis ne paroissant occu-
 pé que du desir de ramener son frère, &
 de procurer le repos du Royaume. Il
 écrivit aux Villes, aux Seigneurs, aux
 Princes du Sang, & même aux Ducs de
 Bourgogne & de Bretagne, de faire sa-
 voir

voir aux Commissaires nommés pour la réformation du Royaume, les abus qu'ils connoissoient, afin qu'on y remédiât. Cette commission, qui flattoit l'espérance des Peuples, servoit au Roi de prétexte pour se venger des principaux auteurs de la guerre du Bien public, & plus encore de ceux qui l'avoient mal servi.

Le Comte de Charolois envoya le Octobre.
 Maréchal de Bourgogne, Ferry de Clu-
 ny, & Jean de Carondelet, en qualité
 d'Ambassadeurs, pour répondre aux
 plaintes du Roi. Les principales regardoient les calomnies qu'on répandoit contre Sa Majesté, & la détention de Sainte Maure, Sieur de Nefse. On se plaignoit encore que le Comte avoit fait les biens des Seigneurs de Picardie & du Comté de Ponthieu, qui avoient refusé de lui rendre la foi & hommage; qu'il les avoit contraints de faire la guerre hors du Royaume sans le consentement du Roi leur Souverain; qu'il empêchoit les levées d'hommes & d'argent pour le Roi dans les Prévôtés de Beauvoisis & de Saint Quentin; qu'on avoit introduit dans le Maçonnois le sel de Salins, au préjudice des droits du Roi sur le sel de Pecais; qu'on s'opposoit aux appellations de Flandre, & à l'exercice de la justice de la part des Juges de Tournay.

Les Ambassadeurs du Comte de Charolois, désavouèrent les calomnies dont
 le

1466. le Roi se plaignoit, & soutinrent que Sainte Maure étoit sujet du Duc de Bourgogne. Ils dirent que le Roi ayant cédé les villes sur la Somme avec leur territoire, le Comte de Charolois prétendoit, avec raison, la foi & hommage des vassaux; que les Aides de Prévôtés cédées étant expressément spécifiées dans la cession, le Roi n'y pouvoit plus prétendre ni tailles, ni levées de troupes; & que Sa Majesté avoit permis verbalement de faire entrer indifféremment dans le Maçonnois du sel de Salins ou de Péçais.

1467. Le Roi ayant renvoyé le mémoire des Ambassadeurs devant les Commissaires nommés pour la réformation de l'Etat, le Comte de Dunois, après avoir examiné les titres respectifs, prononça: Que les terres de Picardie n'ayant été cédées au Comte de Charolois que pour en jouir comme le Duc son Père, en vertu du Traité d'Arras, il ne pouvoit exiger la foi & hommage des vassaux, puisque ces terres n'étoient cédées qu'avec faculté de rachat, conformément aux Loix du Royaume, qui défendent toute aliénation du domaine: la preuve que la foi & hommage n'étoit due qu'au Roi, se tiroit de l'hommage même que le Sire de Croy lui avoit rendu pour ses terres de Picardie; que le Comte ne pouvoit prétendre aucune levée de tailles ni de troupes dans les Prévôtés de Beauvoisis; qu'il avoit fait entendre,

dre, que pour prévenir toutes contestations, il ne demandoit que trois villages, au lieu, que la prétendue cession, comprendroit plus de vingt-cinq lieues de pays. Les Commissaires reprochèrent ensuite aux Ambassadeurs, qu'à l'égard de Saint Quentin, la copie du titre qu'ils présentoient, n'étoit pas conforme à l'original; ils ajoutèrent que le Comte abusoit de la permission donnée à Hefdin en 1463, d'user indifféremment du sel de Salins, & de Pecais dans le Maçonnois, en contraignant ses Sujets de se servir uniquement du sel de Salins. Les Commissaires soutinrent au sujet de la détention & de la confiscation des biens de Sainte Maure, que la Seigneurie de Nesle n'avoit jamais été mouvante du Comté de Flandre, que le Comte de Charolois ne pouvoit la regarder que comme conquête, & que par le Traité de Conflans chacun devant rentrer dans ses biens, c'étoit injustement qu'on retenoit Nesle, Beaulieu, & les autres terres de Sainte Maure.

Louis ne doutant point que le Comte de Charolois ne refusât de se conformer à l'avis des Commissaires, & craignant de se voir engagé dans une nouvelle guerre, envoya Paris, Conseiller au Parlement, pour prévenir le Duc de Bretagne, & tâcher en même tems de pénétrer quel étoit l'objet des négociations, qu'il faisoit faire en Angleterre. Le Duc de Bretagne écrivit au Comte de

1467. La plus grande appréhension du Roi étoit, que le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne ne formassent un parti avec le Roi d'Angleterre, c'est pourquoy il pressoit le Comte de Warwic de travailler à la paix entre les deux Couronnes.

Le Comte de Warwic, en mettant celle d'Angleterre sur la tête d'Edouard, s'étoit réservé l'autorité. Edouard aimoit la gloire, mais livré aux plaisirs & importuné par les affaires, c'étoit moins un Prince qu'un Héros; il abandonnoit au Comte les soins du gouvernement, autant par besoin que par reconnoissance; de sorte que les Anglois s'étoient accoutumés à regarder Edouard comme leur Roi, & Warwic comme leur Maître. La différence de leurs caractères auroit pu maintenir longtems leur union. Pour la fortifier encore, Warwic avoit entrepris de marier Edouard avec Bonne de Savoye, afin que le Roi & la Reine fussent son ouvrage. Mais dans le tems que ce mariage étoit prêt à se conclure, & qu'Edouard y avoit donné son consentement, ce Prince devint amoureux d'Elisabeth Woodville, fille du Baron de Riviers & veuve du Chevalier Jean Gray. Cette Femme habile, trop sage pour être flatée du titre de Maîtresse du Roi, assez ambitieuse pour vouloir régner, engagea Edouard à l'épouser. Dès ce moment la Reine décida des grâces. Riviers devenu Beau-père

père du Roi, fut fait Connétable & Trésorier d'Angleterre; toutes les places furent remplies par des hommes qui n'y avoient d'autre droit que la faveur. Les Anglois, qui avoient déjà murmuré du mariage d'Edouard, s'élevèrent contre le Gouvernement; ceux-mêmes qui n'avoient d'autre titre pour se plaindre que leur jalousie contre les nouveaux Favoris, entrèrent dans le parti des mécontents. Warwic, plus irrité que personne, puisque le Roi lui devoit tout, voyoit de jour en jour son crédit céder à celui de Riviers. Il ne fut pas longtems à s'apercevoir que sa présence étoit à charge à la Cour, qu'Edouard l'avoit trop offensé pour ne le pas haïr; mais comme il est dangereux de se faire redouter de son Maître, qu'il ne l'est pas moins, quand il est ingrat, de lui avoir rendu de trop grands services, il résolut de dissimuler pour assurer sa vengeance; de se faire un parti, & de s'appuyer de la protection de la France. Il saisit l'occasion qui se présentoit. Coulon Vice-amiral François s'étoit rendu redoutable sur mer, & troubloit le commerce des Anglois. Warwic fit entendre qu'il étoit nécessaire qu'il passât en France pour trouver quelque voie de conciliation, & obtint d'autant plus facilement ce qu'il demandoit, que ses ennemis ne cherchoient qu'à l'éloigner.

Sur la première nouvelle du départ de Warwic, Louis se rendit à Rouen, & si- 27. Mai.

1467.

tôt qu'il aprit qu'il étoit débarqué à Honneur; il envoya au-devant de lui, & vint lui-même jusqu'à la Bouille pour le recevoir. Warwic eut l'honneur de dîner avec ce Prince, & l'après-midi il fit son entrée à Rouen. On n'auroit pas rendu plus d'honneurs au Roi d'Angleterre, qu'on en rendit à son Ministre. Il fut logé dans une maison à côté du Roi, qui fit faire une porte de communication pour s'entretenir plus secrettement avec lui. Pendant huit jours ils ne se quittèrent pas. Comme je ne trouve rien dans mes Mémoires au sujet de leurs conférences, je n'entreprendrai point de donner des conjectures, & je suivrai l'ordre des faits. Il y a apparence que le Roi fut content de cette entrevue, puisque pour reconnoître l'aceuil que les habitans de Rouen avoient fait à Warwic, **23. Juin.** il leur donna par Lettres patentes la permission de posséder des Fiefs nobles.

Lorsque les conférences furent finies, le Roi partit de Rouen, & quelques jours après Warwic s'embarqua. Le Bâtard de Bourbon Amiral de France, Popineourt, Contreſſaut & Olivier le Roux passèrent avec lui en Angleterre en qualité d'Ambassadeurs. Depuis leur débarquement jusqu'à Londres personne ne vint au-devant d'eux; Edouard les reçut même assez froidement, & après avoir entendu le sujet de leur commission, il répondit simplement qu'il nommeroit des personnes avec qui ils pourroient conférer sur
 tou-

toutes les matières qu'ils avoient à traiter : il les congédia ensuite, & partit pour Windsor. Warwic fut si outré du peu d'accueil que reçurent les Ambassadeurs, qu'il ne put s'empêcher de leur dire, en les reconduisant, que le Roi n'étoit plus entouré que de traîtres. 1467.

Edouard demeura six semaines à Windsor. Pendant son absence le Comte de Warwic chercha par toutes sortes d'attentions à réparer la réception froide qu'on avoit faite aux Ambassadeurs. Le Duc de Clarence vint les voir, & la conversation étant tombée sur le mauvais Gouvernement, Warwic, remarquant la jalousie de ce Prince contre les parens de la Reine, lui dit qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de le faire Roi. Le Duc, persuadé que Warwic pouvoit tout entreprendre, lui demanda sa fille en mariage, & le Comte la lui accorda pour gage de ses offres. Le mariage fut conclu peu de tems après à Calais, où Warwic se retira avec son gendre, en attendant l'occasion d'éclater. Les Ambassadeurs, moins piqués des procédés d'Edouard, que satisfaits d'avoir jetté en Angleterre les semences d'une guerre civile, repassèrent en France.

Louis à son retour de Rouen aprit la mort du Duc de Bourgogne *. Ce Prince laissa quatre-cens-mille écus d'or mon-

* Philippe le Bon mourut à Bruges le 15. de Juin 1467.

1467. monnoyé, soixante-douze-mille marcs d'argent en vaisselle, & pour plus de deux millions de meubles, que son fils dissipa bientôt par ses folles entreprises.

Louis connoissoit trop le génie du nouveau Duc de Bourgogne, pour croire qu'il pût longtems conserver la paix avec lui; c'est pourquoi il fit mettre l'artillerie en état. Aubert, Capdorat, Rufec de Balzac qui commandoit les Francs-archers de Champagne, de Normandie & de Limousin, eurent ordre de les assembler. On fit les montres de la Noblesse de Normandie & de Poitou, & l'on distribua dans les Provinces les Compagnies d'hommes d'armes. Dammartin, que le Roi venoit de faire Grand-Maître de sa Maison, eut le commandement des Frontières de Picardie & de Champagne.

Charles, Duc de Bourgogne, loin d'acquiescer au jugement de la Commission, formoit de nouvelles plaintes. Il survint encore d'autres sujets de division à l'occasion des habitans de Mouson & d'Yvoy qui s'étoient battus. Sur les plaintes que le Roi en fit, le Duc de Bourgogne, à qui appartenoit Yvoy, écrivit qu'il en alloit faire justice, & qu'il le prioit d'en user ainsi à l'égard de Mouson. Le Roi donna ordre à Dammartin d'y aller; mais comme les Liégeois avoient pris parti dans la querelle avec ceux de Mouson, Dammartin eut un ordre secret d'user plus de menâces que de voies de fait, de

de peur de mécontenter les Liégeois. Cet ordre fut plus pernicieux que le crime même qu'on devoit punir. Les principaux coupables, effrayés de l'approche de Dammartin, s'enfuirent dans les Bois, brulant les villages & massacrant tous ceux qu'ils rencontroient : les laboureurs abandonnoient la campagne, le commerce de la Meuse n'étoit pas plus sûr que les grands chemins : ainsi le Roi, par un intérêt particulier, manquoit en cette occasion à sa parole & au Bien public. Dammartin, naturellement juste & sévère, lui en écrivit son sentiment, & reçut pour toute réponse l'ordre d'aller avec l'Évêque de Langres travailler à un accommodement entre le Duc de Bourgogne & les Liégeois. Le Connétable avoit été chargé de la commission ; mais il se comporta avec une hauteur, qui choqua la fierté naturelle du Duc, & ne le disposa pas à la paix.

Pendant qu'on négocioit à la Cour de Bourgogne, les Liégeois s'emparèrent de la ville de Hui, qui refusoit de contribuer aux charges de l'État, sous prétexte qu'elle tenoit pour l'Évêque. Ils y trouvèrent ce Prélat avec d'Imbercourt. Celui-ci fut renvoyé sans rançon, comme étant sujet du Duc de Bourgogne ; & pour faire voir qu'ils ne desiroient que la paix, ils rendirent à leur Évêque tous les honneurs qu'ils lui devoient comme à leur Souverain.

Le Duc de Bourgogne regardant la

1467. prise de Hui comme une infraction au Traité, tint conseil sur ce qu'il feroit des trois-cens otages que les Liégeois lui avoient donnés l'année précédente. Contay & plusieurs autres étoient d'avis de les faire tous mourir; mais Imbercourt, par reconnoissance, par humanité, & pour l'honneur de son Prince, représenta qu'une action si cruelle révolteroit Dieu & les hommes; & que pour faire la guerre avec gloire, & même avec succès, il falloit s'abstenir de toute vengeance barbare. Cet avis fut suivi, & les otages furent renvoyés, après avoir été avertis, que si aucun d'eux étoit pris les armes à la main, il ne devoit point attendre de grace.

Septemb. Le Roi fit partir le Cardinal la Balus avec un Légat du Pape pour faire de nouvelles instances auprès du Duc de Bourgogne; mais ils ne réussirent pas mieux que le Connétable. Commines dit que celui-ci représenta au Duc, qu'il ne pouvoit pas faire la guerre aux Liégeois, puisqu'ils étoient alliés de la France, ou qu'il ne devoit pas trouver mauvais que le Roi la fit au Duc de Bretagne. Charles étant prêt à monter à cheval, dit tout haut aux Ambassadeurs, qu'il supplioit le Roi de ne rien entreprendre contre la Bretagne. Sur quoi le Connétable repartit: *Monseigneur, vous ne choisissez point, car vous prenez tout, & voulez faire la guerre à votre plaisir à nos amis, & nous tenir en repos, sans ofer cour-*
re

re fus à nos ennemis comme vous faites aux vôtres; il ne se peut faire, & le Roi ne le souffrira point. Le Duc répliqua: Les Liégeois sont assemblés, & m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours; si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons; si je la perds, vous ferez comme vous l'entendrez.

1467.

Un Auteur du tems rapporte la chose d'une autre manière. Il dit que le Connétable vint de la part du Roi demander au Duc de Bourgogne, 1. la restitution des places sur la Somme: 2. lui déclarer que la Cité & le Pays de Liège étoient sous la fauvegarde du Roi; & que si les Liégeois avoient manqué, ils étoient prêts d'en faire satisfaction: 3. prier le Duc de ne pas épouser la sœur d'Edouard, puisqu'il ne pouvoit faire alliance avec l'Angleterre, sans contrevenir au Traité d'Arras. Le Duc répondit à ces trois articles, en disant sur le premier, que les places sur la Somme lui aiant été cédées de l'avis des Pairs, il les garderoit; que ce n'étoit pas encore une réparation suffisante pour le meurtre du Duc Jean son Aieul; & que si le Roi faisoit deux pas dans son Pays, il en feroit quatre dans le sien. Il répondit sur le second article, qu'il fauroit bien mettre les Liégeois à la raison, malgré ceux qui entreprendroient de les soutenir, ou qu'il mourroit à la peine. A l'égard de l'alliance d'Angleterre, il dit qu'il n'y auroit jamais pensé.

1467. si le Roi n'avoit le premier recherché les Anglois; que présentement sa parole étoit donnée, & qu'il ne pouvoit la retirer avec honneur. Le Duc regardant ensuite le Connétable: *Beau Cousin*, lui dit-il, *vous êtes bien mon ami, & partant je vous avertis que vous preniez garde que le Roi ne fasse de vous ainsi qu'il a fait d'autres; si vous voulez demeurer par-deçà, vous serez le très-bien demeuré.*

Le Légat du Pape qui avoit accompagné la Balue, au lieu de revenir avec lui, passa dans l'Armée du Duc, d'où il envoya des mandemens pour ordonner des prières, & demander au Ciel la prospérité des armes de Bourgogne.

23. Oct. Le Duc Charles s'étant mis à la tête de son Armée assemblée sous Louvain, entra dans le Pays de Liège, & mit le siège devant Saint Tron. Les Liégeois marchèrent pour le faire lever; & les Armées s'étant rencontrées près Bruyfsen, en vinrent aux mains. Les Liégeois furent entièrement défaits, perdirent artillerie & bagage, & sans la nuit qui survint ils auroient tous été taillés en pièces. Deux jours après Saint Tron se rendit. Les murs furent abattus, les fossés comblés, avec défense d'élever à l'avenir aucune fortification: les habitans rachetèrent leur vie & leurs biens moyennant vingt-mille florins, & s'obligèrent de payer une rente de deux-cens livres. Le Duc fit trancher la tête à dix des plus coupables, parmi lesquels il se trouva
à fix

Six des otages à qui il avoit fait grace. 1467.

La perte de la bataille, la prise & le châtement de Saint Tron, jettèrent la consternation dans Liège, & la division s'y mit. Imbercourt s'en étant aproché avec quelques-uns des otages que la reconnoissance lui avoit attachés, les envoya dans la ville, où ils persuadèrent aux plus sages d'implorer la clémence du Duc. Ce conseil fut suivi, trois-cens hommes des plus notables sortirent en chemise au-devant de lui, & lui remirent les clés de la ville, se soumettant à tout, hors le feu & le pillage.

Le Duc entra dans Liège l'épée à la main, & fit mourir dix otages qui avoient repris les armes. Les murailles de toutes les villes furent rasées, le pays fut pillé & chargé d'impôts. C'est ainsi que l'Evêque, pour satisfaire son ressentiment particulier, faisoit tomber ses sujets dans l'esclavage, parce qu'ils n'avoient pas voulu qu'il fût leur tyran.

Je suis obligé de relever ici les erreurs ou la mauvaise foi de quelques Auteurs Flamands, & particulièrement de Meyer, Historien partial & peu instruit. Il dit que Louis XI. avoit envoyé aux Liégeois un secours de quatre-cens lances & de six-mille arbalétriers sous la conduite de Dammartin, & qu'ils furent défaits. Le silence seul de Commines & d'Olivier de la Marche pourroit servir de réfutation; mais nous avons des Lettres mêmes de Dammartin & de l'Evêque

1467. que de Langres, qui disent positivement, que la raison qui les empêchoit d'aller à Liège, étoit qu'ils ne vouloient pas y mener des troupes, sans quoi ils n'y seroient pas bien reçus. Meyer dit encore que Louis XI. fit venir à Rouen le Comte de Warwic, pour traiter avec lui en conséquence de la victoire que le Duc de Bourgogne avoit remportée sur les Liégeois. Les titres prouvent au contraire que Warwic-vint à Rouen, & en repartit dans le mois de Juin; & la bataille ne se donna que le 28. d'Octobre. Il y auroit encore beaucoup d'autres fautes à reprendre; mais celles-ci suffissent pour faire voir qu'un témoignage d'Auteurs contemporains ne mérite pas toujours la même foi, qu'une Histoire écrite sur des Mémoires authentiques & des Titres publics.

Tandis que Louis mettoit les frontières du Royaume en état de défense, il cherchoit les moyens de repeupler Paris, à qui la guerre & la peste avoient enlevé la plus grande partie de ses habitans. Pour savoir le nombre de ceux qui restoient, il ordonna que chaque Corps de métiers eût sa bannière; que les Ecclésiastiques, le Parlement, la Chambre des Comptes & tous les Gens de robe eussent leurs guidons; & que tous ceux qui étoient en état de porter les armes, fussent en habit de guerre pour passer en revue. On fit ensuite une Assemblée de notables, dont les principaux

paux furent le Président Boulanger, Livres & Milet Conseillers au Parlement, Clerbout Maître - Général des Monnoies, Rebours Procureur, Laurent, Robert, Hacqueville, & plusieurs autres Marchands. Le Roi les fit entendre dans son Conseil, & sur leurs avis donna des Lettres patentes, portant permission à toutes personnes de quelque nation & condition qu'elles fussent, de s'établir à Paris avec franchise & sûreté, quelques crimes qu'elles eussent commis, hors celui de lèze-majesté. 1467.

Le Roi & la Reine aiant passé l'été dans le Pays Chartrain revinrent à Paris, où ils furent reçus avec toutes les marques de joie imaginables. Ils alloient manger chez les particuliers, & la Chronique remarque que dans tous les lieux où ils étoient invités, il y avoit des bains préparés. septemb.

Le Roi, voulant passer en revue les habitans de Paris, les fit ranger vers la porte St. Antoine le long de la rivière jusqu'à Conflans. Il y avoit soixante-sept bannières, & environ autant de guidons, le tout faisant quatre-vingt-mille hommes, parmi lesquels il s'en trouva trente-mille aiant armes, jaques & brigandines. Le Roi parut content de cette revue; cependant il ne put s'empêcher de dire à Crussol, que dans un jour d'action il ne compteroit pas trop sur cette Bourgeoisie. Ce qu'elle avoit fait dans la guerre

~~du Bien public~~, auroit dû lui en donner
 1467. une autre idée.

Cette revue, & les ordres que le Roi donna aux Compagnies d'ordonnance d'être prêtes à marcher au premier ordre, marquent qu'il soupçonnoit les complots qui se formoient contre lui. En effet le Duc d'Alençon aiant fait un Traité avec Monsieur & avec le Duc de Bretagne, livra le château d'Alençon aux Bretons, qui se rendirent bientôt maîtres de Caen, de Bayeux, & de toute la basse Normandie. La seule ville de Saint Lo resta fidèle. Une Femme, dont l'Histoire auroit dû conserver le nom, donna l'alarme; assembla les Bourgeois, prit les armes, marcha contre les Bretons, les repoussa, & en tua plusieurs de sa main. Quelques années après Louis passant par Saint Lo voulut voir cette Héroïne, & lui donna vingt écus d'or: récompense aussi peu digne du Prince que du service.

Résumé

La ville de Saint Lo s'étoit déjà distinguée sous Charles VII. & fut une des premières qui secoua le joug des Anglois. Elle a toujours été recommandable par sa piété envers Dieu; sa fidélité pour son Prince, son ardeur pour le travail, & ses talens pour le Commerce: qualités qui rendent une ville précieuse à un Etat. Louis, en reconnaissance des services des habitans, fit dans leur principale Eglise une Fondation

tion pieuse, suivant son génie & l'usage de ces tems-là.

1467.

Aussitôt que le Roi fut l'irruption des Bretons dans la Normandie, il dépêcha des Couriers au Roi de Sicile, au Comte du Maine & au Connétable. Il envoya Loheac & l'Amiral à Saint Lo, fit marcher les Francs-archers vers Alençon, & donna ordre d'en former le siège.

Pendant que ce Prince étoit occupé contre les Ducs de Bretagne & d'Alençon, la moindre diversion que le Duc de Bourgogne eut faite de son côté, auroit assuré la conquête de la Normandie aux Bretons: mais le Duc Charles, sur qui ces Princes comptoient le plus, signa une trêve de six mois avec le Roi. Tout le monde en fut si surpris, que chacun forma ses conjectures. On suppose toujours que les Princes ne font rien sans motifs raisonnables: on pourroit penser au contraire, qu'ayant, comme les autres hommes, leurs passions & leurs caprices, qu'ils sont moins obligés de contraindre, ils doivent tomber dans des contrariétés peut-être plus fréquentes. L'ignorance où nous sommes des motifs qui les déterminent, est quelquefois un voile favorable à leur gloire.

Les Bretons se regardèrent bientôt en Normandie comme dans un Pays de conquête. Ils brulèrent les fauxbourgs d'Alençon, s'emparèrent des meilleurs effets des Bourgeois; & lorsque la Duchesse & le Comte du Perche voulurent s'en plain-

1467. Drece, ils les menacèrent de les mettre dehors. D'un autre côté le Roi faisoit investir la ville, & mandoit des troupes de toutes parts pour accabler les rebelles. Le Comte du Perche, jugeant qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de le fléchir par sa soumission, fit part de son dessein aux principaux habitans, qui gagnèrent les autres. L'entreprise fut conduite avec tant de prudence, que les Bretons furent chassés d'Alençon, & que le Roi y entra sans perdre un homme. La défiance s'étant mise parmi les rebelles, ce Prince auroit pu remporter de plus grands avantages sur les Bretons; mais il craignoit de continuer une guerre, qu'il n'eût peut-être pas terminée quand il l'auroit voulu.

21. Octob. Louis XI. donna cette année un Edit célèbre, dans lequel il s'exprime ainsi: *Désormais nous ne donnerons aucun office, s'il n'est vacant par mort ou résignation faite de bon gré & consentement du résignant, dont il apparaisse dûement; ou par forfaiture préalablement jugée & déclarée judiciaire & par juge compétent: voulons toutes Lettres au contraire être annullées; & dès maintenant, comme pour lors les annullons.*

Cet Edit étoit conforme à deux Ordonnances, l'une de Philippe de Valois en 1341, & l'autre de Charles VII. en 1433. *

H I S

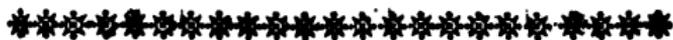
* Voyez Fontanon Tom. 2. pag. 353.



HISTOIRE

D E

LOUIS XI.



LIVRE CINQUIEME.



DEPUIS que Louis XI. avoit fait la paix avec les auteurs de la guerre du Bien public, il étoit obligé d'être continuellement en garde contre leurs entreprises, & de signer alternativement des trêves avec les uns pour se défendre contre les autres; de sorte que si leurs mauvais desseins lui donnoient de l'inquiétude, le peu de suite qu'ils avoient dans leurs projets suffisoit pour les faire échouer.

Le Roi aiant fait une trêve avec le Duc de Bourgogne pendant l'irruption des Bretons, en fit une autre avec ceux-ci & avec leurs alliés, pour être en état de veiller sur les démarches du Duc, qui

1468.
Pâques le
17. Avril,

13. Janv.

1468. qui faisoit avancer des troupes vers Saint Quentin. On convint qu'on ne s'étendrait point au-delà des lieux que chacun possédoit, & dont il recevroit les revenus; de plus, que Monsieur jouiroit des domaines de Domfront & Pouancé; que le Roi lui donneroit pour son entretien jusqu'au mois de Juin seize-mille livres, dont la moitié seroit payée d'avance; que les Bénéficiers rentreroient dans leurs bénéfices, les Seigneurs dans leurs terres, & que la Liberté du commerce seroit rétablie. Le Duc d'Alençon n'ayant pas voulu accepter des Lettres d'abolition, le Roi donna deux Déclarations en faveur du Comte du Perche. La première lui assuroit les biens de son Père, & l'autre lui en laissoit l'administration.

La défiance du Roi n'étoit que trop fondée: dans le tems même que le Duc de Bretagne signoit cette trêve, il avoit envoyé à Londres Romilli son Vîce-chancelier, & du Breuil Sénéchal de Rennes, qui conclurent un Traité, par lequel, en renouvelant les anciennes alliances faites entre l'Angleterre & les Ducs de Bretagne, Edouard s'engageoit à fournir au Duc trois-mille archers pour être employés contre le Roi; & au cas qu'on s'emparât de quelques places, elles devoient être remises au Roi d'Angleterre, qui payeroit les frais de la guerre. C'est ainsi qu'on ne faisoit aucun Traité, qu'on ne pensât aussitôt à l'élu-

l'éluder par un autre. On engageoit & l'on trahissoit sa foi de la façon la plus indigne. 1468.

Plus les Traités se multiplient, moins ils établissent la confiance : les négociations ne devoient donc pas tranquiliser les esprits : aussi le Roi n'en étoit que plus attentif à ce qui se passoit dans les Cours étrangères. Il étoit informé de la situation de l'Angleterre par Mény Péni son Ambassadeur, qui mandoit qu'il se formoit contre la France une ligue plus terrible que la première ; que le Roi de Naples & le Comte du Maine y entroient ; que tous les Princes du Sang & les Etrangers vouloient absolument fixer l'appanage de Monsieur ; que le Roi d'Angleterre étoit le moins porté pour la ligue ; qu'il disoit que Monsieur n'étoit qu'un fou, qui ne faisoit rien par lui-même, qui servoit de prétexte à l'ambition des autres, & ne méritoit pas qu'on se mêlât de ses affaires ; que les Anglois n'étoient pas portés pour le Duc de Bourgogne ; & que si l'on pouvoit empêcher son mariage avec la Princesse Marguerite, ils se déclareroient contre lui. Mény Péni instruisoit encore le Roi des cabales qui divisoient le Ministère. Les Riviers se faisoient journellement haïr ; Warwic, leur ennemi déclaré, ne vouloit point retourner à la Cour, tant qu'ils y seroient ; les gens de guerre lui offroient leurs services, & il paroïssoit être dans les intérêts de la France. Louis

1468. Louis jugeant qu'il n'avoit rien à craindre d'Edouard, se précautionnoit contre les ennemis de l'intérieur du Royaume. Il donna ordre que tous les Gentilshommes se tinssent prêts à marcher. Il demanda au Duc de Bourbon de venir l'aider de ses conseils dans les Etats qui devoient s'assembler; de mettre avant de partir la ville de Moulins en sûreté, & d'en faire sortir la Duchesse Douairière, parce qu'elle entretenoit des liaisons avec le Duc de Bourgogne son neveu, & qu'elle étoit toujours prête à favoriser les rebelles. Louis, craignant que le Duc n'obéît pas, avoit déjà donné ordre au Sénéchal de Saintonge de s'assurer de la Duchesse Douairière, & à Roger Sénéchal de Lyon de se saisir de Pierre-Encise, & d'en ôter le Gouvernement à Oudille des Estoies, qui avoit été dans la ligue du Bien public.

Sur ces entrefaites, Gaston Comte de Foix vint trouver le Roi, & lui offrit de le servir envers & contre tous, & nommément contre Monsieur & le Duc de Bretagne. Galeas Duc de Milan renouça à toute alliance contraire aux intérêts du Roi, & s'engagea à prendre les armes au premier ordre de ce Prince. Il ajoutoit en envoyant son scellé, qu'il étoit plus engagé par la reconnoissance qu'il lui devoit, que par le scellé même. Le Roi, pour reconnoître le zèle de Galeas, ratifia avec lui tous les Traités faits avec le feu Duc, lui permit de se dire

dire de la Maison de France , & d'en porter les armes avec celles de Milan. 1468.

La Maison de Savoye n'avoit pas de moindres obligations au Roi ; il avoit maintenu le feu Duc Louis dans ses Etats ; il l'avoit comblé de biens ; il marioit & dotoit toutes les filles de cette Maison , & ne mettoit presque point de différence entre elles & les siennes. Cependant, depuis la mort du Duc Louis , Amédée son fils , la Duchesse Yolande sœur du Roi , Philippe Comte de Bresse , à qui il avoit donné le Gouvernement de Guyenne , entroient dans tous les partis qui se formoient contre la France. Louis sentoit parfaitement que les semences de guerre subsisteroient toujours , & qu'il ne pourroit compter sur aucuns Traités tant que son frère seroit en Bretagne. Pour ôter tout prétexte aux mécontents , il résolut de convoquer les Etats , afin qu'ils réglassent eux-mêmes l'appanage de Monsieur.

Les Etats qui se tenoient alors , avoient peu de rapport avec les Parlemens qui s'assembloient tous les ans sous la première & la seconde race , & qui n'étoient composés que des principaux du Clergé & de la Noblesse. Le Tiers-état , serf autrefois , puissant dans la suite , & utile dans tous les tems , n'a commencé à se former que sous Louis le Gros. Les Rois suivans l'élevèrent , & s'en servirent pour l'opposer aux deux autres. Philippe le Bel fut le premier

1468.

mier * qui consulta séparément les trois Etats, pour avoir leur avis sur ses démêlés avec le Pape Boniface VIII. & en 1355 ils furent convoqués tous ensemble.

Il étoit juste de consulter sur l'administration de l'Etat, ceux qui en portent les principales charges; il suffisoit qu'ils fussent hommes & membres de la République, qualité supérieure à celles que l'orgueil & la violence usurpent.

On n'a pas toujours tiré des Etats, l'avantage qu'on en devoit naturellement attendre. Quelquefois ces Assemblées tumultueuses n'avoient pas les vues aussi justes, que leurs intentions étoient droites. Soit que les Rois aient voulu trop étendre leur autorité, soit que les Etats, en voulant constater la liberté qu'ils croyoient avoir de balancer le pouvoir des Rois, en aient abusé, il y avoit longtems que ces Assemblées étoient inutiles, avant que d'avoir cessé. C'est ainsi que la liberté se perd également par la licence & par l'usurpation. Les Assemblées des Etats, au lieu de remédier à tous les désordres, en étoient quelquefois la source & l'origine; parce que les Seigneurs qui s'y trouvoient, étoient à portée de connoître leurs forces, & de former des complots.

Louis XI. est le Prince qui a su tirer le

* Du moins il n'y a point de preuve que cela se soit pratiqué avant lui.

le meilleur parti des Etats: ce n'est pas le moindre trait de sa politique; il fa-
voit qu'ils n'étoient pas moins les dé-
fenseurs de l'autorité légitime, que le
contrepoids du pouvoir arbitraire; ainsi
il avoit la prudence de ne les convo-
quer, que lorsque les mécontents & les
factieux, portant leurs entreprises à l'ex-
cès, ne distinguoient plus la Monar-
chie du Monarque. Les Etats étoient
flatés qu'il eût recours à eux, & leur zè-
le étoit autant animé par la reconnois-
sance, que soutenu par la justice.
Louis XI. avoit d'ailleurs l'attention de
faire choisir les Députés; & lorsqu'il
s'étoit assuré de suffrages particuliers, il
dictoit, pour ainsi dire, les décisions
de l'Assemblée dont il vouloit s'appuy-
er, quoiqu'elle n'eût plus alors que
voix consultative. Il tint cette conduite
dans les Etats qui furent convoqués cette
année à Tours. Le Chancelier les ouvrit
par un éloge du Roi & de la Nation. Il
loua la fidélité des Peuples, la confian-
ce du Prince, & l'amour réciproque des
Sujets & du Souverain. Il exposa les
divisions qui étoient causées par des es-
prits inquiets; parla fortement contre
les cabales de ceux qui faisoient servir
Monsieur de prétexte à leur ambition;
& fit voir le danger où seroit le Royau-
me, si la Normandie étoit séparée de la
Couronne; d'un côté les charges de
l'Etat ne pourroient pas être acquittées,
de l'autre la France seroit ouverte à ses
ennemis.

1468.

Avril.

Lors-

1468. Lorsque le Chancelier eut cessé de parler, le Roi se retira pour ne pas gêner la liberté des suffrages. Jean Juvenal des Ursins prit alors la parole, s'étendit sur l'obéissance due au Souverain, & sur les obligations réciproques du Prince & des Sujets. Il ne dissimula pas les abus qui régnoient dans les Troupes, dans la Justice, les Finances & le Commerce. Il parla contre le luxe, & n'oublia rien de ce qui devoit faire l'attention de l'Assemblée. La justice des demandes du Roi étoit sensible, on comprenoit facilement que si la Normandie cessoit de fournir aux charges de l'Etat, il faudroit repartir sur le reste du Royaume les impositions qu'elle payoit; ainsi l'intérêt particulier s'unissoit à l'intérêt général.

Les Etats commencèrent par remercier le Roi de la confiance qu'il leur marquoit, & lui firent des protestations de sacrifier leurs biens & leurs vies pour son service. Ils déclarèrent ensuite que la Normandie étoit inséparablement unie & annexée à la Couronne; que le Roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V. qui ordonnoit que les fils de France n'auroient pour appanage que douze-mille livres de rente en fonds de terres, qu'on érigeroit en Duché ou Comté; mais que Sa Majesté ayant offert à Charles son frère jusqu'à soixante-mille livres de rente, elle seroit supflue de mettre la clause, que ce seroit sans tirer

tirer à conséquence ; parce que si nos Rois avoient plusieurs enfans , ce qu'on devoit desirer , & qu'on leur donnât des appanages aussi considérables , les revenus de la Couronne seroient épuisés ; qu'on feroit remonter au Duc de Bourgogne qu'il devoit , en qualité de Prince du Sang & de premier Pair de France , se conformer aux décisions des Etats ; que le Duc de Bretagne étoit très criminel d'avoir déclaré la guerre au Roi , & de s'être emparé de plusieurs places en Normandie ; que s'il étoit certain qu'il eût fait une ligue avec les Anglois pour les introduire dans le Royaume , & qu'il persévérât dans ses criminelles alliances , les Etats offroient au Roi tous les secours qu'il devoit attendre de ses fidèles sujets. Ils déclarèrent de plus , que si Monsieur ou le Duc de Bretagne osoient faire la guerre au Roi , Sa Majesté devoit procéder contre eux. A l'égard des abus dont on a parlé , le Roi les rejetta sur les auteurs de la guerre civile ; & pour convaincre les Etats de la droiture de ses intentions , il les pria de nommer eux-mêmes des Commissaires pour la réformation de ces abus.

Les Rois de France sont toujours furs du cœur de leurs sujets. Ce ne fut dans l'instant qu'une voix pour faire des remerciemens au Roi. Tous renouvelèrent les protestations de verser leur sang pour son service. On élut sur le champ pour Commissaires le Cardinal la Balue ,
les

1468.

les Comtes d'Eu & de Dunois, le Patriarche de Jérusalem, l'Archevêque de Reims, les Evêques de Langres & de Paris, le Sire de Torcy, un des Officiers du Roi René, avec les Députés de Paris, Rouen, Bordeaux, Lyon, Tournay & Toulouse; des Sénéchauffées de Beaucaire & Carcassonne & de la basse Normandie. Ces Commissaires, de concert avec ceux que le Roi devoit nommer encore, furent chargés de notifier les résolutions des Etats à Monsieur & au Duc de Bretagne, & de travailler au soulagement des Peuples.

Les Etats s'étant séparés, le Connétable, l'Evêque de Langres, le Comte de Tancarville, le Premier Président Dauvet, Cousinot Bailli de Montpellier, se rendirent à Cambrai, où l'on tenoit des conférences sur les démêlés qui étoient entre le Roi & le Duc de Bourgogne. De-là ils allèrent trouver le Duc, & lui remontrèrent que l'unique moyen d'assurer la paix du Royaume & de la Chrétienté, étoit d'adhérer aux résolutions des Etats. Ce Prince reçut d'abord assez mal les Ambassadeurs; mais le Roi ayant fait faire des copies de ses propositions & des réponses du Duc, en fit part à tout le Royaume par une Lettre circulaire, & fit voir la nécessité d'être toujours armé, puisqu'il n'y avoit point de paix à espérer, & que la trêve étoit prête d'expirer.

Le Duc de Bourgogne, considérant
alors

alors que toute la France alloit se réunir contre lui, prolongea la trêve pour deux mois, à condition que le Roi payeroit quatre-mille livres par mois à Monsieur, jusqu'à ce que l'appanage fût réglé. Cette trêve signée à Bruges par le Duc & par le Connétable, contenoit une clause assez singulière; savoir, qu'on pourroit la rompre le 22 de Juin, pourvu que le Duc le signifiât au Connétable, & le Roi au Bailli d'Amiens.

1468.

26. Mai.

Tandis que les Ambassadeurs du Roi étoient à Bruges, le Duc tint un Chapitre de l'Ordre de la Toison d'or, où le Comte de Nevers fut cité pour répondre de son honneur sur plusieurs cas de sortilèges, en abusant des Sacremens de l'Eglise. Le Comte de Nevers, au-lieu de comparoître, renvoya le Collier de l'Ordre. La nature du crime marque à la fois, la haine qui subsistoit entre ces deux Princes, & la simplicité d'esprit de ces tems-là, qui n'empêchoit pas la dépravation des mœurs.

Dans ce même tems on instruisoit à Poitiers le procès d'un nommé Deshayes, qui avoit accusé Denis Saubonne de s'être laissé suborner par le Duc de Bretagne pour empoisonner le Roi. Après l'examen le plus exact, Deshayes fut condamné comme calomniateur. On voit que la haine du Duc de Bretagne étoit publique, puisqu'elle donnoit lieu à de telles accusations.

Louis, entouré d'ennemis déclarés ou

Tome I.

O

se-

1468. secrets, n'étoit occupé que du soin d'éviter la guerre, de dissiper les cabales, & de rétablir la paix entre ses Alliés. Amédée Duc de Savoye, & Galéas Duc de Milan, se plaignant réciproquement de plusieurs hostilités, il entreprit de les réunir, en faisant épouser au Duc de Milan Bonne de Savoye, sœur du Duc régnant. Galéas avoit déjà fait proposer ce mariage, mais le feu Duc de Savoye s'y étoit opposé. Après la mort Galéas envoya en France Nardinis, Archevêque de Milan, afin d'engager le Roi à renouer cette affaire. Nardinis étoit tout à la fois Ambassadeur de Milan & Légat du Pape : ce qui peut faire croire que les Légats n'étoient pas alors en France aussi considérés qu'ils l'ont été depuis. Tristan, frère naturel de Galéas, Jacomo & Panigarola vinrent ensuite faire la demande de la Princesse de Savoye, qui étoit élevée auprès du Roi. Ce Prince régla les articles; & la cérémonie du mariage fut faite à Amboise par le Cardinal la Balue en présence du Roi & de la Reine, d'Agnès de Bourgogne Duchesse Douairière de Bourbon de la Duchesse de Bourbon sœur du Roi, & de Charles de Bourbon Archevêque de Lyon.

10. Mai.

3. Juillet.

Peu de tems après, le Duc de Bourgogne épousa Marguerite d'York, sœur du Roi d'Angleterre: on a prit en même tems que le Duc de Bretagne venoit de faire un Traité de Commerce & de Ligue

Ligue défensive & offensive avec les Anglois contre la France. Le Roi ne laissa pas d'envoyer l'Archevêque de Lyon faire compliment au Duc Charles sur son mariage, & Guyot Pot, Gouverneur de Blois, pour prolonger jusqu'au 31 Juillet la trêve qui devoit expirer le 15. 1468.

Aussitôt que la prolongation fut signée, on aprit que Monsieur & le Duc de Bretagne s'avançoient vers la Normandie. Le Roi chargea le Marquis du Pont, fils du Duc de Calabre, de faire avancer le ban & l'arrière-ban de Saintonge, de Poitou, de Touraine, d'Anjou & du Maine, avec les Francs-archers, pour agir avec vigueur contre les Bretons aussitôt que la trêve seroit expirée.

Les mesures étoient si bien prises, qu'à l'expiration de la trêve l'Amiral fit attaquer un parti de Bretons commandé par Couvran, qui fut battu & fait prisonnier près de St. Lo. Les François profitant de cet avantage, s'emparèrent de Gauray, Vire, Bayeux, Coutances, & de tout ce que les Bretons avoient pris en Normandie, excepté de Caen, où Mirraumont & Rabodanges se jettèrent avec une troupe de Bourguignons. D'un autre côté le Marquis du Pont entra en Bretagne, prit Chantocéau, & mit le siège devant Ancenis.

Le Roi, qui avoit sujet de se plaindre d'Antoinette de Maignelais*, veuve du Sire

* Elle étoit fille de Tristan II. seigneur de Maignelais, & fut aimée de Charles VII. après la mort

1468.

Sire de Villequier, & Maîtresse du Duc de Bretagne, faisit cette occasion pour lui en marquer son ressentiment. Comme il étoit dans l'usage de gagner tous ceux qui avoient quelque crédit sur l'esprit des Princes avec qui il traitoit, il n'avoit rien négligé pour engager la Dame de Villequier dans ses intérêts, & même elle ne fut pas oubliée dans les articles secrets du Traité de St. Maur. Cependant, loin d'être favorable à la France, elle s'opposa toujours à Tanneguy du Chatel, Grand-Maître de la Maison du Duc, qui lui conseilloit de s'accommoder avec le Roi. Il osa même, sans autre intérêt que celui de la gloire de son Maître, lui représenter que sa Maîtresse devoit entrer dans ses plaisirs & non pas dans ses affaires : mais il éprouva que les services d'un fidèle sujet ne balancent pas les séductions d'une Maîtresse : il fut obligé de se retirer, & passa au service du Roi.

Louis, charmé de s'attacher un homme généralement estimé, le fit Capitaine & Viguiier de Beaucaire & d'Aigues-mortes ; & lorsque la guerre fut allumée contre le Duc de Bretagne, il confisqua toutes les terres que la Dame de Villequier avoit en France, telles que Saint-Sauveur - le - Vicomte, Escoubleau, Monmort d'Agnes Sorel, dont elle étoit cousine. Ce Prince la maria ensuite au Baron de Villequier. Etant devenue veuve, elle fut Maîtresse de François II. Duc de Bretagne.

Montresor, & les donna à Tanneguy.

1468.

Le Duc de Bretagne se voyant attaqué si vigoureusement, écrivit la Lettre la plus pressante pour engager le Duc de Bourgogne à venir à son secours. On prétend que le Roi interceptoit les courriers de ces deux Princes, empêchoit par-là qu'ils ne fussent instruits de leur situation, & que ce ne fût que sur les nouvelles publiques de la guerre qui se faisoit en Bretagne, que le Duc de Bourgogne passa la Somme pour faire diversion. Cependant, soit que le Duc de Bretagne se crût abandonné par celui de Bourgogne, soit qu'il désespérât d'être secouru à tems, & qu'il craignît les mécontents que la disgrâce de Tanneguy avoit faits, il demanda au Roi une trêve de douze jours, qui se termina par une paix, qui fut signée à Ancenis par le Duc de Calabre pour le Roi, & par Chauvin, Beauveau & Partenay pour le Duc.

10. Sept.

Les conditions étoient, que le Duc de Calabre & le Connétable règleroit dans l'espace d'un an l'appanage de Charles de France; que pendant ce tems-là le Roi donneroit à ce Prince une pension de soixante-mille livres, payable par quartiers dans la ville d'Angers; & que si dans quinze jours Monsieur n'accédoit pas au Traité, le Duc retireroit ses troupes de Caen & d'Avranches, ne se mêleroit plus de l'appanage, & servirait le Roi envers &

1468.

contre tous. Il étoit dit que si Monsieur acceptoit le Traité, le Duc de Bretagne remettrait Caen & Avranches au Duc de Calabre, à qui le Roi remettrait pareillement St. Lo, Coutances, Bayeux, Gauray; & que Chantoceau & Ancenis demeureroient au Duc de Calabre, jusqu'à ce qu'Avranches & Caen lui eussent été remis. Les Traités de Paris & de Caen sont rappelés dans celui-ci; on y promet une amnistie générale de part & d'autre, & que le Traité sera confirmé par le Saint Siège sous les censures Ecclésiastiques contre les infracteurs. Monsieur refusa de signer le Traité, & continua de demeurer en Bretagne.

Ce fut dans ce tems-là qu'Antoine de Châteauneuf, Seigneur du Lau, qui avoit perdu par son ingratitude une faveur où il étoit parvenu sans mérite, se sauva du château d'Usson. Il y avoit déjà deux ans qu'il y étoit prisonnier, lorsque le Roi ordonna à l'Amiral de faire construire une cage de fer pour y renfermer du Lau. L'Amiral répondit au Roi, que s'il vouloit traiter ainsi les prisonniers, il pouvoit les garder lui-même. Du Lau corrompit les gardes, & se sauva. Le Roi en fut si piqué, qu'il fit arrêter tous ceux qui furent soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion, & donna ordre à Tristan, Grand-Prévôt de l'Hôtel, de leur faire leur procès. Ils furent condamnés à mort; & afin que l'exemple en fût plus frappant,

les

les criminels furent exécutés en différens lieux. Des Arcinges, Gouverneur du Château, le fut à Loches; son beau-fils le fut à Tours; & d'Usson, Procureur du Roi, le fut à Meaux. 1468.

Après ces exécutions, Tristan fut chargé de faire le procès à Charles de Melun, qui avoit été Grand-Maître de la Maison du Roi, Gouverneur de Paris & Lieutenant-Général du Royaume pendant la guerre du Bien public. Il avoit gagné par les agrémens de son esprit la faveur du Roi, & eut la plus grande partie des biens confisqués sur le Comte de Dammartin. Celui-ci étant rentré en grace, devint le plus cruel ennemi de Melun, & ne contribua pas peu à le perdre. Melun avoit été privé de ses charges dès l'année précédente; mais sur de nouveaux indices, & à la sollicitation de Dammartin & du Cardinal Balue, il fut arrêté. On l'accusoit d'avoir supprimé les pièces qui servoient à la justification de Dammartin; d'avoir fait un commerce honteux de la justice & de la faveur; d'avoir vendu des charges à des gens qui en étoient indignes, puisque ceux qui les achettent ne le méritent guères: d'avoir empêché le Maréchal Rouault de sortir de Paris pendant la bataille de Montlhéry, pour charger les ennemis par derrière, dans le tems que le Roi les attaquoit de front; d'avoir entretenu commerce avec les Princes ligués; de leur avoir fourni des

1468.

munitions; d'avoir eu des conférences avec le Duc de Bretagne à l'insu du Roi, & d'avoir fait maltraiter Balue. Melun alléguâ pour sa défense, qu'il n'avoit pas voulu laisser sortir les troupes de Paris, parce que la garde lui en étoit confiée, & que ses conférences avec les Princes ligués n'étoient pas contre le Roi: cependant, en cherchant à justifier ses intentions, il convint de la plupart des faits qu'on lui imputoit. Il reprocha à Balue d'être son ennemi, parce qu'il l'avoit plaisanté au sujet d'une Dame dont ils étoient tous deux amoureux, & dont Balue n'étoit pas favorisé; mais il nia qu'il l'eût fait maltraiter, puisqu'il lui eût été aussi facile de le faire tuer.

Le Roi nomma pour Commissaires avec Pierre La Dehors Licentié ès Loix, Thomas Triboult Secrétaire du Roi, Maintaut Examineur du Châtelet, & leur ordonna de consulter Morvilliers avant de prononcer le jugement. Melun fut conduit à Châteauguillard, interrogé & appliqué à la question; & comme sur plusieurs articles qui regardoient ses conférences avec les Princes ligués, il dit qu'il s'en rapportoit au Roi, Morvilliers lui envoya les charges. Le Roi, pour toute réponse, écrivit qu'il avoit expressément défendu toute communication avec les Princes ligués. Sur cette réponse Melun fut condamné & conduit auprès du petit Andély, où il fut

23. Août. exécuté. La tête n'ayant pas été enlevée du

Au premier coup, Melun eut encore la
 force de se relever, protesta de son in- 1468.
 nocence, retomba, & reçut le dernier
 coup. Il n'avoit pas pu desavouer ses
 liaisons avec les rebelles; mais il n'étoit
 pas moins digne de grace que du Lau,
 Poncet de Rivière, & tant d'autres cou-
 pables à qui on l'accorda dans la suite;
 & il l'auroit peut-être obtenue, si le Roi
 n'eût été excité par Dammartin, qui
 vouloit venger ses injures particulières,
 & par le Cardinal Balue, qui cherchoit
 à perdre son bienfaiteur, dont la présen-
 ce lui reprochoit son ingratitude.

Dammartin avoit alors toute la con-
 fiance de son Prince, comme nous le
 voyons par les Lettres qu'ils s'écrivoient
 dans un stile mystérieux, dont eux seuls
 avoient la clé. Le Roi le consultoit sur
 tout, & voulut, en lui confiant le com-
 mandement de l'Armée qu'on destinoit
 pour la Champagne, que les Maréchaux
 Rouault & de Loheac servissent sous lui.
 Dammartin profita de la faveur où il
 étoit pour faire casser l'arrêt rendu con-
 tre lui en 1463. Il obtint des Lettres du
 Roi adressées au Parlement pour la ré-
 vision du procès. Le Roi écrivit au Car-
 dinal Balue, que Chabannes ne se sen-
 tant coupable d'aucun crime, étoit venu
 se présenter devant lui à Bordeaux;
 qu'ayant eu le choix de sortir du Royau-
 me, de se justifier devant le Conseil Pri-
 vé, ou de s'adresser au Parlement, il
 avoit pris ce dernier parti; mais que

1468. Charles de Melun, qui étoit affaré de la confiscation, avoit supprimé les pièces justificatives de l'accusé, entre autres une enquête faite par Doriole alors Conseiller, & avoit tellement intimidé les Juges, qu'ils avoient condamné Dammartin. Le Procureur-Général demanda la révision du procès, & sur ses requi-
 23. Août. sitions l'arrêt de condamnation fut cassé. Aussitôt que le Traité d'Angenis fut signé, le Roi exigea que le Duc de Bretagne en fit part lui-même au Duc de Bourgogne, afin que la nouvelle ne lui fût pas suspecte. Cependant le Héraut qui en étoit porteur, ayant passé à la Cour de France, le Duc Charles s'imagina que le Traité étoit supposé, & que c'étoit un artifice du Roi. Il ne pouvoit croire que Monsieur & le Duc de Bretagne eussent fait leur accord sans le consulter, lui qui prétendoit n'avoir armé que pour leur défense. Ce ne fut que par la voix publique & sur des Lettres particulières de ces deux Princes, que le Duc de Bourgogne fut absolument convaincu de la vérité.

Pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & ce Prince, on avoit ouvert à Cambrai un Congrès qui fut transféré à Ham en Vermandois. Le Connétable, le Cardinal Balue & Pierre Doriole, Plénipotentiaires du Roi, alléguoient que tous les articles dont il étoit question avoient déjà été jugés par le Comte de Dunois. Les Députés du Duc sou-

soutenoient le contraire, & les disputes étoient fort vives. Ce Prince, naturellement présomptueux, ne vouloit ni sou-
 1468. scrire au jugement des Commissaires, ni régler sa conduite sur celle de ses alliés. Loin de se disposer à la paix, dans le tems même qu'on y travailloit dans le Congrès, il assembloit ses troupes; de sorte que le Roi ne lui fit quitter les armes, qu'en lui donnant six-vingt-mille écus d'or. Ce fut contre l'avis de Dam-
 martin, qui, jaloux de la gloire du Roi, vouloit que pour abréger tant de conférences inutiles, & rendre le Duc plus traitable, on l'attaquât dans son camp; mais le Cardinal Balue, nourri dans l'in-
 trigue, persuadoit au contraire au Roi que s'il alloit trouver le Duc, il pourroit avec la supériorité d'esprit qu'il avoit sur ce Prince, terminer toutes les difficultés dans une entrevue, & remporter plus d'avantages qu'il n'en retireroit d'une bataille gagnée.

Louis, qui n'aimoit pas à commettre au sort des armes ce qu'il espéroit de la négociation, & qui d'ailleurs n'étoit pas insensible aux éloges que Balue lui don-
 noit sur son habileté, tomba dans le piège le plus à craindre pour les gens habi-
 les, qui est de croire l'être plus qu'ils ne le sont. On ne voit pas que Balue eût dans cette affaire d'autre intérêt que de se rendre nécessaire. Le Duc de Bourgo-
 gne ne se prêtoit qu'avec répugnance à l'entrevue, & n'y fut déterminé que par

1468.

Jean Vobrisset, un de ses Valets de chambre, qui s'étoit sans doute vendu au Cardinal, & qui fit voir combien un domestique de confiance influe dans les plus grandes affaires, sans y paroître avec éclat. Il fit plusieurs voyages auprès du Roi, & gagna son esprit, en lui persuadant que le Duc desiroit cette entrevue avec ardeur.

Avant qu'elle eût été résolue, Louis avoit pris une précaution qui fut précisément la cause du malheur qui lui arriva. Il avoit envoyé des Députés vers les Liégeois pour les engager à se révolter de nouveau contre le Duc de Bourgogne, s'il tournoit ses armes contre la France. Le Roi, ne croyant pas que ses Agens réussiroient si promptement dans leur commission, se contenta, lorsque l'entrevue fut décidée, de leur donner simplement avis de ce qu'il alloit faire, avec ordre de suspendre la négociation; & sans attendre leur réponse, comme s'il eût pris les mesures les plus justes, il se disposa à aller trouver le Duc. Les plus sensés de son Conseil voulurent le détourner de ce voyage, lui-même fut dans de grandes perplexités à ce sujet; mais la confiance qu'il avoit dans le Cardinal Balue l'emporta sur tout ce que la prudence pouvoit lui dicter. Le Connétable acheva de le déterminer, par une Lettre où il lui marquoit que le Duc Charles ne vouloit plus avoir d'autre ami ni d'autre allié que lui, & qu'indépendamment des

affaires générales qu'ils pouvoient traiter par leurs Ministres, il y en avoit de si particulières, qu'ils ne pouvoient les décider que l'un avec l'autre. Louis, après avoir reçu un saufconduit de la main du Duc, laissa le commandement de son Armée au Comte de Dammartin, & partit avec le Duc de Bourbon, le Cardinal Balue & le Connétable pour se rendre à Péronne, n'ayant pour escorte que quatre-vingts Hommes de la Garde Ecoissoise, & soixante Cavaliers.

1468.

1. Octob.

Guillaume Bitche vint avec un Corps de Noblesse au-devant du Roi jusqu'à Athyes. Le Duc alla le recevoir sur le bord de la rivière de Doing, & ils entrèrent ensemble dans Péronne. Louis parut d'abord fort satisfait des honneurs qu'on lui rendit; mais il commença à concevoir des soupçons, lorsqu'il aprit que Philippe de Savoye, l'Evêque de Genève, le Comte de Romont, tous trois frères, du Lau, Poncet de Rivière, Durfé, & quelques autres qu'il avoit obligés de quitter la France, étoient dans l'Armée du Maréchal de Bourgogne, qui s'approchoit de Péronne. Il fut allarmé de ne voir autour de lui que des ennemis ou des mécontents: il ne se crut pas en sûreté dans une maison particulière où il étoit, & voulut être logé dans le château. Cette précaution tourna bientôt contre lui-même.

Les Agens qu'il avoit à Liège, n'avoient que trop bien exécuté leur pré-

1468.

mière commission, & avoient fait soulever les Liégeois avant que d'avoir reçu le contre-ordre. A peine le Roi étoit-il entré dans Péronne, qu'on aprit que les Liégeois venoient de surprendre la ville de Tongres. Ils y trouvèrent leur Evêque, qu'ils conduisirent à Liège avec plusieurs Chanoines. A la première alte ils en tuèrent cinq ou six à ses yeux, & en continuant leur marche ils en massacrérent jusqu'à seize, parmi lesquels il y en avoit un qui étoit particulièrement attaché à l'Evêque: ils le mirent en quartiers, & se les jettoient les uns aux autres avec des railleries barbares.

La nouvelle en fut portée jusqu'à Péronne, & l'on ajoutoit qu'on avoit reconnu les Ambassadeurs du Roi parmi les Liégeois. On ne peut exprimer la fureur où s'emporta le Duc de Bourgogne; ce ne furent que menaces & injectives contre le Roi, qu'il traitoit de traître & de fourbe. Il fit fermer les portes de la ville, & doubler les gardes par-tout, sous prétexte de faire chercher une cassette remplie d'argent & de bijoux, qu'on disoit avoir été perdue. Bientôt il ne dissimula plus le véritable motif, & défendit que qui que ce fût osât aprocher du Roi: à peine lui laissa-t-il des domestiques pour le servir. Le Duc passa le premier jour dans des agitations & des transports extraordinaires, ne formant que des projets funestes. Tout le monde trembloit pour la vie du
Roi

Roi, & n'osoit parler au Duc. Le lendemain ontint Conseil, les uns vouloient qu'on retint le Roi prisonnier, plusieurs opinoient à faire venir Monsieur, & à partager le Royaume. Ce sentiment prévalut pendant quelque tems, & le Courier étoit déjà prêt à partir; mais les plus sages furent d'avis que le Roi étant venu sur un sauf-conduit, on devoit lui garder la foi promise, & qu'on n'y pouvoit manquer sans violer le Droit des Gens. Dans les dispositions où étoit le Duc, si quelqu'un eût ouvert un avis violent, le Roi étoit perdu. Ce Prince étoit dans les plus cruelles allarmes. Il avoit à se reprocher une perfidie; il se voyoit entre les mains d'un ennemi justement irrité; & ce qui lui donnoit mille idées funestes, il avoit devant les yeux la tour où Hébert Comte de Vermandois avoit fait périr Charles le Simple en 922.

Malgré les précautions du Duc, le Roi étoit informé de tout ce qui se passoit, & faisoit répandre de l'argent, afin de gagner tous ceux qui avoient quelque crédit sur l'esprit du Duc. Ils le portèrent à la modération; on hazarda ensuite des propositions de la part du Roi. Ce Prince offroit de jurer la paix, d'obliger les Liégeois à réparer le mal qu'ils avoient fait, ou de les abandonner.

Le Duc étoit encore trop agité pour prendre un parti. Il fut deux jours dans la fureur & l'irrésolution. Heureusement

ment pour le Roi, le Duc n'avoit avec
 1468. lui dans son appartement que Commines
 son Chambellan, & deux Valets de
 chambre, dont l'un nommé de Visen,
 fort honnête homme, avoit beaucoup
 de crédit sur l'esprit de son Maître.
 Commines & lui n'opposoient que le
 silence à la fureur de leur Prince, de
 peur de l'aigrir; & lorsqu'ils le voyoient
 plus tranquille, ils n'oublioient rien
 pour le porter à la douceur. Le Duc
 passa la troisième nuit sans se deshabil-
 ler, se jettant sur son lit, se relevant
 aussitôt, se promenant par la chambre
 avec toute l'agitation d'un homme livré
 aux transports les plus violens, & par-
 tagé par mille sentimens opposés. Le
 matin il entra brusquement dans la
 chambre du Roi, & lui adressant la pa-
 role avec la voix tremblante & entre-
 coupée d'un homme transporté de colè-
 re, il lui demanda s'il ne vouloit pas
 signer le Traité de paix qu'on lui pré-
 senteroit. Le Roi, à qui l'on avoit fait
 dire de tout accorder, sans quoi il se
 mettroit dans le plus grand péril, ré-
 pondit qu'il le signeroit. Le Duc lui de-
 manda ensuite s'il ne vouloit pas venir
 avec lui à Liège pour punir la rébellion
 des Liégeois, & venger leur Evêque qui
 étoit de la Maison Royale. Le Roi dit,
 que lorsque la paix seroit jurée, il iroit
 à Liège avec tel nombre de gens que le
 Duc voudroit. Le Duc fit aussitôt ap-
 24. O&ob- porter le Traité de paix & la vraie
 Croix,

Croix, que Louis XI. portoit ordinairement avec lui. La paix fut jurée; elle fut dans l'instant annoncée à toute la ville, & les réjouissances succédèrent à la consternation. 1468.

Philippe de Commines fait entendre que ce fut lui qui donna au Roi l'avis d'accorder tout ce que le Duc exigeroit, & dit positivement qu'il ne contribua pas peu à leur réconciliation, & que le Roi l'avouoit publiquement. Il dit encore que ce Prince avoit chargé un homme de distribuer quinze-mille écus dans la Maison du Duc, & que le dépositaire de cette somme ne s'acquitta pas trop fidèlement de sa commission.

Tous les articles qui avoient été discutés dans les conférences de Ham, ceux des Traités d'Arras & de Conflans, sont décidés ou rapelés dans celui de Péronne. Il est dit qu'ils seront exécutés dans tous leurs points, & principalement à l'égard de ce qui a été accordé au Duc de Bourgogne; que tous les alliés de ce Prince, & nommément le Duc de Savoie & ses trois frères seront compris dans ce Traité; que rien ne pourra préjudicier à l'alliance qui est entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne; que si le Roi revient contre son serment, il sera déchu de tous droits de Souveraineté sur les Terres du Duc de Bourgogne, qui demeurera quitte de la foi & hommage; que si au contraire

1468. traire le Duc romt le Traité, toutes ses Terres & Seigneuries relevant de la Couronné, seront confisquées au profit du Roi; que Charles de France, frère du Roi, remettra le Duché de Normandie, & aura pour appanage les Provinces de Champagne & de Brie; que ces articles ainsi arrêtés, le Duc fera hommage au Roi pour tout ce qu'il tient de lui. On convint encore que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre seroit restitué, & que les choses seroient remises dans l'état où elles étoient avant la guerre. Le Duc de Bourgogne n'oublia rien pour terminer par ce Traité tous les différends qu'il avoit avec le Roi, & pour prévenir ceux qui pouvoient naître dans la suite.

Louis cédant à la nécessité, accorda tout pour sortir du péril où il s'étoit engagé par son imprudence, & sacrifia les Liégeois. Je ne crois pas qu'on puisse justifier sa conduite à leur égard. Commines même étoit si peu persuadé de la bonne-foi de ce Prince, qu'en parlant des otages qu'il offroit pour la sûreté du Traité, il n'a pu s'empêcher d'ajouter: *Ceux qu'il nomma s'offrirent bautement, je ne sai s'ils disoient ainsi à part, je me doute que non: & à-la-vérité, je crois qu'il les y eût laissés.* Quelle idée doit-on avoir de ce Prince après un tel jugement porté par un Ecrivain qui d'ailleurs lui est favorable? Je ne m'arrête point à réfuter les fautes de Varillas, qui a pris
pour

pour autant de Traités conclus à Péronne, de simples commissions données pour l'exécution de plusieurs articles. 1468.

Le Roi dépêcha des Couriers pour donner avis de ce Traité à ses principaux Officiers; il écrivit en particulier au Comte de Dammartin, pour lui marquer qu'il alloit à Liège avec une partie des Compagnies d'ordonnance, & qu'il vouloit que le reste de son Armée fût congédié. Dammartin reçut la Lettre du Roi avec respect, mais il jugea que son devoir même devoit l'empêcher d'obéir. Le Roi lui récrivit pour le louer de son zèle, lui réitéra l'ordre de choisir ceux qui devoient l'accompagner à Liège, & de congédier le reste; ajoutant qu'aussitôt que cette affaire seroit terminée, il s'en retourneroit en France; & que le Duc avoit plus d'envie de le voir parti, que lui-même n'en avoit de s'en aller.

Le desir d'aller à Liège que le Roi monroit dans sa Lettre, ce qu'il disoit du Duc, la satisfaction qu'il affectoit, tout cela parut trop peu vraisemblable à Dammartin, pour ne lui être pas suspect. Il jugea que le Roi avoit été obligé de communiquer sa Lettre au Duc, qui avoit fait accompagner le Courier par un homme à lui. Dammartin chargea cet homme de dire à son Maître: „ Qu'il pouvoit être sûr que si le Roi „ ne retournoit bientôt, tout le Royau- „ me le viendroit querir, & qu'on jou- „ roit

1468. „ roit au Pays du Duc un semblable jeu
 „ qu'il vouloit jouer au Pays de Liège;
 „ que la France n'étoit pas aussi dé-
 „ pourvue de gens de bien, qu'il pou-
 „ voit se l'imaginer “.

Le Duc ne laissa pas d'être frappé de ce discours. Le Roi avoit à-la-vérité arboré la croix de Bourgogne : mais il étoit à la tête d'un Corps de troupes considérable qui étoit venu le joindre : il avoit avec lui le Duc & le Cardinal de Bourbon, le Connétable, la Tremouille, & plus de quatre-cens lances, avec une grande partie de sa Maison. C'étoit ainsi qu'il marchoit, pour punir un crime dont il étoit complice, ou plutôt l'auteur.

Comme les remparts de Liège étoient détruits & remplissoient les fossés, les habitans réduits au désespoir rassemblèrent leurs milices, & ne comptant plus que sur leur courage, se préparèrent à vendre chèrement leur vie.

L'Armée de Bourgogne s'étant approchée de la ville, le Duc tint Conseil. Quelques-uns proposèrent de renvoyer une partie des troupes, attendu que la place n'étoit pas en état de défense; mais le Duc-rejeta cet avis, parce que le Roi paroissoit l'appuyer, & qu'il lui étoit toujours suspect. Le Duc vit bientôt par la résistance qu'il trouva, qu'il avoit eu raison de ne pas mépriser ses ennemis en comptant trop sur ses forces.

Le Maréchal de Bourgogne eut ordre
 de

de marcher en avant, & de tâcher de
surprendre la ville. Les Liégeois allé- 1458.
rent à sa rencontre, & furent repouffés :
leur Evêque profita de cette occasion
pour se sauver chez les Bourguignons ;
d'autres prétendent qu'il fut député de
la part des Liégeois pour fléchir le Duc ;
mais que ce Prince ne voulut pas l'écouter
& le retint, craignant pour sa vie
s'il le laissoit retourner.

Il y avoit dans la ville un Légat du
Pape, qui avoit été envoyé pour concilier
les esprits. Ce Légat nommé Onu-
phrius, loin de remplir sa mission, avoit
encore animé les Liégeois contre leur
Evêque, dans l'espérance de se faire
élire à sa place ; mais le succès ne ré-
pondant pas à ses desseins, il essaya de
se sauver, & tomba entre les mains des
Bourguignons. Le Duc fit dire à ceux
qui l'avoient pris, qu'ils le traitassent
comme ils le jugeroient à propos, pour-
vu qu'il ne parût pas en avoir connois-
sance. Les soldats, au-lieu de suivre les
intentions du Duc, prirent querelle à
ce sujet, & vinrent le trouver. Le Duc,
ne pouvant plus alors ignorer le caractè-
re du prisonnier, le fit relâcher, &
fit une sévère reprimande aux soldats.

Le Maréchal de Bourgogne, enivré du
petit avantage qu'il avoit eu, crut n'a-
voir rien à craindre d'un Peuple mal
discipliné ; mais les Liégeois, à la fa-
veur d'une nuit où le Maréchal n'étoit
pas sur ses gardes, fondirent sur sa trou-
pe,

pe, y jettèrent l'épouvante, & taillèrent en pièces huit-cens hommes, dont il y avoit cent hommes d'armes. Les Bourguignons s'étant ralliés à la pointe du jour, poussèrent à leur tour les Liégeois, qui regagnèrent leur ville. Jean de Vilette, leur meilleur Capitaine, fut blessé à ceste sortie, & mourut deux jours après.

La première nouvelle de cette action fut, que le Maréchal avoit été absolument défait. Le Duc défendit de parler au Roi de cet échec, marcha pour réparer le désordre, & vit que la perte n'étoit pas aussi grande qu'on l'avoit faite. Cependant son Armée souffroit extrêmement, & manquoit de vivres. Il y avoit deux jours que ceux de l'avant-garde étoient sans pain, les troupes étoient au bivouac par des pluies continuelles, & les alarmes se succédoient sans interruption.

La nuit du 26 au 27 Octobre les assiégés firent une vigoureuse sortie, & attaquèrent en même tems le quartier du Roi & celui du Duc. La surprise, les cris & les ténèbres jettèrent d'abord l'épouvante parmi les assiégeans. On combattoit au hazard, sans sçavoir à qui l'on avoit affaire. Le Duc accourut, rassura ses troupes, & chargea l'ennemi; mais comme il combattoit avec plus d'impétuosité que d'ordre, la victoire étoit fort incertaine, lorsque le Roi arriva & força les Liégeois de rentrer dans la ville.

Com-

Commines dit à cette occasion, en comparant les qualités militaires de ces deux Princes: *Le Duc de Bourgogne n'avoit point faute de hardiesse, mais bien aucunes fois faute d'ordre; & à-la-vérité il ne tint point, à l'heure que j'ai parlé, si bonne contenance que beaucoup de gens eussent bien voulu, pour ce que le Roi y étoit présent: & prit le Roi paroles & autorité de commander..... & à ouïr sa parole & voir sa contenance, sembloit bien, Roi de grande vertu & de grand sens, & qu'autrefois se fût trouvé en telles affaires.* Le lendemain le Roi & le Duc vinrent se loger dans les fauxbourgs. Les maisons de ces deux Princes n'étoient séparées que par une grange, où le Duc mit trois-cens hommes d'armes pour veiller sur le Roi avec autant de soin que sur les ennemis.

La vigoureuse défense des Liégeois commença à faire douter du succès du siège. Le Duc de Bourgogne avoit toujours des soupçons contre le Roi, & Louis craignoit que le Duc, lui imputant le malheur de cette entreprise, ne lui fit un mauvais parti. Ces Princes avoient juré la paix, & n'avoient pu s'inspirer de confiance. Cependant, comme les assiégés ne faisoient plus de sorties, on jugea qu'ils étoient fort affoiblis, ou qu'ils se ménageoient pour soutenir l'assaut. Le Duc ordonna que tout fût prêt pour le donner le matin du Dimanche 30 Octobre, & qu'au signal d'un coup de canon la ville fût assaillie par deux

1468.

deux côtés opposés. Les ordres ainsi donnés, le Duc se desarma, ce qu'il n'avoit pas fait depuis qu'il étoit devant la place; il fit aussi desarmer ses troupes, pour les rafraîchir & les faire reposer jusqu'au signal.

Les Liégeois, voyant que leur salut ne dépendoit plus que d'un coup de désespoir, choisirent six-cens hommes déterminés du Pays de Franchemont. Il fut résolu que vers minuit ils sortiroient par les brèches, & attaqueroient en même tems le logement du Roi & celui du Duc, où ils devoient être conduits par les hôtes de ces Princes qui étoient du complot. L'entreprise fut d'abord assez bien conduite. Si le projet eût été exactement suivi, le Roi & le Duc auroient été surpris & massacrés dans leurs lits; mais les trois-cens hommes d'armes qui étoient dans la grange entre les deux logis étant sortis au premier bruit; les Liégeois, au lieu d'aller directement à la chambre des Princes, voulurent forcer la grange. L'alarme se répandit, le Duc n'eut que le tems de prendre une épée & une cuirasse pour se mettre en défense. Le Roi en fit autant de son côté. Les Liégeois s'efforçoient d'entrer, les gardes les repoussèrent; l'ardeur étoit égale de part & d'autre, & le combat sanglant. La défiance continuelle où le Duc étoit à l'égard du Roi, étoit encore augmentée par les cris qu'il entendoit. Les uns crioient *vive le Roi*, les

les autres *vive Bourgogne*, & les autres *vive le Roi & tuez*. Ces deux Princes ignoroient réciproquement le sort l'un de l'autre, & combattoient chacun à la tête de ses gardes. Ils se rencontrèrent enfin tout couverts de sang & entourés de morts, combattirent ensemble, & repoussèrent les ennemis.

1468.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, le Duc fit rallier ses troupes, & donna ordre qu'on se préparât à donner un assaut général à la pointe du jour. Apparemment que le Roi ne s'étoit pas trouvé au Conseil où l'assaut avoit été résolu; car aussitôt qu'il fut rentré chez lui, il fit venir quelques Officiers du Duc qui avoient assisté à ce Conseil, & leur en demanda le résultat. Sur le compte qu'ils lui rendirent, il leur dit qu'il n'auroit pas été d'avis qu'on hasardât l'assaut, & appuya son sentiment de raisons assez fortes. Ceux-ci, qui desiroient qu'on reçût les Liégeois à composition, ou du moins qu'on différât l'assaut dont ils craignoient les suites, vinrent rendre compte au Duc de l'avis du Roi, & de leurs propres craintes, qu'ils détaillèrent, en les mettant toujours sur le compte du Roi, de peur de s'attirer la colère de leur Prince, s'il les eût soupçonné de parler d'après leur propre sentiment. Le Duc, s'imaginant que le Roi ne desapprouvoit l'assaut que pour favoriser les Liégeois, dit à ses Officiers; qu'il étoit résolu de le donner à

1468.

l'heure marquée, & que le Roi pouvoit, en attendant l'évènement, se retirer à Namur. Quoique le discours du Duc fût assez offensant, le Roi n'en parut pas plus ému, & répondit simplement qu'il se trouveroit avec les autres. Il pouvoit se retirer, mais la valeur lui étoit naturelle; & quoiqu'il n'aimât pas la guerre, il n'évita jamais le péril.

Le lendemain on donna l'assaut. Les Bourguignons commencèrent l'attaque. On ne trouva pas grande résistance, les habitans n'étoient pas même sur leurs gardes, & s'imaginoient que la solennité de ce jour-là, qui étoit un Dimanche, empêcheroit de donner l'assaut. D'ailleurs la plupart des Liégeois s'étoient sauvés avec leurs meilleurs effets dans les Ardennes, où ils périrent presque tous de froid & de faim. Les femmes, les vieillards, & tous ceux qui n'avoient pu prendre la fuite, s'étoient réfugiés dans les Eglises. Il n'y eut point d'asyle sacré; mais comme personne ne se mit en défense, le soldat se borna au pillage. Le Roi entra au petit pas dans la ville à la tête de ses trois-cens Hommes d'armes & des Officiers de sa Maison. Le Duc vint le recevoir, le conduisit au Palais, & le quitta pour aller sauver la principale Eglise, où les soldats vouloient entrer malgré la sauvegarde. Le Duc eut lui-même tant de peine à se faire obéir, qu'il fut obligé de

de tuer de sa main un soldat pour contenir les autres, & sauver l'Eglise du pillage. Il revint alors trouver le Roi, qui avoit déjà diné. Ces Princes s'em brassèrent. Le Roi donna de grands éloges au Duc, qui en parut très flaté. Le jour suivant on relut le Traité de Béronne. Le Duc aiant voulu y faire comprendre d'Urfé, du Lau & Poncet de Rivière, le Roi répondit qu'il y consentiroit, pourvu que le Duc fit la même grace au Comte de Nevers & à Croy. Le Duc ne répondit rien; le Traité fut confirmé sans y rien changer, & le Roi partit. Le Duc l'accompagna jusqu'à une demi-lieue; & lorsqu'ils se séparèrent, le Roi lui demanda ce qu'il voudroit qu'il fit, si Charles de France ne se contentoit pas du partage qu'on lui accordoit. Le Duc répondit qu'il s'en rapportoit à eux, & qu'il ne lui importoit, pourvu que Monsieur fût content. Le Roi fut bientôt se prévaloir de cette réponse.

Si l'assaut ne fut pas meurtrier, les suites n'en furent pas moins affreuses. Le Duc fit noyer ou massacrer les prisonniers sans distinction d'âge ni de sexe; & le jour qu'il partit de Liège il y fit mettre le feu, repaissant ses yeux de ce spectacle barbare. Tant d'horreurs n'assouvirent point encore sa vengeance, il entra dans le Pays de Franchemont, mettant tout à feu & à sang. Ceux qui échappèrent à sa fureur, s'enfuirent dans les Bois, où ils périrent par la faim & par

1468. la rigueur de l'hiver, qui étoit si violent qu'on étoit obligé de rompre à coups de hache le vin qu'on distribuoit aux soldats.

Pendant que le Roi étoit devant Liège, il aprit que les Anglois projettoient une descente en Guyenne ou en Poitou. Il écrivit aussitôt à la Rochefoucault d'assembler la Noblesse, ce qui empêcha les Anglois de paroître.

Le Roi étant arrivé à Senlis manda le Parlement, la Chambre des Comptes, les Généraux des Finances, & leur fit part de ce qui s'étoit passé à Péronne: il fit lire ensuite le Traité qu'on y avoit fait, & donna une Ordonnance pour faire punir sévèrement, & même de peine capitale en cas de récidive, ceux qui parleroient mal du Duc de Bourgogne. La Chronique dit que le même jour le Roi se fit apporter les pies, les geais & autres oiseaux privés, avec les noms de ceux à qui ils appartenoient; & la Tradition est, que c'étoit parce qu'on leur avoit appris à dire *Péronne*. Louis vouloit, pour l'honneur de sa parole, ratifier le Traité; mais tout ce qui pouvoit lui en rapeller l'idée, ne lui en étoit pas moins odieux.

23. Nov. Le Comte de Dunois mourut cette année avec la réputation de brave Soldat, de grand Capitaine; de zélé François, & d'Honnête-homme. Il fut inhumé à Cléri auprès de Marie d'Harcourt sa seconde femme. Sa postérité s'est longtemps

tems conservée sous le nom de Ducs de Longueville, & a fini dans l'Abbé d'Orléans. Cette Maison a toujours eu le rang immédiatement après les Princes du Sang. 1468.

Tout ce qui a rapport au Commerce ne pouvant être trop remarqué, je ne dois pas oublier de dire que Pierre Doriole envoya cette année un Mémoire au Roi, pour lui représenter qu'il falloit maintenir la défense de laisser entrer des Epiceries dans le Royaume par la voie des Etrangers. Il soutint que la position de la France devoit rendre la Marine de ce Royaume excellente; qu'elle avoit déjà assez de vaisseaux pour le Commerce; & qu'elle pouvoit gagner quatre-cens-mille écus, que les Vénitiens emportoient du Royaume par le débit de leurs Epiceries. On propoisoit encore un projet pour faire descendre les Laines, les Huiles & autres Marchandises à Bordeaux, & les transporter delà en Flandre & en Angleterre.

Par une autre Lettre Doriole rendit compte au Roi des désordres d'une troupe de Vagabonds sortis de l'Egypte, & connus sous le nom de *Bohémiens*. Ils avoient obtenu sous le règne précédent des Lettres pour être soufferts en France, & leur nombre s'étoit considérablement augmenté. Ils avoient un Chef & une espèce de Police entre eux, qui ne servoit qu'à mieux assurer leur brigandage. On les accusoit d'avoir volé

1468.

depuis un an plus de quatre-mille marcs d'argent, qu'ils remettoient à des Changeurs attitrés dans certaines villes. On en fit pendre plusieurs. Depuis on les a souvent dissipés, & on les a vu renaître.

Sur la fin de cette année, le Roi passa quelques jours à Loches. Etant dans l'Eglise de Notre-Dame, il demanda aux Chanoines de qui étoit le tombeau qu'il voyoit au milieu du chœur. Ils lui dirent que c'étoit celui d'Agnès Sorel, & ajoutèrent par une basse adulation, & croyant flater le ressentiment du Roi, que ce tombeau les incommodoit, & qu'ils le prioient de leur permettre de le changer de place. Louis indigné de l'ingratitude de ces Prêtres, qui ne subsistoient que par les bienfaits d'Agnès Sorel, répondit qu'il y consentoit, pourvu qu'ils rendissent tout ce qu'elle leur avoit donné. Les Chanoines se retirèrent sans repliquer.

1469.

Pâques le
2. Avril.

Louis XI. ayant terminé ou suspendu par le Traité de Péronne ses différends avec le Duc de Bourgogne, tourna son attention sur le Roi d'Arragon, & chercha à fomenter les troubles de Catalogne, de peur que ce Prince ne vint l'inquiéter au sujet du Roussillon & de la Cerdagne. Depuis que les Catalans avoient appelé la Maison d'Anjou à leur secours, le Duc de Calabre faisoit la guerre en Catalogne avec différens succès, & bloquoit Gironne, n'étant pas en état d'en former le siège; mais le Roi lui aiant

ayant fourni un renfort de quatre-mille francs-archers, sous le commandement des Comtes Dauphin & de Boulogne, du Sire d'Allegre, de Taillebourg & de St. Gelais, le Duc emporta Gironne, se rendit maître de presque tout le Pays, & marcha à Barcelonne.

1469.

Février.

Quelqu'intérêt que le Roi d'Arragon prit à la Catalogne, il étoit encore plus occupé du dessein de réunir la Castille à ses États par le mariage de Ferdinand son fils avec l'Infante Isabelle sœur d'Henri IV. Roi de Castille. Les Castillans étoient partagés entre le frère & la sœur.

Pour connoître l'origine de ces divisions, il faut se rapeller que Henri, après avoir répudié Blanche de Navarre sa première femme, sous prétexte qu'elle étoit stérile, avoit épousé Jeanne de Portugal. L'opinion publique accusoit Henri d'impuissance. On prétendoit que desirant avoir des enfans pour étouffer les cabales que l'espérance de sa succession faisoit déjà naître en Castille, il avoit engagé sa seconde femme à recevoir dans son lit Bertrand de la Cueva, qu'elle y avoit consenti, & que cet adultère politique avoit donné naissance à la Princesse Jeanne de Castille. La Cueva fut fait Comte de Ledesma, & comblé de biens: en effet, après le secret important qui lui avoit été confié, il ne devoit attendre que la plus haute faveur ou la mort. Si le fait est vrai, la

1469.

Reine Blanche n'auroit été répudiée que pour n'avoir pas eu la même complaisance que Jeanne de Portugal.

Quoique Henri eût fait reconnoître l'Infante Jeanne pour sa fille, l'Archevêque de Tolède, le Duc de Médina Sidonia, le Comte d'Arcos & les principales Villes formèrent en faveur d'Isabelle un puissant parti, dans lequel ils engagèrent la Cour de Rome. Henri fut obligé de reconnoître sa sœur pour son unique héritière. Le Légat du Pape releva de leur serment ceux qui l'avoient prêté à la Princesse Jeanne; & sur la promesse que le Roi d'Arragon lui fit, de lui donner l'Archevêché de Montréal en Sicile, il engagea Isabelle à donner sa parole d'épouser le Prince Ferdinand d'Arragon, qui se faisoit nommer Roi de Sicile.

Henri ne vouloit pas consentir à ce mariage. D'un autre côté, le Grand-Maître de St. Jaques, le plus puissant Seigneur d'Espagne, avoit entrepris de marier Isabelle avec Alphonse Roi de Portugal qui étoit veuf, & la Princesse Jeanne de Castille avec Dom Juan Infant de Portugal, à condition que le Prince qui naistroit du mariage d'Isabelle auroit la Castille, & que si elle mouroit sans enfans, les deux Couronnes passeroient sur la tête de l'Infant de Portugal.

Louis XI. attentif à tous les différens intérêts de ces Princes, en avoit de particuliers, qui leur étoient contraires.

Comme

Comme il n'avoit point encore d'enfans mâles, il songeoit à marier son frère; & ne voulant point de l'alliance du Duc de Bourgogne, il avoit jetté les yeux sur la Princesse Isabelle. 1469.

Pendant que la Cour de Castille étoit le centre des négociations de tant de Princes, la Navarre étoit divisée par les factions de Grammont & de Beaumont. Le Connétable Pierre de Péralte avoit fait tuer l'Evêque de Pampelune. Les États de Navarre demandoient au Roi justice de cet attentat. Le Comte & la Comtesse de Foix, dont le fils Gaston Phœbus avoit épousé Madelaine de France, sœur de Louis XI. se joignoient aux États d'un Royaume qui devoit leur appartenir, & se plaignoient que le Roi d'Arragon aliénoit les domaines de Navarre.

Louis n'étoit pas en état de pacifier la Navarre; tant qu'il n'auroit pas affermi la paix en France; ce qu'il ne pouvoit faire, qu'en ramenant son frère auprès de lui. Il n'épargnoit rien pour y réussir, & pour gagner tous ceux qui pouvoient y contribuer. Il leva les défauts obtenus en Justice pendant la guerre contre le Duc de Bretagne & contre ses sujets, & donna main-levée de toutes les saisies faites sur eux. Il donna des terres & des pensions au Duc de Bourbon, au Sire de Croy, au Connétable; il combla de présens les Ambassadeurs de Bourgogne, & fit enregistrer le Trai-

1469. — té de Péronne. Louis ignoroit que le plus fort obstacle à ses desseins étoit la perfidie du Cardinal Balue, qui trahissoit sa confiance, & dont le hazard découvrit les manœuvres.

• Pour faire connoître ce Ministre, il faut rapeller ici son origine, & par quelles voies il s'éleva à une faveur qu'il méritoit peu par ses talens, & dont il fut toujours indigne par ses vices. Balue avoit plus de finesse dans l'esprit que d'élevation: souple, adroit, plus faux que politique, plus propre à l'intrigue qu'à la négociation, il s'attachoit moins à persuader qu'à séduire. A l'égard du cœur, il n'avoit aucune vertu, & il ne lui manquoit que l'hypocrisie pour avoir tous les vices; le scandale de ses mœurs l'en avoit préservé.

Il naquit en 1421, au bourg d'Angle en Poitou, dans une condition très obscure. On le croit communément fils d'un Tailleur ou de Meunier. Il embrassa l'Etat Ecclésiastique, & s'attacha à Jacques Juvénal des Ursins, Evêque de Poitiers. Ce Prélat, dont il avoit surpris la confiance, le fit son Exécuteur Testamentaire. On prétend que Balue détourna les meilleurs effets de la succession: s'il étoit innocent, il avoit du moins mérité qu'on le soupçonnât. Après la mort de l'Evêque de Poitiers, il entra auprès de Jean de Beauveau Evêque d'Angers, & le suivit à Rome en 1462. Beauveau lui donna plusieurs Canonicats, dont Balue fai-

faisoit un commerce scandaleux, qui indisposa contre lui le Chapitre d'Angers. 1469.
 A son retour de Rome il s'attacha à la Cour, on y parla bientôt de son habileté, & l'on s'embarrassoit assez peu de ses mœurs. Le Roi le fit Conseiller au Parlement, l'honora de sa confiance, & lui donna l'administration du Collège de Navarre, des Hôtels-Dieu, Maladreries, Aumôneries, & la disposition des Bénéfices Royaux. C'est ce qui a fait dire à quelques Ecrivains, que Balue avoit été Grand-Aumônier, quoique cette dignité ne fût pas alors connue en France *. La reconnoissance qu'il devoit à Beauveau, ne l'empêcha pas de se brouiller avec lui au sujet de la Trésorerie de l'Eglise d'Angers, à laquelle ils prétendoient tous deux, & que Balue emporta. L'année suivante il fut fait Evêque d'Evreux; & quelques jours après son sacre il fut attaqué & blessé la nuit en sortant de chez une femme d'une réputation suspecte. C'étoit peut-être celle dont Charles de Melun parle dans son interrogatoire. Depuis cette aventure le nouveau Prélat se livra aux affaires. Le Roi l'employa dans toutes celles qui se présentèrent, l'éleva à la plus haute faveur, & jamais Ministre n'en a tant abusé. Quoiqu'il eût de l'esprit, il tomba dans cette ivresse

* Geoffroi de Pompadour est le premier qui ait été qualifié *Grand-Aumônier* en 1426, sous le règne de Charles VIII.

1460.

ivresse où la fortune plonge ordinairement ceux dont elle a passé les espérances. Balue croyoit ses talens universels, & se piquoit particulièrement de ceux qui n'étoient pas de son état. Il aimoit à paroître à la tête des troupes. Dammartin le voyant un jour en rochet & en camail faire une revue, dit au Roi : „ Sire, „ je vous supplie de m'envoyer à Evreux „ ordonner des Prêtres, puisque l'Evê- „ que vient ici passer des Soldats en re- „ vue.” Les Courtisans ne cherchoient que les occasions de lui donner des ridicules; espèce de vengeance qu'ils croyent prendre des Favoris, & qui prouve la faveur sans la faire perdre. Balue faisoit tous les jours de nouvelles épreuves de la sienne: il entreprit de dépouiller Beauveau de l'Evêché d'Angers, pour s'en faire revêtir. Il oublia qu'il avoit été son domestique, qu'il lui devoit sa fortune, ou plutôt il ne s'en souvenoit que trop; & sa haine étoit d'autant plus violente, qu'elle avoit sa source dans l'ingratitude.

Ce projet étoit extrêmement difficile, il devoit naturellement échouer; & quoique Balue y ait réussi, il falloit être aveuglé par l'ambition pour oser l'entreprendre. Il étoit nécessaire que Beauveau donnât sa démission, ou qu'on lui fît son procès. Ce Prélat refusoit de se démettre, & il étoit sans reproche. On ne pouvoit le trouver coupable, mais on le condamna. Son Chapitre, avec
qui

qui il étoit en procès, se prêta à la ve-
 xation. Balue fit entendre au Roi, que 1469.
 la fidélité de Beauveau étoit suspecte;
 que l'Evêché d'Angers étant contigu à
 la Bretagne, il étoit de l'intérêt de l'E-
 tat d'y avoir un homme sûr; on forma
 plusieurs accusations calomnieuses con-
 tre ce Prélat. Le Roi écrivit à Rome,
 & le Pape surpris ou gagné donna une
 Bulle, par laquelle Beauveau fut inter-
 dit, excommunié, privé de son Evê-
 ché, & condamné à se retirer dans le
 Monastère de la Chaise-Dieu. Balue fut
 aussitôt nommé Evêque d'Angers à la re-
 commandation du Roi. Beauveau vou-
 lut se pourvoir au Parlement; mais
 Louis XI. qui peu d'années auparavant
 avoit déclaré par un Edit solennel qu'il
 n'appartenoit qu'au Parlement de Paris
 de connoître du possessoire des Bénéfi-
 ces Royaux, & qu'il devoit être jugé
 avant le pétitoire, défendit à la Cour
 par une Lettre de cachet de connoître
 de cette affaire, dont la connoissance
 n'appartenoit, disoit-il, qu'au Pape.

Les Princes s'attachent par leurs pro-
 pres bienfaits à leurs créatures. Louis
 XI. se prévint tellement en faveur de
 Balue, qu'il prenoit ses intérêts en tou-
 te occasion. Ce Prince recommanda
 dans une Lettre particulière à Jean Beau-
 mont Sieur de Bressiure, Lieutenant-
 Général & Sénéchal de Poitou, de faire
 rendre à Balue tous les biens dépendans
 de l'Abaye de Bourgeuil, dont il ve-

~~noit d'être pourvu ; car c'est, dit le Roi,~~
 1469. *un bon diable d'Evêque pour à cette beu-*
re, je ne sai ce qu'il sera à l'avenir. Il
 n'en fut que trop instruit. Après lui
 avoir donné les Abaies de Lagni, de
 St. Thierry, de Fécamp, il voulut lui
 procurer le Chapeau de Cardinal.

Louis avoit traité jusques-là Paul II.
 avec assez d'indifférence. Le Pape, qui
 devoit être plus que satisfait de la Let-
 tre de cachet que le Roi avoit envoyée
 au Parlement au sujet du procès de
 Beauveau, résolut de tirer encore un
 meilleur parti de la passion de ce Prince
 pour son favori. Il fit dire à Balue que
 l'Evêque d'Arras n'avoit obtenu le Cha-
 peau que par l'abolition de la Pragma-
 tique ; que l'affaire n'étoit pas encore
 terminée ; & que ce n'étoit qu'en con-
 sommant cet ouvrage, qu'il pourroit pré-
 tendre au même honneur.

Balue n'oublia rien pour persuader
 au Roi de faire ce que le Pape desiroit :
 il obtint des Lettres, portant la suppres-
 sion totale & absolue de la Pragmati-
 que, & alla au Parlement pour les faire
 enregistrer. Il y trouva une résistance
 à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Les
 Magistrats, inaccessibles à l'ambition ou
 à la crainte, ne consultèrent que leur
 devoir, & refusèrent l'enregistrement.
 Balue, étonné du refus, osa menacer le
 Procureur-Général St. Romain que le Roi
 le priveroit de sa charge. Celui-ci répon-
 dit avec liberté, que le Roi pouvoit le
 dé-

dépouiller de la charge dont il l'avoit honoré, mais qu'il ne l'obligeroit jamais à trahir ce qu'il devoit à l'Etat & à lui-même. Il reprocha ensuite à Baluc toute sa conduite, qui offendoit à la fois la Religion, l'Etat & les Mœurs. Le Parlement soutint avec vigueur tout ce que le Procureur-Général avoit dit, & fit cette fameuse Remontrance, imprimée en plusieurs endroits, qui peint les mœurs de Rome de ces tems-là, & l'Etat de la France.

Baluc n'ayant pu obtenir du Parlement l'enrégistrement de l'abolition de la Pragmaticque; la fit enregistrer au Châtelet; mais l'Université signifia au Légat son opposition & son apel au Concile; & fit la même déclaration au Châtelet Paul II. pour reconnoître les services de Baluc, lui donna le Chapeau. Le Pape ne dissimula pas dans la suite qu'il y avoit été comme forcé, & qu'il n'ignoroit pas ses mœurs dépravées.

Baluc continua d'être employé par le Roi dans les affaires les plus importantes,

* Quelques Auteurs se trompent en datant ce monument de l'an 1461, il est de 1467, puisque l'article quarante-huit parle du Pape Pie II. comme étant mort, & l'article dix-sept dit que la Pragmaticque avoit subsisté environ vingt-trois ans, & qu'elle étoit abolie depuis quatre ans. L'erreur vient de ce que l'on ne fait pas attention que la Pragmaticque ne fut d'abord abolie qu'avec des exceptions, & que ce ne fut que quelques années après que le Roi résolut, par les conseils de Baluc, de l'abolir purement & simplement.

tes, & le gouverna pendant quelque
 1469. tems avec un empire absolu. Ce fut lui
 qui entraîna le Roi à Péronne; ce fut
 là que ce Ministre ingrat & perfide se
 vendit au Duc de Bourgogne, & l'ins-
 truisoit des affaires les plus secrètes. On
 va voir comment sa trahison fut décou-
 verte.

Louis avoit retiré du service de Char-
 les son frère Guillaume d'Haraucourt,
 Evêque de Verdun; il l'avoit comblé
 de biens, l'avoit admis dans son Con-
 seil, & sollicitoit pour lui un Chapeau
 de Cardinal. Balue & d'Haraucourt lié-
 rent ensemble une amitié étroite, si
 toutefois ce n'est pas en profaner le
 nom, que de le donner à l'union de deux
 hommes si peu dignes d'inspirer & de
 connoître ce sentiment. Unis par les
 mêmes vices & les mêmes intérêts, ils
 ne songeoient qu'à se rendre nécessai-
 res, en empêchant la réconciliation des
 deux frères.

Le Roi faisoit proposer à Monsieur
 de prendre en appanage la Guyenne au-
 lieu de la Champagne & de la Brie; le
 Duc de Bretagne & Odet Daidie travail-
 loient de bonne foi à cet accommodement,
 & Monsieur étoit prêt de l'accepter.
 Le Traité de Péronne portoit qu'il au-
 roit la Champagne & la Brie; mais le
 Duc de Bourgogne n'y avoit fait insérer
 cet article, que pour avoir un passage
 libre de Flandre en Bourgogne; & il
 avoit depuis déclaré formel-
 lément

lement au Roi en le quittant, qu'il lui seroit indifférent de quoi fût composé l'appanage, pourvu que Monsieur fût content. Balue & d'Haraucourt entreprirent de persuader au Duc de Bourgogne, qu'il étoit de son intérêt de rompre cette négociation, & lui écrivirent une Lettre dont ils chargèrent un nommé Belée.

Belée, à qui on avoit recommandé le plus grand secret, mit ses instructions dans la doublure de son pourpoint & partit. Le soir même, en arrivant à Claye, il fut rencontré par deux hommes de la Compagnie du Sénéchal de Guyenne. Sur plusieurs questions qu'ils firent à Belée & à son air embarrassé, ils le prirent pour un espion, le fouillèrent, trouvèrent la Lettre, & le conduisirent le lendemain à Amboise. Belée fut interrogé, & reconnut la Lettre. Elle portoit en substance, que le Roi devoit envoyer incessamment Navarot d'Anglade en Bourgogne, pour informer le Duc de l'accord fait avec Monsieur: on avertissoit en même tems le Duc, qu'en lui marquant beaucoup de déférence, on cherchoit à le rendre suspect à Monsieur; qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, que de demander l'exécution du Traité de Péronne; qu'il falloit engager Monsieur à passer à la Cour de Bourgogne, parce qu'on seroit toujours en état de faire la loi à la France, tant qu'on seroit maître de sa personne; que

1469. que les Comtes de Foix & d'Armagnac étoient prêts à se déclarer; que le Duc de Bourbon ne cherchoit qu'une occasion, & que le Connétable seroit d'autant plus facile à gagner, qu'il n'ignoroit pas qu'il étoit suspect au Roi. La même Lettre donnoit avis au Duc d'éloigner d'auprès de lui trois personnes que le porteur lui nommeroit, & qui instruisoient le Roi de tout ce qui se passoit en Bourgogne; qu'il eût soin de faire fortifier & munir Abbeville, Amiens & St. Quentin; que le Comte de Warwick étoit arrivé à Calais, & que le Roi étoit très bien avec toute la Maison d'Anjou & le Duc de Bretagne. Balue & d'Haraucourt n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit indisposer le Duc de Bourgogne contre le Roi, & rompre les mesures prises pour la paix.

En conséquence de la déposition de Belés, on manda le Cardinal & l'Evêque de Verdun. Ils vinrent avec confiance; & sans soupçonner le motif de cet ordre, ils furent arrêtés aussitôt, & enfermés séparément dans le château de Tours. On arrêta aussi plusieurs de leurs complices; & le Roi commit par Lettres patentes le Chancelier Juvénal des Ursins, Jean d'Estouteville Seigneur de Torci, Grand-Maître des Arbalétriers, Guillaume Cousinot Gouverneur de Montpellier, Jean le Boulanger Président au Parlement, Jean de la Drièche Président des Comptes, Pierre Doriole
Gé-

Général des Finances, Tristan l'Hermite Prévôt de l'Hôtel, & Guillaume Alegrin Conseiller au Parlement, pour faire le procès aux coupables. 1469.

Le Roi nomma le même jour Claustre Conseiller au Parlement, Mariette Lieutenant-Criminel, & Potin Examineur au Châtelet, pour informer de tous les effets du Cardinal Balue, & les délivrer par inventaire à Lhuillier Notaire & Secrétaire du Roi.

L'Evêque de Verdun avoua tout dès qu'il fut arrêté. Balue voulut déguiser les circonstances, mais se voyant convaincu, il offrit de tout déclarer pour obtenir sa grâce. Le Roi y consentit; mais ne trouvant pas dans la déposition du Cardinal la sincérité qu'il avoit promise, il l'abandonna à la Justice.

On arrêta les domestiques du Cardinal & de l'Evêque de Verdun; tous ceux qui avoient eu quelque liaison avec eux, furent interrogés. Leurs dépositions n'eurent rien de contraire à ce qu'on savoit déjà, & aprirent plusieurs circonstances qu'on ignoroit. On remit aussi entre les mains des Commissaires plusieurs Bulles de Rome, dont le Roi étoit mécontent, & dont il défendit la publication aux Evêques. Cependant il permit la perception d'une décime qu'il avoit accordée au Pape à la recommandation de Balue, & qui monta à cent-vingt-sept-mille livres.

En même tems que le Roi nomma des Com-

1469. Commissaires, il envoya Gruel Président au Parlement de Dauphiné, pour informer le Pape du crime des deux Prélats: précaution d'autant plus sage, que le Duc de Bourgogne avoit déjà envoyé à Rome le Protonotaire Féri de Cluni, déclarer au Pape & aux Cardinaux qu'il prenoit un très grand intérêt dans cette affaire. Aôtt. Cousinot partit quelque tems après pour Rome, avec ordre de demander au Pape des Commissaires *in partibus*, pour faire le procès au Cardinal & à l'Evêque. Tous les Princes d'Italie rendirent beaucoup d'honneurs à l'Ambassadeur de France. Le Duc de Milan alla le recevoir hors de la ville, & lui dit
 „ qu'il étoit plus au Roi qu'à tous les
 „ Princes du Monde; qu'il ne recon-
 „ noissoit de Maître que lui; & que tel
 „ parti que le Roi prendroit, il le pren-
 „ droit, *sans regarder où ni comment, fors*
 „ *seulement où seroit le plaisir dudit Sei-*
 „ *gneur.*”

Novem-
bre.

Gruel & Cousinot, qui s'étoient rendus à Rome par différentes routes, se réunirent avant d'y entrer. Le Pape envoya toute sa Maison au-devant d'eux. La plupart des Cardinaux suivirent son exemple. Les Ambassadeurs des Princes, les Prélats, & tout ce qu'il y avoit de François ou de gens attachés à la France, y allèrent en personne; desorte que les Ambassadeurs entrèrent dans Rome avec un cortège de plus de deux-mille chevaux. Ils furent accompagnés à l'au-
 dience

dience par plusieurs Cardinaux, par la Famille du Pape, & par les Ambassadeurs du Roi de Naples, des Ducs de Calabre, de Milan, & des Florentins.

1469.

Le Pape, avant que les Ambassadeurs prissent la parole, s'étendit beaucoup sur les louanges des Rois de France, & particulièrement sur celles de Pepin, de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Il dit que les Papes leur devoient le bonheur de jouir du patrimoine que Constantin avoit donné à l'Eglise; & qu'il étoit juste que les Rois de France prissent le titre de *Très-Chrétien*, que les Papes auroient déjà dû leur donner.

Les Ambassadeurs ne remirent leurs Lettres de créance que dans un Consistoire qui se tint quelques jours après. Le Pape leur témoigna alors qu'il étoit bien fâché que le Roi fût obligé d'agir contre un Cardinal & un Evêque, parce que l'honneur de l'Eglise y étoit intéressé; que cependant, pour ne pas refuser au Roi la justice qui étoit due à tout le monde, il avoit nommé pour Commissaires le Cardinal de Nicée, le Vice-Chancelier Urfin, Arezzo, Spolète & Théano.

3. Déc.

Il se tint en conséquence chez le Cardinal de Nicée une Congrégation, où les Ambassadeurs donnèrent un mémoire contenant les crimes dont le Cardinal & l'Evêque étoient accusés. Dans la Congrégation suivante les Cardinaux demandèrent aux Ambassadeurs s'ils n'avoient plus

1469.

plus rien à produire, parce que l'affaire étant très importante, soit par la qualité du crime, soit par celle des accusés, il étoit nécessaire que la Congrégation fût instruite des usages de France.

Les Ambassadeurs répondirent que le mémoire qu'ils avoient donné, étoit suffisant; qu'il n'étoit pas encore besoin de fournir des preuves qui seroient produites en tems & lieu; que le Roi, en demandant des Commissaires au Pape, donnoit à tous les Princes le plus grand exemple de modération & de soumission envers le Saint Siège, puisqu'il pouvoit de sa propre autorité, vu la gravité du crime, procéder directement, comme en pareille circonstance on l'avoit fait en Angleterre, en Espagne, en Aragon, en Allemagne, & dans tous les États Catholiques; que le Roi n'avoit fait arrêter le Cardinal & l'Evêque, que de l'avis des Princes du Sang & de son Conseil; que par les Loix du Royaume la connoissance & la punition du crime de lèze-majesté appartient au Roi seul & à ses Officiers, de quelque qualité que soit le criminel; que s'il est Ecclésiastique, & qu'un Juge compétent le requière, on le rend, avec la charge du cas privilégié; que le procès est fait par les Juges Ecclésiastiques, qui appellent les Juges Royaux; que les Ecclésiastiques jugent selon les Canons, & les Royaux suivant les Loix.

Les Ambassadeurs s'étant retirés, les Car-

Cardinaux, après une assez longue délibération, les rapellèrent & leur dirent: 1469.
 Que le Pape étoit la première personne de l'Eglise, & un Cardinal la seconde; que les Decretales ne permettoient point d'arrêter un Cardinal sur la déposition d'un seul homme, & sur une simple Lettre de créance; que si, pour quelque cas que ce fût, on l'avoit arrêté, on devoit, sous peine d'excommunication, le remettre dans vingt-quatre heures aux Juges Ecclésiastiques; que la confession des coupables n'avoit pas été faite devant un Juge compétent; que le Pape ne devoit pas hasarder de donner des Commissaires sur une simple déposition, puisqu'on ne voyoit pas quelle satisfaction on pourroit faire aux accusés, au cas qu'ils fussent innocens. Les Cardinaux demandèrent ensuite si l'on procedoit par voie d'accusation, de dénonciation ou d'inquisition; qu'il falloit savoir si le Roi prétendoit qu'on fit le procès en France, ou s'il remettroit les accusés entre les mains des Commissaires, & s'ils ne seroient pas envoyés à Rome ou à Avignon.

Les Ambassadeurs repliquèrent avec fermeté, que le Roi en faisant arrêter le Cardinal, n'avoit eu besoin que du droit de sa Couronne, & qu'en le faisant condamner, il rempliroit ce qu'il devoit à Dieu, à ses Peuples, & à lui-même; que c'est de Dieu seul que les Rois tiennent leur puissance; qu'ils ne
 font

1469. sont comptables de leur conduite qu'à Dieu & aux Loix; que le Roi ne devoit reconnoître aucun Canon qui fût contraire aux Loix de son Etat; qu'il étoit bien étonnant qu'on osât entreprendre de le dépouiller de son autorité, lorsque les Papes ne devoient eux-mêmes leur puissance temporelle qu'aux Rois; qu'avant Constantin l'Eglise n'avoit aucune juridiction temporelle; que les Rois, en cédant aux Ministres de l'Eglise une portion de leur autorité, ne s'en étoient pas dépouillés; & que le Roi même ne pourroit y renoncer, sans blesser les Loix de l'Etat & les Droits de sa Couronne, qu'il avoit juré de conserver.

Les Ambassadeurs s'étendirent beaucoup sur les Droits du Roi, sur les Loix du Royaume, & sur la question des deux Puissances: ils ajoutèrent que le Roi pouvoit, à l'exemple de plusieurs Souverains, punir de mort un Cardinal & un Evêque atteints & convaincus du crime de lèze-majesté; que le crime étoit notoire; que cependant le Roi, par respect pour le Saint Siège, se contentoit de demander des Commissaires; qu'avant de s'embarasser de la réparation qu'on devoit à un Cardinal & à un Evêque, s'ils se trouvoient innocens, il falloit examiner s'ils étoient coupables, sur-tout quand on avoit déjà des preuves; que le respect dû au caractère, loin d'être un motif d'impunité, n'avoit
fa

sa source que dans la vertu que l'on sup-
 posoit dans celui qui en étoit revêtu; qu'il
 étoit de la sûreté de l'Etat qu'on instrui-
 sît leur procès, & qu'un égard chiméri-
 que ne devoit pas balancer un péril réel;
 que loin que l'Eglise fût deshonorée par
 le châtement d'un de ses membres, elle
 ne pourroit l'être que par l'impunité d'un
 crime contraire à la Police Civile, &
 scandaleux pour la Religion; que si la
 perfidie du Cardinal n'eût pas été décou-
 verte, elle auroit peut-être coûté la vie
 à cent-mille hommes; & qu'il étoit aussi
 juste que nécessaire d'en faire un exem-
 ple. A l'égard de la question, si le Roi
 remettroit les prisonniers entre les mains
 des Commissaires du Pape, on répondit
 que le Roi ne souffriroit pas qu'aucun de
 ses sujets fût tiré hors du Royaume; que
 cela étoit contre les Loix & le Droit Na-
 turel, par lequel tout sujet est attaché
 à l'Etat, & l'Etat au sujet; que le pro-
 cès se feroit par la Jurisdiction Ecclésias-
 tique quant au délit commun, & qu'à
 l'égard du cas privilégié, la connoissan-
 ce en demeurerait à la justice du Roi.
 Les disputes furent fort vives entre les
 Cardinaux & les Ambassadeurs, sans qu'il
 y eût rien de décidé. Avant de partir,
 Cousinot demanda au nom du Roi un Cha-
 peau de Cardinal pour l'Evêque du Mans,
 frère du Connétable de St. Pol, & la
 permission de disposer des Bénéfices de
 Balue. Le Pape s'excusa sur le premier
 article, & refusa l'autre.

1169. Cependant la Cour de Rome nomma des Commissaires pour aller en France travailler au procès, ou plutôt solliciter en faveur des coupables: du moins on jugea dans ce tems-là, que le Pape n'avoit pas d'autre objet que de les sauver. Le Cardinal de Pavie, qui étoit pour lors à Rome, a écrit que le Pape nomma Alphonse Evêque de Ceuta, Rodrigo, Ubaldini de Pérouse Auditeur de Rote, Tuscanella Avocat-Consistorial, Geminiani, deux Secrétaires, & Falco de Sinibaldis, qui étoit déjà connu du Roi, aiant été chargé en France de la perception de la décime accordée au Pape. On ignore si ces Commissaires passèrent en France, du moins on ne voit pas qu'ils y aient rien fait. Le Roi fit enfermer le Cardinal & l'Evêque de Verdun, chacun dans une cage de fer de huit piés en quaré, dont l'Evêque avoit été l'inventeur, & où il fut mis le premier. Ils y restèrent douze ans. Le Cardinal fut d'abord remis à la garde de Torcy, ensuite transféré à Ouzain, & confié à François de Dons. L'Evêque fut mis à la Bastille, & le Roi établit de son autorité Beauveau dans son Evêché. Le Chapitre d'Angers, qui avoit été une des parties de son Evêque, s'opposa à son rétablissement, jusqu'à ce que la sentence d'excommunication prononcée par le Pape fût révoquée; mais cette opposition n'empêcha pas Beauveau de jouir toujours de son temporel.

Aussi-

Aussitôt que Balue & d'Haraucourt ne furent plus en état d'entretenir la division dans la Maison Royale, le Roi n'eut pas de peine à ramener son frère, & à lui faire accepter la Guyenne pour son apanage. Odet Daidie, Seigneur de Lescun, y contribua plus que personne, par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de Monsieur & sur celui du Duc de Bretagne. Daidie avoit rendu de grands services à Charles VII. Il étoit Bailli de Cotentin; & comme Louis XI. à son avènement à la Couronne lui avoit ôté cet emploi, il s'étoit retiré en Bretagne. Ce fut lui qui dans la suite y emmena Monsieur. Il commanda l'Armée de ces deux Princes dans la guerre du Bien Public, & on le regardoit comme l'homme le plus capable de conduire sagement le Duc de Bretagne. Le ressentiment ne le rendit jamais mauvais François; vertu rare dans un mécontent. Il ne voulut entretenir aucune intelligence avec les Anglois, ni permettre qu'on leur confiât les places dont les Bretons s'étoient emparés dans la Normandie. Louis n'oublia rien pour le ramener, & lui faire oublier le tort qu'il lui avoit fait. Daidie, qui avoit quitté son Maître en brave homme, reçut ses avances avec respect & générosité; & sans quitter encore la Bretagne, il lui envoya son scellé, par lequel il s'engageoit à ne jamais reconnoître d'autre Souverain que lui, & à ne rien faire que pour son service, soit en Bretagne, soit ailleurs.

1469.

En conséquence, Daidie engagea Monsieur à répondre aux intentions du Roi.

L'affaire de l'appanage souffrit cependant encore des difficultés. Monsieur demandoit que le Roi lui accordât les Droits Royaux, & lui cédât l'hommage des Comtés de Foix, d'Armagnac & d'Albret. Le Roi lui refusa cette demande. Il consentit que ces Seigneurs fissent à Monsieur l'hommage des terres particulières qui pouvoient relever des fiefs de l'appanage; mais toujours à condition que pour leurs personnes & les grands fiefs, ils demeureroient immédiatement sujets au Roi & à la Couronne. Quoique les Etats eussent fixé les revenus de l'appanage sur l'ancien pié, le Roi, pour tenir lieu de ce que prétendoit Monsieur, convint d'ajouter vingt-mille livres de rente au-dessus des soixante-mille livres où l'on étoit convenu d'abord de porter l'appanage. On donna une abolition générale à tous ceux qui avoient suivi le parti de Monsieur, & même au Duc d'Alençon, avec une décharge des deniers publics qui pouvoient avoir été enlevés.

17. Mai.

Dans le tems même qu'on terminoit l'affaire de l'appanage, Monsieur, que nous appellerons dans la suite Duc de Guyenne, renouvela avec le Duc de Bretagne ses alliances, qui étoient absolument contraires aux nouveaux engagements qu'il prenoit. Le Roi, voulant tout sacrifier au bien de la paix, passa par dessus toutes ces contrariétés,
ou

ou feignit de les ignorer. Il fit enrégistrer au Parlement & à la Chambre des Comptes les Lettres d'appanage, & Monsieur partit de Rhédon pour aller prendre possession de la Guyenne. 1469. 10. Juil.

Le Roi exécuta cette année le dessein qu'il avoit depuis longtems de former un Ordre de Chevalerie, & prit pour Patron St. Michel. Cet Ordre devoit être composé de trente-six Chevaliers, avec un Chancelier, un Trésorier, un Greffier & un Héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le Roi en étoit le Chef, & avoit deux voix; mais en cas de partage, elles pouvoient en valoir trois. Les premiers Chevaliers que le Roi nomma, furent le Duc de Guyenne, Jean de Bourbon, le Connétable de St. Pol, Jean de Beuil Comte de Sancerre, Louis de Beaumont Seigneur de la Forêt & du Pleffis, Jean d'Estouteville Seigneur de Torcy, Louis de Laval Seigneur de Chatillon, Louis Bâtard de Bourbon Comte de Rouffillon, Amiral de France, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, Jean Bâtard d'Armagnac Comte de Comminges, Maréchal de France & Gouverneur de Dauphiné, Georges de la Trémouille Seigneur de Craon, Gilbert de Chabannes Seigneur de Curton, Charles de Crussol Sénéchal de Poitou, Tanneguy du Châtel Gouverneur de Rouffillon & de Cerdagne. Le nombre de trente-six Chevaliers n'étant pas complet, le Roi déclara qu'au

1. Août.

— premier Chapitre il seroit procédé à l'élection des autres.

1469.

Les principales conditions pour recevoir un Chevalier, étoient qu'il fût Genhomme de nom & d'armes, & sans reproches. On pouvoit être privé de l'Ordre pour trois causes; savoir, l'hérésie, la trahison, ou pour avoir fui dans quelque bataille ou rencontre. Il se tenoit tous les ans un Chapitre, où l'on examinoit les vie & mœurs de chaque Chevalier en particulier, en commençant par le dernier reçu, & finissant par le Roi, qui voulut être soumis à l'examen. Le Chevalier sortoit de l'assemblée pour laisser la liberté de l'examen, on le faisoit ensuite rentrer pour louer ou blâmer sa conduite.

29. Août. Le Duc de Guyenne étant arrivé à la Rochelle, envoya son scellé au Roi, avec un serment tel qu'il paroit que le Roi l'avoit exigé. On a vu que Louis avoit conçu une telle aversion contre le Duc de Bourgogne, que la chose qu'il redoutoit le plus, étoit le mariage de son frère avec l'héritière de cette Maison. Le serment du Duc de Guyenne ne roula presque que sur cet article. Après les protestations ordinaires de fidélité, le Duc de Guyenne s'engagea de ne jamais penser à ce mariage, ni même d'en parler au Roi, de peur de lui déplaire. Ce serment étoit répété dans tous les sens, & dans toutes les formes.

Le Roi voulant rétablir entièrement la confiance dans l'esprit de son frère,

lui

lui fit proposer une entrevue. On convint qu'elle se feroit en Poitou, auprès du château de Charron sur la rivière de Bray, où l'on fit un pont de bateaux, au milieu duquel étoit une loge partagée par une barrière avec des barreaux de fer: c'étoient ainsi que deux frères devoient avoir leur conférence de réunion.

1469.

Ils s'y rendirent chacun suivis de douze personnes, laissant le reste de leurs gens des deux côtés de la rivière. Le Duc de Guyenne se découvrit & mit un genou en terre dès qu'il aperçut le Roi, il fit encore une gémflexion en entrant dans la loge. Ces Princes firent ensuite écarter leurs gens, & après s'être entretenus une demi-heure en particulier, ils les firent rapprocher. Le Duc de Guyenne pria le Roi de lui permettre de passer de son côté. Le Roi s'y opposa d'abord, disant qu'il commençoit à se faire tard; mais le Duc aiant réitéré ses instances, le Roi le lui accorda. Le Duc se jeta aux piés de Sa Majesté, qui le releva & l'embrassa. Le lendemain ils se trouvèrent au même lieu; on ôta la barrière, & ils se donnèrent mutuellement toutes les marques de la plus tendre amitié. Ceux qui étoient présens, firent éclater leur joie en criant Noël, qui étoit alors le cri de réjouissance,

Sept.

Le Duc de Guyenne ne cessoit de marquer au Roi les sentimens du plus sincère repentir & de la plus parfaite soumission, il vouloit le suivre: le Roi ne voulut pas le permettre, parce qu'il n'avoit

1469.

pas assez de logement ; mais le jour suivant ces Princes allèrent ensemble à Maigni chez Guy de Sourches, Seigneur de Malicorne. Ce ne furent que fêtes superbes de la part des Princes, & vœux sincères de la part des Peuples.

La superstition & l'orgueil qui persuadent aux Grands qu'indépendamment de l'ordre général, ils sont l'objet d'une attention particulière de la Providence, fit publier que la mer n'étoit pas montée si haut qu'à l'ordinaire, pour laisser les Princes approcher du pont, dont les extrémités devoient, disoit-on, être couvertes par le flux. La flatterie eut sans doute plus de part que la Physique à cette observation.

Le Roi, pour s'attacher de plus en plus son frère, ajouta plusieurs terres à son appanage ; mais il étoit occupé d'un soin encore plus important. Il se voyoit sans enfans mâles, & ne voulant point absolument d'alliance avec la Maison de Bourgogne, il entreprit de marier le Duc de Guyenne avec Isabelle Infante de Castille, sœur du Roi Henri IV. malgré les engagements qu'elle avoit pris avec Ferdinand fils du Roi d'Arragon, & il envoya le Cardinal d'Alby & le Sire de Torcy proposer ce mariage.

Les Ambassadeurs étoient chargés, s'ils ne pouvoient pas obtenir Isabelle, de demander l'Infante Jeanne, fille de Henri. Ils trouvèrent ce Prince d'autant mieux disposé en faveur de la France, qu'il craignoit que Ferdinand

nand ne le dépouillât de son autorité. Il n'étoit d'ailleurs ni craint ni respecté : sa Cour étoit partagée entre lui & Isabelle, & il ne voyoit dans son parti que ceux qui ne trouvoient pas des avantages assez grands dans le parti opposé.

Les Ambassadeurs aiant été conduits à l'audience, le Cardinal d'Alby s'étendit beaucoup sur les alliances qui avoient été de tout tems entre la France & la Castille, de Roi à Roi, & de Peuple à Peuple ; & représenta que le mariage du Duc de Guyenne & de la Princesse Isabelle étoit l'unique moyen de renouveler & de perpétuer ces alliances.

Le Roi de Castille répondit aux Ambassadeurs, qu'il étoit très disposé à faire l'alliance qu'ils venoient lui proposer, & les chargea d'en conférer avec le Grand-Maître de Saint Jaques, que Louis XI. venoit depuis peu d'engager dans ses intérêts.

La Princesse Isabelle, instruite de ce qui se passoit, en donna avis à l'Archevêque de Tolède, à l'Amirante, & à tous ceux qui lui étoient attachés, & se retira à Madrigal. Le Cardinal d'Alby & l'Archevêque de Séville allèrent la trouver de la part du Roi son frère, & n'oublièrent rien pour la ramener ; mais elle leur fit connoître qu'elle n'étoit pas touchée des remontrances de Henri, & qu'elle craignoit peu ses menaces : ainsi les Ambassadeurs revinrent en France sans avoir rien fait, que de hâter le mariage de cette Princesse avec Ferdinand.

1469. Louis s'étoit à peine séparé du Duc de Guyenne, qu'il aprit que le Duc de Bourgogne faisoit de nouveaux efforts pour l'attirer auprès de lui. Il envoya sur le champ de Beuil, Batarnay & Doriole, pour prévenir ou effacer les impressions que le Duc de Bourgogne pouvoit faire sur l'esprit du Duc de Guyenne. Le Roi avoit eu d'autant plus de raison de prendre ces mesures, que Jaques de St Pol, frère du Connétable, & le Sieur de Rémiremont, vinrent trouver le Duc de Guyenne, pour lui demander si le Roi avoit exactement exécuté le Traité de Péronne, & lui dire que le Duc de Bourgogne ne cherchant qu'à cimenter de plus en plus l'amitié qui avoit toujours été entre eux, lui offroit en mariage Mademoiselle de Bourgogne; qu'ils lui apportotent le Collier de la Toison d'or, & qu'ils avoient un blanc-seing pour convenir avec lui de tout ce qu'il desireroit.

Le Duc de Guyenne, après avoir communiqué aux Ministres du Roi les propositions du Duc de Bourgogne, fit réponse à ce Prince qu'il le remercioit de ses offres; qu'il étoit très content du Duché de Guyenne, & encore plus de l'amitié du Roi; qu'il venoit de recevoir l'Ordre de St. Michel, & qu'il n'en pouvoit ni n'en vouloit porter d'autre; qu'il ne reconnoitroit d'amis que ceux du Roi, & que le Duc de Bourgogne étant de ce nombre, il l'assuroit qu'il seroit toujours son bon parent & ami.

Le

Le Duc de Guyenne renvoya les Ambassadeurs de Bourgogne, sans leur faire les présens qui étoient d'usage entre alliés; & pour marquer au Roi encore plus de confiance, il vint le trouver au Plessis-lès-Tours. Louis fut extrêmement sensible à la démarche de son frère. Il lui en marqua sa joie par toutes sortes de fêtes, défraya tous ceux qui l'avoient accompagné, & leur distribua de l'argent, de façon que les moindres domestiques eurent part à ses libéralités. Le Duc satisfait de la réception qu'on lui fit, retourna à St. Jean d'Angéli, après avoir assuré le Roi d'une fidélité inviolable.

Quoique Louis XI. fit sa résidence ordinaire à Amboise & au Plessis-lès-Tours, cela n'empêchoit pas qu'il ne fit de temps en temps des tournées dans les Provinces où sa présence pouvoit être utile. Il se faisoit exactement informer des abus, & y apportoit les remèdes. Il supprima un privilège de Banque exclusive qui étoit devenue usuraire; & la rendit libre.

Le Commerce faisoit sa principale attention. Il offrit des Lettres de naturalité avec des exemptions & des privilèges aux Etrangers qui viendroient s'établir pour travailler aux Mines qu'on devoit ouvrir en Dauphiné & en Roussillon. Pour réparer les désordres de la Guerre Civile, il permit de relever les murs de Rufec qui avoient été abattus, parce que Jean de Voluire, qui en étoit Seigneur, s'étoit déclaré pour les Princes ligués, & qu'il étoit rentré en grace. Tous

1469. Tous ceux à qui le Roi avoit pardonné, n'étoient pas devenus aussi fidèles que Voluire. Le Comte d'Armagnac, qui n'auroit jamais dû entrer dans la ligue du Bien Public, après les bienfaits qu'il avoit reçus du Roi, n'avoit pas même exécuté le Traité de Saint Maur. Il avoit toujours sur pié quinze-cens gendarmes, & les avoit offerts au Roi d'Angleterre, s'il vouloit faire une descente en Guyenne. Louis, pour mettre le Comte hors d'état de rien tenter de pareil, étoit convenu avec lui qu'il congédieroit ses gendarmes, moyennant une somme de dix-mille livres. Le Comte reçut l'argent, & retint ses troupes. Indépendamment de l'inquiétude qu'elles donnoient au Roi, elles désoloient le Languedoc, mettoient les villes & la campagne à contribution, maltraitoient les habitans, pilloient les maisons, & commettoient tous les crimes dont peut être capable une soldatesque effrenée. Les plaintes en furent portées au Roi. Le Parlement de Toulouse eut ordre d'informer, mais le Comte méprisa ses arrêts. Cette desobéissance étoit d'un pernicieux exemple. L'autorité du Roi n'étoit plus reconnue dans les Provinces voisines de la Garonne: on ne pouvoit y lever les deniers Royaux, & la Noblesse refusoit de marcher à l'arrière-ban. Il s'agissoit donc de faire rentrer dans le devoir le Comte d'Armagnac, dont la témérité enhardissoit la rebellion des autres.

Le

Le Comte d'Armagnac étoit un de ces Seigneurs qui n'étoient ennemis de l'autorité légitime que pour devenir des tyrans. Il se croyoit trop puissant pour obéir, & il l'étoit trop peu pour se faire obéir lui-même, & maintenir la discipline parmi des troupes qui ne le servoient que pour vivre dans la licence. Il ne s'attachoit les Gentilshommes ses vassaux, qu'en souffrant qu'ils oppriment les leurs. Armagnac étoit enfin un de ces exemples, qui prouvent que la tyrannie se soutient souvent par bassesse; & que la puissance légitime, quand celui qui en est revêtu n'en abuse pas, est la plus favorable au bonheur des Peuples.

Le Roi, informé de tous les excès du Comte, déjà trop grands, & dont les suites étoient encore plus à craindre, le soupçonnant d'ailleurs d'entretenir des intelligences avec les Anglois, fit partir le Comte de Dammartin avec un pouvoir aussi étendu qu'un Souverain puisse le donner à son sujet. Dammartin étoit chargé d'informer des abus dans la Justice, les Finances & la Guerre; d'empêcher la levée d'aucunes troupes sans une commission expresse de Sa Majesté, de congédier celles des Comtes d'Armagnac, de Foix & d'Albret; de faire procéder contre tous les Gentilshommes qui n'auroient pas comparu à l'arrière-ban, & de punir ou pardonner comme il le jugeroit à propos. Pour faire craindre l'autorité par ceux qui ne sauroient pas la respecter, Dam-

1469.

Dammartin partit à la tête d'une Armée, aiant sous ses ordres l'Amiral, le Sénéchal de Poitou, & Tanneguy du Chatel.

Armagnac, qui passoit de la témérité à la foiblesse, s'enfuit à l'approche de Dammartin. L'Isle-Jourdain, Severac Laitoure, Cabrespine, ouvrirent leurs portes, ou se rendirent à composition. Dammartin marcha aussitôt contre le Duc de Némours, qui, malgré les obligations qu'il avoit au Roi, entroit dans tous les complots, & s'étoit engagé dans le parti d'Armagnac, aîné de sa Maison.

Le Roi avoit déjà fait informer contre le Duc de Némours. Le Conseil déclara que le Duc aiant obtenu du Roi son Duché, & aiant été comblé de biens, avoit été un des principaux auteurs de la Guerre Civile; qu'après avoir obtenu son pardon, & s'être engagé à servir le Roi envers & contre tous, après en avoir fait ferment, il avoit cherché à soulever les Peuples, & s'étoit uni au Comte d'Armagnac. En conséquence le Duc de Némours fut déclaré atteint & convaincu de crime de Lèze-majesté, avec confiscation de corps & de biens.

Némours eut recours à Dammartin pour obtenir sa grace, & le supplia d'intercéder en sa faveur. Le Roi, par considération pour Dammartin, fit encore grace au Duc de Némours, à condition que s'il s'écartoit jamais de la fidélité qu'il devoit au Roi, il seroit puni

puni pour tous les crimes qui lui avoient été pardonnés; que ses Terres seroient réunies à la Couronne, & que tous Gens d'Eglise, Officiers de Guerre & de Justice relevant de lui, jureroient de ne plus le reconnoître pour Seigneur, s'il manquoit à sa parole. Le Roi exigea de plus, qu'il se soumit à toutes ces conditions par serment sur la Croix de St. Lo, ce qui se fit quelques mois après à Angers avec beaucoup de cérémonies.

1469.

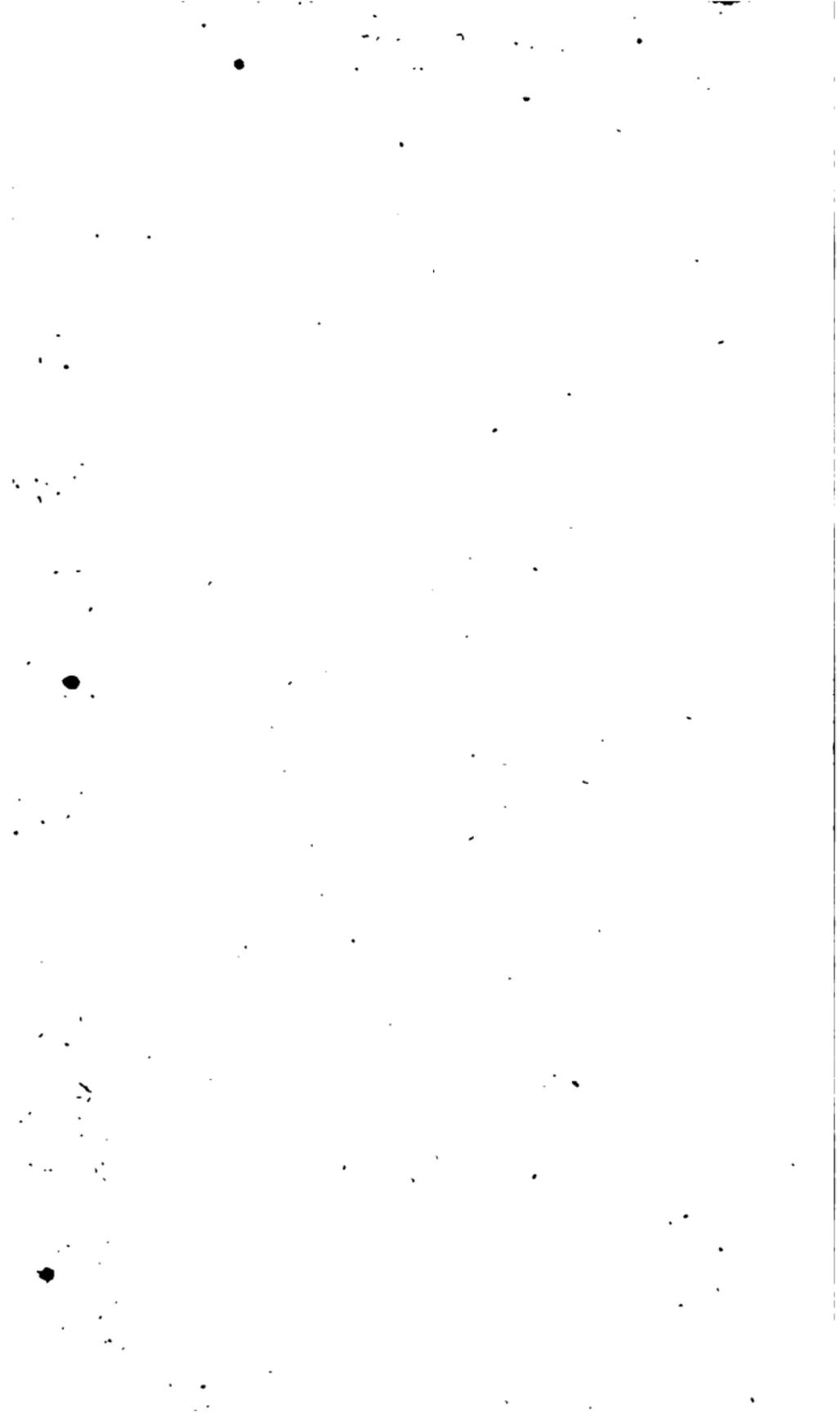
On a vu jusqu'ici que les sermens sur des reliques étoient fort en usage dans ces tems-là, & que Louis XI. avoit une foi particulière à la croix de St. Lo: on voit aussi que la superstition n'empêchoit pas le parjure, & qu'elle ne servoit qu'à faire sacrifier les sentimens d'honneur à un vain appareil de serment.

Le Parlement, après avoir fait donner cette année plusieurs ajournemens au Comte d'Armagnac, le déclara l'année suivante criminel de Lèze-majesté, avec confiscation de corps & de biens. Ses terres furent partagées entre ceux qui avoient le mieux servi le Roi, ou qui étoient le plus en faveur. Dammartin fut le plus distingué. Le Roi lui donna des marques publiques de sa reconnoissance, lui fit payer vingt-mille écus, le mit en possession de la terre de Séverac, & ne put rien lui donner qui fût au-dessus de ses services.

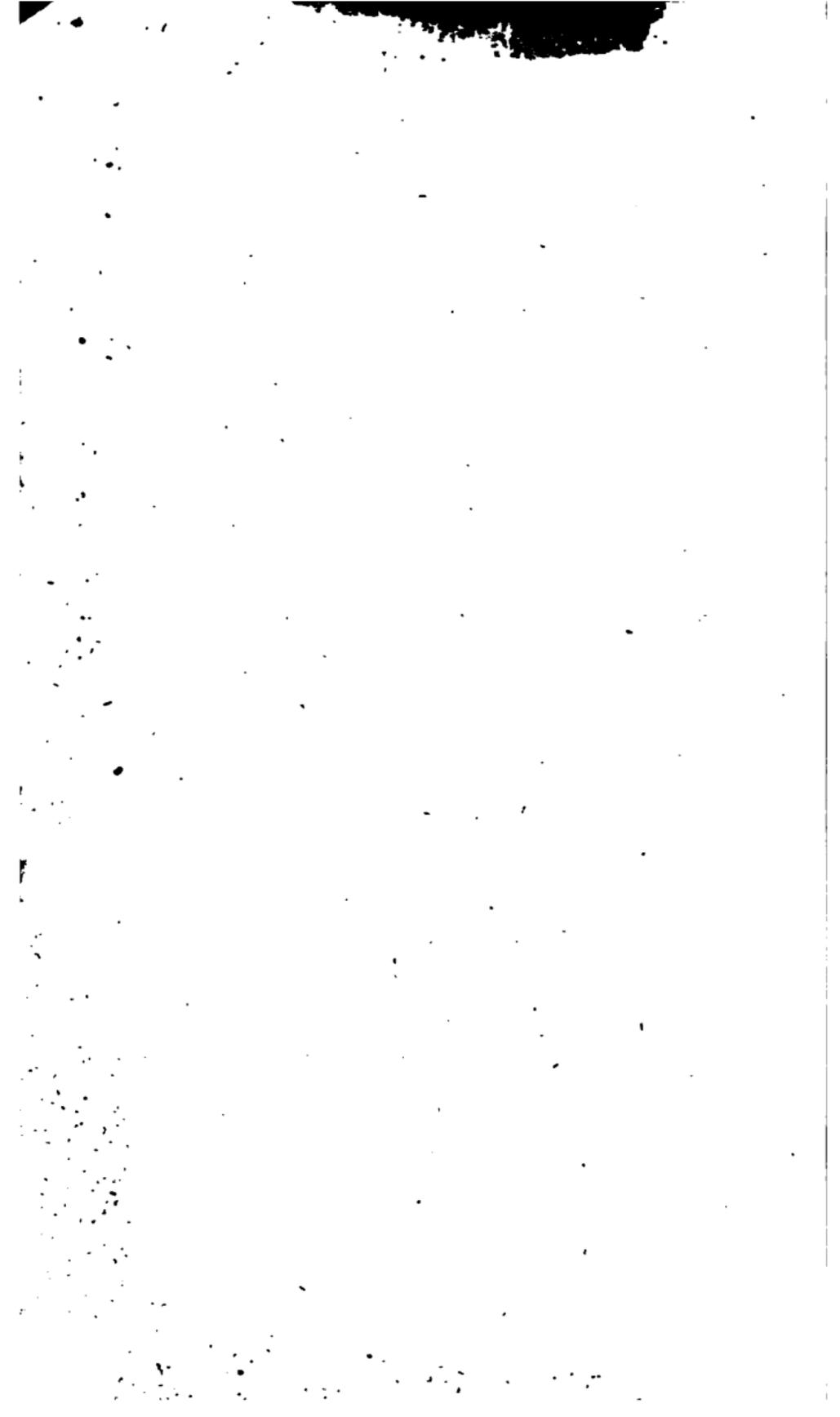
Fin du premier Volume.

76771592









Bought from F. Norman



Vet. Fr. II B. 1185



